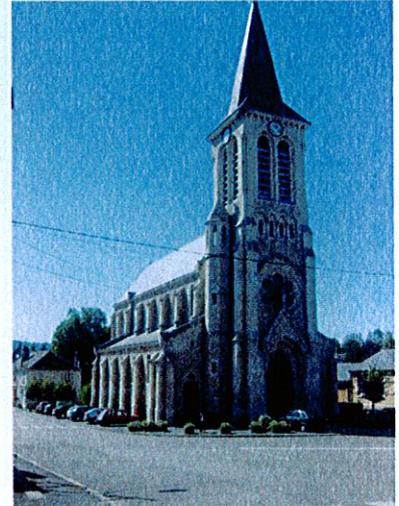




Département des Ardennes

COMMUNE DE SIGNY-L'ABBAYE

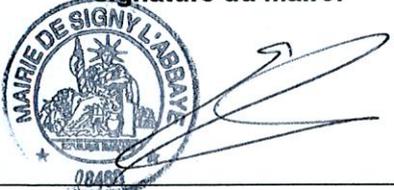
PLAN LOCAL D'URBANISME



RAPPORT DE PRESENTATION

Vu pour être annexé à la délibération du 8 mars 2006, approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature du Maire:



Publié le : 06.08.1982
Approuvé le : 10.02.1983



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
16 rue du Château - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	
8 mars 2006					

Sommaire

Préambule	Page 1
Introduction	Page 3
1. DIAGNOSTIC COMMUNAL	Page 4
1.1. Situation géographique et données de cadrage	Page 5
<i>Cartographie : Réseau viaire et chemins</i>	<i>Page 7</i>
1.2. Éléments historiques	Page 8
1.3. Évolution démographique et traits caractéristiques de la population totale.....	Page 11
1.3.1. Évolution de la population totale	Page 11
1.3.2. Variation du solde naturel et du solde migratoire	Page 11
1.3.3. Structure par âge et par sexe de la population de 1999	Page 12
1.3.4. Évolution des ménages	Page 13
1.4. Population active	Page 14
1.5.1. Composition de la population active de 1999	Page 14
1.5.2. Types d'emplois des actifs occupés en 1999	Page 15
1.5.3. Migrations Domicile - Travail en 1999	Page 15
1.5. Activités économiques et de services	Page 16
1.5.1. Activités agricoles et sylvicoles	Page 16
1.5.2. Activités industrielles, commerciales, artisanales et de services	Page 17
1.5.3. Activités touristiques et de loisirs	Page 18
1.6. Équipements et services publics - Milieu associatif.....	Page 20
1.6.1. Équipements publics administratifs	Page 20
1.6.2. Équipements publics scolaires	Page 20
1.6.3. Équipements publics sportifs, culturels et de loisirs	Page 20
1.6.4. Milieu associatif	Page 21
1.7. Domaine de l'habitat : Analyse du parc de logements	Page 23
1.7.1. Évolution et composition du parc de logements	Page 23
1.7.2. Ancienneté du parc	Page 24
1.7.3. Traits caractéristiques des résidences principales	Page 24
1.8. Domaine des transports et déplacements urbains	Page 27
1.8.1. Réseau viaire et circulation - stationnement	Page 27
1.8.2. Transports en commun	Page 27
1.8.3. Identification des dysfonctionnements	Page 28
1.9. Conclusion du diagnostic : synthèse des tendances d'évolution constatées et besoins répertoriés	Page 29

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	Page 31
2.1. Milieu physique et naturel	Page 32
2.1.1. Climatologie.....	Page 32
2.1.2. Origines géologiques et hydrogéologie	Page 33
2.1.3. Relief et hydrologie.....	Page 36
2.1.4. Occupation des sols	Page 38
2.1.5. Faune et Flore	Page 39
2.2. Composition du paysage naturel et urbain	Page 45
2.2.1. Unités paysagères.....	Page 45
<i>Cartographie : État initial de l'environnement</i>	<i>Page 46</i>
2.2.2. Morphologie urbaine et typologie du bâti	Page 51
<i>Cartographie : Évolution urbaine</i>	<i>Page 53</i>
2.3. Perception du paysage naturel et urbain	Page 61
2.3.1. Hiérarchisation des cônes de vue - Repères visuels	Page 61
<i>Cartographie : Perception du paysage</i>	<i>Page 63</i>
2.3.2. Évaluation de la sensibilité paysagère	Page 71
2.4. Paramètres environnementaux sensibles	Page 72
2.4.1. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.)	Page 72
2.4.2. Patrimoine archéologique	Page 73
<i>Cartographie : ZNIEFF- Patrimoine archéologique</i>	<i>Page 74</i>
2.4.3. Risques d'inondations liés à la Vaux	Page 75
2.4.4. Protection autour des bâtiments d'élevage	Page 75
2.4.5. Protection des entrées de ville	Page 75
2.4.6. Disposition de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992	Page 75
2.5. Synthèse de l'état initial de l'environnement : identification des atouts et faiblesses du territoire.....	Page 77
 3. CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) - DELIMITATION DES ZONES DU P.L.U - LIMITATIONS ADMINISTRATIVES A L'UTILISATION DU SOL APPORTEES PAR LE REGLEMENT	 Page 79
3.1. Choix retenus pour établir le P.A.D.D. de Signy-l'Abbaye et délimitations des zones du P.L.U.	Page 80
3.2. Caractère de la zone et modifications des limites de zone apportées suite à la révision du P.L.U.	Page 83
3.2.1. Zones urbaines (U)	Page 83
3.2.2. Zones à urbaniser (AU)	Page 90
3.2.3. Zones agricoles (A)	Page 94
3.2.4. Zones naturelles et forestières (N)	Page 96

3.3. Motifs des limitations administratives à l'utilisation du sol apportées par le règlement	Page 101
3.3.1. Zones urbaines (U)	Page 102
3.3.2. Zones à urbaniser (AU)	Page 109
3.3.3. Zones agricoles (A)	Page 113
3.3.4. Zones naturelles et forestières (N)	Page 115
3.3.5. Emplacements réservés	Page 118
4. INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ADOPTEES POUR SA PRESERVATION ET MISE EN VALEUR	Page 120
4.1. Incidences des orientations du plan sur l'environnement	Page 121
4.1.1. Évolution du paysage urbain	Page 121
4.1.2. Évolution du paysage naturel	Page 123
4.2. Mesures prises pour sa préservation et sa mise en valeur	Page 125
4.2.1. Protection des espaces naturels.....	Page 125
4.2.2. Espaces boisés classés	Page 125
4.2.3. Mesures réglementaires	Page 126
4.3. Tableau récapitulatif des superficies des zones	Page 127
Bibliographie / Sources	Page 130
• ANNEXES 1 :	
<i>. Fiches ZNIEFF et Natura 2000.....</i>	Page 131
• ANNEXES 2:	
<i>. Compléments historiques de l'Association des Amis de l'Abbaye de Signy.</i>	Page 132

Préambule

QU'EST-CE-QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) ?

Suite à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13.12.2000, le **Plan Local d'Urbanisme** ou "**P.L.U.**", **remplace désormais le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)**.
Il couvre l'intégralité du territoire communal.

Le P.L.U. expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

QUEL EST SON CONTENU ?

Il est défini par l'article R.123-1 du Code de l'Urbanisme, et comprend :

- ▶ un rapport de présentation,
- ▶ le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D)**,
- ▶ un règlement,
- ▶ des annexes.

1) RAPPORT DE PRESENTATION :

(Cf. article R.123-2 du Code de l'Urbanisme)

Le rapport de présentation :

1. Expose le diagnostic prévu au premier alinéa de l'article L. 123-1,
2. Analyse l'état initial de l'environnement,
3. Explique les choix retenus pour établir le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)** et la délimitation des zones au regard des objectifs définis à l'article L. 121-1 et des dispositions mentionnées à l'article L.111-1-1,

Expose les motifs des limitations administratives à l'utilisation du sol apportées par le règlement,

Justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites, en application du a de l'article L. 123-2.

En cas de modification ou de révision, il justifie le cas échéant, les changements apportés à cette règle.

4. Évalue les incidences prévisibles des orientations du plan sur l'environnement, et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

II) PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

(Cf. article R.123-3 du Code de l'Urbanisme)

Le P.A.D.D. définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1, **les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune**, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

III) REGLEMENT :

(Cf. articles R.123-4 à R. 123-12 du Code de l'Urbanisme)

Le règlement **délimite sur des documents graphiques (plans)**, les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières.

Il **fixe également les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones** dans les conditions prévues par le code de l'Urbanisme *(cf. article R.123-9)*.

IV) ANNEXES :

(Cf. articles R.123-13 et R123-14 du Code de l'Urbanisme)

Les annexes se composent de **documents graphiques (plans) et écrits**, et comprennent à titre d'information les dispositions spécifiques applicables sur le territoire communal (servitudes d'utilité publique, ...).

V) PIECES COMPLEMENTAIRES :

Ce dossier de P.L.U. comprend enfin **les pièces complémentaires** suivantes :

- ▶ Porter à connaissance de l'État,
- ▶ Avis des services de l'État et autres personnes publiques consultées sur le projet de P.L.U. arrêté par le Conseil Municipal de Signy-l'Abbaye,
- ▶ Rapport du commissaire-enquêteur.

Introduction

HISTORIQUE DU DOCUMENT D'URBANISME

La commune est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) **approuvé le 10 février 1983.**

Ce document a fait l'objet par la suite de quatre modifications en date du **22.06.1984, 03.09.1989, 19.06.1991 et 31.03.1994.**

Entrée en vigueur de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) :

La loi "S.R.U." a entraîné une profonde réforme des documents d'urbanisme. **Le Plan d'Occupation des Sols (POS) s'appelle désormais "Plan Local d'Urbanisme" (PLU)** et son contenu diffère de celui du P.O.S..

Mise en œuvre de la seconde procédure de révision du P.L.U. :

Par délibération du **04 février 2002**, le Conseil Municipal de Signy-l'Abbaye a décidé de prescrire la première révision de son document d'urbanisme, qui doit être menée selon les nouvelles règles fixées par les décrets d'application de la loi S.R.U., entrés en vigueur à compter du 1^{er} avril 2001.

Ainsi, la délibération du 04 février 2002 précise également **les modalités de concertation préalable** avec la population, définies par le conseil municipal.

CONTEXTE DE LA REVISION :

Depuis ces dernières années, le territoire communal a évolué et la commune souhaite aujourd'hui répondre à de nouveaux besoins, et **engager sur l'ensemble du territoire communal de nouvelles orientations d'urbanisme et d'aménagement.**

Par ailleurs, le Plan Local d'Urbanisme se doit désormais de respecter les **dispositions issues de lois nouvelles, telles que :**

- ▶ la loi sur la prise en compte des risques majeurs,
- ▶ la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992,
- ▶ la loi sur l'élimination des déchets du 13 juillet 1992,
- ▶ La loi "Bruit" du 31 décembre 1992,
- ▶ la loi "Paysage" du 8 janvier 1993,
- ▶ La loi sur l'Air du 30 décembre 1996,
- ▶ la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" du 13 décembre 2000,
- ▶ La loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2003.

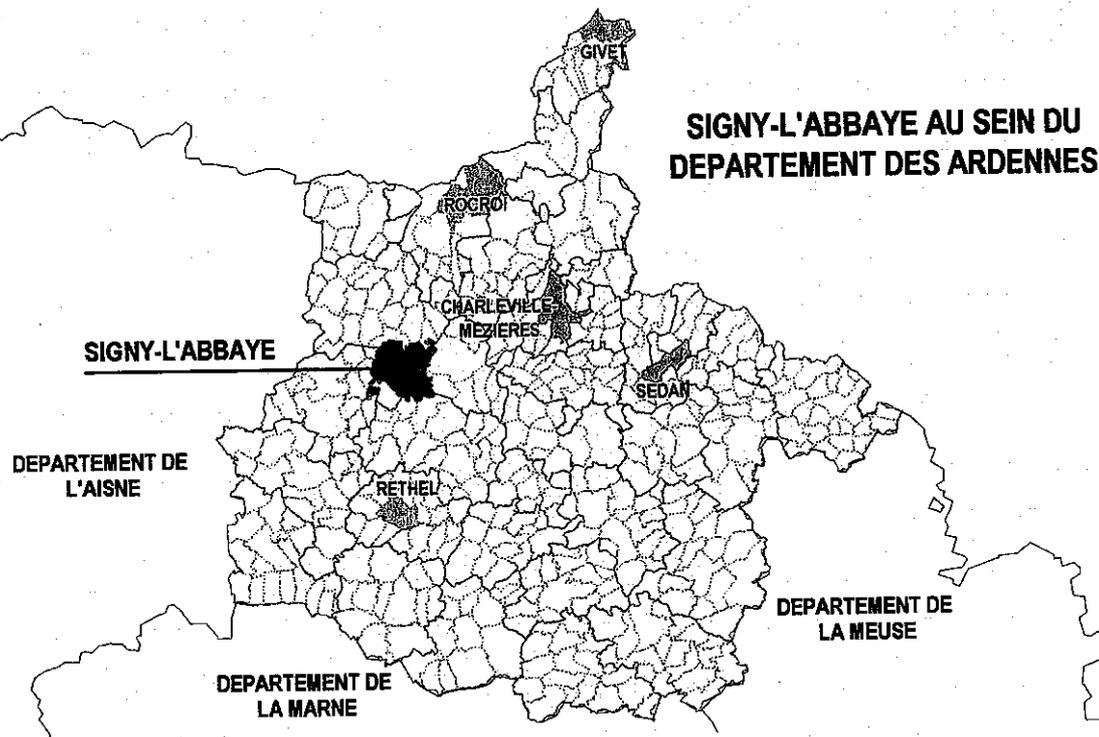
Les pièces constitutives du dossier de Plan d'Occupation des Sols étaient en conséquence devenues **obsolètes** de par leur présentation et leur législation de référence.

1^{ère} PARTIE :
DIAGNOSTIC COMMUNAL

1.1. Situation géographique et données de cadrage

* Situation:

Signy-l'Abbaye, chef lieu de canton, est distante de à 30 km de Charleville-Mézières, et sa situation géographique en fait un relais entre Rocroi et Rethel.

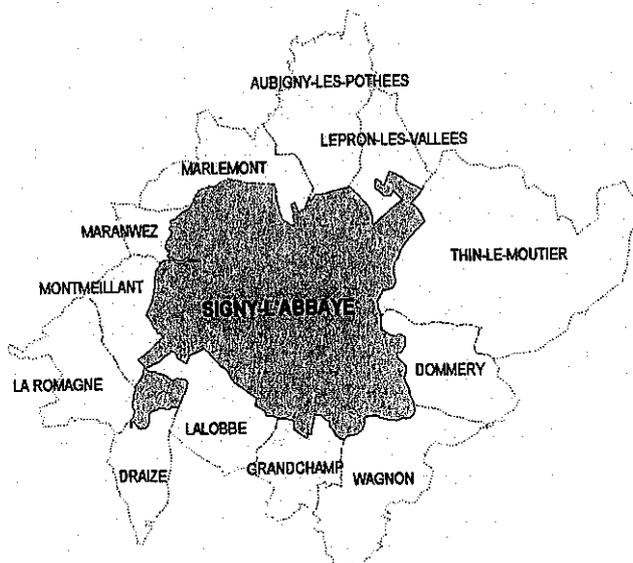


Le territoire communal couvre une superficie de 6 300 ha dont 4 000 ha de forêt, ce qui fait de Signy-l'Abbaye la plus vaste commune des Ardennes.

* Bassin de vie de proximité :

Les communes limitrophes sont :

- *au Nord*, Aubigny-les-Pothées, Lepron-les-Vallées et Marlemont,
- *à l'Est*, Dommery et Thin-le-Moutier,
- *à l'Ouest*, La Romagne, Maranwez, et Montmeillant,
- *au Sud*, Draize, Lalobbe, Grandchamp et Wagnon.



*** Intercommunalité:**

La commune de Signy-l'Abbaye fait partie de la **Communauté de Communes des Crêtes préardennaises** qui comprend 95 communes.

Elle adhère également aux Syndicats suivants :

- Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire de Signy-l'Abbaye,
- Syndicat Intercommunal de gestion du site de Signy-l'Abbaye du collège multisite de Signy-l'Abbaye / Chaumont-Porcien,
- Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de Thin-le-Moutier,
- Syndicat Intercommunal d'Electrification du Nord-Ouest des Ardennes,
- Syndicat Intercommunal de collecte des ordures ménagères.

*** Réseaux viaires:** voir carte ci-après.

Le territoire communal de Signy-L'Abbaye est desservi:

- du Nord au Sud par la **Route Départementale n°985**, axe majeur qui relie Rocroi à Rethel et qui traverse le bourg,

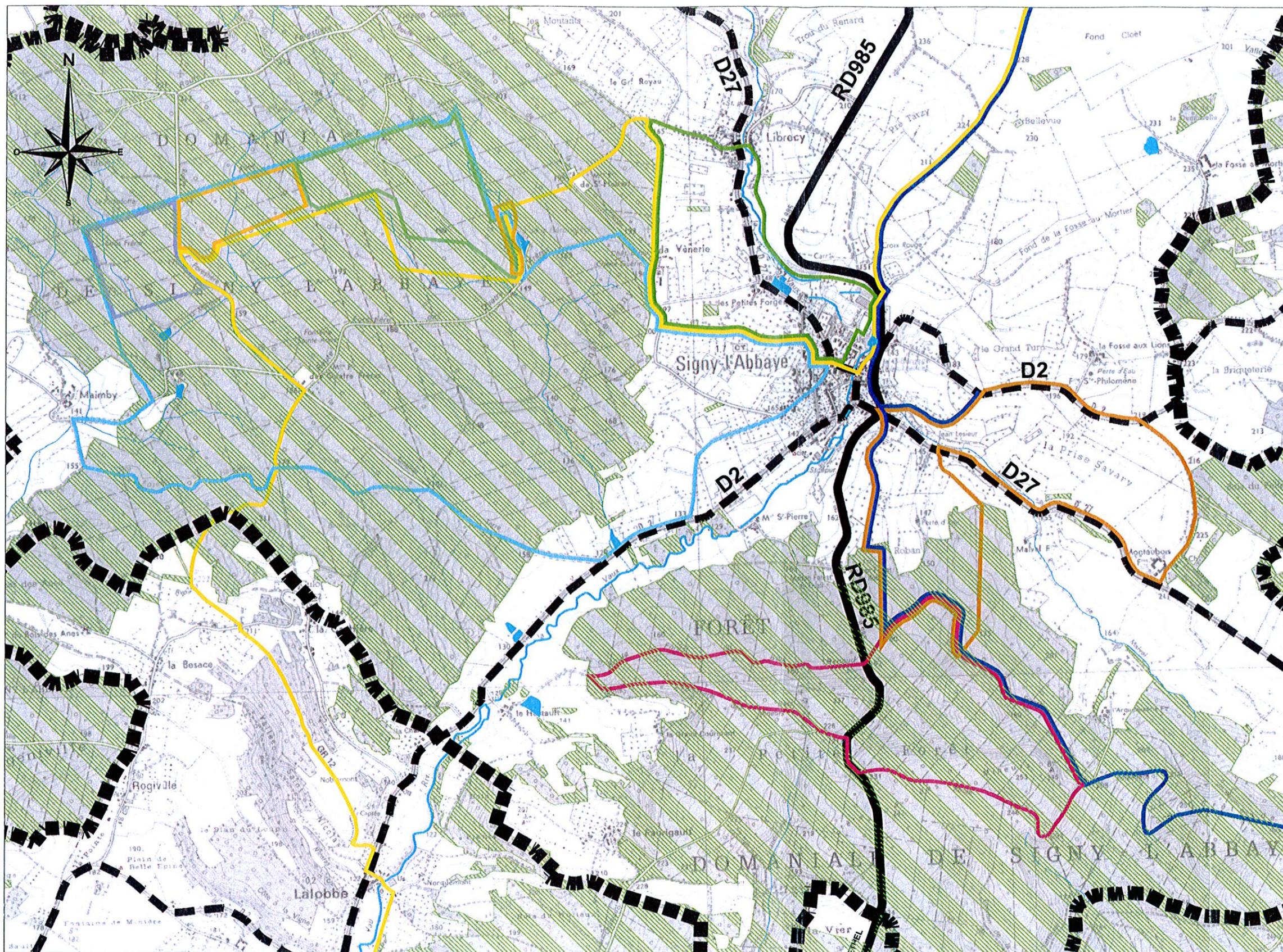
- du Sud-Ouest vers l'Est, par la **Route Départementale n°2** vers le Chef-lieu et vers le village voisin de Lalobbe,

- du Nord-Ouest vers le Sud-Est, par la **Route Départementale n°27** vers les communes limitrophes de Marlemont au Nord et Dommery au Sud-Est.

Les autres voies sont des voies secondaires de desserte interne ou des routes forestières sillonnant la Forêt Domaniale.

Les chemins de randonnée et autres circuits touristiques sont nombreux dans ce site naturel exceptionnel: le circuit botanique de l'étang, le circuit de l'allée de Serre, de la Grande Forêt, de la Héronnière, de la Petite Forêt, de Librecy, du Gros Frêne, du Haras et le circuit des Ardennes à cheval.

RESEAU VIAIRE ET CHEMINS



LEGENDE

-  Limite communale
- VOIES**
-  Voies principales: RD985
-  Voies secondaires: D2, D27

CIRCUITS TOURISTIQUES / CHEMINS

-  Circuit botanique de l'étang 1 km
-  Circuit de l'allée de serre 2.4 km
-  Circuit de la grande forêt 14.5 km
-  Circuit de la héronnière 4.5 km
-  Circuit de la petite forêt 7.5 km
-  Circuit de Librecy 5.5 km
-  Circuit du gros frêne 2.7 km
-  Circuit du haras 8.5 km
-  Les Ardennes à cheval
-  GR 12

0 500 1000
ECHELLE

1.2. Eléments historiques.

. Les origines:

Depuis quels temps lointains des hommes se sont-ils installés près de cette forêt qui porte le nom de Signy, lambeau détaché de l'immense Ardenne ? On ne saurait le dire.

Toutefois, le nom de Signy fait pressentir l'existence *d'une ancienne villa gallo-romaine*: SINNI-ACTUS et les vestiges confirment la continuité de l'occupation humaine:

- Stèle de pierre d'un couple assis dans une niche sous un toit triangulaire : dieux domestiques ou stèle funéraire ? Gallo-romaine au moins ... (Mars 1947 à la Charbonnière).
- Vase en poterie rouge contenant 2605 pièces romaines de Commode à Gallien enfoui en 256 lors du passage d'une légion des derniers empereurs (juin 1865 à la Saboterie).
- Fibule mérovingienne dite "à plateau" provenant d'une tombe de la nécropole franque (1908 ay Bonhéry, trouvée par M. Collaye, agent du chemin de fer).

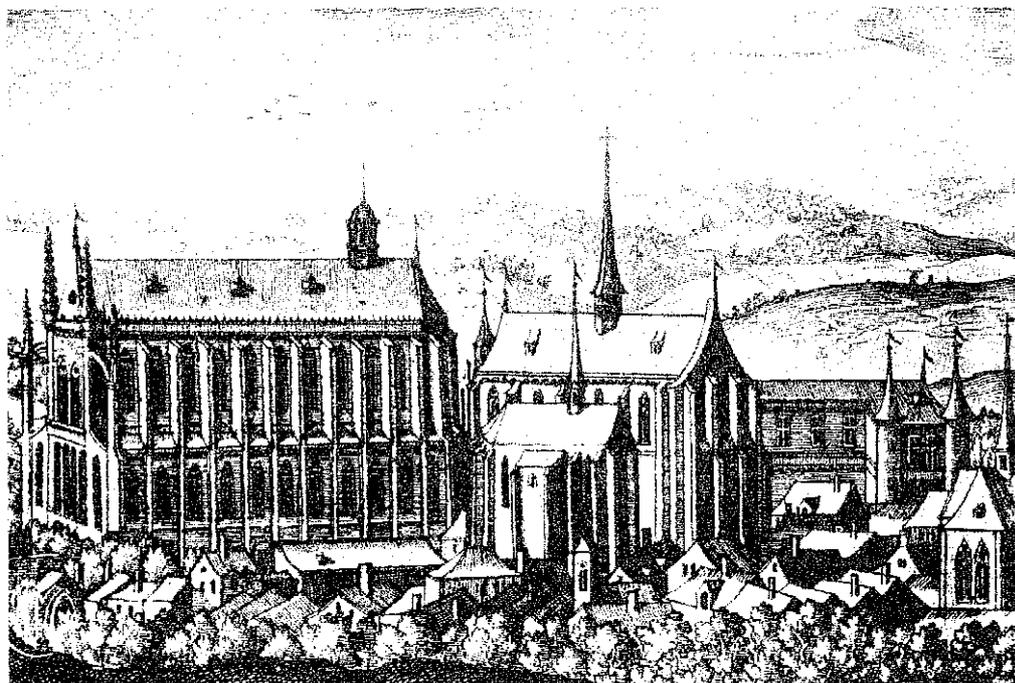
. Avant les moines, Signy comptait peu; avec eux, il entre dans l'histoire:

Signy entre véritablement dans l'histoire lorsqu'il se produit chez les hommes du XII^{ème} siècle une poussée puissante vers les cloîtres.

Le grand propagateur de ce mouvement, est Saint Bernard de Fontaine, réformateur de l'ordre de Citeaux.

Ce dernier ayant besoin de terres pour fonder un monastère, sollicite les Seigneurs de la région, qui après sept années de réflexions consentent à créer une église, au cœur de la forêt sauvage.

L'abbaye est achevée en 1175.



Les moines d'alors vivent dans la pauvreté, et ce dénuement tant vestimentaire qu'artistique crée aux nouveaux monastères une réputation de ferveur qui, rapidement, se répand au loin et des vocations de choix affluent à Signy.

L'abbé Dom Bernard exerce ses fonctions à Signy pendant 22 ans environ, puis est nommé à Igny d'où il est venu, et au bout de quelques années, accablé par l'âge et les infirmités, il obtient d'être relevé de sa charge, et revient selon son désir à Signy qu'il avait fondé et y meurt peu après.

Saint Bernard devait tenir Signy dans une estime toute spéciale pour autoriser son ami et biographe **Guillaume** (Liège vers 1085 - Signy 1148) ancien abbé du monastère bénédictin de **Saint Thierry**, à y entrer comme simple moine cistercien.

Guillaume fut le premier à alerter Bernard sur les erreurs d'Abélard.

La plus célèbre des œuvres théologiques et mystiques de Guillaume traite de la vie solitaire : "Lettre aux pères du Mont-Dieu" écrite en 1143. Elle recommande aux Chartreux la plus grande simplicité de vie comme Bernard le faisait aux Clunisiens ... Elle se propagea sous le nom de Lettre d'Or pendant tout le Moyen-Age et eut un très grand retentissement dans les monastères, elle sert encore actuellement de modèle pour la règle en usage dans les monastères du monde entier.

Aussi longtemps que Guillaume fut à Signy le monastère se montra d'un haut idéal de vie, un modèle exemplaire d'abbaye cistercienne.

Le premier travail des moines fut **le défrichement** afin d'accroître les surfaces en culture.

Pour autant, la forêt avait son importance économique et vivrière. **Les moines pratiquaient la pisciculture** : de nombreux étangs ont été créés en Grande Forêt par la fermeture des vallons au moyen de digues.

Cette forte utilisation de la forêt a façonné le paysage actuel (fermes isolées, étangs, forêts). Certaines espèces floristiques semblent d'ailleurs avoir été introduites par les moines (par exemple la prêle d'hiver *Equisetum hyemale* : riche en silice, elle était utilisée par les tourneurs sur bois).

Plus tard, le domaine s'agrandit et fut fructueusement exploité.

Les premiers abbés qui lui succédèrent voient les possessions de Signy augmenter peu à peu, par suite de donations ou bien d'acquisitions à titre onéreux. L'abbaye devient bientôt l'une des plus riches de la province de Reims.

A ne considérer que les acquisitions faites dans le voisinage de l'abbaye, qui en font une sorte de ferme d'un seul tenant, on arriverait presque à retrouver, déjà fixes dans leur ensemble au XIII^{ème} siècle, les limites qui sont actuellement celles de la commune de Signy.

La révolution les a peu à peu gardées, ne faisant guère subir au terrain qu'une amputation importante : celle des bois de Froidmont qui furent rattachés au terroir de Thin-le-Moutier.

En même temps qu'ils cultivent le sol défriché par leurs mains et qu'ils enseignent la culture aux paysans qui les aident, **les moines donnent l'impulsion au commerce**.

Il faut, en effet, s'approvisionner en outils de tous genres, faire venir des granges, le blé et le vin, et inversement expédier en d'autres lieux les produits de la terre, les grains des récoltes pour payer les redevances, ou pour subvenir aux besoins d'autres abbayes.

Tout ce trafic crée une grande animation. L'abbaye doit jusqu'en 1790 entretenir les chemins et les routes, secourir les populations accourues se blottir à l'ombre de ses murs, payer l'écolage pour 200 enfants, héberger les passants, surtout les militaires.

En 1650, des bandes d'Erlach ravagent le pays, suivies par les troupes de Turenne et des princes révoltés. Erlach, d'abord compagnon de Gustave-Adolphe et de Bernard de Saxe-Weimar est, en 1649, au service de la France.

Ses soldats nommés Erlans assomment les hommes, torturent les prêtres, maltraitent les femmes et les filles jusque dans les églises.

Puis, chaque chef de parti exploite le pays et exige de lourds impôts.

De leur côté, les soldats emportent tout ce qu'ils peuvent enlever. Les paysans épouvantés s'enfuient et meurent de faim. En 1652 l'abbaye est à nouveau pillée et ravagée par les troupes espagnoles.

Quand les revenus s'évanouissent, la vie matérielle devient difficile car il faut tout de même de l'argent. L'abbaye doit donc emprunter.

La fin du XVII^{ème} siècle est une période lamentable dans l'histoire de l'abbaye.

L'impuissance des religieux à payer leurs dettes, sinon leur mauvais vouloir, n'est que la conséquence de la misère à la fois matérielle et morale.

L'Archevêque de Reims, soucieux de restaurer la vie spirituelle dans son diocèse en visite toutes les paroisses en 1678. Ce qu'il constate à Signy ne l'édifie guère.

C'est une des plus belles abbayes du royaume, écrit-il, mais elle a 30.000 livres de dettes et surtout, il y règne un désordre à faire pitié.

Quand éclate **la Révolution**, la belle église abbatiale, les bâtiments conventuels, sont rasés, démolis pierre à pierre, vendus aux enchères publiques, afin de reconstruire d'autres maisons civiles. Il ne reste que quelques infrastructures, des caves et des celliers.

La bibliothèque est brûlée en un feu de joie sur la place publique : ses 3 948 volumes, ses 125 livres gothiques et ses précieux manuscrits sont réduits en cendres.

Quelques meubles du salon XVIII^{ème} siècle de l'abbé, quelques sculptures sur bois, des taques, des gravures sont sauvés et relégués au château de Montaubois, à la Préfecture de Mézières, à l'église de Signy et à la cathédrale de Reims.

En somme, il ne subsiste de vestige que **cette croix de convers**, Monolithe de 7 mètres, se dressant en haut de la rue du château, érigée en souvenir de la bataille qui mit aux prises les gens de Raoul, Comte de Château-Porcien à ceux du Prieur Gilles 1^{er}, parce que le seigneur, au mépris de la parole donnée prétendait venir chasser sur les terres devenues bien monastique.

Longtemps bourg essentiellement agricole, Signy sait rebondir et se transforme dès 1830, avec la création de **nombreuses filatures** qui employèrent une importante main d'œuvre – près de 1300 ouvriers – la forêt n'en occupant que 400.

Il y avait aussi à cette époque une douzaine de **moulins** (grains, huile), **des brasseries**, sans oublier le **haut fourneau et les forges du Hurtaut**, créés dès 1525 par Dom Gobert de Challengerange, abbé de Signy et où l'on fondait encore, en 1840, quelque 60 tonnes de fonte par mois tout en forgeant, en même temps, une dizaine de tonnes de fer plat.

La population du bourg s'élevait alors à près de **6000 habitants**. Signy est alors la 6^{ème} ville ardennaise.

La période de 1870 à 1914 est relativement prospère grâce à l'activité des 14 filatures. Malheureusement, la première guerre mondiale puis la seconde apportent aux activités de Signy le coup de grâce. Les filatures ferment les unes après les autres et la population tombe à moins de 2 000 habitants.

Cet exode industriel peut s'expliquer par l'occupation allemande mais surtout par le développement et l'équipement de l'industrie dans le Département du Nord qui anéantissent la compétitivité des usines locales. De 1920 à 1940, puis de 1944 à 1960, le travail de la bonneterie avait absorbé la main-d'œuvre féminine.

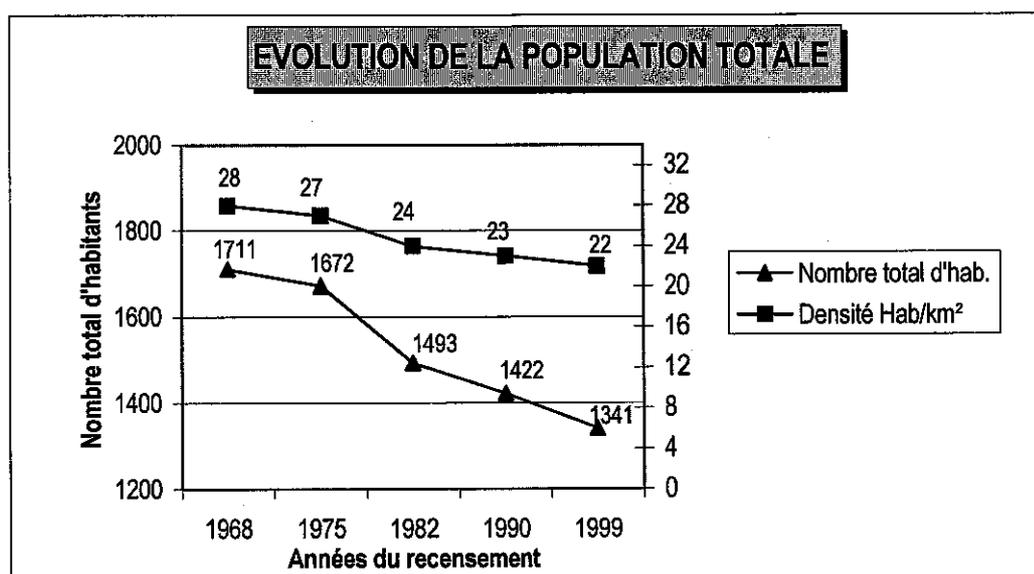
Dés lors, ces industries et la population diminuèrent sans cesse pour en arriver aujourd'hui à moins de 1500 habitants.

1.3. Évolution démographique et traits caractéristiques de la population totale.

1.3.1. EVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE.

Les données I.N.S.E.E. soulignent une baisse continue de la population totale depuis 1968. La densité s'élève aujourd'hui à **22 habitants au km²**.

Après une chute sensible du nombre d'habitants entre 1975 et 1982 (- 179 personnes, soit un taux de variation de - 10,7 %), la population a diminué mais dans des proportions moins importantes (- 4,75 %). Sur la dernière décennie, on relève un taux de variation de - 5,69 %.



Données I.N.S.E.E. Recensements Généraux de la Population

1.3.2. VARIATIONS DU SOLDE NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE.

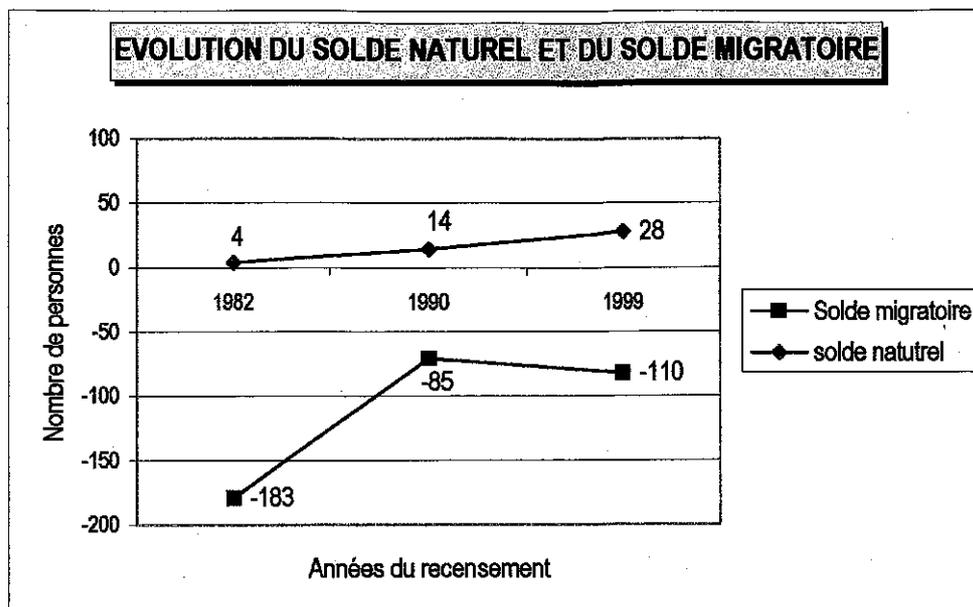
Rappel :

Solde naturel : Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur la période.

Solde migratoire : Différence entre le nombre de personnes arrivant sur la commune et ceux qui la quittent.

L'analyse des données du **solde naturel** et du **solde migratoire** permet d'expliquer l'évolution générale de la population totale.

Dans le cas de Signy-l'Abbaye, le déclin de la population amorcé depuis 1962 / 1968 s'explique avant tout par les **variations du solde migratoire**, qui contrairement au **solde naturel**, évolue irrégulièrement depuis 1982.



Données I.N.S.E.E. Recensements Généraux de la Population

En effet, après une évolution très positive entre 1982 et 1990, **le solde migratoire est en baisse sur la dernière décennie.**

En ce qui concerne le solde naturel, il est en augmentation continue depuis 1982.

1.3.3. STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE DE LA POPULATION EN 1999.

D'une façon générale, la population est jeune, les résidents de moins de 29 ans représentant à eux seuls plus du tiers de la population totale (34,4 %).

Les proportions des tranches d'âges dites "intermédiaires" sont relativement homogènes (30 à 59 ans).

La tranche d'âge des "60 à 74 ans" représente quant à elle une part non négligeable de la population communale, de même que la dernière tranche des " 75 ans et plus".

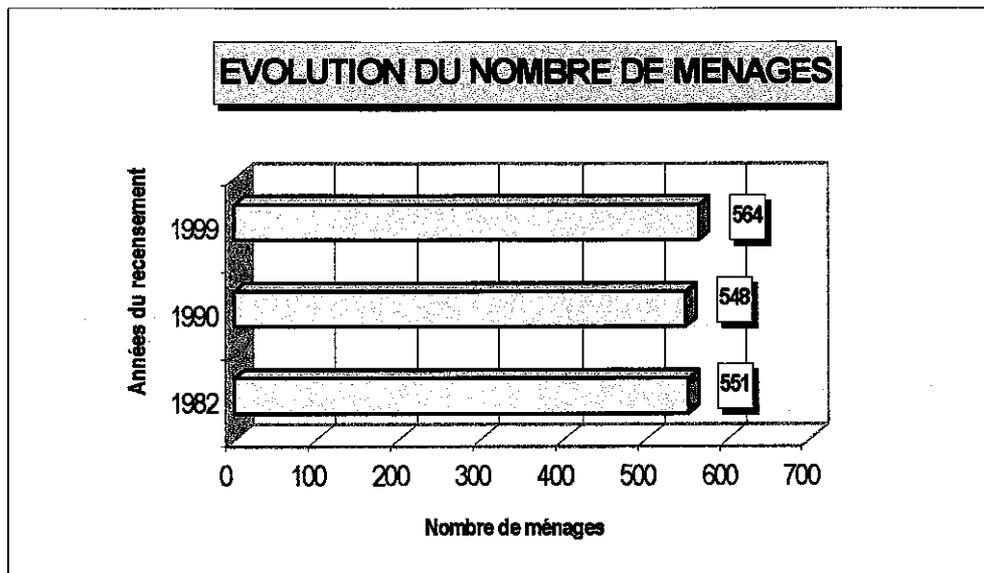
TRANCHES D'AGES	POPULATION MASCULINE	POPULATION FEMININE	ENSEMBLE	%
Moins de 20 ans	169	161	330	24,6
20 à 29 ans	74	58	132	9,8
30 à 39 ans	98	95	193	14,4
40 à 49 ans	92	72	164	12,2
50 à 59 ans	79	69	148	11,1
60 à 74 ans	102	139	241	18,0
75 ans et plus	50	83	133	9,9
TOTAL	664	677	1341	100,00

Source : Données I.N.S.E.E. - R.G.P. de 1999

La structure par sexe de la population est plutôt équilibrée, les femmes restant malgré tout les plus nombreuses sur le territoire.

1.3.4. EVOLUTION DES MENAGES.

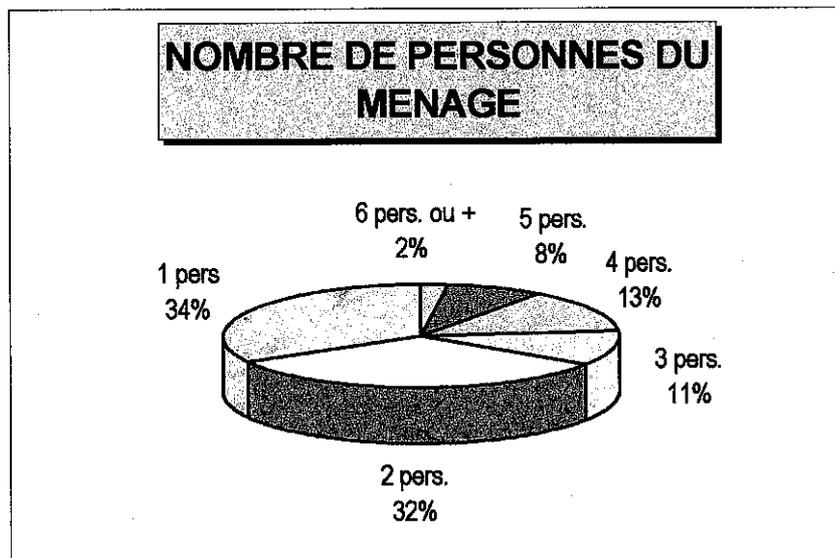
Après une tendance à la baisse entre 1982 et 1990, le nombre de ménages est de nouveau en hausse sur la dernière décennie (+ 16 ménages).



Données I.N.S.E.E. Recensements Généraux de la Population

Traits caractéristiques des ménages en 1999 :

Les ménages de Signy-l'abbaye sont avant tout de petite taille, 77% d'entre eux étant constitués de 1 à 3 personnes. Le nombre moyen de personnes par ménage s'élève aujourd'hui à 2,37 alors qu'il s'élevait à 2,59 en 1990.



Source : Données I.N.S.E.E. - Recensement Général de la Population 1999

Seuls 7 ménages sont de nationalité étrangère, représentant au total 8 personnes.

1.4. Population active.

1.4.1. COMPOSITION DE LA POPULATION ACTIVE DE 1999.

STATUT	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE
ACTIFS	310	196	506
<i>Actifs ayant un emploi</i>	278	159	437
Salariés	230	137	367
Non salariés	48	22	70
<i>Chômeurs</i>	32	37	69
INACTIFS	354	481	835
TOTAL	664	677	1341

Données I.N.S.E.E. R.G.P. 1999

La population active représente environ 37,7% de la population totale, et les actifs ayant un emploi environ 32,6% de la population totale. Ces derniers sont majoritairement de sexe masculin et salariés.

Le taux de chômage s'élève en 1999 à 13,6% de la population active, et on constate que les femmes sont davantage touchées par ce fléau, que les hommes. Ce taux est en baisse par rapport à celui de 1990 (16,60%).

Les inactifs représentent donc 62,3% de la population totale. On remarque une tendance à l'équilibre entre la part des inactifs et actifs masculins, alors que la part des femmes inactives est nettement supérieures à celle des femmes actives du territoire.

Structure par tranches d'âge et par sexe de la population active :

Source : Données I.N.S.E.E. 1999

L'analyse par tranches d'âge montre que les actifs âgés de 30 à 39 ans sont les plus nombreux à Signy-l'Abbaye, suivis ensuite des actifs de 40 à 49 ans. D'une façon générale, la population active est plutôt jeune.

L'analyse par sexe indique que les actifs masculins sont les plus nombreux dans toutes les tranches d'âge, excepté pour la tranche des plus de 60 ans, où on relève une égalité parfaite entre les sexes.

TRANCHES D'AGES	POP. ACTIVE MASCULINE	POP. ACTIVE FEMININE	ENSEMBLE	%
Moins de 20 ans	4	2	6	1,2
20 à 29 ans	59	41	100	19,8
30 à 39 ans	94	67	161	31,8
40 à 49 ans	87	50	137	27,0
50 à 59 ans	61	31	92	18,2
60 ans et plus	5	5	10	2,0
TOTAL	310	196	506	100,00

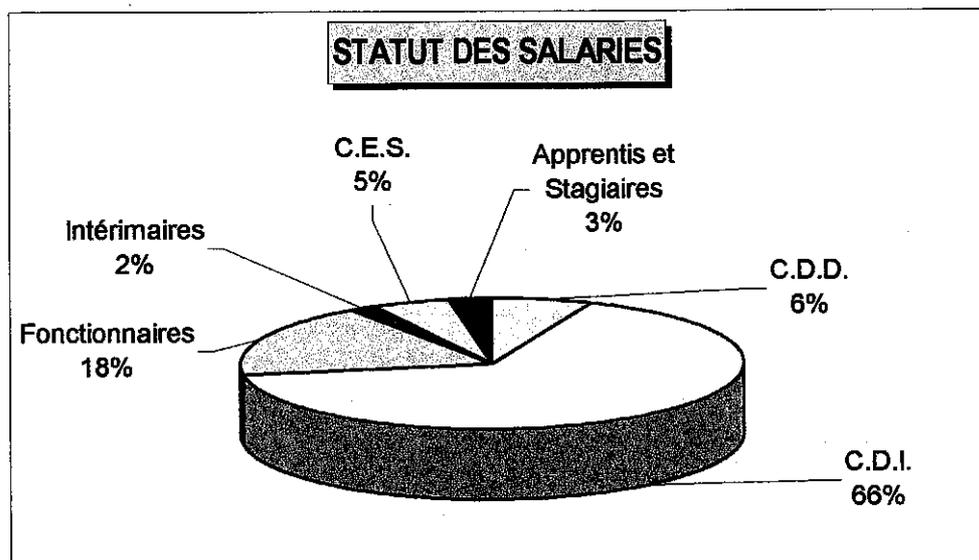
1.4.2. TYPES D'EMPLOIS DES ACTIFS OCCUPES EN 1999.

Non salariés :

La part des non salariés (16 %) concerne les exploitants agricoles et les professions libérales.

Salariés :

Ils représentent 84 % des actifs. La majorité d'entre eux bénéficie d'un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) et les fonctionnaires sont ensuite les plus nombreux.



Source I.N.S.E.E. Recensement Général de la Population de 1999

1.4.3. MIGRATIONS DOMICILE - TRAVAIL EN 1999.

	A Signy-L'Abbaye	Dans une autre commune de la région Champagne - Ardenne	Hors région Champagne / Ardenne
Nombre d'actifs travaillant ...	275	157 (dont 148 dans le département des Ardennes)	5
Pourcentage d'actifs travaillant...	62,9%	35,9%	1,2%

Source : Données I.N.S.E.E. Recensement Général de la Population de 1999

Actifs travaillant à Signy-l'Abbaye :

Selon les dernières données INSEE de 1999, environ 62,9% des actifs ayant un emploi exercent leur profession sur le territoire communal.

Ce pourcentage très élevé s'explique par la présence d'activités économiques importantes (cf. § Activités économiques), et par la présence du pôle scolaire employant de nombreux fonctionnaires (cf. § Équipements publics).

1.5. Activités économiques et de services

1.5.1. ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES.

1.5.1.1. Activités agricoles :

Dans cette région des Crêtes Ardennaises d'herbages et de bocages, l'activité agricole est centrée sur **l'élevage essentiellement bovin** (lait et viande) mais aussi ovin et volailles.

Quelques céréales sont aussi cultivées (surtout blé, orge, maïs et colza), mais les terres labourables restent marginales par rapport aux surfaces en herbes.

Le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué depuis 20 ans (30 exploitations actuellement) et l'exploitation "moyenne-type" est constituée:

- d'une population familiale (très peu de salariat agricole)
- **d'une superficie maximale de 50 ha** (pour 89 % des exploitations, pour 65 % entre 20 et 50 ha – INSEE 1988).
- avec un chef d'exploitation dont l'âge moyen est compris entre 35 et 49 ans.

La dynamique agricole actuelle est positive. En effet, la part des jeunes agriculteurs de moins de 35 ans a bien augmenté depuis 20 ans: ils représentent aujourd'hui 18 % des chefs d'exploitation.

1.5.1.2. Activités sylvicoles :

Le massif forestier de Signy-l'Abbaye est un vaste ensemble caractéristique des Crêtes Préardennaises (zone de gaizes) typique et très varié encadrant une flore et une faune riches et diversifiées (Région naturelle IFN n° 08.7 : seconde crête ardennaise).

Cette forêt à haute futaie feuillue est connue et appréciée par de nombreux amateurs locaux avec une reconnaissance départementale.

Elle est même citée dans certains ouvrages comme l'une des plus belles futaies de chêne des Ardennes, même si en réalité elle est composée d'une multitude d'autres essences.

L'impact direct de la forêt sur l'économie locale est difficile à évaluer étant donné le mode des exploitations de bois ouvert à l'ensemble des exploitations forestières de la région.

Pour autant, on peut aisément estimer :

- **L'exploitation forestière (bûcheronnage)** : équivalent de 3 bûcherons à temps plein par an.
- **Le débardage des bois** : équivalent de 1,5 débardeurs à temps plein par an.

La forêt domaniale de Signy-l'Abbaye permet l'emploi de 4 ouvriers forestiers salariés de l'ONF qui travaillent dans les jeunes peuplements, sur les zones protégées et pour assurer la propreté du massif.

Le personnel technique d'encadrement forestier est composé de 4 personnes à temps plein sur la forêt domaniale.

La sous-traitance à des entreprises locales pour la réalisation de travaux forestiers particuliers représente en moyenne l'emploi d'un personne à temps plein sur le massif.

La forêt fournit aussi le bois de chauffage que les habitants peuvent se procurer sous forme de "cessions amiables" : environ 70 foyers sont concernés annuellement, ce qui correspond en moyenne à 700 jours de travail par an.

Le massif forestier domanial de Signy-l'Abbaye a donc une dimension économique non négligeable qui est à prendre en compte dans l'appréhension de son milieu naturel.

Pour autant son impact économique direct sur l'économie de la commune et du canton est peu visible.

1.5.2. ACTIVITES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, ARTISANALES ET DE SERVICES:

(Source : La commune)

La commune de Signy-l'Abbaye représente **un site industriel d'importance** (environ **180 emplois** liés aux différentes entreprises présentes).

Sur ceux-ci, 25 emplois sont liés à la scierie COLLET qui produit des sciages et des palettes. Son approvisionnement en forêt domaniale de Signy-l'Abbaye reste par contre très faible.

Plus de 50 emplois sont liés aux commerces (secteur alimentaire, fleuriste, quincaillier, garages, coiffeur, photographe, cafés, restaurants, hôtels ...) et environ 15 emplois chez les professions libérales.

La commune et les services publics emploient actuellement environ 50 personnes.

. Sites industriels :

2 ha dont 1 ha de bâtiments appartenant à la Commune et occupé par :

. la S.A.T.E.M. (traitement des métaux)	40 emplois
. les Ets DEHUZ (mobilier en tube)	10 emplois
. la SARL DEHUZ (traitement de surface)	8 emplois
. la S.A. SIMOCAL (montage de pièces)	12 emplois
. les FONDERIES DU LION (groupe Effel)	siège administratif

5 autres entreprises situées en dehors du site communal :

. la SOCOTEP (confection de plastique)	40 emplois
. la SCIERIE COLLET (palettes – sciage)	25 emplois
. le MOULIN St PIERRE (farine)	6 emplois
. les TRANSPORTS TRIGALLEZ (transports)	12 emplois
. la S.A. MONCHEL (Electricité)	12 emplois

Soit au total 155 emplois environ actuellement

. Commerces et services:

On dénombre :

- . Un shopi et deux superettes comptabilisant 14 emplois,
- . Un artisan boucher et un boulanger-pâtissier
- . Une fleuriste, un quincaillier (+ pompes funèbres),
- . Deux hôtels – restaurants et trois cafés dont un PMU
- . Deux artisans-coiffeurs, un photographe-imprimeur, un facteur d'orgues
- . Une auto-école, deux garages et une agence bancaire,
- . Un exploitant forestier,
- . Un service de taxi (transport malade assis),
- . Un vendeur dépannage télé, vidéo, ménager,
- . Une pisciculture,
- . Un service espaces verts-pépinières - terrassement délicat.

A noter également la tenue d'un marché le 1er mardi du mois.

. Professions libérales:

Les professions médicales et para-médicales sont les plus représentées avec trois médecins généralistes, un pharmacien, un dentiste, un kinésithérapeute, deux infirmières et un vétérinaire.

On compte aussi un notaire, un agent d'assurances et une S.C.P (Société Civile Professionnelle)

La commune de Signy représente donc un pôle économique important.

1.5.3. ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS:

La région des Crêtes reste typique pour son paysage "vert" de bocages, légèrement vallonné, l'habitat isolé et des forêts en haut de colline.

Le tourisme est plutôt de passage et lié à des activités de promenades et de balades : on peut parler de **tourisme "vert"**.

Autour de Signy-l'Abbaye, le rôle touristique du grand massif forestier est indéniable: il attire les locaux mais aussi et surtout les populations de l'agglomération Rémoise, en complément d'un tourisme culturel et historique (églises, château ...).

Le massif de Signy est l'un des premiers "antres forestiers" quand on arrive dans les Ardennes par le Sud.

Les structures touristiques existantes "animent" le développement d'activités à l'adresse des vacanciers :

- La Communauté de Communes de Crêtes Préardennaises: mise en place de sentiers pédestres et animations estivales diverses.

- Les associations locales: VTT club signacien, groupes de marcheurs, association de cavaliers, associations d'historiens ...

- L'ONF équipe une brigade équestre et anime des balades de découverte.

L'offre d'hébergement reste encore assez faible: 3 gîtes ruraux autour de Signy, une offre hôtelière réduite et un camping. Ceci limite forcément la durée de séjour dans la zone qui ne possède pas d'attraction majeure (point de baignade par exemple).

L'activité touristique en forêt domaniale a souvent été limitée à la balade et la découverte de la forêt (à pied, à vélo ou à cheval) avec un désir de garder le côté "naturel" du massif: pas d'artificialisation du milieu.

Quelques sites ont la faveur du public :

- l'étang de la Héronnière
- l'allée de Serre
- le site de la Vénerie
- fontaine rouge, sources pétifiantes
- les mares (ex : la mare aux cannes).

Les sentiers pédestres sont bien développés ainsi que les 200 km de sentiers VTT.

Les cavaliers n'ont accès qu'aux routes forestières (empierrées ou non), la particularité du sous-sol (argile et limon très mouilleux) nécessitant l'aménagement de passages non encore réalisés.

Dans cette optique, **l'ONF** consacre chaque année une part importante de son budget à l'entretien des structures d'accueil existantes, le renouvellement d'équipement étant aussi financé par le Conseil Général des Ardennes.

L'objectif poursuivi actuellement reste **le maintien de la qualité environnementale du site** en développant toujours le côté éducation et découverte de la nature et connaissance de la forêt par la création d'aménagements pédagogiques.

Le massif de Signy-l'Abbaye intéresse aussi différentes associations de protection de la nature: Le Centre d'Initiation à la Nature (CIN) de Boult-aux-Bois, Associations de protection de la nature de Signy, Nature et Avenir, Regroupement des naturalistes ardennais (Renard), Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Société d'Histoire Naturelle des Ardennes (SHNA), Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA) qui organisent des activités d'études et de découverte.

L'activité touristique et éco-touristique autour du massif de Signy-l'Abbaye tend à se développer et sera sans aucun doute en augmentation dans les années à venir.

. Chasse et pêche

Le massif de Signy-l'Abbaye est aussi réputé pour **la présence de grand gibier**: sangliers, chevreuils et grands cervidés sont chassés par deux sociétés de chasse différentes qui louent leur droit de chasse à l'ONF. Une troisième société de chasse loue son droit de chasse à la commune.

Ces sociétés sont soumises à la réglementation sur les plans de chasse au grand gibier et sont rassemblées dans un groupement d'intérêt cynégétique (GIC) prenant en compte une vaste zone au-delà de la forêt domaniale. Sur le site Natura 2000, seules deux sociétés de chasse sont présentes: une en Grande Forêt et l'autre en Petite Forêt.

Chevreaux et sangliers sont des populations autochtones alors que le **cerf élaphe** résulte d'une introduction dans les années 1960 à 1970. Outre ces grands gibiers, **le renard, le pigeon ramier** (nuisibles) et **la bécasse** sont chassés: le prélèvement actuel reste très faible.

La chasse au grand gibier est une donnée essentielle pour la gestion de la forêt: son objectif est de réguler au mieux les populations afin d'atteindre un parfait équilibre avec le milieu.

La chasse est donc un élément indispensable à la préservation des milieux, une augmentation incontrôlée des populations pouvant avoir des effets très néfastes sur l'équilibre et l'écosystème actuel.

L'ensemble du réseau hydrographique de la forêt domaniale de Signy n'est pas pêché, l'ONF n'ayant pas loué de droit de pêche.

Aucun prélèvement n'existe sur la faune aquatique (exception faite de l'étang de la Héronnière où les enfants de moins de 12 ans ont le droit de pêche).

1.6. Équipements et services publics

Milieu associatif

1.6.1. EQUIPEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

Source : Informations fournies par la commune

Les équipements et services publics administratifs se décomposent de la façon suivante:

La Commune emploie 16 personnes auxquels s'ajoutent les sièges administratifs et intercommunaux suivants :

- Syndicat intercommunal de gestion du site de Signy-l'Abbaye du collège multisite de Signy-l'Abbaye/Chaumont-Porcien: 1 emploi
- Syndicat intercommunal du Pôle scolaire de Signy-l'Abbaye: 16 emplois
- Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Thin-le-Moutier 2 emplois

On dénombre également:

- La Trésorerie 3 emplois
- Un bureau de poste 8 emplois
- Une gendarmerie 6 gendarmes
- La Paroisse catholique 1 abbé permanent

1.6.2. EQUIPEMENTS PUBLICS SCOLAIRES.

Source : Informations fournies par la commune

La commune de Signy-l'Abbaye constitue **un pôle scolaire non négligeable** tant dans le primaire que dans le secondaire. Elle comprend:

- **Un pôle scolaire** desservant 15 communes et comprenant :
 - . 1 école maternelle : 4 classes – 95 élèves
 - . 1 école élémentaire : 6 classes – 140 élèves
- **Un collège 400 + SEGPA** desservant 26 communes :
 - . 15 classes (dont 3 SEGPA) : 360 élèves

1.6.3. EQUIPEMENTS PUBLICS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS.

Équipements sportifs:

Un complexe sportif et de loisirs comprenant :

- . 1 terrain de football en stabilisé (avec éclairage), 1 terrain de football en herbe,
- . 1 bâtiment "vestiaires-sanitaire-buvette"
- . 1 COSEC
- . 1 tennis extérieur
- . 1 boulodrome
- . 1 centre VTT
- . 1 terrain de camping – 2 étoiles – 60 emplacements

Équipements culturels et de loisirs :

- . 1 foyer pour tous et une salle des fêtes
- . 1 bibliothèque

1.6.4. MILIEU ASSOCIATIF.

Le milieu associatif local est particulièrement dynamique, et se compose des associations suivantes :

. Associations sportives:

. L'A.S. Signy-l'Abbaye - Football:

20 dirigeants – 120 licenciés – avec une école de football (1 directeur – 3 éducateurs).

. Le Tennis Club:

10 dirigeants – 40 licenciés – avec une école de tennis (4 éducateurs).

. L'Association de Gym Volontaire:

6 dirigeants – 2 sections – 40 participants – 1 éducateur breveté.

. La section V.T.T:

30 membres – 1 secrétaire.

. La section Goshindo

. Signy- Basket-Ball

. Club "Roc 4X4"

Initiation à la conduite (Quad) – initiation à la mécanique.

. Associations culturelles:

. Musique pour Tous et Arts Plastique:

260 adhérents – 12 professeurs avec une école de musique – une section - chant choral – une section de danse – une section théâtre.

. L'Eveil:

20 adhérents – Fanfare.

. Le Cercle des Collectionneurs:

280 adhérents – philatélie – recherche sur le passé de la commune.

. Les Amis de l'Abbaye:

140 adhérents dont 5 de Signy – défense et illustration de l'ancienne abbaye.

. L'A.D.I.L:

40 membres – mise en valeur du Hameau de Librency.

. Comité de Jeunesse de Signy:

10 adhérents – animation culturelle et populaire du village.

. Club de l'Abbaye:

45 adhérents – réunion des anciens du village.

. **Comité de Jumelage Signy-Albig**

100 adhérents – échanges avec les habitants de la ville allemande de Albig.

. **Théâtre de la Vieille Route de Librecy:**

100 adhérents – animation et théâtre au Hameau de Librecy

. **Famille Rurale de Signy-l'Abbaye:**

48 familles – encadrement des enfants pendant les vacances scolaires - activités sportives et culturelles.

. **Syndicat d' Initiative:**

Animation de la localité – Accueil touristes

. **Anym' Signy:**

Animations diverses

. **Club d'Astronomie:**

Observation des planètes - Initiation

. **Autres associations :**

. **L'Abbaysienne – Société de pêche:**

85 adhérents – nettoyage de la rivière – rempoissonnement.

. **L'Association de Chasse en plaine:**

40 adhérents

. **L'Association de Chasse en plaine de Librecy:**

. **3 Associations d'anciens combattants.**

A signaler également:

. **La Station des Haras Nationaux:**

5 étalons assurent la monte de 300 juments (venant du Nord de la France mais aussi de Belgique et d'Allemagne) de mars à juillet.

. **Le domaine de "la Vénérie":**

6 ha de terrains et bâtiments, propriété de la commune, situés en lisière de la forêt concernés par un projet touristique en cours d'études porté par la Communauté de Communes des Crêtes préardennaises

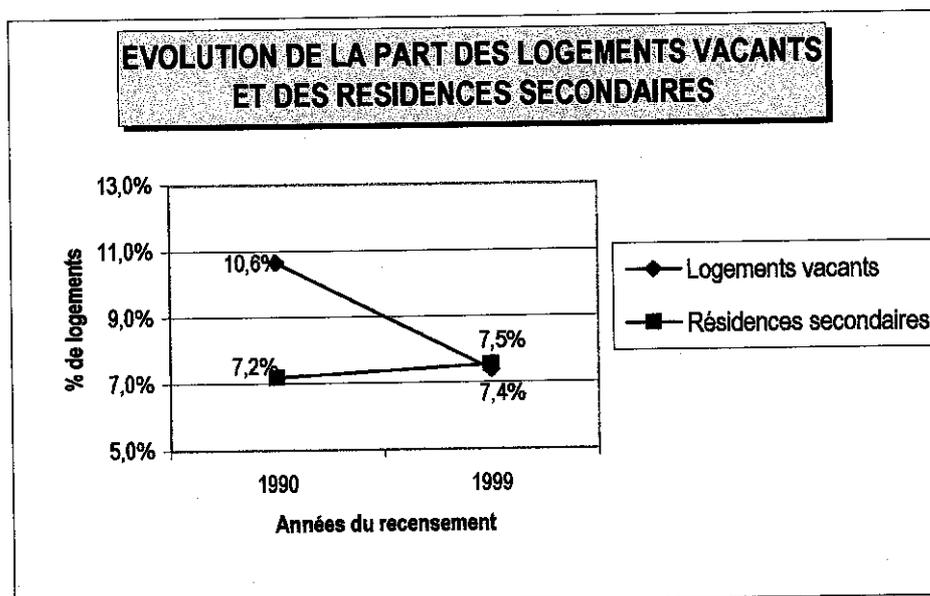
1.7. Domaine de l'habitat : Analyse du parc de logements

1.7.1. ÉVOLUTION ET COMPOSITION DU PARC DE LOGEMENTS.

Année du recensement	Résidences principales	Logements vacants	Résidences secondaires	Nombre total de logements
1999	564	49	50	663
1990	548	71	48	667

Source : Données I.N.S.E.E. Recensements Généraux de la Population

Les statistiques de l'I.N.S.E.E. soulignent sur la dernière décennie, une légère baisse du nombre de logements, qui s'explique par



Source : Données I.N.S.E.E. Recensements Généraux de la Population

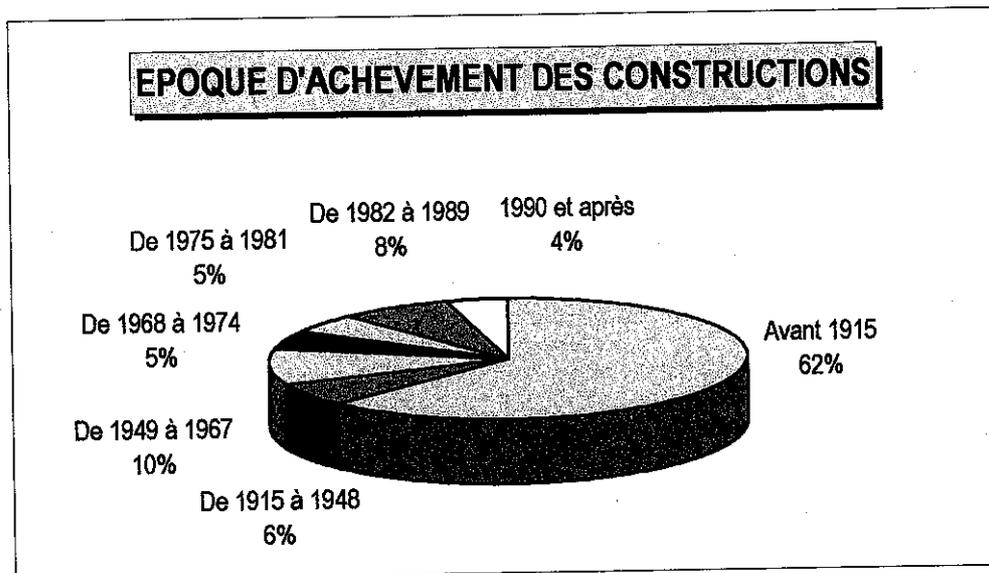
Le nombre de logements vacants diminue de façon encourageante, tout en maintenant un taux de vacance permettant encore la fluidité du parc.

Concernant l'évolution des résidences secondaires, leur nombre se stabilise, pour représenter aujourd'hui 7,5% du parc. Ce pourcentage plutôt élevé s'explique par un cadre de vie agréable et la présence d'activités touristiques et de loisirs diverses (pêche, ...).

1.7.2. ANCIENNETÉ DU PARC

Le parc de logements de Signy-l'Abbaye est plutôt ancien. Les logements construits avant 1915 représentent en effet plus de la moitié du parc.

Après une période active de construction suite à la 2^{ème} guerre mondiale, on constate un ralentissement du rythme de constructions entre 1968 et 1981. La plupart des extensions urbaines récentes de Signy-l'Abbaye se sont réalisées entre 1982 et 1989, sous forme essentiellement d'opérations d'ensemble (lotissements, ...). La dernière décennie est marquée par un retour à la baisse du rythme, s'expliquant avant tout par une pénurie progressive de terrains à bâtir.

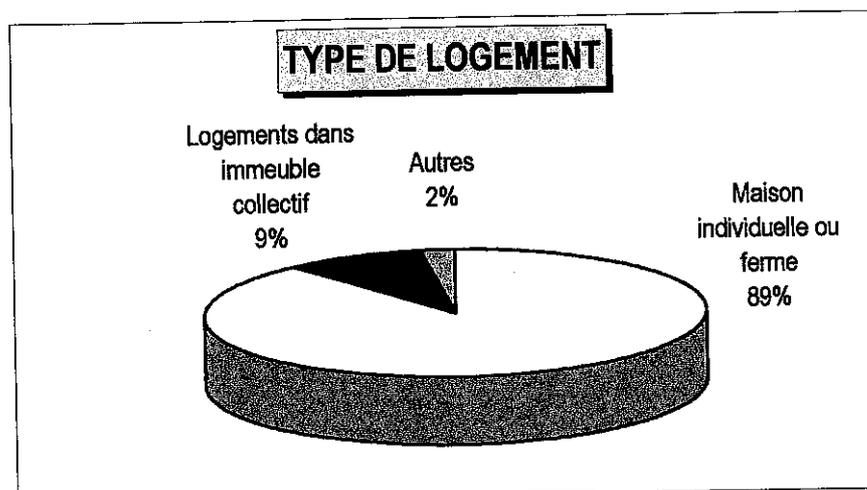


Source : Données I.N.S.E.E. Recensement Général de la Population de 1999

1.7.3. TRAITS CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES.

1/ Typologie des logements

Les constructions sont en majorité de type maison individuelle ou ferme. Ce pourcentage est d'ailleurs nettement supérieur à celui enregistré pour le département des Ardennes (64%), mais commun à la plupart des communes rurales de taille identique.

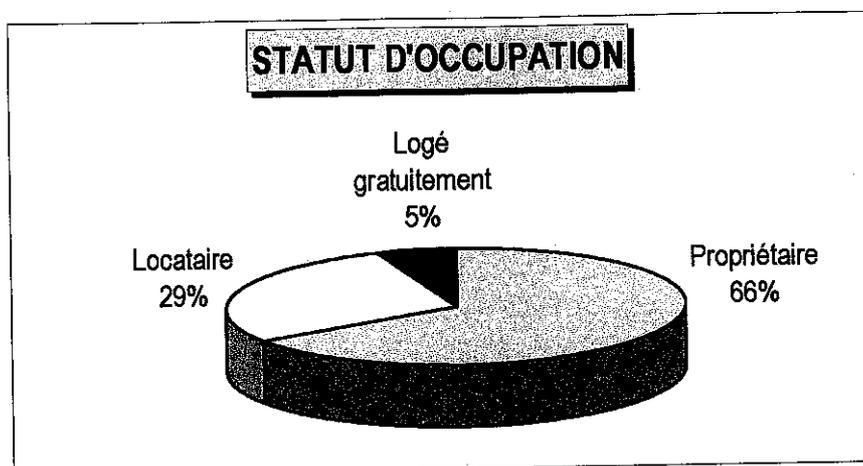


Source : Données I.N.S.E.E. Recensement Général de la Population de 1999

2/ Statut d'occupation.

La majorité des résidents sont des propriétaires occupants de leurs logements, ce pourcentage résultant de la part conséquente de maisons individuelles sur le territoire.

La part des locataires n'est toutefois pas négligeable. Elle est d'ailleurs plus élevée que dans la plupart des communes périphériques de Charleville-Mézières.

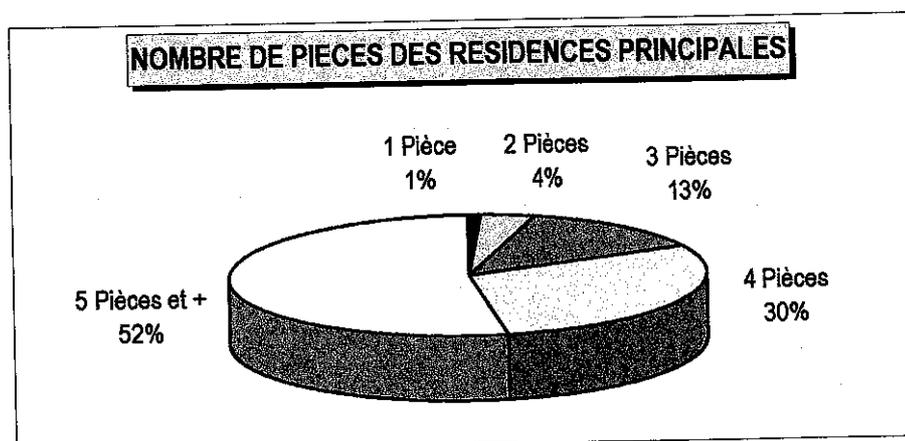


Source : Données I.N.S.E.E. Recensement Général de la Population de 1999

3/ Taille des logements.

Les logements sont plutôt de grande taille, plus de la moitié d'entre eux étant constitués d'au moins cinq pièces.

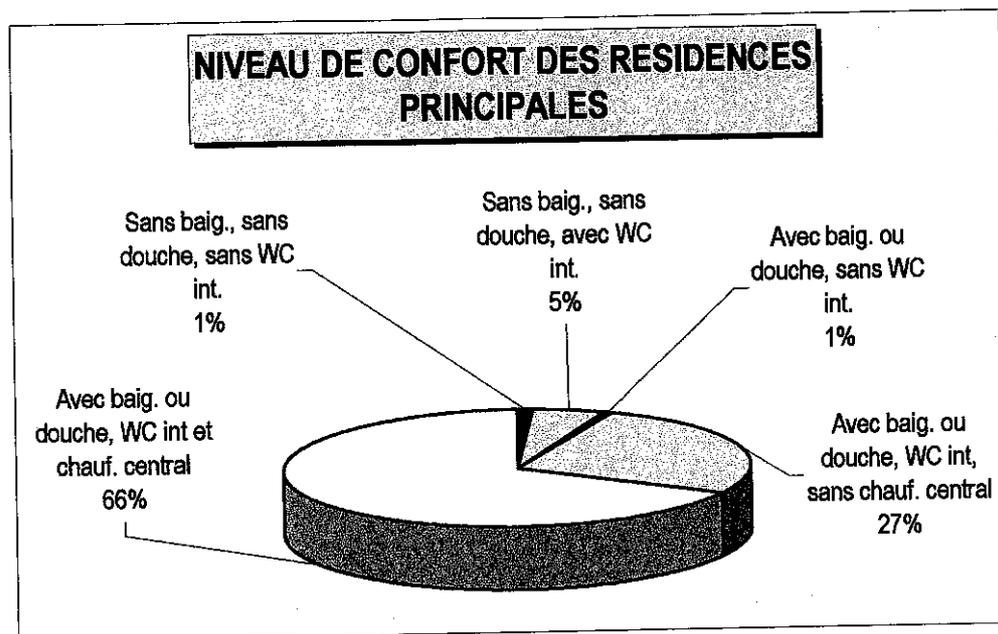
Ces statistiques reflètent en outre l'inadéquation entre le nombre moyen de personnes par ménages (2,38) et le nombre moyen de pièces par logements (4,55). Bien qu'étant majoritairement de petite taille, les ménages préfèrent se loger dans de grands logements.



Source : Données I.N.S.E.E. Recensement Général de la Population de 1999

4/ Niveau de confort.

Le niveau de confort est plutôt satisfaisant, compte tenu du caractère assez ancien du parc de logements. On constate toutefois qu'une part importante de résidences principales sont encore dépourvues du chauffage central (27 %).



1.8. Domaine des transports et déplacements urbains.

1.8.1. RESEAU VIAIRE ET CIRCULATION

. Les relations viaires (voir 1.1)

La commune de Signy-l'Abbaye est relativement bien desservie notamment par la R.D n° 985 qui la relie vers le Nord à Rocroi et la Belgique, et vers le Sud à Rethel, Reims et la région parisienne.

La R.D n°2 la relie au chef-lieu.

D'autres voies secondaires irriguent son territoire vers ses communes limitrophes.

Des cheminements piétons (ruelles, berges de la Vaux) permettent des liaisons sécurisées vers le centre ville.

Un grand nombre de chemins de randonnée sillonnent Signy et ses abords parmi lesquels le G.R 12 et le circuit "les Ardennes à cheval" .

Signy-l'Abbaye n'est plus desservi par le chemin de fer. Il subsiste toutefois les traces d'une ancienne voie.

. Circulation / Stationnement:

La commune, bien que rurale, connaît ponctuellement un certain nombre de problèmes de circulation et de stationnement (voir ci-dessous).

Plus globalement, concernant la circulation et le stationnement, les places disponibles aux abords des principaux bâtiments publics (mairie, école, collège, salle des fêtes,...) semblent suffisantes pour les usages quotidiens.

1.8.2. TRANSPORTS EN COMMUN.

. Ligne de bus:

Une ligne régulière de bus dessert quotidiennement la commune, notamment vers Rethel (ligne 9 de la RDTA) et le chef-lieu (ligne 8 de la RDTA).

Les transports Jacqueson acheminent les lycéens vers Rethel matin et soir.

. Ramassage scolaire

Un ramassage scolaire permet d'acheminer les enfants des communes limitrophes vers le pôle scolaire et le collège.

. Taxi

Une entreprise de taxi avec un transport de malade assis et 3 véhicules légers assurent le transport des particuliers.

1.8.3. IDENTIFICATION DES DYSFONCTIONNEMENTS.

L'état des lieux et les informations fournies par la commune en matière de transport et déplacement urbain, mettent en évidence les dysfonctionnements suivants :

. RD 985 / Entrées de villes en venant de Rocroi et Rethel :

- Vitesse excessive des usagers encouragée par le tracé rectiligne en forte pente de la voie et son revêtement en enrobé.

. Concernant la circulation et le stationnement:

Outre la vitesse excessive liée à la R.D.985, il persiste un gros problème au niveau du giratoire à l'entrée du village en venant de Rethel, particulièrement accidentogène, deux véhicules lourds ne pouvant se croiser au débouché de la rue des Dignes.

Cela génère régulièrement des blocages sur l'emprise même du giratoire.

De plus, l'enclavement au cœur du bourg des zones industrielles, du collège multisite et de l'école maternelle entraîne des conflits entre les différents flux de circulation (bus de ramassage scolaire, poids lourds, riverains,...) auquel vient s'ajouter le stationnement de poids lourds le long de la Vaux.

A noter également, le carrefour en venant de Charleville qui pose des problèmes de visibilité et la rue du Thin, descendant à double sens vers le centre ville, dans laquelle la circulation est souvent très encombrée (stationnement).

La configuration du village avec ses rues et ruelles étroites entraîne donc un certain nombre de dysfonctionnements à améliorer afin de fluidifier la circulation et d'améliorer globalement la sécurité des usagers.

1.9. Conclusion du diagnostic : Synthèse des tendances d'évolution constatées et des besoins répertoriés

DOMAINES	TENDANCES OBSERVEES	BESOINS REPERTORIES
1/ Évolution de la population	<ul style="list-style-type: none"> . Baisse continue de la population due au solde migratoire négatif avec des prévisions par simulation peu encourageantes à 15 ans (voir tableau ci-dessous) . Population totale plutôt jeune (34,4 % de moins de 29 ans), . Ménages plutôt de petite taille (77 % constitués de 1 à 3 personnes) . Population active locale plutôt jeune (37,7 % de la population totale, 31,8 % de 30 à 39 ans) travaillant majoritairement sur le territoire communal, - Taux de chômage de 13,6 % en baisse. 	<ul style="list-style-type: none"> . Inverser la tendance à la baisse en tentant de garder un solde positif. La commune doit pouvoir accueillir de nouvelles populations et permettre aux populations jeunes de rester sur place en leur offrant des possibilités de se loger et en leur apportant un niveau d'équipements suffisant, . Répondre aux différents besoins en services complémentaires indispensables en milieu rural (transports en commun, garderies d'enfants,),

	POPULATION TOTALE (Selon données I.N.S.E.E.)					PREVISIONS simulées		PREVISIONS souhaitables	
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2016	2008	2016
Nombre total d'habitants	1 711	1 672	1 493	1 422	1 341	1 250	1 173	1 475	1 622
Taux d'accroissement de la population entre les deux recensements	- 2,3 %		- 10,7%	- 4,8%	- 5,7%			+10 %	+10 %

2 / Evolution du parc de logement	<ul style="list-style-type: none"> . Un parc de logement en baisse (663 en 1999 pour 667 en 1990), majoritairement ancien, avec encore 7,5 % de logements vacants, toutefois en diminution (OPAH), . La majorité des logements sont des maisons individuelles ou de fermes (89 %), avec 66 % de propriétaires et 29 % de locataires. . Ils sont majoritairement de grande taille (plus de cinq pièces), avec un niveau de confort satisfaisant. 	<ul style="list-style-type: none"> . Besoin de nouvelles zones d'urbanisation pour répondre aux demandes urgentes et aux demandes concernant surtout des maisons individuelles avec terrain. . Réhabilitation des logements vacants dans le centre en profitant de la dynamique OPAH pour préserver et protéger le patrimoine local mais aussi pour densifier l'habitat dans le centre.
-----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DOMAINES	TENDANCES OBSERVEES	BESOINS REPERTORIES
<p>3 / Évolution du tissu économique local</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Les activités agricoles (centrée sur l'élevage essentiellement bovin avec quelques cultures céréalières minoritaires par rapport aux surfaces en herbe) et sylvicoles sont encore très présentes sur le territoire (30 exploitations agricoles, exploitation forestière et débardage employant 4 à 5 personnes) . Un site industriel important de deux hectares dont 1 hectare communal et cinq autres sites en dehors fournissent 180 emplois, . Des commerces de proximité et des services variés et suffisants, . Des activités touristiques et de loisirs tournées vers le tourisme vert lié à la forêt et s'appuyant sur un tissu associatif local dynamique (V.T.T, marcheurs, centre équestre, chasse et pêche) . Des activités culturelles liées à l'histoire et à l'Abbaye, 	<ul style="list-style-type: none"> . Besoin de préserver les espaces agricoles exploités et les espaces boisés . Prévoir des zones d'extension éventuelle afin de conforter les activités industrielles et artisanales déjà présentes sur le territoire. . Développer le potentiel touristique en apportant des réponses par exemple en matière d'hébergement (site de la Vénérie)
<p>4 / Équipements publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Établissements scolaires présents jusqu'au niveau collège, . Principaux services publics administratifs représentés . Niveau d'équipements publics satisfaisant tant sportifs que culturels et de loisirs, . Espaces publics insuffisamment mis en valeur 	<ul style="list-style-type: none"> . Pouvoir répondre en terme d'équipements scolaires à l'arrivée de nouveaux élèves consécutivement à la création de nouvelles zones d'urbanisation, . Proposer des services complémentaires indispensables à ces nouvelles populations péri-rurales . Amélioration globale du cadre de vie (requalification des espaces publics: place Briand, place de la salle des fêtes)
<p>5 / Transports et déplacements urbains</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Problèmes de sécurité sur la RD 985 : . Transports en commun insuffisants, . Liaisons entre nouvelles zones à urbaniser à enrichir 	<ul style="list-style-type: none"> . Poursuivre la mise en sécurité de la R.D.985 (vitesses excessives) . . Prévoir l'aménagement de certaines rues (amélioration du stationnement) et de liaisons supplémentaires.
<p>6 / Divers</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Riche tissu associatif . Intercommunalité 	<ul style="list-style-type: none"> . Proposer aux populations et notamment les plus jeunes des activités variées au sein d'équipements adaptés (salle de sports, médiathèque,...), . Poursuivre et développer la solidarité intercommunale

2^{ème} PARTIE :

**ETAT INITIAL DE
L'ENVIRONNEMENT**

2.1. Milieu physique et naturel.

2.1.1. CLIMATOLOGIE

Les données météorologiques suivantes ont été fournies par la station météorologique Météo France de Charleville-Mézières (Aérodrome de Belval) et celle de Signy-l'Abbaye.

Le département des Ardennes, situé à plus de 200 km de la mer, est caractérisé par un climat demi-atlantique qui s'exprime par :

- des étés assez frais
- des hivers relativement doux
- des pluies réparties toute l'année avec un maximum plus ou

moins marqué durant la saison froide.

Les précipitations augmentent d'Ouest en Est. L'influence continentale se traduit en général par une forte pluviométrie en été.

2.1.1.1. Les précipitations

La pluviométrie dans la moitié Nord du département est comprise entre 900 et 1200 mm/an. La hauteur moyenne des pluies s'élève à 1028 mm/an à la station de Signy-l'Abbaye pour la période de 1971 à 2000.

La dispersion des pluies se présente de manière homogène, à savoir 415 mm d'octobre à janvier, et près de 600 mm entre février et septembre. Le nombre total moyen des jours en pluie est de 139 par an à Signy-l'Abbaye. La pluie maximale ponctuelle de retour décennal est de 48,6 mm et de retour centennal est de 64,4 mm.

2.1.1.2. Evapotranspiration

Une grande partie des eaux de pluie est reprise par l'évapotranspiration c'est à dire le pouvoir desséchant de l'atmosphère et la transpiration des végétaux : elle est estimée dans la région à 58 % des pluies totales soit 600 mm. La partie restante (pluie efficace) ruisselle et alimente les cours d'eau ou s'infiltre pour alimenter les nappes d'eau souterraines (recharge des nappes) : elle est en moyenne de 428 mm soit 42 % des pluies totales.

2.1.1.3. Les vents

Pendant la période 1990-2000, et pendant la majeure partie de l'année, les vents dominants proviennent du Sud-Ouest et sont porteurs d'humidité et de douceur. Une direction secondaire Est/Sud-Est apporte un air froid et sec.

2.1.1.4. Les températures

Le climat est assez tempéré. Les températures annuelles moyennes sont de 9,6°C à Signy-l'Abbaye. On peut considérer que la température moyenne annuelle de l'air dans le département des Ardennes est près de 10°C. L'écart thermique moyen entre les mois de janvier et de juillet est environ de 15,8°C. Le nombre moyen annuel de jours de gelées ($T < 0^{\circ}\text{C}$) sous abri est de 82 jours à Signy-l'Abbaye. Le nombre moyen mensuel de jours de gelées est plus élevé au cours des mois de janvier, février, mars et décembre.

2.1.1.5. L'insolation

La durée moyenne de l'insolation est de 1445,5 heures par an avec le maximum en août (209,2 heures) et le minimum en décembre (34,3 heures).

Conclusions:

La région de Signy-l'Abbaye bénéficie d'un **climat continental atténué par l'influence océanique des vents d'Ouest** encore perceptibles dans cette région de transition climatique. Des phénomènes exceptionnels de tempête ont plusieurs fois mis à mal certaines parties du massif forestier (notamment en 1990 et par endroit le 23.07.1998 touchant 5000 m³ de forêt communale) : c'est un des risques climatiques majeurs.

2.1.2. ORIGINES GEOLOGIQUES ET HYDROGEOLOGIE:

2.1.2.1. Géologie:

Le secteur d'étude se situe en **bordure septentrionale du Bassin de Paris** à la limite des affleurements des terrains sédimentaires du Jurassique et du Crétacé.

Plus au Nord sur la rive gauche de la Sormonne, on rencontre les formations primaires du massif des Ardennes.

Les formations qui caractérisent le secteur sont décrites dans la carte géologique de Renwez et celle de Rethel éditée par le BRGM au 1/50 000^{ème}.

Les grandes subdivisions stratigraphiques se résument ainsi :

- **Les formations superficielles** constituées d'alluvions assez argileuses déposées dans les vallées.
- **Les formations secondaires** représentées par des faciès de **gaize et des sables du Crétacé**, et des faciès plus variés du Jurassique. Ces dernières sont essentiellement des alternances **d'argiles de calcaires et de marnes ou marno-calcaires**, on y distingue aussi des passages de **sables et de gaize**.
- **Les formations primaires** sont essentiellement représentées dans le secteur par **des faciès de schistes, de phyllades et de quartzites**.

Les faciès présents dans le secteur se présente stratigraphiquement de haut en bas de la manière suivante :

. F_z : Quaternaire:

Il s'agit d'alluvions récentes localisées au fond des vallées.

Elles sont essentiellement formées de **limons argilo-sableux**, parfois renfermant **des galets de schistes** à la base. Leur épaisseur peut atteindre 6 m au maximum (vallée de la Sormonne).

. C_{2a} : Cénomanién inférieur ou "Marnes de Givron":

Il s'agit de marnes et de gaize dont la puissance peut atteindre 20 à 30 m.

Ces faciès sont caractérisés par la présence d'une même faune et d'une microfaune.

. C₁ : Albien moyen et inférieur:

Connus également sous le nom de "**sables de Liart**" et "**Gaizes de Draize**".

Il s'agit essentiellement de **sables verts glauconieux** parfois consolidés et forment ainsi des **gaizes**. Ils sont très riches en faune et renferment des nodules phosphatés.

L'épaisseur moyenne de ces formations atteint généralement une vingtaine de mètres.

. J_{4a} : Oxfordien inférieur:

Il est représenté par une alternance de **marnes et de calcaires marneux gris**, passant latéralement à une formation lenticulaire de **gaize**.

L'épaisseur moyenne est de l'ordre de 50 m environ.

Ce faciès est plus riche en fossiles dans les bancs calcaires que dans les gaizes.

. J₃ : Callovien ou marnes à minéral de fer

Il est constitué au sommet de **marnes et de calcaires marneux**.

A la base il est marqué par la présence de **marnes à nodules calcaréo-marneux** et de **niveaux argileux gris** sur plusieurs mètres d'épaisseur.

L'épaisseur moyenne est estimée à 80 m environ.

J_{2c} : Bathonien supérieur :

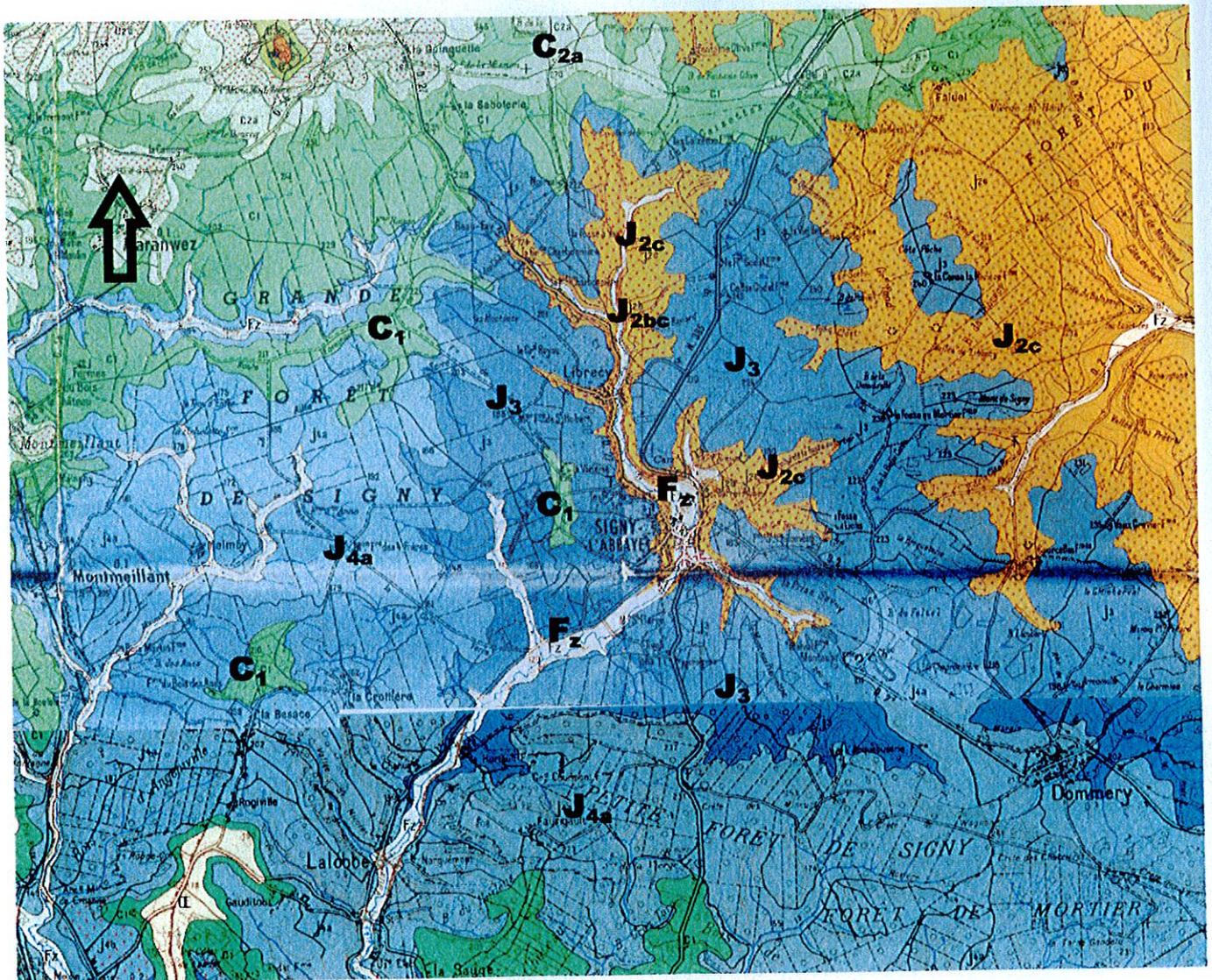
Il s'agit de **calcaires oolithiques**, à ciment marneux renfermant parfois des galets.
A la base le faciès est différencié par la présence de **calcaires marno-crayeux** sur 3 à 4 m.
L'épaisseur de cette formation varie fortement latéralement. Vers Signy-l'Abbaye, elle est de l'ordre de 20 m alors qu'à 3-4 km à l'Est vers Thin-le-Moutier elle est de l'ordre de 35 m.
Cette formation est dotée d'une faune abondante et variée.

J_{2b} : Bathonien moyen ou "calcaires blancs":

L'épaisseur de cette formation varie de 50 m à l'Ouest à plus de 70 m vers l'Est de la carte géologique de Renwez. Les roches qui composent ce faciès correspondent à un fort développement de faciès récifaux : **calcaires crayeux ou marneux, calcaires lithographiques, pisolithiques, graveleux, pseudoolithiques** mais jamais oolithiques.
Ce sont des calcaires blancs en gros bancs utilisés autrefois pour la construction.

Le secteur de Signy-l'Abbaye se situe en bordure du haut plateau et d'une zone plus basse et plus mouvementée.

Au Nord le faciès est représenté par les calcaires du Bathonien supérieur (J_{2c}) et par les argiles ou marnes du Callovien (J₃) dans la partie Sud (voir carte ci-après).



Source : Carte géologique du B.R.G.M.

2.1.2.2. Hydrogéologie

2.1.2.2.1. Hydrogéologie régionale

Le sous-sol du territoire renferme plusieurs niveaux aquifères, superposés ou juxtaposés, contenus principalement dans les terrains calcaires ou sableux, **du Jurassique et du Crétacé**. Les principales nappes connues dans le secteur sont les suivantes :

- la nappe des sables du Cénomaniens et de l'Albien,
- la nappe des sables de l'Oxfordien,
- la nappe des calcaires du Bathonien,
- la nappe des calcaires du Bajocien,
- la nappe des calcaires sableux du Sinémurien.

D'autres nappes peuvent être citées dans les terrains du Primaire et des alluvions du Quaternaire.

Les nappes les plus importantes dans la région sont constituées préférentiellement **dans les faciès calcaires du Jurassique**.

Signy-l'Abbaye se situe dans le bassin hydraulique de la Seine mais en limite du bassin hydraulique de la Meuse, la limite des bassins hydrauliques souterrains étant différente de celle des bassins hydrographiques qui dépend plutôt des crêtes topographiques du secteur.

La limite des bassins hydrauliques dépend des écoulements souterrains et du fonctionnement du karst souvent complexe.

2.1.2.2.2. Hydrogéologie locale

A Signy-l'Abbaye, le seul aquifère présent est celui contenu dans **les calcaires du Bathonien** qui affleurent en périphérie (voir carte géologique du secteur).

Reposant sur les assises semi-perméables des marnes du Bajocien, cette nappe est alimentée soit par les niveaux sableux du Crétacé, soit par percolation directe des eaux pluviales au niveau des affleurements.

Elle communique également avec la nappe sous-jacente des calcaires du Bajocien soit par drainance ou par déversement.

La nappe des calcaires du Bathonien se manifeste dans le secteur à travers **plusieurs sources pérennes et des puits à fort débit de pompage**:

- la source située au Nord de Librecy était exploitée autrefois,
- la résurgence le Gibergeon, située à l'intersection de la D 985 et de la D 2,
- la fontaine St Anne à l'Ouest de Signy-l'Abbaye était exploitée autrefois,
- la fontaine Jean Lesieur au Sud de Signy-l'Abbaye le long de la D 27,
- la source de Thin-le-Moutier.

Le captage d'eau potable (AEP) le plus proche est situé à Thin-le-Moutier.

Ce captage est situé dans le bassin versant de la Meuse.

Il possède un périmètre de protection (éloigné et rapproché) en cours d'instruction, qui s'allonge vers l'Est jusqu'à la ferme de la Fosse au Mortier.

2.1.3. RELIEF ET HYDROLOGIE.

2.1.3.1. Relief:

Le paysage de Signy-l'Abbaye est celui d'un **plateau fortement entaillé**.

Signy-l'Abbaye est situé sur la chaîne des coteaux qui, partant de l'Argonne occidentale, traverse le département des Ardennes du Sud-Est au Nord-Ouest et va rejoindre les collines de l'Artois, en formant la ligne de séparation des eaux entre les bassins de la Meuse et de la Seine.

L'altitude varie de 130 à 250 mètres.

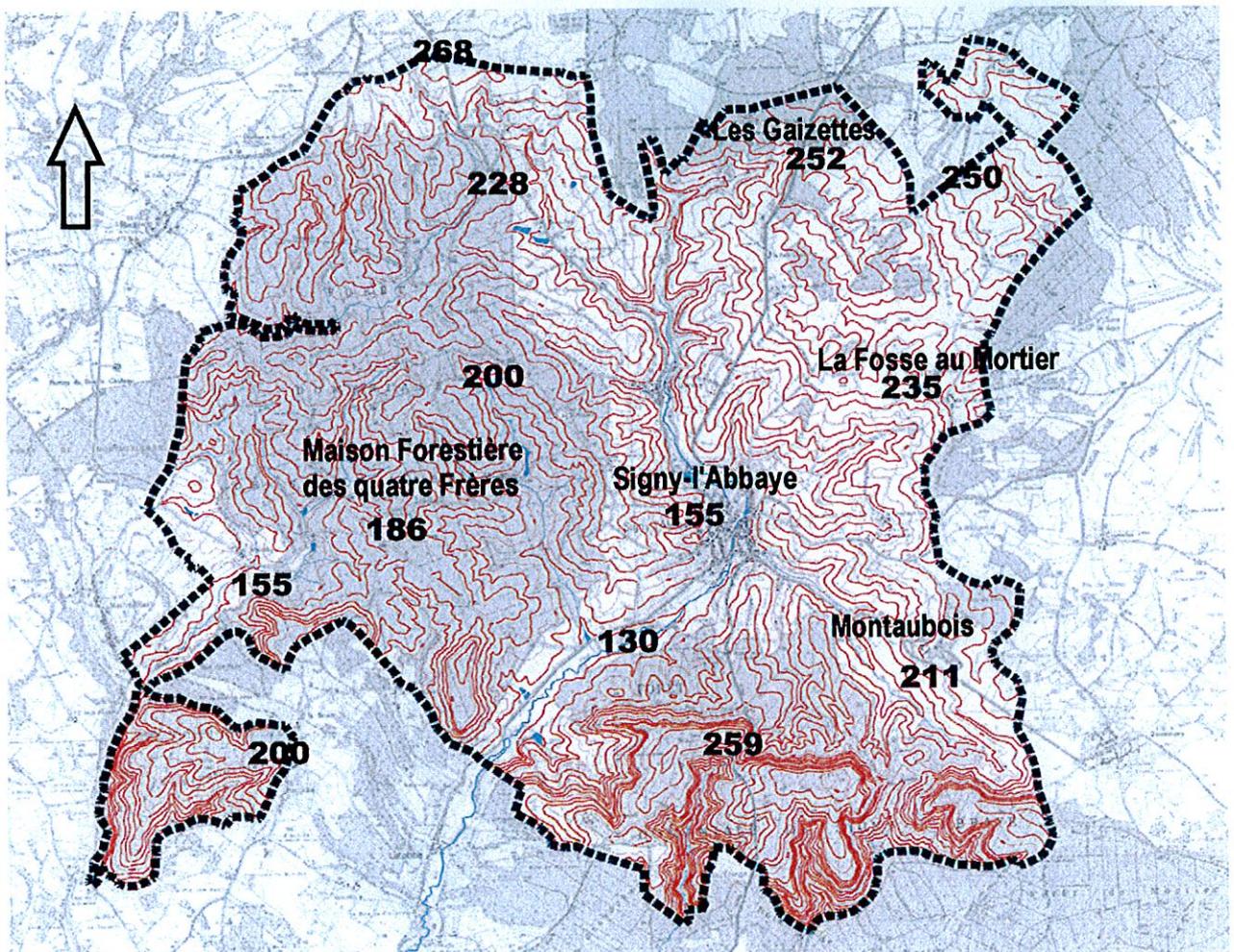
Dans la région qui nous occupe, ces coteaux se présentent sous la forme de crêtes parallèles, orientées le plus souvent d'Est en Ouest et séparées par des vallées plus ou moins profondes, dont **la principale est la vallée de la Vaux**.

Les plateaux qui couronnent ces crêtes sont étroits, de forme irrégulière, et se terminent par des versants dont les pentes rapides varient de 10 à 40 %.

Au pied des versants Est et Nord s'étend **une plaine mamelonnée**, découpée dans tous les sens par des vallées étroites, peu profondes et présentant des pentes variables de 5 à 15 %.

Les 3/4 de la Grande Forêt, 1/3 de la Petite Forêt sont situés dans cette plaine, les restes occupent versants et plateaux.

La micro topographie du massif est très accidentée: il résulte de ces caractéristiques une multitude de versants, aux expositions variées qui garantissent la grande diversité des milieux écologiques présents.



2.1.3.2. Hydrologie

Dans un site presque montagnard, au creux du vallon de la Vaux, à l'extrême Nord-Est du Bassin Parisien, **le bourg de Signy se trouve à la ligne de partage des eaux entre Meuse et Seine.**

En surface, cette ligne se situe au Nord de **la ferme de Godel.**

En profondeur, l'alimentation de la Vaux, qui coule vers l'Oise, se fait bien au-delà vers le Nord-Est sur le bassin de la Meuse, dans un mini-Karst (Bathonien) qui se signale par d'importants phénomènes de pertes entre 250 m et 180 m d'altitude: dolines, gouffres, avens, trou souffleur, pertes de ruisseaux ...

La Vaux prend naissance à environ 3 km au nord de l'agglomération, sa source s'appelle **la "Fosse Bleue" ou "Fosse à Vaux"**. C'est la sortie d'une rivière souterraine venant du bassin de la Meuse, entre Marlemont et Aubigny, et dont le trajet est jalonné par des effondrements.

C'est en fait la résurgence (alt 165 m) d'une rivière souterraine alimentée par les pertes entre Marlemont et Aubigny-les-Pothées :

- lac de la Marzelle (alt 250 m),
- perte du ruisseau de la Perouzelles au Pré-le-Loup, où l'hiver se forme un étang temporaire à 250 m d'altitude,
- pertes de la "Fosse Houdan", ensemble d'une vingtaine de dolines où le ruisseau se perd, sur le terroir de la ferme de la Marzelle,
- pertes et dolines du bois de Noirval,
- réseau de la grotte-perte des Mazurettes, découvert en 1976, et dont l'exploration n'est pas terminée (entrée par un puits de 12 m de profondeur donnant sur des passages en méandres, explorés sur environ 400 m jusqu'à présent),
- pertes de la Vieille Cense (alt 235 m).

Cette "Fosse Bleue" est une source vaclusienne pérenne: puits vertical de 10 m de profondeur et de 8 à 9 m de diamètre, alimentée à proximité du fond par une galerie venant du Nord.

A la même altitude de 165 m, une résurgence annexe émerge au Moulin de Librecy.

Une seconde source, située dans le square municipal, au croisement des routes de Thin-le-Mouthier et de Rocroi se nomme **le Gibergeon.**

C'est un vaste bassin de 10 mètres de large sur 12 de profondeur; cette source, au naturel, coule au niveau de la rivière, légèrement jaillissante ordinairement, plus jaillissante par les hautes eaux, mais a la particularité de pouvoir supporter une élévation de son niveau (4 mètres environ).

Cette particularité a été utilisée au XIX^{ème} siècle pour obtenir, par la création d'une chute, une force motrice destinée à actionner en partie une filature de laine, force complétée par une seconde chute obtenue par une retenue de la Vaux proprement dite, déjà établie du temps des moines.

Une autre particularité du Gibergeon est que, en période de grandes pluies, s'amorce, côté Est, une source supplémentaire, le Trou Mussecane, vaste entonnoir de plus de 100 mètres de profondeur, situé sur le territoire de Dommery (bassin de la Meuse).

Toutes ces eaux souterraines ont produit en bien des endroits des effondrements ou gouffres : Trou du Taureau, Fosse aux Lions, **Fosse au Mortier** (sorte de lac circulaire de 100 à 150 mètres de diamètre, 8 mètres de profondeur, situé à 250 mètres d'altitude, à la limite des versants de l'Aisne et de la Meuse, et dont le niveau reste sensiblement constant par grande pluie ou grande sécheresse). Notons enfin l'existence, dans la grande forêt, d'une source ferrugineuse: **la Fontaine Rouge.**

La Fosse au Mortier

Pratiquement sur une crête, la Fosse au Mortier se maintient en eaux calmes à un niveau constant quelles que soient les variations saisonnières.

Son site de lac circulaire de crête (alt 225 m) de 0,5 ha, aux parois abruptes, lui a valu depuis longtemps un caractère légendaire de "gouffre dans fond" alimenté par un ou plusieurs canaux souterrains.

Une exploration plus poussée permettrait de savoir s'il s'agit d'un effondrement karstique à fond colmaté ou si le fond plat sous 7 m d'eau présente des fissures d'alimentation plus lointaine.

2.1.4. OCCUPATION DES SOLS.

Un paysage de vallons et de transitions :

La commune de Signy-l'Abbaye est située sur le rebord Ouest de la région naturelle des Crêtes Préardennaises.

Cette région forme, avec la région naturelle de la Thiérache, une entité géographique de transition entre les Ardennes au Nord, caractérisées par leurs grands massifs forestiers, et les vastes plaines de grandes cultures de la Champagne au Sud.

Cette région naturelle des Crêtes Préardennaises hérite ainsi des deux régions: ***des massifs boisés de la forêt domaniale de Signy-l'Abbaye et des vallonnements doux et étendus.***

Un paysage vert et ouvert, composé d'herbes et de ligneux :

Dans ce site remarquable, la verdure est partout présente sous des formes plutôt naturelles, malgré la polyculture herbagère et l'exploitation forestière.

La forêt domaniale occupe tous les secteurs Sud et Ouest et l'amphithéâtre où se trouve le site reste ouvert sur les secteurs Est et Nord.

L'ensemble reste très ouvert à cause du vallonnement (vallée de la Vaux), des routes implantées en surplomb et des lignes de haies assez clairsemées.

Dans cette partie bocagère, ***l'arbre*** joue un triple rôle dans la perception du site: il donne l'échelle par sa présence en isolé, annonçant chaque entrée de village ou d'écart et marquant les intersections, ou dans les haies ou bien encore dans quelques vergers résiduels à préserver; il témoigne de l'abandon de certains chemins et il cadre l'amphithéâtre en lui constituant un front boisé où il alterne avec le ciel sur lequel se découpent les fermes et les bunkers.

Un habitat concentré ou dispersé :

Le village occupe le centre de cet hémicycle, groupé autour de son église et organisé le long de Vaux qui anime le centre ancien par sa présence ludique (pont, passerelles, lavoirs,...), et tout autour l'homme a organisé la nature en boisements et en pâtures.

Les censes trapues se répartissent au cœur de leur domaine, bien en vue sur les crêtes de l'amphithéâtre, faisant le gros dos au vent d'ouest.

Les routes exploitent préférentiellement les lignes des crêtes, ce qui laisse à tout à chacun le loisir d'observer le paysage à partir de ce balcon naturel.

C'est un avantage que les guerriers connaissent bien et qu'ils signent de leurs fortifications.

2.1.5. FAUNE ET FLORE:

Le site se situe dans la région naturelle des Crêtes Préardennaises représentant un secteur d'élevage où le bocage domine (alternance de prairies naturelles avec des champs cultivés et des boisements). Elle représente également une des zones les plus accidentées de la région Champagne-Ardenne.

Les prairies naturelles dominent avec une exploitation en pacage (ovin ou bovin) ou en fauche.

Quelques boisements sont également présents ainsi que de grandes forêts comme la forêt domaniale de Signy-l'Abbaye avec ses 3 535 hectares essentiellement dominée par la **chênaie pédonculé à charme**.

Deux Z.N.I.E.F.F existent, une de type I, une de type II englobant la forêt domaniale de Signy-l'Abbaye. **Un site Natura 2000** proposé pour la constitution du réseau Natura 2000 existe également en forêt domaniale de Signy-l'Abbaye (voir 2.4.1. p.72).

Il est à noter qu'une convention est passée entre l'Office National des Forêts et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne concernant la préservation de trois stations de nivéole printanière (*Leucojum vernum*) en forêt domaniale de Signy-l'Abbaye.

2.1.5.1. Le site Natura 2000:

L'intérêt majeur en zone Natura 2000 de la forêt de Signy réside surtout dans la représentativité de ce massif en tant que "forêt type" des Crêtes préardennaises à la diversité biologique forte.

Les habitats présents:

On trouve dans la forêt trois grands types d'habitats:

- des habitats forestiers:

- . forêts dominées par **le hêtre**,
- . forêts dominées par **le chêne pédonculé**,
- . forêts alluviales résiduelles des bords de ruisseaux.

Les deux principaux habitats forestiers rencontrés sont des habitats non prioritaires, relevant avant tout d'une logique de gestion intégrée plus que d'une gestion conservatoire. Seul l'habitat de forêts alluviales résiduelles est prioritaire.

- des habitats d'eau douce:

- . sources pétifiantes avec formation de **tuf, habitat prioritaire**.
Cet habitat présent sur 8 km de ruisseaux de la Grande Forêt.

- des habitats d'espèces:

Liés au milieu forestier, aux zones humides ou au réseau hydrographique, ils regroupent des espèces variées:

- poissons et cyclostomes : **le chabot, la lamproie de Planer**,
- oiseaux : **la cigogne noire, le pic noir, le pic mar, la bondrée apivore**
- amphibiens : **le triton crêté**,
- crustacés : **l'écrevisse à pieds blancs**,
- mammifères : **le chat forestier**.

2.1.5.2. Secteur forestier au Sud de la Route Forestière des Quatre Frères en Forêt Domaniale de Signy-l'Abbaye

. Un secteur à flore riche

Il renferme la plupart des types forestiers caractéristiques des Crêtes préardennaises dont la **hêtraie-charmaie mésotrophe** des plateaux, la **hêtraie à frêne** propre aux versants, l'**aulnaie-frênaie** propre aux fonds de vallon, l'**aulnaie** des sites marécageux.

Ce secteur possède aussi des associations végétales marécageuses à grandes laïches et des groupements végétaux intéressants de sources.

Les principales essences forestières sont le **Hêtre**, l'**Erable sycomore**, l'**Erable champêtre**, l'**Aulne glutineux**, le **Frêne**, le **Tremble**, le **Chêne sessile**, le **Chêne pédonculé**, le **Merisier**, l'**Orme des montagnes**.

De nombreuses espèces végétales, souvent submontagnardes, peu fréquentes dans le département, se rencontrent ici notamment la **Prêle des forêts** (extrêmement rare en dehors du massif ardennais), le **Dryopteris écaillé**, la **Cardamine amère**, la **Laïche paniculée**, la **Laïche espacée**, la **Laïche maigre**, les **deux Dorines** (à feuilles alternes et à feuilles opposées), l'**Hellébore verte**, la **Lysimache des forêts**, la **Valériane dioïque**, la **Véronique des montagnes**.

L'**Hellébore verte** est une renonculacée décorative au feuillage persistant très découpé. Ses fleurs vertes bordées de rose s'épanouissent au premier printemps. Elle est surtout répandue dans les collines et les plaines de l'Ouest de la France. Rare dans les Ardennes où l'on rencontre dans quelques vallons du massif forestier de Signy-l'Abbaye, elle se situe à sa limite de répartition.

La **Laïche maigre** est une herbe du groupe des Carex, rare en Champagne-Ardenne. Elle ne croît que dans les forêts sombres au sous-sol humide, souvent inondable. Dans les Ardennes, elle ne se trouve guère que dans quelques vallons des Crêtes préardennaises, en particulier la forêt de Signy.

. Une faune intéressante

La faune ne diffère pas sensiblement de celle du reste du massif forestier.

Il faut noter cependant la présence de plusieurs espèces de **batraciens inféodés** aux milieux humides de même que celle de différents insectes propres aux mêmes milieux.

2.1.5.3. Massif forestier de Signy-l'Abbaye

. Un des massifs forestiers les plus vastes des Ardennes

La forêt de Signy-l'Abbaye constitue l'un des massifs forestiers les plus vastes du département. Par son étendue, par son caractère typique, par la richesse de sa flore et de sa faune, ce massif se range parmi les sites majeurs des Ardennes de 4 520 hectares.

Etabli sur les roches variées du jurassique des Crêtes préardennaises, en particulier la gaize, le massif de Signy-l'Abbaye est bien pourvu en secteurs humides.

Les types forestiers dominants sont très spécifiques de cette région naturelle: **chênaie-charmaie-hêtraie mésotrophe** (plus rare, sur sol limoneux), **chênaie-hêtraie** à tendance xérophile (sur pente), **chênaie-frênaie** de fond de vallon, **chênaie** à tendance acidophile.

L'originalité floristique du massif est constituée par ses vallons humides ou marécageux parcourus par des ruisselets aux eaux vives.

Les principales essences forestières sont le *Hêtre*, l'*Erable plane*, l'*Erable sycomore*, l'*Erable champêtre*, l'*Aulne*, le *Charme*, le *Frêne*, le *Chêne sessile*, le *Chêne pédonculé*, le *Merisier*, le *Tilleul à feuilles cordées*, l'*Orme des montagnes* etc ...

Les espèces végétales intéressantes de la forêt sont la *Prêle d'hiver*, la *Prêle des forêts*, la *Belladone*, la *Cardamine amère*, la *Cardamine flexeuse*, la *Laïche maigre*, les deux *Dorines*, l'*Hellébore verte*, l'*Impatiente*, la *Lathrée écailleuse*, la *Nivéole*, la *Lysimache des forêts*, le *Sureau à grappes*, le *Séneçon des bois*, la *Valériane dioïque*, etc....

Plusieurs de ces espèces sont protégées en Champagne-Ardenne: leurs populations sont ici souvent très importantes.

L'*Impatiente* possède de remarquables fleurs jaunes.

Mais son nom comme son surnom (ne me touchez pas) évoquent une particularité de ses fruits qui explosent et propulsent au loin leurs graines au moindre contact.

Cette plante basse se rencontre exclusivement dans les sous-bois humides, souvent inondables. Elle n'est connue que dans quelques sites ardennais.

. Un ensemble faunistique exceptionnel

La faune recèle des richesses exceptionnelles. L'*Entomofaune*, riche et diversifiée, présente la même tonalité biogéographique (montagnarde et boréale) qu'une partie de la flore: les insectes sont représentés par de grosses populations. Le massif permet l'alimentation ou la nidification de très nombreuses espèces d'oiseaux, en particulier de plusieurs rapaces (*Autour*, *Bondrée apivore*), *pics (pic noir)*, de la *Bécasse des bois*, de nombreux *passereaux*. Il est enfin un site fondamental pour les grands mammifères: *Cerf élaphe*, *Chevreuil*, *Sanglier*, *Blaireau*, *Chat sauvage*, *Martre*, *Loir*, *Hermine*, etc ...

Le *Cerf élaphe* possède plusieurs populations importantes dans le département des Ardennes. Cet animal forestier fréquente notamment les endroits clairsemés : les vallons humides de la forêt de Signy lui conviennent donc parfaitement.

2.1.5.4. Vallon de Rosières dans la partie Sud de la forêt de Signy-l'Abbaye

. Un vallon à flore hygrophile remarquable

Ce vallon renferme plusieurs types forestiers caractéristiques des Crêtes préardennaises, dont essentiellement l'*aulnaie-frênale* propre aux fonds de vallon. Ce site est aussi remarquable de par les différents groupements de ruisseaux et de sources.

Les principales essences forestières sont l'*Erable sycomore*, l'*Erable champêtre*, l'*Aulne glutineux*, le *Charme*, le *Frêne*, le *Merisier*.

Plusieurs espèces végétales, parfois submontagnardes, peu fréquentes dans le département, se rencontrent ici : notamment la *Prêle d'hiver* (prêle très rare dans les Ardennes), la *Cardamine amère*, la *Dorine à feuilles opposées*, le *Séneçon des forêts*.

La *Prêle d'hiver* comme l'indique son nom persiste en mauvaise saison. Elle se rencontre en particulier dans les secteurs frais et humides des terrains argileux ou siliceux. Le massif de Signy constitue pour cette espèce toujours rare un refuge dans notre région. On la rencontre notamment dans les aulnaies-frênaises des vallons.

. Une faune intéressante

La faune ne diffère pas sensiblement de celle du reste du massif forestier de Signy.

2.1.5.5. Vallons de Maimby-Pichelotte et de Fontaine Rouge :

. Trois vallons à flore hygrophile remarquable

Ils renferment plusieurs types forestiers caractéristiques des Crêtes préardennaises, dont **la hêtraie à frêne** propre aux versants de **l'aulnaie-frênaie** propre aux fonds de vallon. Ces deux sites sont remarquables de par les différents groupements de ruisseaux et de sources. En particulier, la source tufeuse de la Fontaine Sainte-Anne est très originale par le département.

Les principales essences forestières sont **le Hêtre, l'Erable sycomore, l'Erable plane, l'Erable champêtre, l'Aulne glutineux, le Frêne, le Chêne pédonculé, le Merisier, l'Orme des montagnes**. De nombreuses espèces végétales, souvent submontagnardes, peu fréquentes dans le département, se rencontrent ici, notamment deux fougères (**le Polystic à aiguillons et le Dryoptéris écaillée**), mais aussi **l'Ail des ours, la Cardamine amère, la Cardamine flexeuse, la Laïche maigre, les deux Dorines** (à feuilles alternes et à feuilles opposées), **l'Hellébore verte, l'Impatiante, la Lathrée écaillée, la Lysimache des forêts, le Sénéçon des forêts**.

La Lathrée écaillée est une curieuse plante blanche-violacée dépourvue de chlorophylle. Parasite, elle apparaît au premier printemps et se développe sur les racines des noisetiers. Elle préfère les sous-bois des forêts fraîches des terrains calcaires. En France, cette espèce est surtout répandue dans l'Est, mais, paradoxalement, elle est peu fréquente dans les Ardennes.

. Une faune intéressante

La faune ne diffère pas sensiblement de celle du reste du massif forestier de Signy. Il faut noter cependant la présence de plusieurs espèces de batraciens inféodés aux milieux humides de même que celle de différents insectes propres aux mêmes milieux.

2.1.5.6. Les prairies bocagères:

. La flore:

Dans les prairies, la végétation est fortement influencée par l'activité de l'homme (élevage). De plus, cette végétation est modelée par la kstification du calcaire sous-jacent.

Les grands groupements végétaux sur le site sont :

1. des prairies mésophiles allant de la pâture (Cynosurion) à **la prairie de fauche** (Arrhenatherion) liées à l'aspect cyclique du traitement agricole.

2. et des fruticées d'aubépine monogyne et de prunellier formant l'ourlet des forêts environnantes et les haies, et recolonisant les parcelles abandonnées de l'exploitation agricole.

Les milieux sont constitués:

- de mares,
- de milieux plus humides dans les dépressions ou les abords des mares (**phragmitaie, cariçaie et jonçaies**),
- de prairies,
- de boisements que l'on peut rattacher à **la chênaie pédonculée à charme** (Fraxino-Carpinon),
- et des plantations (haies vives).

. La faune

Les oiseaux:

La présence de différents types d'habitats tels qu'un milieu ouvert (prairies naturelles) et des milieux semi-ouverts (haies monostrates hautes et basses plus ou moins denses, haies double strates) contribue à une forte diversité avienne.

En effet les haies offrent un maximum de *niches écologiques* dans un espace relativement restreint.

En conclusion, l'avifaune présente est courante même si quelques espèces ont un statut de protection national.

L'identification des oiseaux est réalisée par: une observation directe aux jumelles, une reconnaissance des chants et des cris, ou une identification de traces et d'indices (empreintes, restes de repas, anciens nids, œufs etc ...).

On recense: *la Buse variable, le Faucon crécerelle, le Martinet noir, le Pic vert, l' Alouette des champs, l'Hirondelle rustique, l'Hirondelle de fenêtre, la Bergeronnette grise, le Troglodyte mignon, l'Accentueur mouchet, le Rouge-queue noir, le Merle noir, la Fauvette à tête noire, le Pouillot véloce, le Pouillot fitis, la Mésange à longue queue, la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, le Geai des chênes, la Pie bavarde, le Choucas des tours, la Corneille noire, l'Etourneau Sansonnet, le Moineau domestique, le Pinson des arbres et le Bruant jaune.*

La diversité des milieux aurait pu permettre l'observation d'autres espèces aviennes potentielles.

La liste des espèces pouvant être présentes est la suivante :*la grive musicienne (Turdus philomelos), la tourterelle des bois (Treptopelia turtur), le verdier d'Europe (Carduelis chloris), le pigeon ramier (Columba palumbus), le rougegorge familier (Erithacus rubecula), l'alouette lulu (Lullula arborea), la bondrée apivore (Pernis apivorus), la sitelle torchepot (Sitta europaea), le tarier pâtre (Sacicola torquata), le loriot d'Europe (Oriolus oriolus), l'engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) et la bécasse des bois (Scolopax rusticola) ...*

Les mammifères

Les espèces suivantes peuvent être observées compte tenu du recouvrement de leur aire de répartition. Il s'agit :

- *du renard roux (Vulpes vulpes), de la taupe d'Europe (Talpa europaea), du blaireau (Meles meles), du cerf rouge (Cervus elaphus), du chevreuil (Capreolus capreolus), du lapin de garenne (Oryctolagus cuniculus), du lièvre d'Europe (Lepus europaeus), du hérisson d'Europe (Lepus europaeus), du sanglier (Sus scrofa), de la belette (Mustela nivalis), de la fouine (Martes foina), de l'hermine (Mustela erminea) et de l'écureuil (Sciurus vulgaris).*

Des chauves-souris, ou chiroptères, peuvent être rencontrées dans les prairies car elles constituent un terrain découvert (prairies pâturées et fauchées), buissonneux (présence de haies) avec des boisements (bois de la Belle Corne, forêt domaniale de Signy-l'Abbaye) favorable à ces mammifères.

Cette zone est potentiellement utilisée comme terrain de chasse.

Elle n'offre aucun habitat pour l'hibernation (grottes, galeries de mines et caves). Par contre des gîtes d'été intéressants pour la reproduction sont présents tels que les hangars des fermes alentours, les bunkers, la bergerie et les arbres creux en forêt domaniale de Signy-l'Abbaye. Les quelques espèces potentielles pouvant nicher l'été sont :

- *le vespertillon de Daubenton (Myotis daubentoni),*
- *la pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus),*

- la sérotine commune (*Eptesicus serotinus*),
- la barbastelle (*Barbastella barbastellus*),
- et l'oreillard roux (*Plecotus auritus*).

Aucune espèce n'est protégée sur le plan national et européen.

En conclusion, les mammifères apparaissent assez classiques et peu diversifiés malgré la diversité du milieu (endroits broussailleux, prairies pacagées ou fauchées).

Les prairies représentent toutefois un lieu de repos et de nourrissage **pour les grands mammifères (chevreuils et sangliers) et les chiroptères.**

. Les amphibiens

Liste d'espèces potentielles compte tenu de leur milieu de vie et de leur aire de répartition géographique. On pourrait rencontrer des anoues (grenouilles et crapauds) tels que :

- la grenouille rousse (*Rana temporaria*),
 - la grenouille verte (*Rana esculenta*),
 - le crapaud commun (*Bufo Bufo*),
- et les urodèles (tritons et salamandre) tels que :

- la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) mais plus particulièrement les larves car cette espèce terrestre est inféodée aux forêts,
- et le triton alpestre (*Triturus alpestris*).

. Les reptiles

Deux espèces potentielles peuvent être rencontrées :

- le lézard vivipare (*Lacerta vivipara*)
- et l'orvet fragile (*Anguis fragilis*)

2.2. Composition du paysage naturel et urbain

2.2.1. UNITES PAYSAGERES.

On repère **quatre unités paysagères globales** sur le site, conséquence d'une topographie, d'une occupation végétale et d'une activité humaine :

Unité 1 - La Vallée industrielle de la Vaux et ses milieux associés (ripisylve, prairies humides,...) qui prend sa source en amont du hameau de Librency à la "Fosse bleue" et dont les abords sont jalonnés de vestiges de l'activité industrielle monacale puis du XIX^{ème} siècle (forge du Hurtault, chutes d'eaux,...).

Unité 2 – Les plateaux à l'Est et au Nord entrecoupés de vallons doux et étendus sur lesquels sont implantés de nombreux écarts (censes, fermes trapues, écarts...), aux lieux-dits évocateurs et mystérieux: la "Fosse aux Lions", La "Fosse-au-Mortier" et son étang, naît comme par magie des profondeurs karstiques et argileuses.

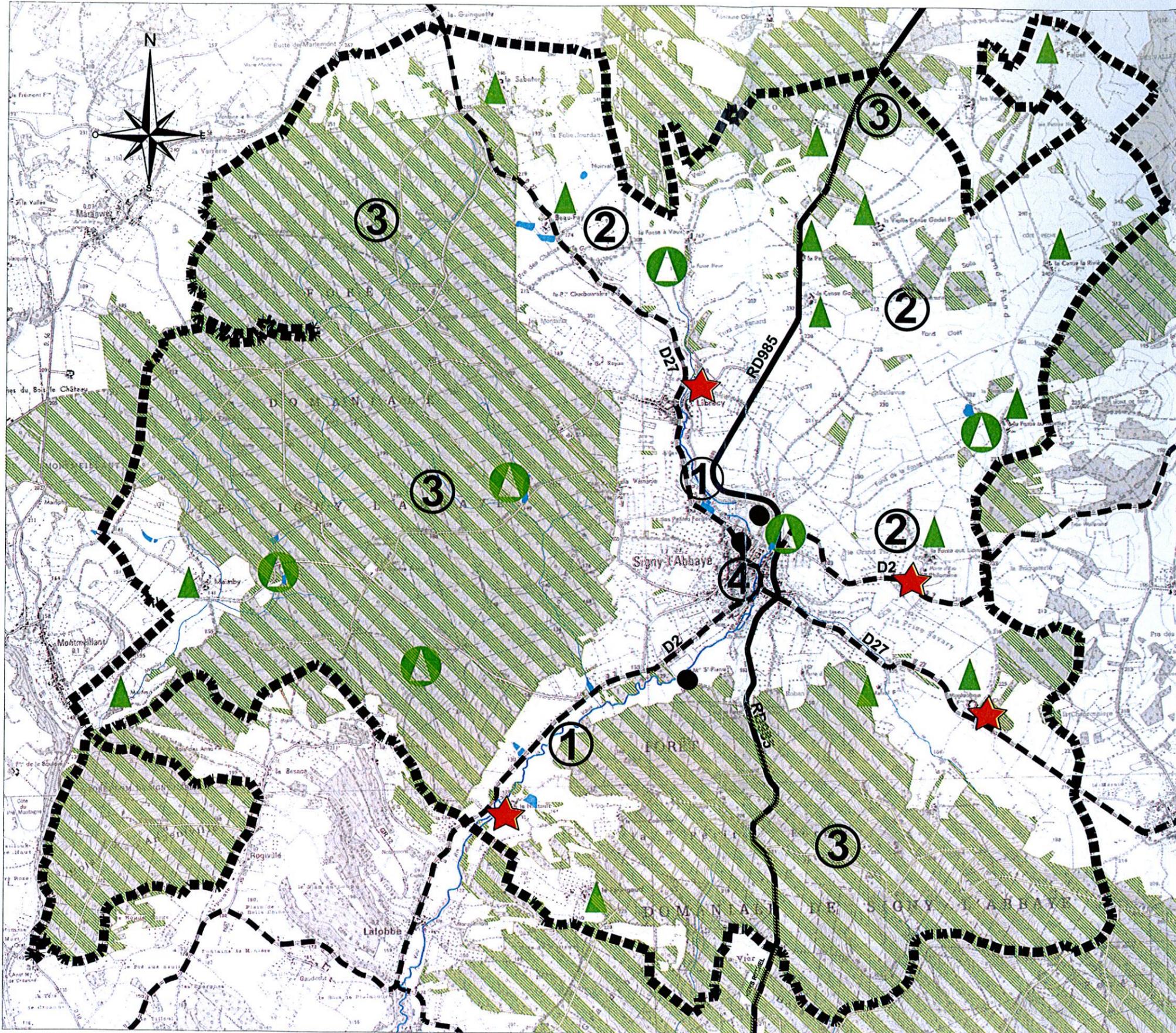
Unité 3 – Les vastes et denses massifs boisés de la forêt domaniale Signy-l'Abbaye, s'étendant sur 3 525 hectares avec ses circuits de découverte, ses étangs et ses sources tout aussi légendaires ("La Fontaine Rouge", "l'étang branlant", l'étang monacal de la Héronnière,...)

Unité 4 – Le site urbain de Signy-l'Abbaye implanté le long de la Vaux et groupé autour de son église et son non moins joli et pittoresque hameau de Librency.

La Vaux constitue le fil conducteur névralgique **d'un site de vallée** où convergent les principales infrastructures et où sont regroupés les points forts de la commune.

Ces unités sont représentées sur la carte ci-après, relative à l'état initial de l'environnement.

CARTOGRAPHIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



LEGENDE

■■■■ Limite communale

RESEAU VIAIRE

— Voies principales: RD985

- - - Voies secondaires: D2.D27

PAYSAGE NATUREL:

Unités paysagères:

- ① La vallée industrielle de la Vaux et ses milieux associés
- ② Les plateaux à l'est et au nord entrecoupés de vallons doux et étendus
- ③ Les vastes et denses massifs boisés de la forêt domaniale Signy-l'Abbaye
- ④ Le site urbain de Signy-l'Abbaye

▨ Boisements

▲ Éléments naturels remarquables

PAYSAGE URBAIN:

▲ Fermes / Censes / Isolées / Ecarts

★ Éléments bâtis remarquables
(Chapelle de Librecy et de Ste Philomène, Moulin de Librecy, Forge du Hurtaut...)

● Sites industriels

0 500 1000 1500 2000m
ECHELLE

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE : MILIEU NATUREL

UNITE PAYSAGERE N°1: La vallée de la Vaux



La vallée de la Vaux et sa ripisylve depuis la route de Lalobbe



La Vaux dans sa traversée du bourg animant les espaces publics par la présence de ses ponts, passerelles, lavoirs, berges verdoyantes,...



La Vaux et les vestiges de l'activité industrielle: chutes d'eau générant une force motrice destinée à faire fonctionner les filatures nombreuses au XIX^{ème} siècle

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE : MILIEU NATUREL

UNITE PAYSAGERE N°2 Les plateaux ouverts de l'Est et du Nord



Route de Charleville-Mézières: paysage typique de plateau ouvert où le regard se perd vers les amples ondulations des paysages de la Thiérache ardennaise et du Porcien.



Relief tourmenté et paysage de bocage aux sols lourds, formés de marnes et d'argiles à silex: fondamentalement imperméables. L'eau des sources et des rivières y disparaît avec un malin plaisir par le jeu des gouffres, résurgences et autres points d'eau dans une structure géologique toute particulière où alternent calcaires perméables et argiles étanches.



*L'ensemble reste très ouvert grâce au vallonnement et aux routes implantées en surplomb.
Ci-dessus, on distingue parfaitement les prairies bocagères en fond de vallon séparées par des lignes de haies vives assez clairsemées mais très présentes et dont les ondulations accompagnent harmonieusement les reliefs.*



Au Nord (route de Rocroi) et au Sud (route de Rethel), même type de paysage verdoyant où l'arbre isolé joue souvent un rôle important de signal.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE : MILIEU NATUREL

UNITE PAYSAGERE N°3 Les massifs forestiers de la forêt domaniale



Route Forestière de Grande Terre



Route Forestière de la Vierge



La Vénérie et son site privilégié à l'orée de la forêt domaniale



L'étang monacal de la Héronnière



Les nombreux chemins et itinéraires de promenade balisés

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE : MILIEU NATUREL

AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE NATUREL



Les haies vives omniprésentes bordant les voies et chemins



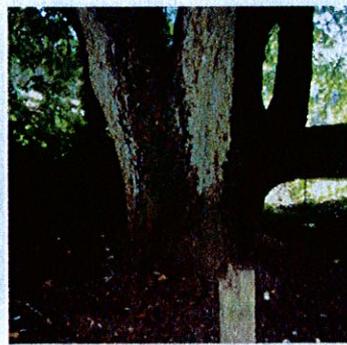
Le très beau parc sur le site de l'abbaye



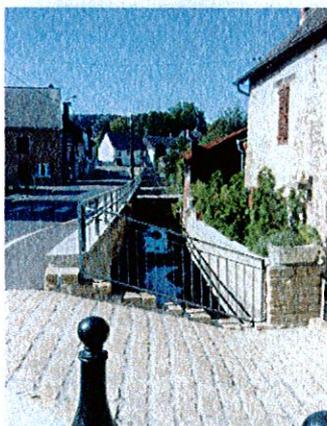
Quelques vergers résiduels



Le square du Gibergeon



Le Grand Etang vers Librecy



Le ruisseau de Malval



Les arbres isolés annonçant les entrées de village ou marquant une intersection



2.2.2. MORPHOLOGIE URBAINE ET TYPOLOGIE DU BÂTI.

L'analyse du **paysage urbain** de Signy-l'Abbaye est fortement lié à l'histoire de la commune.

2.2.2.1. Formes urbaines traditionnelles.

(cf. Reportage photographique ci-après)

Le bourg:

Historiquement, le bourg s'est développé de part et d'autre de la Vaux.

. **La partie Est** du bourg, constitue le noyau urbain le plus ancien avec **son habitat caractéristique en pan de bois**, relativement dense, implanté en bandes continues à l'alignement des rues et ruelles étroites constituant un quartier à part entière délimité par les rues de Thin, de Rethel et la rue de la Digue, et traversé perpendiculairement par de jolies ruelles (rue Brodart, rue du Croissant,...) se terminant parfois en impasse (place Courbette).

De l'autre côté de la Vaux, on trouve également quelques îlots anciens s'organisant le long de ruelles et de cours (rue de la Cour, rue du Cul de Sac, ...)

Le centre de gravité du bourg s'est ensuite déplacé vers l'Ouest, notamment au moment de l'industrialisation et de la construction de la voie de chemin de fer dont il subsiste quelques traces (parcellaire).

. **La partie Ouest**, au-delà de l'ancien tracé de la voie de chemin de fer, offre une organisation urbaine différente avec ses rues plus larges et son bâti plus lâche.

La Place Aristide Briand, avec ses belles proportions, assure la liaison entre ces deux parties de la commune.

La superbe Halle-mairie ferme la perspective de la place et les maisons de maître, témoins du riche passé industriel du bourg, qui bordent et composent l'espace central, confèrent à l'ensemble un caractère majestueux à préserver.

Le hameau de Librecy:

Le hameau de Librecy s'organise quant à lui le long de la Vaux, autour d'une place centrale au milieu de laquelle trône un joli lavoir en brique.

Les ruelles sont bordées de maisons en pan de bois très bien conservées typiques de la Thiérache, et de corps de ferme parfois en pierre locale.

Une belle maison de maître en pierre et brique ferme un côté de la place.

. **Le bâti** est constitué principalement d'un **habitat rural en pan de bois**, couvert de toitures à deux pans en **ardoises**, implanté en bandes continues à l'alignement des voies.

Les façades sont généralement enduites et il subsiste quelques beaux détails architecturaux typiques comme les portes d'entrées, les lucarnes à forts débords, les lambrequins, les éléments de zinguerie, les accès extérieurs des caves,...

. Les maisons de maître et belles bâtisses:

Il subsiste de très belles bâtisses et maisons de maître dont l'architecture mérite une attention toute particulière de par la qualité de leurs façades ordonnancées et des matériaux employés (pierre et briques, toitures en ardoises naturelles,).

. Les corps de ferme isolés ou censes:

Ils sont nombreux sur le territoire de Signy-l'Abbaye, disséminés sur les plateaux ou blottis au fond d'un vallon.

Parmi les plus caractéristiques, on peut nommer la ferme de Montaubois, de la Fosse aux Lions, Beau-Fay, la Cense Godet,...

Certaines fermes sont de très belle facture architecturale (corps de bâtiment principal très soigné, très beaux volumes des granges et autres communs) et leur rénovation éventuelle devra faire l'objet d'un soin tout particulier tant au niveau du choix des matériaux que des techniques de mise en œuvre.

. Les unités industrielles anciennes:

On recense deux unités industrielles du XIX^{ème} siècle au centre du village, avec une architecture caractéristique constituée de vastes bâtiments souvent en briques couverts de sheds, avec des pignons finement décorés (corniches, frises,...) .

La forge du Hurtault, sur la route de Lalobbe constitue également un ensemble historique intéressant.

. Le patrimoine et le petit patrimoine:

Signy possède quelques éléments patrimoniaux intéressants:

- le patrimoine public avec la belle Halle du XIX^{ème}, l'école et sa façade ordonnancée,
- le patrimoine religieux avec les chapelles de Librecy et de Saint-Philomène, la Croix des Convers et le calvaire de La Croix Rouge,
- le petit patrimoine avec les lavoirs,
- un patrimoine privé à préserver: le moulin de Librecy,....

2.2.2.2. Formes urbaines plus ou moins récentes.

(cf. Reportage photographique ci-après)

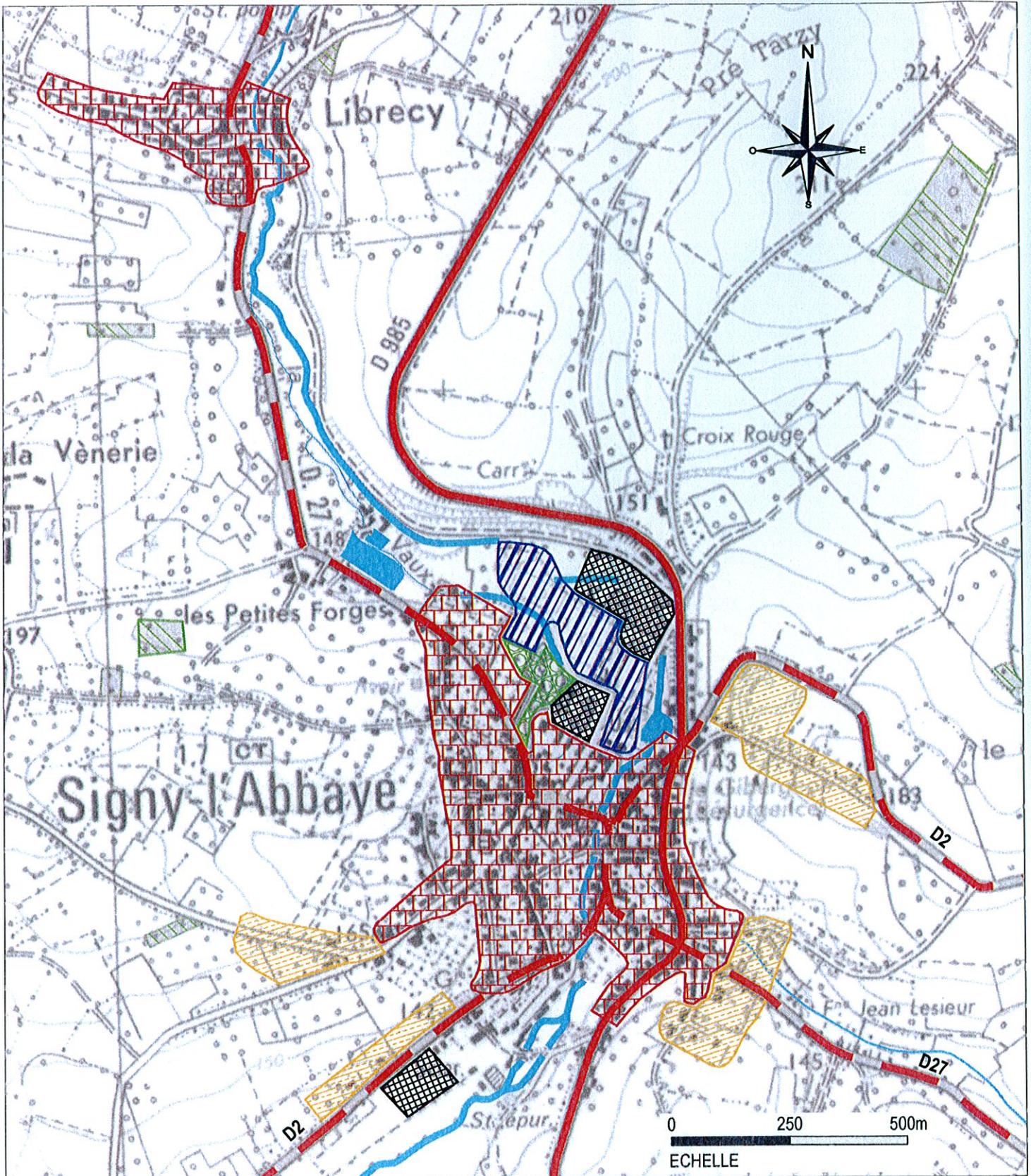
Signy-l'Abbaye s'est développé essentiellement par un bâti diffus le long des voies de circulation, tout d'abord à la périphérie immédiate du noyau ancien, puis de plus en plus loin du centre.

Dans les années 60, une opération d'ensemble a vu le jour, non loin du centre, sous la forme d'immeubles collectifs de moyenne importance, relativement bien intégrés dans le tissu urbain existant.

Plus récemment, un **lotissement locatif** est venu agrandir le bourg, à flanc de coteau au lieu-dit "La Tuilerie", qui grâce à l'implantation des constructions parallèlement aux courbes de niveaux, s'intègre bien dans son environnement.

Les extensions le plus récentes s'effectuent au coup par coup, le long de la route de Lalobbe, du chemin vicinal n°8 en montant vers la Vénèrie, de la route de Dommercy et vers Charleville, vieille rue de Thin.

EVOLUTION URBAINE



LEGENDE

VOIES

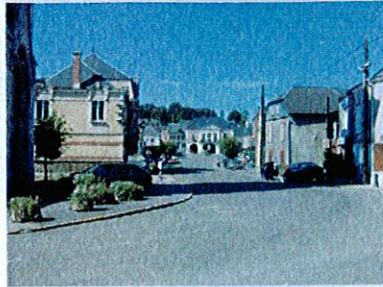
-  Voies principales: RD985
-  Voies secondaires: D2.D27

PAYSAGE URBAIN:

-  Centre ancien et les extensions anciennes
-  Extensions récentes
-  Zone de Loisirs
-  Zones Industrielles
-  Boisements / Parcs

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE : FORMES URBAINES TRADITIONNELLES

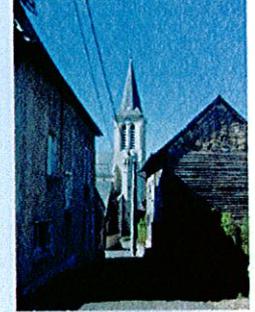
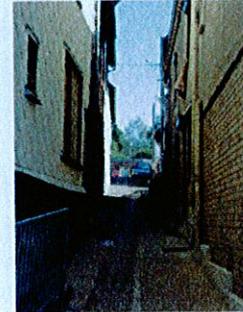
A. FORME URBAINE



Le Centre ancien de Signy-l'Abbaye

Une structure urbaine de type "village-groupé" autour de son église et de sa halle et qui s'est développée le long d'un axe principal franchissant perpendiculairement la Vaux aux abords de l'église.

Le centre ville et ses abords proches présentent une silhouette urbaine assez homogène avec ses alignements denses de maisons en pan de bois enduites, principalement édifiées à R+1+combles, parfois R+2+combles pour les immeubles plus prestigieux. La Vaux vient agrémenter et animer l'ensemble par ses ponts et passerelles et ses chutes d'eau.



Les rues descendant en pente raide vers le centre ancien gardent une belle unité architecturale à préserver

De très jolies ruelles offrent des vues privilégiées vers l'église, le centre ancien et la Vaux.



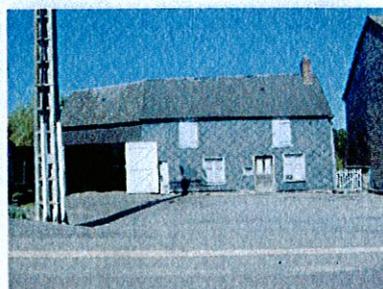
L'habitat très dense du centre rappelle le passé industriel de Signy-L'Abbaye qui fut un bourg florissant au XIX^{ème} siècle dont témoignent aujourd'hui encore sa halle, ses unités industrielles aux façades préservées et ses belles maisons de maître.



Habitat plus lâche au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre et dans l'écart de Librency

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE : FORMES URBAINES TRADITIONNELLES

B. BATI RURAL

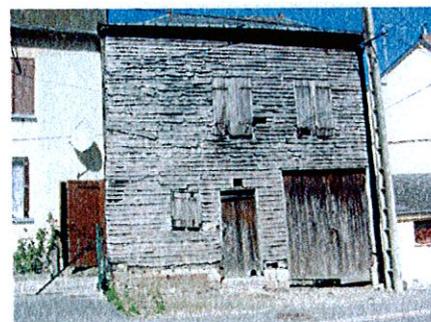


Un bâti traditionnel constitué principalement de petites maisons en pan de bois enduites, implantées en bandes à l'alignement des voies principales généralement d'une hauteur R+1+combles. Les toitures sont à deux versants en ardoises souvent percées de jolies lucarnes à croupe ou à "capucine". Toutefois, quelques bâtisses peuvent recevoir des toitures à 4 pans ou plus rarement à la Mansart.

Les percements sont de proportions traditionnelles, plus hautes que larges avec des entourages en bois. Les menuiseries sont en bois avec des portes finement travaillées.



Quelques rénovations laissent le pan de bois apparent, ce qui n'était pas l'usage auparavant. En effet, dans ces régions de Thiérache et de Porcien, le pan de bois était toujours protégé, soit par un enduit (façade principale / façade sur rue), soit par un bardage bois (grange) ou encore par un bardage ou essentage en ardoises.



Large auvent et bardage en bois protégeant les façades exposées ou les granges.

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE : FORMES URBAINES TRADITIONNELLES

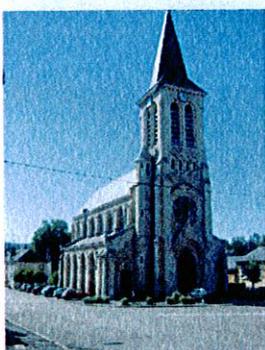
E. ANCIENNES UNITES INDUSTRIELLES



Unités industrielles du XIX^{ème} à l'architecture caractéristique (sheds, cheminée en briques) présentant quelques beaux détails architecturaux (corniches, frises en briques,...)

Forge du Hurtault: fonderie

F. PATRIMOINE et PETIT PATRIMOINE



Patrimoine religieux: église de Signy-l'Abbaye, chapelles de Librecy et Saint-Philomène

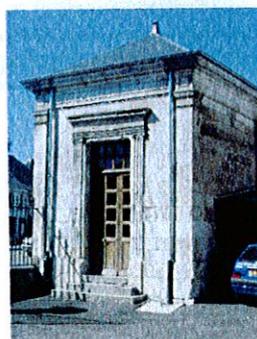
G. IMMEUBLES COLLECTIFS



Lavoirs



La majestueuse Halle-Mairie du XIX^{ème}



Petit pavillon néo-classique aux détails architecturaux recherchés



École et sa façade ordonnancée

2.3. Perception du paysage.

2.3.1. HIERARCHISATION DES CÔNES DE VUE - REPERES VISUELS.

La carte de synthèse ci-après répertorie les principaux points de vue et repères visuels de Signy-l'Abbaye.

Pour chacun des cônes de vue identifiés, l'angle d'ouverture et la longueur du champ de vision ont été déterminés, ceci permettant de les hiérarchiser de la façon suivante :

- **les points hauts ou dominants** : situés essentiellement sur les coteaux ceinturant le site urbain blotti en fond du vallon de la Vaux. Ils offrent **des vues globales sur la silhouette urbaine, le centre ancien et ses extensions**, ainsi que sur les unités paysagères structurantes du paysage (cf. § 2.2.1.).

- **les vues plus restreintes** : à partir des voies de circulation ou cheminements, **qui caractérisent les entrées de ville**, et offrent pour certaines des perspectives intéressantes sur les éléments du paysage local (clocher de l'église,...).

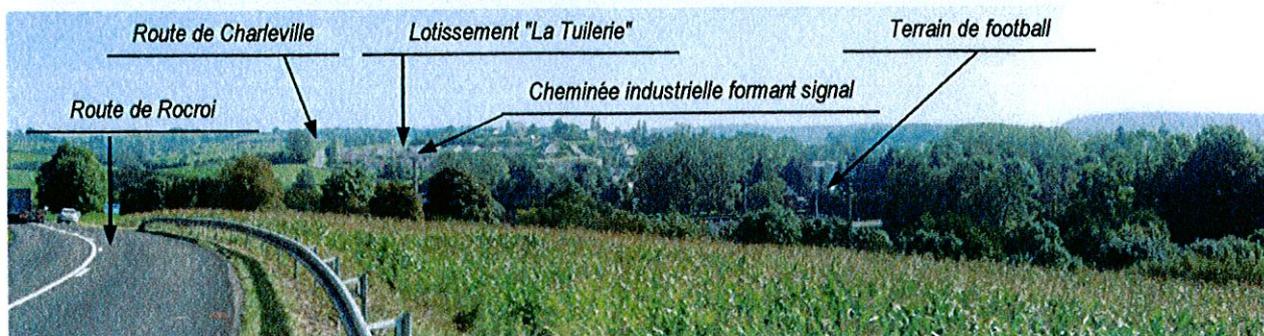
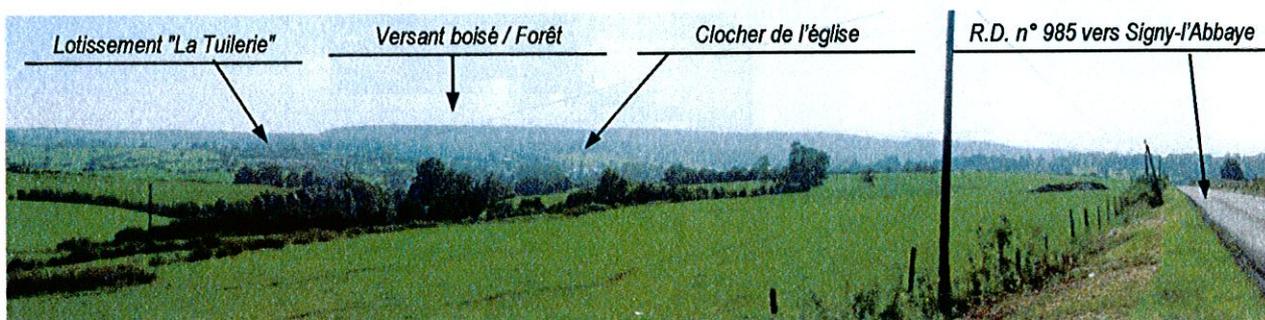
2.3.1.1. Les vues lointaines:

Les points de vues lointains sont multiples du fait de la configuration même de la prise de site du village en fond de vallée formant cuvette.

Ainsi, le village est visible depuis tous les points hauts alentours.

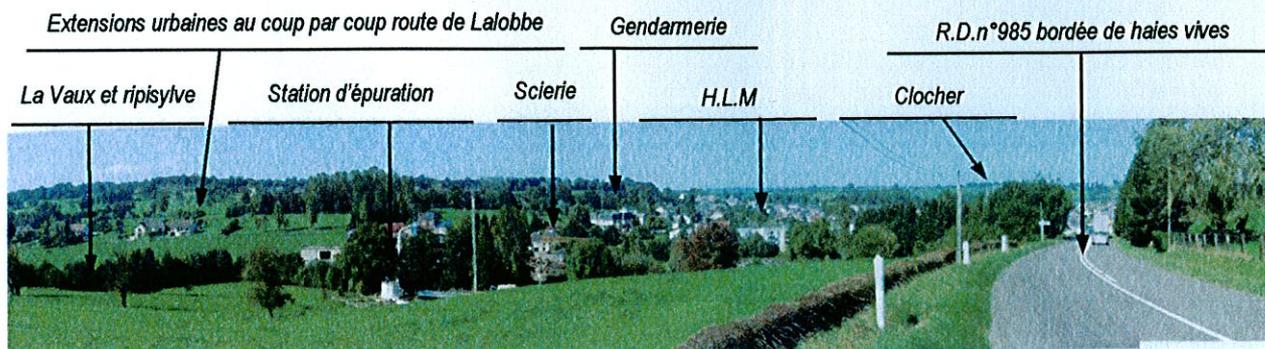
- En venant de Rocroi:

Paysage verdoyant typique du bocage thiérachien avec des haies vives et bosquets et le village implanté au creux du vallon de la Vaux, cerné par la forêt omniprésente formant écrin de verdure.



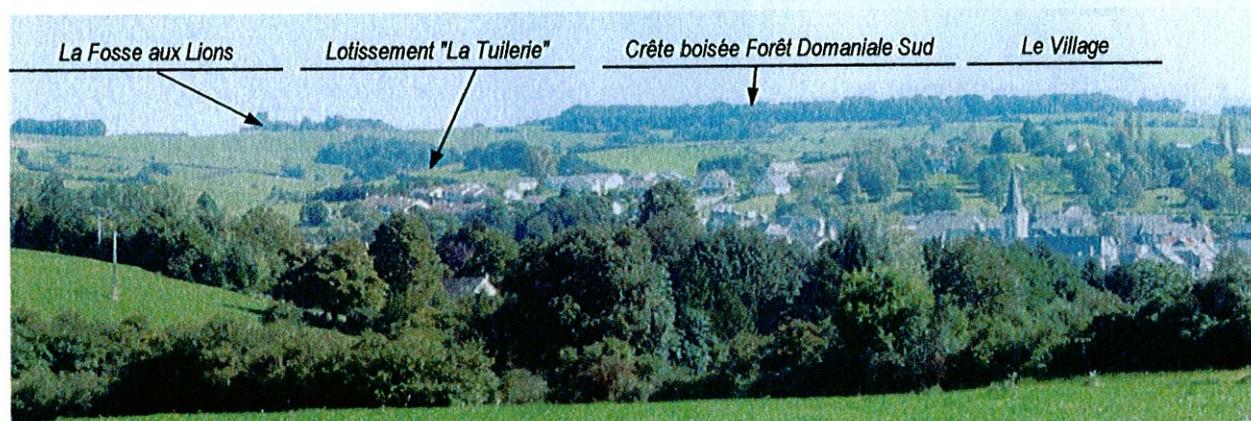
- En venant de Rethel:

Après avoir traversé la "Petite Forêt", et passé devant les maisons forestières de Tivoli et du Roban, le site de Signy-l'Abbaye s'offre à la vue, avec la Vaux à gauche en contrebas et le clocher de l'église en point de mire, le tout enserré dans une verdure omniprésente.

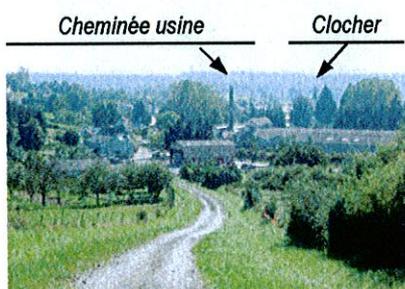


- En venant de La Vénerie:

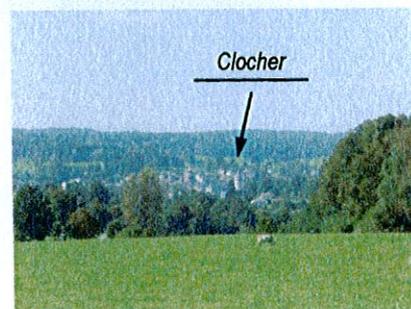
Vue panoramique sur la silhouette urbaine du village. On est frappé par la grande unité de ton que l'ardoise confère à l'ensemble et les lignes directrices du paysage urbain qui s'adaptent naturellement à la topographie mouvementée y compris pour les extensions urbaines récentes



- Depuis le chemin de Croix Rouge



- En venant de Dommery (Sud Est)

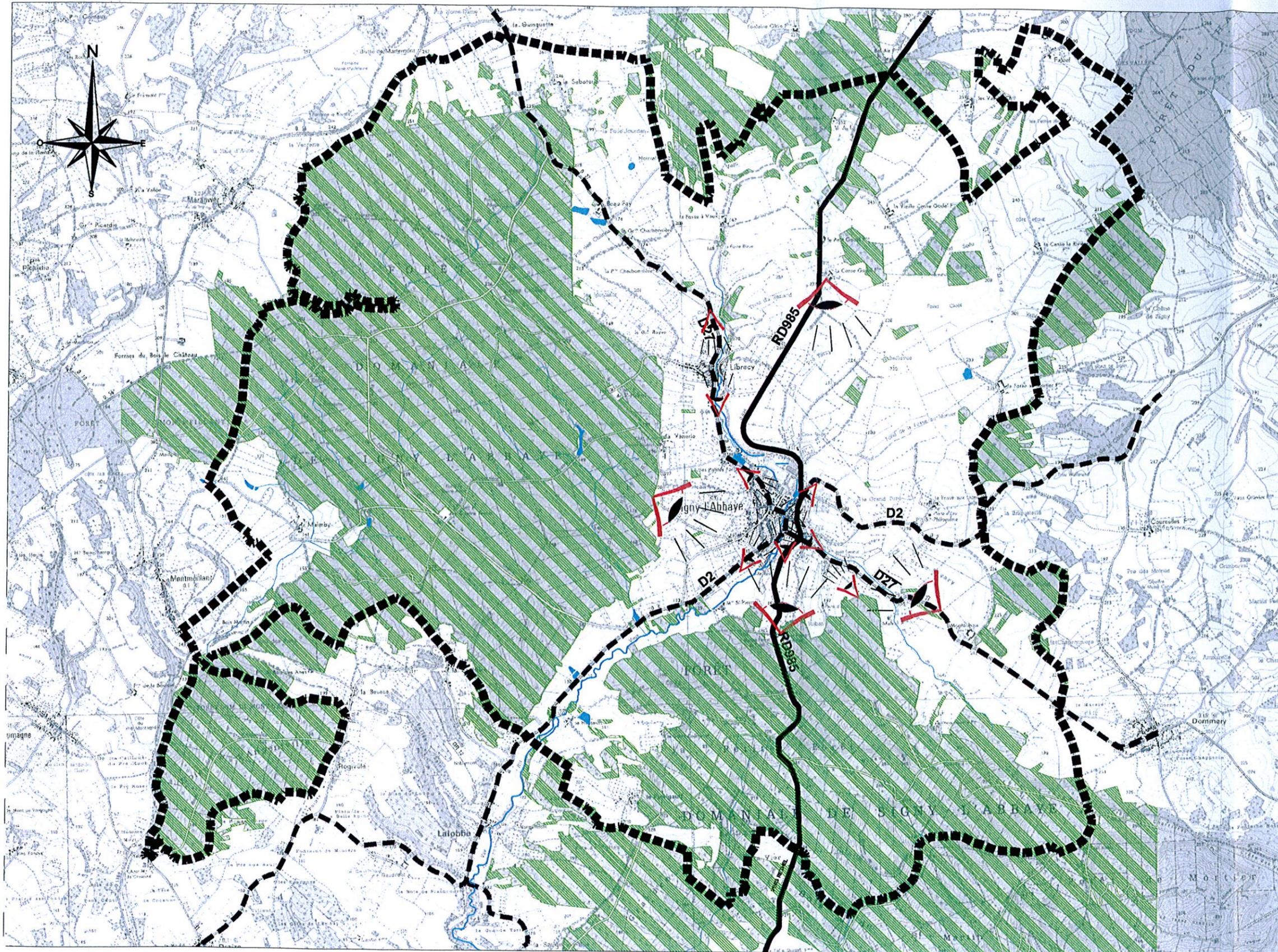


- En venant de Charleville:

On devine Signy plus que l'on ne le voit, niché au creux du vallon. Il est annoncé par quelques maisons récentes avant le virage plongeant sur le site de l'usine



CARTOGRAPHIE : PERCEPTION DU PAYSAGE



LEGENDE

- Limite communale
- RESEAU VIAIRE**
- Voies principales: RD985
- - - Voies secondaires: D2, D27
- PERCEPTION DU PAYSAGE:**
- Vues lointaines
- Cônes de vues ponctuels (ou restreints)
- ELEMENTS PAYSAGERS STRUCTURANTS :**
- Boisements
- Vallée de la Vaux

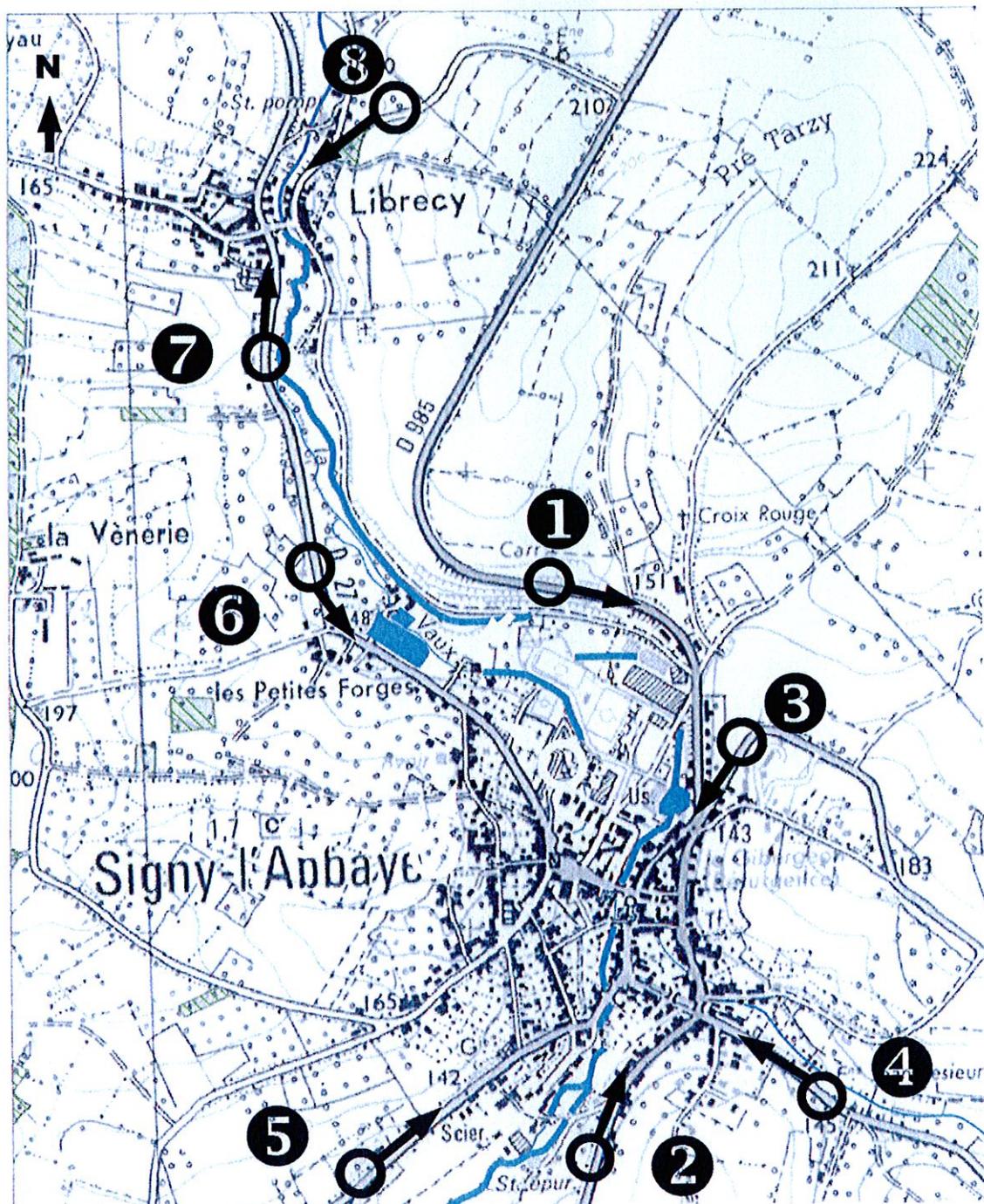
0 500 1000 1500 2000m
ECHELLE

2.3.1.2. Analyse succincte des entrées - sorties de Signy-l'Abbaye:

Signy-l'Abbaye compte six "portes" d'entrée/sortie du village, pouvant être classées en deux catégories :

- **Entrées / sorties principales:** en venant de Rocroi (n°1) et de Rethel (n°2) par la R.D. 985 et de Charleville-Mézières par la R.D. 2 (n°3),

- **Entrées / sorties secondaires :** en venant de Dommery par la R.D.27 (n°4), de Lalobbe par la R.D.2 (n°5) et de Librecy par la R.D.27 (n°6) et les entrées de Librecy (n°7et 8).



Source: Carte IGN

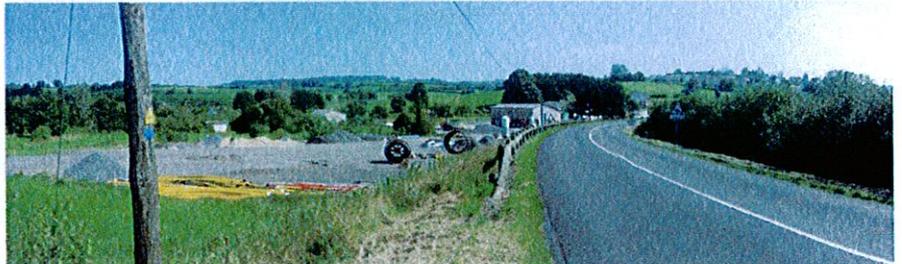
ENTREES PRINCIPALES :

Entrée n°1 : en venant de Rocroi (R.D.n° 985)

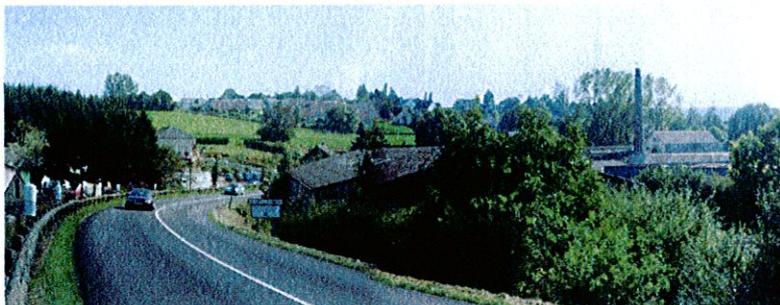
ATOUTS A VALORISER	POINTS FAIBLES A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> . Paysage ouvert de plateau en approche de Signy-l'Abbaye, . Point haut laissant découvrir peu à peu, le site urbain au fur et à mesure de la descente, . Environnement arboré, . Cheminée de l'usine formant signal visuel, . Bas côtés en herbe avec glissière en bois, . Vue sur le square du Gibergeon et son bel ensemble arboré. 	<ul style="list-style-type: none"> . Vitesse excessive des véhicules dans la descente (poids lourds), . Présence du centre routier DDE et de son dépôt formant terrain vague, . Présence de containers à verre sur le parking SHOPI, . Réseaux aériens.



Vue sur le centre ancien en contrebas



Vue lointaine vers le paysage ouvert du plateau Est. - Dépôt DDE



Au fur et à mesure de l'approche du centre, vue sur le site industriel



Entrée dans le bourg avec le Gibergeon à droite

ENTREES PRINCIPALES :

Entrée n°2 : en venant de Rethel (R.D.985)

ATOUTS A VALORISER	POINTS FAIBLES A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> . Paysage de sous-bois avant d'aborder le virage (maisons forestières,...) . Route Départementale bordée de haies vives et de bas-côtés en herbe bien entretenus, . Vue panoramique sur le site de Signy-l'Abbaye en contrebas, avec la forêt alentour formant écran de verdure, . Arbre isolé à préserver, . Cône de vue privilégié sur l'église. 	<ul style="list-style-type: none"> . Vitesse excessive dans la descente, circulation poids lourds assez dense, . Présence d'une station service (enseigne, teinte très claire,...), . Espace de stationnement lié au garage, . Réseaux aériens.



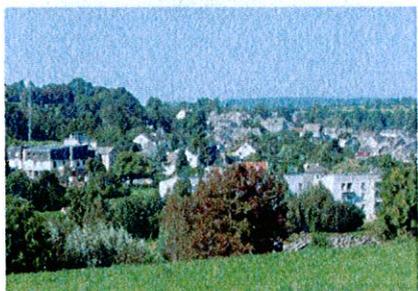
Forêt domaniale



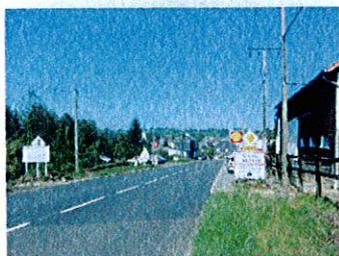
Maison forestière de Tivoli



Arbre isolé marquant l'approche de Signy



Vue privilégiée sur le bourg en contrebas.



Entrée dans le bourg en bas de pente.



ENTREES PRINCIPALES :

Entrée n°3 : en venant de Charleville-Mézières (R.D. n°2)

ATOUTS A VALORISER	POINTS FAIBLES A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none"> . Vue lointaine panoramique sur le bocage thiérachien et la forêt de Signy, . Paysage ouvert et verdoyant, . Route bordées de haies vives avec des bas-côtés enherbés, . Présence d'un arbres isolé à l'ombre duquel est aménagée une petite aire de repos aux abords du haras, . Vue plongeante sur le site industriel en contrebas avec sa haute cheminée formant signal et ses pignons en brique, . Passé le virage, vue vers les premières maisons du centre ancien. 	<ul style="list-style-type: none"> . Importants linéaires de barrières bois façon "Western" clôturant le haras marquant fortement le paysage, . Découverte du village au dernier moment (peu d'effet d'annonce si ce n'est par la présence du lotissement, . Lotissement aux teintes souvent trop claires, . Vitesse excessive dans la descente . Réseaux aériens



Approche progressive de Signy-l'Abbaye



Haras



Aire de repos (banc)



Vue plongeante sur le site industriel avec la route de Rocroi et la forêt en arrière plan



Lotissement "La Tuilerie"



Entrée dans le bourg avec ses premières maisons en pans de bois



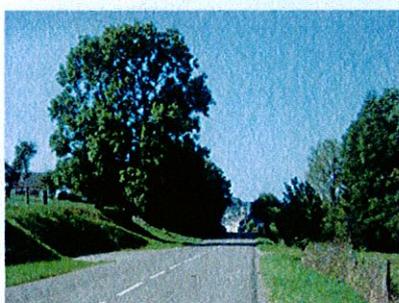
ENTREES SECONDAIRES:

Entrée n°4 : en venant de Dommary (R.D n °27)

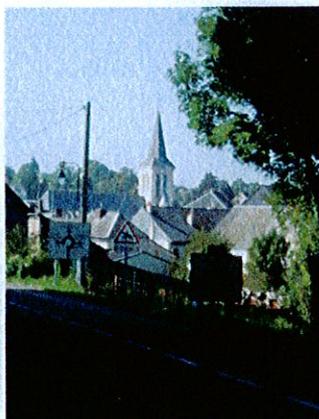
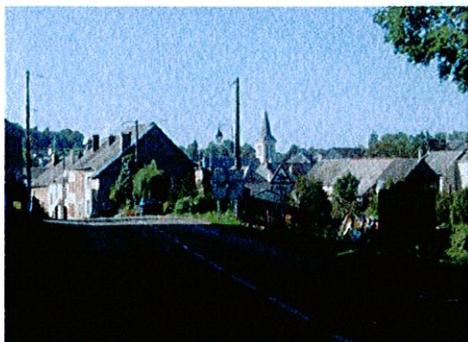
ATOUTS A VALORISER	POINTS FAIBLES A AMELIORER
<ul style="list-style-type: none">. Ferme de Montaubois. Découverte progressive du site urbain au fur et à mesure de l'approche du bourg (cône de vue lointain),. Plantations arborés marquant l'entrée du bourg, de part et d'autre de la voie,. Route bordée de haie vive et de bas-côtés en herbe,. Ensemble très verdoyant,. Cône de vue sur l'église et les toitures d'ardoises du centre ancien,. A gauche, maisons récentes relativement bien intégrées (parc arboré).	<ul style="list-style-type: none">. Réseaux aériens,. Petits bâtiments privés mal intégrés (garage, abri de jardin,...)



Ferme de Montaubois



Plantations arborées de part et d'autre de la voie



Vue privilégiée sur le centre ancien et ses toits d'ardoises enchevêtrés autour de l'église.

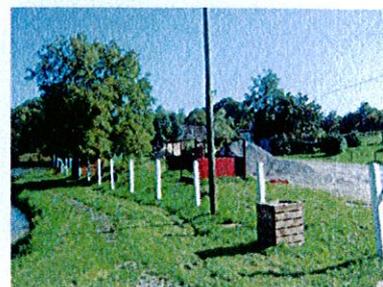
ENTREES SECONDAIRES:

Entrées n°5 et 6 : en venant de Lalobbe (R.D n°2) et Librecy (R.D n°27)

ATOUTS A VALORISER	POINTS FAIBLES A AMELIORER
<i>En venant de Lalobbe</i>	
<ul style="list-style-type: none"> . Entrée verdoyante marquée par la présence de la Vaux et une végétation importante de part et d'autre de la voie, . Bas-côtés en herbe et haies vives, 	<ul style="list-style-type: none"> . Bâtiment agricole dégradé qui dénature l'ensemble (tôles rouillées,...), . Réseaux aériens
<i>En venant de Librecy</i>	
<ul style="list-style-type: none"> . Présence du Grand Etang et de ses abords aménagés marquant fortement cette entrée et de belles bâtisses, . Végétation arborée abondante, . Belle descente vers le centre ancien bordée d'arbres d'alignement. 	<ul style="list-style-type: none"> . Dépôts routiers, . Réseaux aériens



En venant de Lalobbe



En venant de Librecy

ENTREES SECONDAIRES:

Entrées du hameau de Librecy

ATOUTS A VALORISER	POINTS FAIBLES A AMELIORER
<i>En venant de Signy</i>	
<ul style="list-style-type: none"> . Plantations arborées de part et d'autre de la voie, . Arbre isolé marquant l'entrée du hameau, . Présence de la chapelle et de ses abords aménagés (accès,), . Bas-côtés en herbe entretenus, . Perspective sur le lavoir. 	<ul style="list-style-type: none"> . Réseaux aériens,
<i>En venant de Marlemont</i>	
<ul style="list-style-type: none"> . Entrée très verdoyante avec la Vaux en contrebas, . Cône de vue sur l'église, . Bas-côtés en herbe entretenus, 	<ul style="list-style-type: none"> . Réseaux aériens,



En venant de Signy-l'Abbaye



En venant de Marlemont

2.3.2. EVALUATION DE LA SENSIBILITE PAYSAGERE

Signy-l'Abbaye, par sa situation en fond de vallon, au centre d'un hémicycle, avec les routes en lignes de crête, présente un certain nombre de zones sensibles, notamment sur les hauteurs qui sont peu à peu gagnées par l'urbanisation.

Leur évaluation relève souvent d'une **reconnaissance sur site**, permettant de percevoir le réel impact des aménagements projetés dans le cadre du Projet Local d'Urbanisme.

On peut distinguer trois types de zones:

- des zones sensibles :

Ce sont des zones qui sont par leur présence, créatrices d'un paysage, et leur atteinte reviendrait à détruire le caractère de celui-ci (**vallée de la vaux et sa ripisylve, massif forestier et la diversité de ses milieux biologiques**); il peut s'agir également de zones largement exposées (ligne de crête, haut de côte), par rapport aux points de perception principaux, ou encore d'un cône de vue important à préserver.

Tout aménagement devra faire l'objet d'une réflexion d'ensemble avec un traitement paysager particulier, permettant de préserver les éléments déterminants du caractère du site.

- des zones moyennement sensibles :

Sans être des éléments structurants, elles contribuent à l'harmonie générale du paysage, à son équilibre; il peut notamment s'agir des entrées de ville, particulièrement importantes dans la perception de l'image locale, sans pour autant que le cône de vue et l'exposition soient importants.

Les aménagements devront faire l'objet de réflexions globales, afin de maintenir l'équilibre paysager du secteur.

- des zones peu sensibles :

Ces zones font pour la plupart, l'objet d'écrans (reliefs ou végétaux) permettant de limiter l'impact d'éléments nouveaux dans le paysage. Il peut s'agir également de zones de qualité médiocre, pour lesquelles un aménagement permettrait d'améliorer l'aspect.

Certaines de ces zones peuvent aussi être tout à fait propices à une urbanisation, par leur configuration, leur exposition, leur fonctionnement.

2.4. Paramètres environnementaux sensibles

2.4.1. ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (Z.N.I.E.F.F.):

Définition :

Une Z.N.I.E.F.F. correspond à une zone de superficie variable, dont la valeur biologique élevée résulte de la présence d'espèces animales et végétales rares et/ou de l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique.

Les zones de type I :

De superficie limitée, elles se caractérisent par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.

Les zones de type II :

Elles correspondent à de **grands ensembles naturels** (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il convient de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

La commune de Signy-l'Abbaye abrite les zones suivantes (voir 2.1.5 et annexes 1 page 131) :

. Site Natura 2000 n° FR 2100300 "Massif de Signy-l'Abbaye"

. ZNIEFF de type I n° 210009854 "Sources, ruisseaux et vallons forestiers en forêt de Signy-l'Abbaye",

. ZNIEFF de type II n° 2100098555 "Forêt domaniale de Signy-l'Abbaye".

2.4.2. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Source : Porter à connaissance des services de l'État - Août 2002.

Sites archéologiques reconnus (reportés sur le plan de zonage au 1 / 10000^{ème}) :

Le territoire de Signy-l'Abbaye contient **douze sites archéologiques connus et localisés** :

- Outillage moustérien et néolithique
- Outillage, deux occupations gallo-romaines,
- Une abbaye cistercienne
- Une forge du XVI^{ème} siècle,
- Deux hauts fourneaux du XVI^{ème} siècle,
- Une forge du XVIII^{ème} siècle,
- Deux digues médiévales,
- Un habitat gallo-romain.

Par ailleurs, **trois sites** sont également connus mais non ou mal localisés:

- Une abbaye,
- Un cimetière du haut moyen-âge,
- Une château d'époque indéterminée.

En outre, il existe **quatre zones archéologiques sensibles**:

- Les villages et hameaux de Signy-l'Abbaye,
- Petites forges et Librecy,
- La vallée de la Vaux,
- La vallée du ruisseau de Malval.

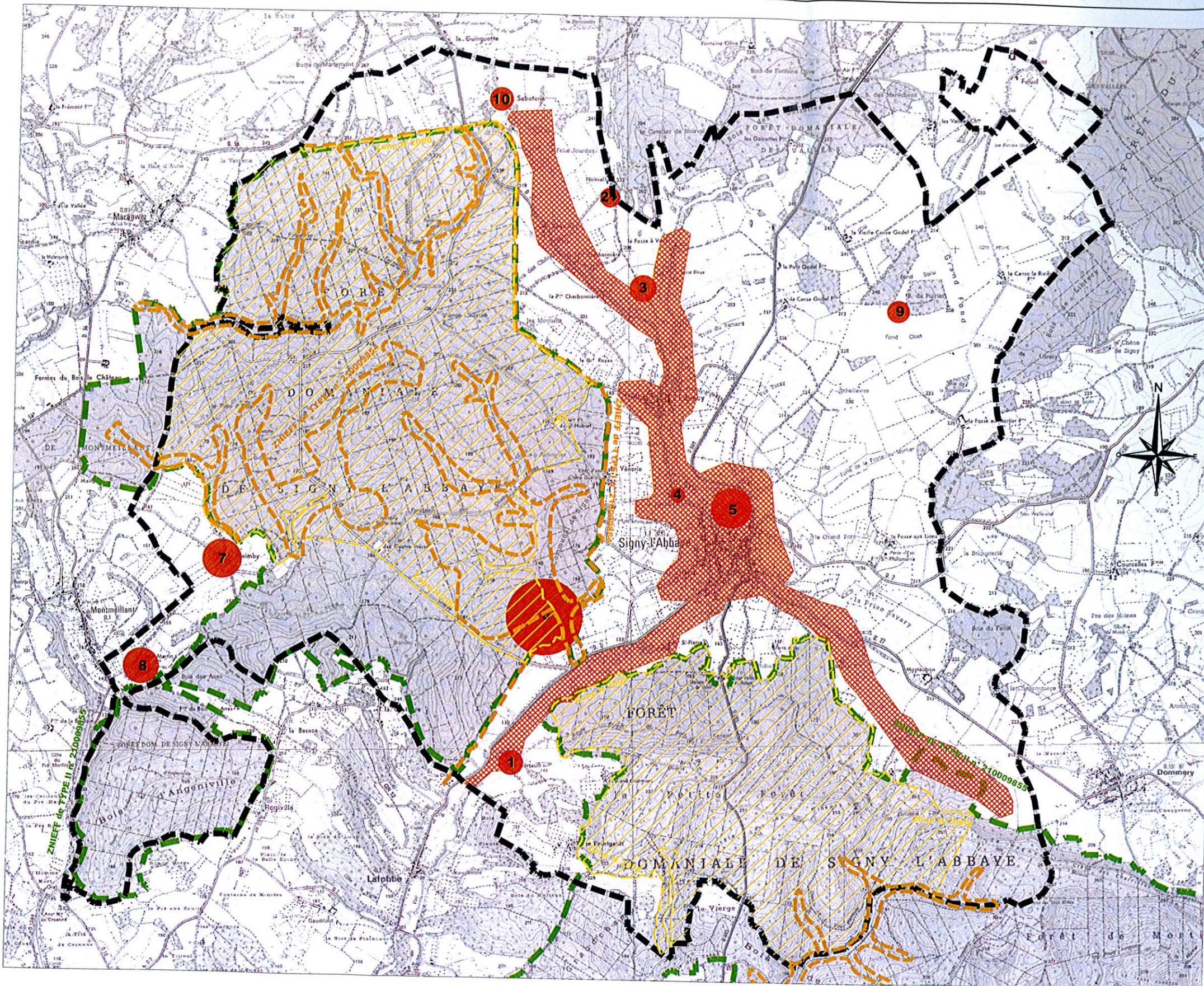
Incidences administratives :

Conformément à l'article R.111-3-2 du Code de l'Urbanisme rappelé dans le règlement, le service régional des affaires culturelles (D.R.A.C.) doit être consulté pour tous les dossiers de demande de permis de lotir, de construire, de démolir, ou pour toutes installations et travaux divers affectant le sous-sol :

- sur une surface de 500 m² et plus, dans un périmètre de 100 mètres autour du site,
- sur une surface de 3000 m² et plus, pour le reste du territoire.

La D.R.A.C. souhaite en outre être saisie pour instruction préalable des dossiers concernant les projets de grands travaux de type remembrements ou routes, afin qu'elle puisse effectuer les interventions nécessaires en amont de ces travaux.

CARTOGRAPHIE : ZNIEFF - PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE



LEGENDE

- Limite de commune
- ZNIEFF de type I n° 210009854
"Sources ruisseaux et vallons forestiers en forêt de Signy l'Abbaye"
- ZNIEFF de type II n° 210009855
"Forêt domaniale de Signy l'Abbaye"
- Site Natura 2000 n° FR 2100300
"Massif de Signy l'Abbaye"

- Sites archéologiques**
 - Site 1: Une forge du XVIème siècle
 - Site 2: Un habitat gallo-romain
 - Site 3 et 10: Outillage, deux occupations gallo-romaines
 - Site 4: Une forge du XVIIIème siècle
 - Site 5: Une abbaye cistercienne
 - Site 6: Deux digues médiévales
 - Site 7 et 8: Deux haut fourneaux du XVIème siècle
 - Site 9: Outillage moustérien et néolithique

- Quatres Zones archéologiquement sensible**
 - Les villages et hameaux de Signy-l'Abbaye
 - Petites forges et Librecy
 - La vallée de la Vaux
 - La vallée du ruisseau de Malval
- Trois sites également connus mais non ou mal localisés**
 - Une abbaye
 - Un cimetière du haut moyen-âge
 - Un château d'époque indéterminée

0 500 1000 1500 2000m
ECHELLE

2.4.3. RISQUES D'INONDATIONS LIES A LA VAUX:

La rivière de la Vaux, cours d'eau toujours irascible, cause régulièrement des inondations sur l'ensemble de la Vallée, de même que le ruisseau de Malval.

Actuellement aucune étude hydraulique n'a été menée.

2.4.4. PROTECTION AUTOUR DES BATIMENTS D'ELEVAGE

Afin de concilier le développement de l'activité agricole et de l'urbanisation, il est nécessaire que le P.L.U prenne en compte les contraintes d'éloignement minimum (100 ou 50 mètres selon qu'il s'agit d'une installation classée ou pas) liées à l'existence de bâtiments d'élevage, le zonage devra :

- proscrire la création de zones à urbaniser à proximité de telles installations,
- prévoir une zone tampon en limite de zone agricole et de zone urbaine où la construction des bâtiments d'élevage sera interdite afin de préserver les habitations existantes et les zones de développement futur.

Signy-l'Abbaye compte **10 sites soumis au règlement sanitaire départemental et 25 sites relevant du régime des installations classées.**

2.4.5. PROTECTION DES ENTREES DE VILLE:

La loi du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement a introduit dans le Code de l'Urbanisme l'article L.111-1-4 visant à promouvoir un urbanisme de qualité le long des voies routières les plus importantes.

La Commune de Signy-l'Abbaye est concernée par cet article, issu de "l'Amendement Dupont" à la loi précitée, dans la mesure où la R.D.985, classée à grande circulation la traverse du Nord au Sud.

Ainsi, les dispositions prévoient **l'interdiction de constructions ou installations dans une bande de 75 mètres par rapport à l'axe et de part et d'autre de la voie.**

Il est à noter que cette interdiction n'est plus valable dès lors qu'une réflexion globale sur l'aménagement et l'urbanisation futurs de leurs abords sont menés, afin de finaliser un **véritable projet urbain**. Ce dernier sera explicité dans les documents d'urbanisme (P.L.U).

2.4.6. DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'EAU DU 3 JANVIER 1992.

Source : Porter à connaissance des services de l'Etat - Août 2002

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 s'inscrit dans le cadre d'un renforcement de la politique de l'environnement, tant au niveau communautaire que national.

Elle a en outre pour objectif d'assurer et de réhabiliter la qualité des eaux du territoire. Elle a de ce fait des incidences sur les P.L.U., tant au niveau de l'assainissement que de l'alimentation en eau potable.

Maîtrise du ruissellement

Une partie du territoire de Signy-l'Abbaye est pentue.

Il convient après avoir défini les thalwegs et les bassins versants sur tout le territoire d'évaluer sommairement les débits apportés pour différents temps de retour de pluies violentes (décennale, trentennale, centennale par exemple) pour éviter la construction et la viabilisation dans l'axe des thalwegs sensibles.

Actuellement aucune zone n'a été signalée.

Assainissement

Le décret du 3 juin 1994 impose aux communes la réalisation d'un zonage de leur territoire, distinguant notamment les secteurs relevant de l'assainissement collectif de ceux relevant de l'assainissement non collectif (autonome ou semi-groupé).

Une étude de zonage d'assainissement est menée parallèlement à la procédure de révision du PLU et fera l'objet d'une enquête publique conjointe.

Périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable

Le captage d'eau potable AEP le plus proche est situé à **Thin-le-Moutier**.

Il possède un périmètre de protection éloigné (en cours d' études) qui s'allonge vers l'est jusqu'à la ferme de la Fosse au Mortier.

Desserte gravitaire en eau potable

Il faut déterminer la possibilité de desserte en pression d'eau suffisante (desserte à incendie de 2 bars minimum), sachant que les habitations situées au delà devront être équipées d'un surpresseur.

2.5. Synthèse de l'état initial de l'environnement : identification des atouts et faiblesses du territoire

L'analyse précédente et les visites sur site permettent d'établir objectivement **une liste non exhaustive des atouts et faiblesses du territoire et par voie de conséquence les enjeux** :

DOMAINES	ATOUPS	HANDICAPS	PROBLEMATIQUES / ENJEUX COMMUNAUX
PAYSAGE NATUREL			
Les espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Les 4 000 ha du vaste massif forestier et la diversité des ses milieux faunistiques et floristiques, - Les étangs intégrés dans la forêt (Etang monacal de la Héronnière, Etang branlant,...), - Le Grand Etang, - Le site du Gibergeon et les différents "trous d'eau" (Fosse au Mortier,...) - Les arbres remarquables marquant les entrées et les intersections de voies - Parc urbain aux abords du site de l'Abbaye 	<ul style="list-style-type: none"> - Colonisation des versants accompagné de déboisements 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver les boisements 2. Préserver les terres à vocation agricole, 3. Assurer la diversité des essences de préférence locales 4. Réseaux de chemins ruraux à entretenir et faire connaître, 5. Préserver les entrées rurales et verdoyantes 6. Préserver les arbres remarquables, 7. Préserver les versants de toute urbanisation non raisonnée, 8. Résoudre globalement la problématique de la gestion des milieux naturels quand elle n'est plus assurée par le milieu agricole en profonde mutation.
Vallée de la Vaux et ses abords	<ul style="list-style-type: none"> - Elément structurant du paysage local, et animation du cœur du village (ponts, passerelles, cheminements piétonniers le long des berges,...) - Biotopes exceptionnels : végétation associée au ruisseau contribuant à la mise en valeur globale du site naturel et urbain (fonds de parcelles, franges,...). - Vallée industrielle et historique: filatures, forges - Berges aménagées : abords du lavoir, cheminements piétons. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de parcelles urbaines peu entretenus: extensions mal intégrées, enchevêtrement de petits bâtiments peu esthétiques (véranda, ...) - Entretien et accès aux rives difficiles voire impossible sur certaines parties - Risques de pollution, - Fragilité des écosystèmes et des biotopes : risque de perte de diversité à long terme, de fragilisation des berges, d'érosion,... 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver la Vaux et les milieux associés (lit, berges, étangs, prairies humides, ...) dans le but d'une gestion optimale et efficace face à la déprise agricole, 2. Gérer les inondations, 3. Veiller à la qualité de l'eau 4. S'assurer de la diversité biologique tant faunistique que floristique afin de favoriser les équilibres écologiques, 5. Inciter les propriétaires privés à entretenir leur terrain mitoyen, 6. Mise en valeur globale de la vallée historique (signalétique, ...), lui redonner vie par le biais des vestiges historiques encore présents (chutes d'eau, mécanisme de vannes, moulin, forges...) à réhabiliter dans un but pédagogique, culturel et touristique.
Paysage ouvert et bocager	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage ouvert de cultures et de pâtures séparées par des haies bocagères, - Présence de haies vives et vergers le long des chemins contribuant à la qualité du cadre de vie, et assurant une transition entre le bâti et les espaces naturels 	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition progressive des haies et vergers, suite aux extensions de l'urbanisation le long des chemins existants et sur les versants. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintien de l'identité rurale du bourg et du hameau, 2. Gestion agricole de terres
Risques naturels connus	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'inondations liés à la Vaux et du ruisseau de Malval 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la maîtrise des eaux pluviales, 2. Éviter l'urbanisation nouvelle dans les zones sensibles

DOMAINES	ATOUPS	HANDICAPS	ENJEUX COMMUNAUX
PAYSAGE URBAIN			
Paysage urbain ancien	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat rural de qualité architecturale typique du secteur : pan de bois - Présence de beaux alignements denses, intégrant pour certains d'anciens corps de ferme. - Cheminements piétonniers le long des berges de la Vaux - Belles maisons de maître, corps de ferme intéressants, - Réhabilitations de qualité du patrimoine bâti, - Richesse du patrimoine historique: <ul style="list-style-type: none"> . Unités industrielles, . Site de l'ancienne forge du Hurtault,... . Moulin de Librecy, - Petit patrimoine intéressant, - Site de la Venerie en devenir 	<ul style="list-style-type: none"> - Pauvreté dans le traitement des espaces publics: place Aristide Briand, parvis de la Salle des Fêtes, - Absence d'espaces publics véritables, lieux de rencontre et de cohésion sociale, - Évolution récente entraînant la perte d'identité progressive du centre ancien: <ul style="list-style-type: none"> . constructions récentes implantées dans les dents creuses, mal intégrées à leur environnement immédiat , . de nombreuses rénovations maladroites, qui dénaturent le bâtiment et rompent l'homogénéité architecturale de l'environnement, les interventions les plus courantes et les plus dommageables étant notamment : <ul style="list-style-type: none"> . le changement des proportions des ouvertures sans analyse préalable et globale de la façade (percements aux proportions plus larges que hautes, percements de portes de garages, linteaux en béton...), . des ravalements de façades agressifs, . des volets roulants et des paraboles en façade sur rue, . des clôtures hétéroclites. - Dégradation du patrimoine bâti par manque d'entretien réguliers des propriétaires, - Présence de friches, - Banalisation de l'architecture pavillonnaire des lotissements. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver la silhouette urbaine et l'unité de couleur du centre ancien 2. Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, 3. Empêcher la démolition du patrimoine bâti le plus remarquable. 4. Inciter les propriétaires privés à réhabiliter leur propriété dans le respect des techniques et matériaux traditionnels. 5. Gérer les extensions de l'urbanisation notamment sur les versants sensibles et le long des voies : prévoir le bouclage des quartiers entre eux et rechercher une adaptation maximale au terrain naturel, 6. Valoriser les entrées de ville : 7. Requalification urbaine globale du centre ville: traitement des voiries, enfouissement des réseaux, mobilier urbain adapté,...
	<ul style="list-style-type: none"> - Parcelles libres, dents creuses : jardins, prairies, vergers au cœur du village - Traversée par la vallée de la Vaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'entretien des rives du ruisseau sur les parties privatives, - Extension anarchique de l'habitat (annexes,...) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver les îlots de verdure, des respirations dans les espaces bâtis et des transparences vers les versants, 2. Maintien de la diversité urbaine.

3^{ème} PARTIE :

CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA DELIMITATIONS DES ZONES DU P.L.U.

MOTIFS DES LIMITATIONS ADMINISTRATIVES A L'UTILISATION DU SOL APPORTEES PAR LE REGLEMENT

3.1. Choix retenus par la commune **pour établir le P.A.D.D. et la** **délimitation des zones**

Avant-propos :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) est une nouvelle pièce constitutive du dossier de Plan Local d'Urbanisme, créée suite à la loi Solidarité et Renouveau Urbains du 13 décembre 2000, dite loi S.R.U..

Le P.A.D.D. traduit la politique d'aménagement et d'urbanisme souhaitée par les élus de Signy-l'Abbaye (cf. Pièce n°2 du présent dossier de P.L.U.).

*Les Plans Locaux d'Urbanisme comportent un projet d'aménagement et de développement durable qui définit **les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** retenues pour l'ensemble de la commune.*

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement développés dans les deux parties précédentes ont permis d'identifier **les besoins et problématiques actuels de l'ensemble du territoire de Signy-l'Abbaye.**

Au regard de ces besoins et problématiques, et des prévisions économiques et démographiques, la commune a effectué des choix et a souhaité élaborer son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), sur la base duquel les zones du Plan Local d'Urbanisme ont été délimitées.

La loi laisse les communes entièrement libres de l'élaboration et l'énonciation de leur projet global de territoire.

Toutefois, le P.A.D.D. et la délimitation des zones du P.L.U. doivent respecter les principes légaux fixés par le code de l'urbanisme (articles L. 121-1 et L. 111-1-1), et les orientations définies au niveau supracommunal (servitudes d'utilité publique).

Objectifs définis à l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme	Rappel des problématiques identifiées sur le territoire communal	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) de Signy-l'Abbaye	Délimitations des zones du P.L.U.	Justification des choix retenus
<p><u>1- Principe d'équilibre entre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, et le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces naturels affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, <p>en respectant les objectifs du développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diversité et spécificité du paysage naturel à sauvegarder Élongation de l'urbanisation le long des voies de circulation à maîtriser 	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de l'environnement et de la richesse du paysage naturel local Maintien de l'identité rurale de Signy-l'Abbaye et du hameau de Librency. 	<p>Classement en zone agricole (A) des terres à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique,</p> <p>Classement en zone naturelle et forestière (N) :</p> <ul style="list-style-type: none"> des terrains constitués par les massifs boisés, de la vallée de la Vaux et sa ripisylve. 	<ul style="list-style-type: none"> Équilibre à trouver entre un développement urbain enserré dans la vallée de la Vaux et des entités paysagères fortes à préserver (massif forestiers, plateaux en culture, prairies humides...)
<p><u>2 – Principe de diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural :</u></p> <p>en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination :</p> <ul style="list-style-type: none"> des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, <p>en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de gestion des eaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Demande de logements à satisfaire, Offrir un degré d'équipement adapté à l'accroissement de la population 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le développement et le renouvellement urbain du territoire adapté aux besoins de Signy-l'Abbaye Assurer le développement économique Assurer le développement touristique Adapter les équipements publics aux besoins actuels et futurs du territoire 	<p>Classement en zone urbaine à vocation d'activités (UZ),</p> <p>Classement en zone à urbaniser, (AU) de terrains à caractère naturels, en distinguant les zones ouvertes à l'urbanisation (1AU) et les zones fermées dans l'immédiat à l'urbanisation (2AU).</p> <p>Classement en zone naturelle et forestière (Nv) des terrains du site de la Venerie, qui fait l'objet d'un projet d'aménagement touristique,</p> <p>Classement en zone naturelle et forestière (Ns) des terrains liés au groupe scolaire, au stade, au site culturel et touristique de l'Abbaye et aux futures zones touristiques,</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser l'apport de population nouvelle en établissant un phasage des zones à urbaniser. Définir des zones à urbaniser adaptées aux besoins communaux et afin de pouvoir répondre aux demandes croissantes de logements (surtout en accession à la propriété). Assurer le maintien des activités et services présents sur le territoire communal. Assurer une vie sociale au nouvel apport de population en l'intégrant à la vie locale. Développer les possibilités de découverte du territoire communal et les richesses de son patrimoine.

Objectifs définis à l'article L.121-1 du Code de l'urbanisme	Rappel des problématiques identifiées sur le territoire communal	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)	Délimitations des zones du P.L.U.	Justification des choix retenus
<p><u>3 – Respect de l'environnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, • maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, • préservation de la qualité de l'air de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, • Réduction des nuisances sonores, • Sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, • Prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. 	<ul style="list-style-type: none"> • La vallée industrielle de la Vaux et les étangs avec comme problématiques: <ul style="list-style-type: none"> - Entretien et accès aux rives difficiles voire impossible sur certaines parties privées, - Risques de pollution (industrielles, agricoles), - Fragilité des écosystèmes et des biotopes : risque de perte de diversité à long terme, phénomène de fragilisation des berges, d'érosion,... • Extension de l'urbanisation non raisonnée sur les versants sensibles de la Vaux, • Disparition progressive de haies vives le long des chemins et des vergers mettant en péril les espèces animales qui y trouvent refuge, • Évolution récente de l'habitat du centre ancien entraînant la perte progressive de l'identité rurale du bâti: <ul style="list-style-type: none"> - généralisation de l'architecture de type pavillonnaire entraînant une banalisation des espaces urbains récents, - nombreuses rénovations maladroites du bâti ancien, • Dégradation du patrimoine bâti par manque d'entretien réguliers des propriétaires, • Problèmes de sécurité et des nuisances sonores le long de la R.D.985, • Risques naturels connus: inondations des terrains résultant des crues de la Vaux et éboulements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger la Vaux et sa ripisylve et ses étangs, • Prendre en compte les risques naturels connus (crues de la Vaux et éboulements), • Assurer la maîtrise des eaux pluviales, • Veiller à la qualité de l'eau (assurer la protection des nappes et des sources), • Définir des limites à l'urbanisation sur les versants, • Protéger et valoriser l'aspect architectural du centre ancien, 	<p>Classement en zone naturelle (N) de la Vaux et de ses abords</p> <p>Identification par un indice " i " des zones inondables liées aux crues de la Vaux : - en zones urbaines (UAi UBi et UZi), - et en zones naturelles (Ni).</p> <p>Classement en zone naturelle du patrimoine naturel (Np) des terrains correspondant à la Z.N.I.E.F.F de la Forêt Domaniale de Signy-l'Abbaye et au site de l'Abbaye, au centre du bourg.</p> <p>Classement en zone urbaine spécifique (UA) correspondant au centre ancien assortie des prescriptions architecturales dans le règlement.</p>	<p>Volonté de mettre en œuvre une nouvelle politique de protection du patrimoine naturel et bâti sur le territoire communal, tout en assurant un développement socio-économique réaliste, en cohérence avec les actions menées dans le cadre des structures intercommunales, et en adéquation avec les particularités et contraintes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - possibilités d'accueil, - équipements publics à pérenniser, - équilibres financiers, ...
Dispositions mentionnées à l'article L.111-1-1 du Code de l'urbanisme	Rappel des problématiques identifiées sur le territoire communal	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)	Délimitations des zones du P.L.U.	Justification des choix retenus
Compatibilité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.)	Néant.			
Dispositions supra-communales à respecter	Rappel	Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)	Délimitations des zones du P.L.U.	Justification des choix retenus
Compatibilité avec les servitudes d'utilité publique	Ces servitudes grevant les propriétés privées figurent en annexes du dossier de P.L.U. (cf. pièce n°5D1 et 5D2).		Le Plan Local d'Urbanisme de Signy-l'Abbaye est compatible avec les normes supra-communales existantes.	

3.2. Caractère de la zone et modifications des limites apportées suite à la révision du P.L.U.

Avant-propos :

Le règlement du P.L.U. délimite les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières, et fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune d'elles.

La délimitation de ces zones résulte des orientations générales d'urbanisme et d'aménagement définies par la commune de Signy-l'Abbaye dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (cf. Pièce n°2 du présent dossier).

3.2.1. ZONES URBAINES (Zones U)

Définition :

(Cf. article R. 123-5 du Code de l'Urbanisme)

Les zones urbaines, dites "zones U" comprennent les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation, ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

La typologie du bâti et la vocation conduisent à distinguer sur le territoire de Signy-l'Abbaye **trois zones urbaines : UA, UB et UZ.**

(Cf. Pièces n° 4C1 et 4C2 du présent dossier)

3.2.1.1. ZONE UA

1. Caractère de la zone :

Elle correspond à la **partie urbanisée la plus ancienne et la plus dense** du village, à vocation **mixte** d'habitat, de services, d'activités artisanales et commerciales.

Le bâti est **majoritairement de type traditionnel**, relativement dense, implanté en **bandes continues à l'alignement** des rues et ruelles étroites constituant un quartier à part entière délimité par les rues de Thin, de Rethel et la rue de la Digue, et traversé perpendiculairement par de jolies ruelles (rue Brodart, rue du Croissant,...) se terminant parfois en impasse (place Courbette).

De l'autre côté de la Vaux, on trouve également quelques îlots anciens s'organisant le long de ruelles et de cours (rue de la Cour, rue du Cul de Sac, ...)

Elle comprend un **secteur UA_i**, correspondant aux terrains situés en zone inondable liée aux crues de la Vaux.

Cette zone correspond à titre de comparaison, à la zone UA du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en vigueur avant la présente révision du Plan Local d'Urbanisme.

2. Modifications des limites apportées suite à la révision du P.L.U. :

Exceptées les modifications détaillées dans le tableau ci-après, les limites de la zone UA sont inchangées dans le cadre de la révision du P.L.U. :

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
1. Délimitation de la zone inondable liée aux crues de la Vaux		
Classement des terrains en zone urbaine UA.	Création d'un secteur UA _i ("i" pour inondable), englobant les terrains inondés au cœur du village.	Respecter le Porter à connaissance de l'Etat Respecter les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement : Identifier et prendre en compte les risques naturels connus. Instaurer des règles nouvelles dans ces zones inondables.

3.2.1.2. ZONE UB

1. Caractère de la zone :

Elle correspond aux **extensions urbaines périphériques** plus ou moins récentes, à vocation **mixte** d'habitat, de services, d'activités artisanales et commerciales.

Elle concerne également le centre ancien du hameau de Librecy.

Le bâti se présente sous la forme de **constructions individuelles traditionnelles** (rues du château, du cimetière, route de Rethel...) ou **récentes implantées au coup par coup le long des voies** (route de Lalobbe, chemin de Maranwez vers la Vénérie, route de Dommery et vieille route de de Thin,...) et intègre le lotissement de la "Tuilerie".

Cette zone comprend :

- un secteur UB_i ("i" pour inondable), correspondant aux terrains situés en zone inondable liée aux crues de la Vaux,
- un secteur UB_a, à Librecy où l'accès sur la R.D.7 est interdit

Cette zone correspond à titre de comparaison et d'information, à la zone UB en vigueur dans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), avant la présente révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

2. Modifications des limites apportées suite à la révision du P.L.U. :

Les limites de la zone UB ont évolué dans le cadre de la révision du P.L.U. Les changements sont décrits dans le tableau ci-après:

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
1. Délimitation de la zone inondable liée aux crues de la Vaux		
Classement des terrains en zone urbaine UB.	Création d'un secteur UBi ("i" pour inondable), englobant les terrains inondés au cœur du bourg et au hameau de Librecy.	<p>Respecter le Porter à connaissance de l'Etat</p> <p>Respecter les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement : Identifier et prendre en compte les risques naturels connus.</p> <p>Instaurer des règles nouvelles dans ces zones inondables.</p>
2. Lotissement au lieu-dit "la Tullerie"		
Classement en NA (zone d'urbanisation à court terme) du lotissement.	Reclassement en zone urbaine UB (zone périphérique du centre ancien).	<p>Prendre en compte l'état existant, ne justifiant plus le classement en zone d'urbanisation future (lotissement réalisé dans les années 90).</p> <p>Instaurer des règles d'urbanisme aujourd'hui mieux adaptées.</p>
3. A l'Est de la commune : <i>terrains au lieu-dit "La Croix Jean Antoine" (de part et d'autre de la rue Vieille de Thin), dans le prolongement de la rue des Chardons (chemin du Tarn de Thin), au lieu-dit "Pré Lambert" (le long du chemin du Pavé)</i>		
Classement en NB (zone faiblement constructible où les réseaux sont insuffisants et où les lotissements sont interdits).	Reclassement en zone urbaine UB (zone mixte périphérique du centre ancien) suite à l'urbanisation de fait le long de la rue vieille de Thin, du chemin du Pavé, de la route de Dommery et de la rue des Chardons (pavillons récents implantés sur d'assez grandes parcelles).	<p>Prendre en compte l'état existant, qui ne justifie plus le classement des terrains en zone naturelle compte tenu de l'urbanisation constatée et de la présence des réseaux,</p> <p>Dégager rapidement des terrains constructibles de suite.</p>

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Soils)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
4. Le long de la route de Lalobbe		
<p>Classement en NB (zone faiblement constructible où les réseaux sont insuffisants et où les lotissements sont interdits).</p> <p>Classement en NAz (réservée à l'urbanisation future à vocation d'activités).</p> <p>Classement en zone agricole NC.</p>	<p>Reclassement de terrains en zone UB (zone mixte périphérique du centre ancien) suite à l'urbanisation de fait le long de la route de Lalobbe à vocation majoritaire d'habitat (pavillons récents).</p> <p>Reclassement de terrains en zone UZ (à vocation d'activités), afin de prendre en compte les activités existantes (UZ), permettre leur extension et l'accueil de nouvelles entreprises.</p> <p>Mise en place de zones "tampon" (N et Ac) préservant les zones d'habitat des nuisances.</p>	<p>Prendre en compte l'état existant: terrains partiellement urbanisés et desservis par les réseaux,</p> <p>Dégager rapidement des terrains constructibles de suite,</p> <p>Assurer le développement économique et favoriser le principe de la diversité des fonctions urbaines,</p> <p>Fixer une limite à l'urbanisation cohérente.</p>
5. Zone UB au lieu-dit "Pré du Cadet" (route de Lalobbe)		
<p>Classement des terrains en zone urbaine UB.</p>	<p>Reclassement des terrains situés en cœur d'îlots enclavés en zones d'urbanisation future (1 AU et 2 AU).</p>	<p>Respecter le Porter à connaissance de l'État</p> <p>Densifier le tissu urbain existant en favorisant l'urbanisation des fonds de parcelles,</p> <p>Lutter contre l'étalement urbain,</p> <p>Assurer un rythme d'urbanisation et de développement spatial cohérents.</p>
6. Le long du chemin de Maranwez (vers la Vénérie)		
<p>Classement en NC (zone agricole).</p>	<p>Reclassement en zone urbaine UB en cohérence avec la zone 1 AU située en vis à vis.</p>	<p>Prise en compte des contraintes liées à la desserte par les réseaux,</p> <p>Fixer une limite à l'urbanisation cohérente.</p>
7. Le cimetière et ses extensions		
<p>Classement en NDa (zone naturelle où sont autorisés les équipements sportifs et de loisirs).</p>	<p>Reclassement en zone urbaine UB (zone mixte périphérique du centre ancien)</p>	<p>Classement injustifié en zone de loisirs.</p>

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Soils)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
8 . Route de Librecy (lieu-dit les "Petites Forges")		
<p>Classement en zone NBa (zone faiblement constructible où les réseaux sont insuffisants et où raccordement à l'égout n'est pas obligatoire).</p>	<p>Reclassement des terrains en UB (zone <u>mixte</u> périphérique du centre ancien) suite à l'urbanisation <u>de fait</u> le long de la route de Librecy à vocation majoritaire d'habitat (pavillons récents).</p> <p>Instauration d'un périmètre de protection autour des installations classées agricoles présentes dans ce secteur de la commune.</p>	<p>Prise en compte l'état existant (présence de nouvelles habitations).</p>
9 . Hameau de Librecy		
<p>Lieu-dit "Terre du Château": Classement en NB (zone faiblement constructible où les réseaux sont insuffisants et où les lotissements sont interdits).</p> <p>Grande rue vers l'Est: Classement en zone UB</p>	<p>Reclassement des terrains en UB (zone <u>mixte</u> périphérique du centre ancien) le long de la Départementale rejoignant des habitations existantes.</p> <p>Réduction de la profondeur afin d'interdire une urbanisation en fond de parcelle peu souhaitable.</p>	<p>Maintenir l'identité rurale du hameau en limitant fortement les extensions urbaines,</p> <p>Préserver un coupure franche de l'urbanisation entre le bourg et le hameau (coupure verte),</p> <p>Prise en compte des contraintes liées à la desserte par les réseaux et à la topographie.</p>
10. Lieu dit " La Ruelle Ponsart"		
<p>Classement de terrains en zone d'urbanisation future à court terme (NA)</p>	<p>Reclassement de terrains en zone UB (zone <u>mixte</u> périphérique du centre ancien).</p>	<p>Respecter les orientations générales du P.A.D.D. : Assurer un rythme d'urbanisation et de développement spatial cohérents.</p> <p>Répondre à la demande de terrains à bâtir au coup par coup.</p>

3.2.1.3. ZONE UZ

1. Caractère de la zone :

Elle correspond aux terrains destinés à l'accueil d'activités industrielles, artisanales, et commerciales.

Elle comprend :

- un secteur UZi (" i " pour inondable), correspondant aux terrains situés en zone inondable liée aux crues de la Vaux.

Cette zone correspond enfin à titre de comparaison et d'information, à la zone UZ en vigueur dans le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), avant la présente révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

2. Modifications des limites apportées suite à la révision du P.L.U. :

Exceptées les modifications détaillées dans le tableau ci-après, les limites de la zone UZ sont inchangées dans le cadre de la révision du P.L.U. :

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
1. Délimitation de la zone inondable liée aux crues de la Vaux		
Classement des terrains en zone urbaine à vocation d'activités UZ.	Création d'un secteur UZi ("i" pour inondable), englobant les terrains inondés le long de la Vaux.	Respecter le Porter à connaissance de l'Etat Respecter les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement : Identifier et prendre en compte les risques naturels connus. Instaurer des règles nouvelles dans ces zones inondables.
2. Zone industrielle entrée Nord		
Classement des terrains en zone urbaine à vocation d'activités UZ.	Réduction de la zone UZ au profit de la zone 1AUZ et de la zone Ns (sport, loisirs et tourisme) : voir ci-après. Cette zone comprend les anciennes unités industrielles du XIX ^{ème} au cœur du centre ancien à préserver.	Pérenniser les activités industrielles existantes et favoriser le principe de la diversité des fonctions urbaines. Préserver la richesse du patrimoine local Appliquer à ces constructions un règlement d'urbanisme plus adapté.

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
3. Zone industrielle : la scierie		
<p>Classement en UZ (zone urbaine à vocation d'activités)</p>	<p>Extension de la zone UZ et mise en place d'un emplacement réservé afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'améliorer la desserte, - et de réduire les nuisances. <p>Les accès s'effectuant actuellement par la rue du 8 mai 1945 (quartier d'habitat collectif), sous- dimensionnée et dont la structure n'est pas hors gel.</p>	<p>Pérenniser les activités existantes en leur permettant de s'étendre et en les désenclavant.</p> <p>Assurer le développement économique et favoriser le principe de la diversité des fonctions urbaines.</p>
4. Zone industrielle : route de Lalobbe		
<p>Classement des minoteries du Moulin Saint-Pierre en zone agricole NC,</p> <p>Classement de l'entreprise de transport en NAz</p>	<p>Reclassement des terrains en zone UZ.</p>	<p>Prise en compte et pérennisation des activités existantes,</p> <p>Assurer le développement économique et favoriser le principe de la diversité des fonctions urbaines.</p> <p>Pérenniser les activités existantes et leur donner des perspectives de développement sur place,</p> <p>Pouvoir répondre à la demande d'implantation de nouvelles entreprises.</p>

3.2.2. ZONES A URBANISER (Zones AU)

3.2.2.1. Caractère des zones AU :

(Cf. article R. 123-6 du Code de l'Urbanisme)

Les zones AU comprennent les terrains à caractère naturel de Signy-l'Abbaye, destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Afin de maîtriser le développement urbain de Signy-l'Abbaye, un phasage des zones à urbaniser est établi, dans le respect du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) engagé sur le territoire communal (cf. pièce n°2 du dossier).

Actuellement, seules **les zones 1AU** délimitées par les documents graphiques n°4C1, 4C2, 4C3 et 4C4 sont ouvertes à l'urbanisation. Il s'agit plus particulièrement:

- de la zone 1AU " Maison Taton", à vocation d'habitat,
- de la zone 1AU " Chemin de Lalobbe", à vocation d'habitat,
- de la zone 1AU "Pré Virly", à l'entrée sud du bourg,
- de la zone 1AUZ "Lafarge", à vocation d'activités, initiée par le Conseil Général et liée au projet d'implantation d'une tuilerie, au lieu-dit " Fond de la Fosse au Mortier ", au nord-est du bourg (Déclaration d'Utilité Publique)

Les zones 2AU délimitées par les documents graphiques n°4C1, 4C2, 4C3 et 4C4 sont **fermées à l'urbanisation**. Leur ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification du Plan Local d'Urbanisme, afin de :

- modifier le classement en 1AU,
- et préciser dans le P.A.D.D. les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone.

Il s'agit plus particulièrement :

- de la zone 2AU "Pré du Cadet", située entre la route de Lalobbe et le chemin du même nom, au cœur d'îlot,
- de la zone 2AU "Tarne de Thin", située sur le versant est,

Les prescriptions réglementaires édictées par le règlement du P.L.U. **s'appliquent aux terrains classés en 1AU.**

3.2.2.2. Modifications des limites apportées suite à la révision du PLU :

Exceptées les modifications détaillées dans le tableau ci-après, la révision du P.L.U. conserve les limites des zones à urbaniser du territoire :

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
1. Lotissement au lieu-dit "La Tuilerie"		
Classement en zone d'urbanisation à court terme (NA) à vocation d'habitat	Reclassement en zone urbaine pavillonnaire (UB), en périphérie du centre ancien.	Prise en compte de l'état existant, ne justifiant plus le classement en zone d'urbanisation future (lotissement réalisé dans les années 90) Instaurer des règles d'urbanisme aujourd'hui mieux adaptées.
2. Zone à urbaniser au lieu-dit "La Ruelle Ponsart"		
Classement en NA (urbanisation à court terme à vocation d'habitat) et NB (zone faiblement constructible où les réseaux sont insuffisants et où les lotissements sont interdits).	Terrains lieu-dit " La ruelle Ponsart " : - Reclassement des terrains en zone urbaine UB - Instauration de deux emplacements réservés afin d'améliorer et sécuriser la desserte des terrains (élargissement des voies existantes et création d'une voie de retournement).	Respecter les orientations générales du P.A.D.D, et plus particulièrement : Préserver les paysages sensibles, Assurer un rythme d'urbanisation et de développement spatial cohérents. Répondre à la demande de terrains au coup par coup
3. Zones à urbaniser Sud-Ouest aux lieux-dits "Chemin de Lalobbe", "La Maison Taton", "Le Pré du Cadet"		
Classement en zone urbaine UB (zone mixte périphérique du centre ancien) et en zone agricole (NC).	Classement en zone d'urbanisation à court terme 1AU "Chemin de Lalobbe" et 1AU "La Maison Taton" et à long terme 2AU "Le Pré du Cadet" à vocation d'habitat. Création d'un emplacement réservé pour garantir un accès à la zone 1AU " La Maison Taton " depuis la route de Lalobbe. Mise en place d'une zone "tampon" (Ac) entre les terrains à urbaniser et les terrains agricoles.	Respecter le Porter à connaissance de l'Etat Densifier le tissu urbain existant en favorisant l'urbanisation des fonds de parcelles et lutter contre l'étalement urbain, Assurer un rythme d'urbanisation et de développement spatial cohérents et soutenus et poursuivre à long terme le développement communal, Définir une forme et des limites pour le bourg, Prise en compte des contraintes liées à la desserte par les réseaux. Pérennisation des activités existantes.

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
4. Zone à urbaniser "Pré Virly",		
<p>Classement en NB (zone faiblement constructible où les réseaux sont insuffisants et où les lotissements sont interdits) et NC (zone agricole).</p>	<p>Classement en zone d'urbanisation à court terme 1AU "Pré Virly" à vocation d'habitat. Surface volontairement limitée afin:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'interdire tout nouvel débouché sur la R.D. 985, dangereuse (vitesse dans la descente), - de préserver les vues sur la silhouette urbaine en venant de Rethel le long de la R.D. 985, - de préserver le versant sensible et les vues vers les haras départementaux. 	<p>Respecter le Porter à connaissance de l'Etat:</p> <p>Préserver les paysages naturel et urbain,</p> <p>Respecter les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <p>Assurer l'extension urbaine et répondre à la demande actuelle de logements,</p> <p>Agir en matière de circulation et de sécurité routière.</p>
5. Zone à urbaniser "Tarne du Thin"		
<p>Classement en NC (zone agricole).</p>	<p>Classement en zone d'urbanisation à long terme 2AU à vocation d'habitat,</p> <p>Respect du périmètre d'éloignement d'une installation agricole classée. Création de deux emplacements réservés pour desservir la zone.</p>	<p>Respecter les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <p>Poursuivre à long terme le développement communal et prévoir des réserves foncières à cet effet. Assurer le développement cohérent de la commune</p>
6. Zone à urbaniser "LAFARGE"		
<p>Classement en NC des terrains à vocation agricole.</p>	<p>Reclassement des terrains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en zone 1AUz (zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités). <p>Prise en compte du projet du Conseil Général de création d'une zone d'activités à Signy-l'Abbaye et intégrant le site pressenti par la société LAFARGE Couverture pour installer un nouveau complexe de production de tuiles en terre cuite, comprenant à la fois l'usine et la carrière (voir pièce n°3 « orientations d'aménagements »).</p>	<p>Respecter les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <p>Assurer le développement économique</p> <p>Respect des objectifs définis à l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme:</p> <ul style="list-style-type: none"> . Assurer le développement économique et favoriser le principe de la diversité des fonctions urbaines, . Conserver une offre de terrains à vocation économique propice à l'accueil de nouvelles activités, . Prise en compte des contraintes liées à la desserte par les réseaux.

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
7. Zone à urbaniser "Bout du Pré l'Abbé", à vocation d'activités au Nord du bourg		
Classement en NAz (urbanisation à court terme à vocation d'activités)	Reclassement en zone naturelle Ns, destinée à des équipements scolaires, sportifs, touristiques, culturels et de loisirs publics ou privés, liée aux installations existantes (stade, camping,...)	<p>Respecter le Porter à connaissance de l'Etat:</p> <p>Préserver les paysages naturel et urbain,</p> <p>Respecter les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <p>Assurer le développement touristique dans des secteurs identifiés et non dispersés sur le territoire communal.</p>
8. Zone à urbaniser à vocation d'activités - Route de Lalobbe		
Classement en zone NAz (urbanisation à court terme à vocation d'activités)	Reclassement en zone urbaine destinée aux activités (UZ) des terrains de l'entreprise de transports existante, des terrains du Moulin Saint-Pierre et de terrains de part et d'autre de la route de Lalobbe.	<p>Respecter les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <p>Pérenniser les activités existantes et leur donner des perspectives de développement sur place,</p> <p>Pouvoir répondre à la demande d'implantation de nouvelles entreprises.</p> <p>Identifier et prendre en compte les risques naturels connus.</p>

3.2.3. ZONES AGRICOLES (Zones A)

3.2.3.1. Caractère des zones A :

(Cf. article R. 123-7 du Code de l'Urbanisme)

Les zones agricoles, dites "zones A" comprennent les secteurs de la commune équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Cette zone correspond à titre de comparaison, à la zone NC du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en vigueur, avant la présente révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Elle comprend :

- un secteur Ac, correspondant à une zone tampon avec l'urbanisation, dans laquelle les bâtiments d'élevage et les installations classées pour la protection de l'environnement sont interdits.

3.2.3.2. Modifications les limites apportées suite à la révision du PLU :

Exceptées les modifications détaillées dans le tableau ci-après, la révision du P.L.U. conserve les limites de la zone agricole (A) du territoire :

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
<i>Ensemble du territoire</i>		
<p>C l a s s e m e n t de l'ensemble des terres agricoles en zone NC y compris certaines bâties dont la vocation agricole n'était plus avérée (Moulin Saint-Pierre, écarts, moulin de Librecy, la Vénerie,...).</p>	<p>Reclassement des parcelles en zone agricole (A).</p> <p>Diminution sensible de la zone agricole:</p> <ul style="list-style-type: none"> . Reclassement en zones urbaines du Moulin Saint-Pierre et de ses abords (UZ) . Création d'une zone 1AU "le Pré Virly" (zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat), à l'entrée Sud du Bourg, . Création d'une zone 1AU "Chemin de Lalobbe" (zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat), . Création d'une zone 2AU "Tarne de Thin" à l'ouest (zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat), 	<p>Respect des objectifs définis à l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme et notamment du principe d'équilibre à rechercher entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, et le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces naturels affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable.</p>

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Soils)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
Ensemble du territoire		
<p>Classement de l'ensemble des terres agricoles en zone NC y compris certaines bâties dont la vocation agricole n'était plus avérée (Moulin Saint-Pierre, écarts, moulin de Librecy, la Venerie,...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Création d'une zone 1AUZ "Lafarge" (zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités), initiée par le Conseil Général des Ardennes, . Classement en zone naturelle N protégeant la vallée de la Vaux en dehors de zones urbanisées, . Création d'un secteur de la zone naturelle Ni: zone naturelle inondable liée aux crues de la Vaux, . Création d'un secteur de la zone naturelle Nf délimitant les zones bâties isolées : écarts et anciens corps de ferme dont la vocation agricole n'est plus démontrée, . Création d'un secteur de la zone naturelle Ns destiné à des équipements scolaires, sportifs, touristiques, culturels et de loisirs publics ou privés, . Création d'un secteur de la zone naturelle Nv correspondant au projet touristique de la Venerie, avec suppression des espaces boisés classés, . Création d'un secteur de la zone naturelle Nt, correspondant à la présence d'équipements techniques (station d'épuration,...), . Création d'un secteur de la zone naturelle Nh correspondant au haras départementaux. 	<p>Respecter le Porter à connaissance de l'État et les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des risques naturels connus (crues de la Vaux). - Protection du milieu et du paysage naturels.

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
Ensemble du territoire		
<p>C l a s s e m e n t de l'ensemble des terres agricoles en zone NC y compris certaines bâties dont la vocation agricole n'était plus avérée (Moulin Saint-Pierre, écarts, moulin de Librecy, la Vénerie,...).</p>	<p>. Création d'un secteur de la zone naturelle Nc (carrière) correspondant au projet de la société " L A F A R G E Couverture" d'installer un nouveau complexe de production de tuiles en terre cuite, comprenant une zone de carrière (voir pièce n°3).</p> <p>Reclassement en zone agricole (A) des terrains anciennement classés en NA au lieu-dit " La Forte Terre ", compte-tenu de la dureté foncière et de la sensibilité paysagère du versant.</p> <p>Création d'un secteur Ac correspondant à une zone tampon en limite de zones urbaines existantes et de zones à urbaniser.</p>	<p>Respecter les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <p>Assurer le développement économique et touristique,</p> <p>Sauvegarder les paysages sensibles.</p> <p>Gérer les nuisances réciproques entre habitat et activité agricole.</p> <p>Assurer le maintien des exploitations agricoles.</p>

3.2.4. ZONES NATURELLES ET FORESTIERES (Zone N)

3.2.4.1. Caractère des zones N :

(Cf. article R. 123-8 du Code de l'Urbanisme)

Les zones naturelles et forestières, dites "zones N" comprennent les secteurs de la commune équipés ou non, à protéger en raison :

- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- soit de l'existence d'une exploitation forestière,
- soit de leur caractère d'espaces naturels.

Ces zones correspondent à titre de comparaison et d'information, à la zone ND du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en vigueur, avant la présente révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

La zone N comprend :

- un secteur Nc, correspondant à une zone de carrières,
- un secteur Nh, correspondant aux installations des haras départementaux,
- un secteur Ni, correspondant à la zone inondable résultant des crues de la Vaux,
- un secteur Nf, correspondant aux fermes isolées et aux écarts,

- un secteur Np ("p" pour patrimoine naturel), correspondant à la majeure partie des terrains compris dans le périmètre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) et du site Natura 2000 mais également au site de l'Abbaye, au cœur du centre ancien,
- un secteur Ns, correspondant à une zone d'équipements scolaires, sportifs, touristiques, culturels et de loisirs,
- un secteur Nsi, correspondant au secteur inondable du secteur Ns, résultant des crues de la Vaux,
- un secteur Nt, correspondant à la présence d'équipements techniques (station d'épuration,....),
- un secteur Nti, correspondant au secteur inondable du secteur Nt, résultant des crues de la Vaux,
- un secteur Nv, correspondant au projet touristique de la Vénérie.

3.2.4.2. Modifications les limites apportées suite à la révision du PLU :

Exceptées les modifications détaillées dans le tableau ci-après, la révision du P.L.U. conserve les limites de la zone naturelle et forestière (N) du territoire :

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
1. Zone Ns au nord du bourg (lieux-dits " Le Petit Etang", " Bout du Pré ", "Pré de Baune") aux abords de la salle polyvalente, de l'école maternelle et du terrain de football et du camping.		
<p>Classement en NDa (zone naturelle où sont autorisés les équipements scolaires, touristiques, sportifs et de loisirs et les abris de jardin inférieurs à 15 m².</p> <p>Classement en NAz (urbanisation à court terme à vocation d'activités)</p> <p>Classement en zone NC agricole</p>	<p>Extension de la zone NDa suppression de la zone NAz et reclassement de l'ensemble en zone Ns (zone naturelle destinée à des équipements scolaires, sportifs, touristiques, culturels et de loisirs publics ou privés).</p>	<p>Respecter le Porter à connaissance de l'Etat et les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <p>Prise en compte des activités existantes: sportives (terrain de football), de loisirs (étang), culturelles et touristiques (vallée historique de la Vaux, Gibergeon, maison des services, camping,..) et assurer leur développement dans une zone propice,</p> <p>. Préserver les paysages, l'environnement et le patrimoine naturel</p>

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
2. Zone N de protection de la vallée de la Vaux en dehors des zones urbanisées		
Classement en zone NC agricole	Reclassement de la vallée zone naturelle N.	Respecter le Porter à connaissance de l'Etat et les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement : - Préserver la richesse du patrimoine naturel local, - Sauvegarde de la vallée historique de la Vaux.
3. Zone inondable Ni, Nti et Nsi		
Classement en zone NC agricole	Création d'un secteur Ni ("i" pour inondable), englobant les terrains inondés aux abords des zones urbanisées.	Respecter le Porter à connaissance de l'Etat et les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement : - Prise en compte des risques naturels connus (crues de la Vaux), - Préserver la richesse du patrimoine naturel local,
4. Zone de carrières « Lafarge »: Nc		
Classement en zone NC agricole	Création d'un secteur de la zone naturelle Nc (carrière) correspondant au projet de la société "LAFARGE Couverture" d'installer un nouveau complexe de production de tuiles en terre cuite, comprenant une zone de carrière (voir pièce n°3 « orientations d'aménagements »).	Respecter les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement : Assurer le développement économique,
5. Zone naturelle des haras départementaux: Nh		
Classement en zone NC agricole	Création d'un secteur de la zone naturelle Nh correspondant au haras départementaux,	Prise en compte de l'existant. Pérenniser les activités existantes et permettre leur développement.

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
6. Zone spécifique pour les écarts et les anciennes fermes isolés: Nf		
Classement en zone NC agricole	Création d'un secteur de la zone naturelle Nf délimitant les zones bâties isolées: écarts et anciens corps de ferme dont la vocation agricole n'est plus démontrée;	<p>R e s p e c t e r les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <p>Assurer le développement touristique en autorisant les changements de vocation autres qu'industrielles, les travaux et les extensions à des fins autres qu'agricoles,</p> <p>Lutter contre les ruines générées par la déprise agricole.</p>
7. Zone naturelle de protection du patrimoine naturel : Np		
Classement en zone naturelle ND	Création d'un secteur Np ("p" pour patrimoine naturel et bâti), correspondant à la majeure partie des terrains compris dans le périmètre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) et du site Natura 2000, et au site de l'Abbaye au cœur du bourg.	<p>R e s p e c t e r le Porter à connaissance de l'Etat et les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <p>Préserver les paysages, l'environnement et le patrimoine naturel.</p> <p>Préservation du patrimoine cistercien</p>
8. Zone naturelle réservée aux équipements techniques (STEP,...): Nt		
Classement en zone agricole NC	Création d'un secteur de la zone naturelle Nt, correspondant à la présence d'équipements techniques (station d'épuration,...),	Prise en compte de l'existant (station d'épuration) et permettre les extensions.
9. Zone naturelle concernée par le projet touristique d'aménagement du site de la Vénérie: Nv		
<p>Classement en zone agricole NC</p> <p>Classement en zone naturelle ND</p>	<p>Création d'un secteur de la zone naturelle Nv correspondant au projet touristique de la Vénérie porté par la Communauté de Communes des Crêtes préardennaises.</p> <p>Suppression des espaces boisés classés mais le règlement demande à ce que soit préservé le caractère boisé du site (parcelles de la forêt communale)</p>	<p>R e s p e c t e r les orientations générales du P.A.D.D., et plus particulièrement :</p> <p>Assurer le développement touristique de la commune</p> <p>Poursuivre et développer la solidarité intercommunale</p>

3.3. Motifs des limitations administratives à l'utilisation du sol apportées par le règlement

Avant-propos :

(Cf. article R. 123-4 du Code de l'Urbanisme)

Le règlement délimite les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières. Il fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones dans les conditions prévues à l'article R. 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Suite à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) du 13 décembre 2000 :

1. **Le règlement regroupe le document écrit (cf. pièce 4A du dossier de P.L.U.) et les documents graphiques / plans de zonage (cf. pièces 4B1, 4B2, 4C1, 4C2 et 4C3 du dossier de P.L.U.).**
2. **Le document écrit comprend désormais 14 articles, au lieu de 15 dans le cadre de l'ancien Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). L'article 15 relatif au dépassement du Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) est supprimé, car contraire au principe de renouvellement urbain.**
3. **La destination principale des zones constructibles n'est plus obligatoire, l'objectif poursuivi étant de favoriser la diversité urbaine.**
4. **Les articles 1 et 2 sont désormais inversés dans le document écrit :**
 - Article 1 : Occupation et utilisation de sol interdites
 - Article 2 : Occupation et utilisation soumises à conditions particulières

Le principe est que tout ce qui n'est pas interdit est autorisé, ou à défaut autorisé sous certaines conditions (article 2). Dans le cas de Signy-l'Abbaye, le règlement en vigueur avant la révision du P.L.U. se présentait déjà sous cette forme.

5. **Seuls les articles 6 et 7 concernant les règles d'implantation sont obligatoires :**
 - Article 6 : Implantation des constructions par rapport aux emprises publiques
 - Article 7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

3.3.1. ZONES URBAINES (Zones U)

Les zones urbaines, dites zones U, comprennent les secteurs urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Le P.L.U de Signy-l'Abbaye comporte trois zones urbaines: UA (centre bourg), UB (extensions périphériques plus ou moins récentes et hameau de Librency), UZ (activités économiques).

La révision du P.L.U. conduit à un assouplissement réglementaire de certains articles, résultant de la volonté de la commune et / ou des nouvelles dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000.

3.3.1.1. La zone UA :

Cette zone correspond au noyau historique de Signy-l'Abbaye pour lequel le classement en zone UA permet, par un règlement spécifique, de **préserver sa qualité architecturale**. Une attention particulière a été portée sur les matériaux notamment lors des rénovations du bâti ancien.

Création d'un **secteur UA inondable**, permettant de réglementer les constructions dans le but de ne pas augmenter les risques pour les personnes.

Limitations administratives à l'utilisation du sol :

. Occupation du sol (articles 1 et 2 du règlement):

Le P.L.U apporte peu de changements par rapport au POS.

La destination principale de cette zone reste l'habitat, les services et les commerces et les activités sous réserve de rester compatibles avec une zone d'habitat.

Sont interdites en plus : les activités industrielles afin de ne pas créer de nouvelles nuisances pour les zones d'habitat.

. Accès et voirie (article 3 du règlement):

Les dispositions générales de cet article sont maintenues. Les règles sur les caractéristiques des voies nouvelles sont supprimées dans un but de simplification du règlement, initialement très compliqué et dont les exigences sont jugées superflues compte tenu du caractère très dense de la zone UA et de la faible probabilité de voir se créer de nouvelles voies.

. Desserte par les réseaux (article 4):

Maintien de ces dispositions du POS en apportant les modifications suivantes :

- Mise en conformité du chapitre assainissement par rapport à l'**arrêté du 6 mai 1996 modifié par arrêté du 24 décembre 2003**, fixant les principes techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectifs,
- Ajout de deux chapitres : "Electricité et téléphone", relatif à l'enfouissement des réseaux souhaitable et au transformateur ou appareil d'éclairage public dans le but **d'améliorer la perception visuelle du paysage urbain**
- Dans le secteur inondable UAi, imposition la mise hors d'eau des installations sensibles à l'eau et des postes E.D.F.

. Caractéristiques des terrains (article 5):

Les règles sur les conditions et caractéristiques des terrains et lots destinés à recevoir des constructions à usage d'habitation (superficie minimale,...) sont supprimées dans un but de simplification du règlement.

Précision qu'en cas d'assainissement non collectif, un terrain ne peut être constructible que si sa superficie minimale est conforme à l'étude de sol.

. Formes urbaines (articles 6, 7, 8, 9 et 10 du règlement):

Objectif poursuivi dans la zone UA:

*Créer un front urbain continu le long de la voie. Toutefois, la règle devra prévoir quelques souplesses afin de créer des ruptures dans la continuité de l'alignement, l'essentiel étant de **conserver la silhouette urbaine générale de la rue.***

La règle générale est l'**implantation des constructions à l'alignement** des voies et emprises publiques et de limite séparative à limite séparative dans une bande de 15 mètres, **afin de respecter la typologie urbaine du centre ancien de Signy-l'Abbaye.**

Au delà de cette bande de 15 mètres, l'implantation en limite autorisée pour les bâtiments inférieurs à 4 mètres.

A défaut d'implantation en limite séparative, recul L = Hauteur à l'égout sans être inférieure à 3 mètres.

Ces règles déjà présentes dans l'ancien POS sont maintenues mais de nouvelles possibilités sont introduites afin de permettre des adaptations nécessaires et introduire une certaine souplesse:

- lorsque le projet de construction s'adosse à un bâtiment en bon état et sur le même alignement que celui-ci,
- pour les ouvrages et installations techniques nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement du service public,
- pour les constructions à usage d'équipements publics,
- pour les annexes.

De même, **une simplification générale du règlement** s'opère en couplant les dispositions des anciens articles 6 et 7 avec l'ancien article 10 aboutissant à la suppression des **notions de hauteur relative et hauteur absolue**, trop complexes et peu accessibles pour le profane.

Ainsi, **l'article 10 (hauteur des constructions)** s'en trouve simplifié.

La hauteur des bâtiments à usage d'habitation est fixée à deux niveaux au-dessus du rez-de-chaussée (R + 2 + combles) respectant en cela les volumes rencontrés dans ce secteur ancien.

Toutefois, dans le cas d'un **alignement de rue**, la hauteur des constructions devra s'aligner sur la ligne générale du bâti existant.

Les autres bâtiments dont la hauteur n'est pas exprimable en niveaux (hangars, ...), sont limités à 10 mètres au faîtage.

Les constructions à usage d'équipements publics et les ouvrages et installations techniques nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement du service public pourront déroger à ces règles.

Il n'est pas fixé d'**emprise au sol (article 9 du règlement)**.

. Les implantations des constructions les unes par rapport aux autres sur une même construction (article 8) n'est plus réglementé dans un souci de simplification souhaitée par la commune.

. Aspect extérieur (article 11 du règlement):

Afin de préserver l'architecture locale, très spécifique et en particulier les **constructions en pan de bois**, de nouvelles règles ont été ajoutées, notamment en ce qui concerne les interventions sur l'existant.

Sont notamment préconisés:

- **une harmonisation avec les volumes voisins** y compris pour les extensions et les annexes,
- **une homogénéité des toitures** (matériaux, teinte, pente, ...). Les toitures terrasses et mono pente sont autorisées sous conditions. **Les créations de lucarnes, les cheminées, les châssis de toit et les antennes paraboliques** sont réglementés (proportions, implantations,...) et des **interdictions strictes** sont mises en place (tuile béton, gouttières PVC, chien assis, cheminée trop grêle),
- la **préservation des menuiseries existantes** et les conditions de création de nouvelles ouvertures avec des interdictions strictes: volets roulants à caisson proéminent, couleurs discordantes avec l'environnement.

Les clôtures d'un modèle simple et non fantaisiste sont limitées à 1,60 m. L'emploi d'essences locales est souhaitable. Elles sont strictement réglementées dans les zones inondables

. **L'article 12 concernant les stationnements** est simplifié compte tenu du caractère très dense de la zone et de la difficulté pour les particuliers de trouver une place de stationnement sur leur parcelle. Cela résulte de l'implantation à l'alignement des voies et de la volonté de ne pas voir proliférer les portes de garage standardisées dénaturant et banalisant le bâti ancien.

. **Les espaces libres et les plantations définis à l'article 13 du règlement** voient leur réglementation initiale conservée. Ils sont réglementés dans le secteur inondable.

. **Le coefficient des sols (article 14)** fixé à 1 dans le POS n'est plus réglementé dans un souci de simplification souhaitée par la commune.

. **L'article 15 (dépassement du COS)** est supprimé par la loi SRU.

3.3.1.2. La zone UB :

La zone UB est une zone à **dominante d'habitat résidentiel traditionnel** individuel situé en périphérie du centre bourg. Elle concerne également les constructions récentes sous forme de pavillons individuels ou de lotissement (Tuilerie) et les terrains viabilisés offrant des possibilités de construction.

Création d'un **secteur UB inondable**, permettant d'y réglementer les constructions dans le but de ne pas augmenter les risques pour les personnes.

Limitations administratives à l'utilisation du sol :

. Occupation du sol (articles 1 et 2 du règlement):

La destination principale de cette zone UB est l'habitat .

Néanmoins, elle admet les commerces et services et les constructions d'activités sous réserve de rester compatibles avec une zone d'habitat.

Le P.L.U apporte peu de changements par rapport au POS.

Sont interdites en plus : les activités industrielles afin de ne pas créer de nouvelles nuisances pour les zones d'habitat.

. Accès et voirie (article 3 du règlement):

Les dispositions générales de cet article sont maintenues. Les règles sur les caractéristiques des voies nouvelles sont supprimées dans un but de simplification du règlement. Maintien de l'interdiction d'accès sur la R.D.27 dans le secteur UBa.

. Desserte par les réseaux (article 4):

Maintien de ces dispositions du POS en apportant les modifications suivantes :

- Mise en conformité du chapitre assainissement par rapport à l'arrêté du 6 mai 1996 modifié par arrêté du 24 décembre 2003, fixant les principes techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectifs,
- Ajout de deux chapitres : "Electricité et téléphone", relatif à l'enfouissement des réseaux souhaitable et au transformateur ou appareil d'éclairage public dans le but d'améliorer la perception visuelle du paysage urbain
- Dans le secteur inondable UBi, imposition de la mise hors d'eau des installations sensibles à l'eau et des postes E.D.F.

. Caractéristiques des terrains (article 5):

Les règles sur les conditions et caractéristiques des terrains et lots destinés à recevoir des constructions à usage d'habitation (superficie minimale,...) sont supprimées dans un but de simplification du règlement.

Précisons qu'en cas d'assainissement non collectif, un terrain ne peut être constructible que si sa superficie minimale est conforme à l'étude de sol.

. Formes urbaines (articles 6, 7, 8 et 9 du règlement):

Compte tenu de la diversité des implantations existantes dans la zone UB, il apparaît de préserver une certaine souplesse déjà présente dans l'ancien POS.

La règle demande une implantation à **5 mètres au moins de l'alignement des voies**. Toutefois, d'autres possibilités sont offertes, à l'**alignement des constructions moyennes existantes**, ce qui introduit une certaine liberté.

On offre la possibilité de s'implanter de limites séparative à limite séparative dans une bande de 15 mètres.

Au delà de cette bande de 15 mètres, l'implantation en limite autorisée pour les bâtiments inférieurs à 4 mètres.

A défaut d'implantation en limite séparative, recul L = Hauteur à l'égout sans être inférieure à **3 mètres**.

Ces règles déjà présentes dans l'ancien POS sont donc maintenues mais de nouvelles possibilités s'ajoutent afin de permettre des adaptations nécessaires et introduire une certaine souplesse:

- lorsque le projet de construction s'adosse à un bâtiment en bon état et sur le même alignement que celui-ci,
- pour les ouvrages et installations techniques nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement du service public,
- pour les constructions à usage d'équipements publics,
- pour les annexes.

De même, une **simplification générale du règlement** s'opère en couplant les dispositions des anciens articles 6 et 7 avec l'ancien article 10 aboutissant à la suppression des **notions de hauteur relative et hauteur absolue**, trop complexes et peu accessibles pour le profane.

Ainsi, l'**article 10 (hauteur des constructions)** s'en trouve simplifié.

La hauteur des bâtiments à usage d'habitation est fixée à un niveau au-dessus du rez-de-chaussée (R + 1 + combles) respectant en cela les volumes rencontrés dans ce secteur périphérique.

Toutefois, dans le cas d'un alignement de rue, la hauteur des constructions devra s'aligner sur la ligne générale du bâti existant.

Pour les autres bâtiments dont la hauteur n'est pas exprimable en niveaux (hangars, ...), la hauteur est limitée à 10 mètres au faitage.

Les constructions à usage d'équipements publics et les ouvrages et installations techniques nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement du service public pourront déroger à ces règles.

Il n'est pas fixé d'emprise au sol (article 9 du règlement).

. Les implantations des constructions les unes par rapport aux autres sur une même construction (article 8) n'est plus réglementé dans un souci de simplification souhaitée par la commune.

. Aspect extérieur (article 11 du règlement):

Afin de préserver l'architecture locale, très spécifique, de nouvelles règles ont été ajoutées mais volontairement moins restrictives que dans la zone UA.

Sont notamment préconisés:

- une harmonisation avec les volumes voisins y compris pour les extensions et les annexes,
- une adaptation au terrain naturel avec interdiction des mouvements de terres créant un relief artificiel en surélévation apparents par rapport au sol naturel compte tenu du caractère souvent pentu des terrains,
- une homogénéité des toitures (matériaux, teinte, pente, ...). Les toitures terrasses et mono pente sont autorisées sous conditions. Les créations de lucarnes, les cheminées, les châssis de toit et les antennes paraboliques sont réglementés (proportions, implantations,...),
- la préservation des menuiseries existantes et les conditions de création de nouvelles ouvertures avec des interdictions strictes: volets roulants à caisson proéminent, couleurs discordantes avec l'environnement.

Les clôtures seront d'un modèle simple et non fantaisiste. L'emploi d'essences locales est souhaitable. Elles sont strictement réglementées dans les zones inondables.

. L'article 12 concernant les stationnements est simplifié pour les mêmes raisons qu'en UA

. Les espaces libres et les plantations définis à l'article 13 du règlement voient leur réglementation initiale conservée. Ils sont réglementés dans le secteur inondable.

. Le coefficient des sols (article 14) fixé à 0,6 dans le POS n'est plus réglementé dans un souci de simplification souhaitée par la commune.

. L'article 15 (dépassement du COS) est supprimé par la loi SRU.

3.3.2. ZONES A URBANISER (Zones AU)

Il existe deux types de zones:

1AU : urbanisation à court terme,

2AU : urbanisation à long terme.

Les zones à urbaniser sont des zones naturelles, non ou insuffisamment équipées, destinées à l'extension de Signy-l'Abbaye.

Les constructions y sont subordonnées à la réalisation des équipements de desserte (voirie, réseaux) et à leur bonne insertion dans un aménagement cohérent.

3.3.2.1. La zone 1AU:

Les zones 1AU sont au nombre de trois:

- au lieu-dit "Maison Taton", en cœur d'un îlot bâti desservi par un emplacement réservé (n°15),
- au lieu-dit "Chemin de Lalobbe", dans la continuité de la zone urbaine,
- au lieu-dit "Pré Virly", à l'entrée sud du bourg.

Les zones 1AU sont choisies dans des secteurs les plus propices à l'urbanisation et où l'impact paysager est limité.

Limitations administratives à l'utilisation du sol :

.Occupation du sol (articles 1 et 2 du règlement):

Le P.L.U apporte peu de changements par rapport au POS (zone NA).

La destination principale de cette zone est l'habitat.

Les occupations et utilisations du sol ne sont admises que si elles font partie d'une opération d'ensemble.

Les commerces, les bureaux, les services et les petites unités artisanales sont admises sous réserve de rester compatibles avec une zone d'habitat.

Sont interdites: les activités industrielles afin de ne créer de nouvelles nuisances pour les zones d'habitat et les activités hôtelières.

.Accès et voirie (article 3 du règlement) et desserte par les réseaux (article 4):

Les modalités sont les mêmes que celles appliquées à la zone UB.

. Formes urbaines (articles 6, 7, 8 et 9 du règlement):

La règle demande une implantation à **5 mètres au moins de l'alignement des voies**.

Toutefois, d'autres possibilités sont offertes:

- lorsque l'observation de la marge de recul aurait pour effet, en raison de la topographie des lieux, de rendre difficile l'accès aux habitations.
- pour les constructions à usage d'équipements publics,
- pour les ouvrages et installations techniques nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement du service public,
- lorsque le projet de construction intéresse la totalité d'un îlot ou fait partie d'une opération d'ensemble,
- pour des raisons d'urbanisme et d'architecture justifiées par un projet d'ensemble.

Les constructions doivent observer un recul de $L = \text{Hauteur}$ à l'égout sans être inférieure à **3 mètres**.

Seules les constructions d'une hauteur inférieure à 4 mètres peuvent s'implanter en limite ou pour s'apignonner sur une construction existante.

Ces règles déjà présentes dans l'ancien POS sont donc maintenues mais de nouvelles possibilités s'ajoutent afin de permettre des adaptations nécessaires et introduire une certaine souplesse:

- pour les ouvrages et installations techniques nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement du service public,
- pour les constructions à usage d'équipements publics,
- en raison des qualités d'urbanisme ou d'architecture à justifier par le plan de composition ou le plan de masse.

De même, **une simplification générale du règlement** s'opère en couplant les dispositions des anciens articles 6 et 7 avec l'ancien article 10 aboutissant à la suppression des **notions de hauteur relative et hauteur absolue**, trop complexes et peu accessibles pour le profane.

L'article 10 (hauteur des constructions) reprend les mêmes dispositions que la zone UB par souci de cohérence dans la forme urbaine.

Il n'est pas fixé **d'emprise au sol (article 9 du règlement)**.

. Les implantations des constructions les unes par rapport aux autres sur une même construction (article 8) n'est plus réglementé dans un souci de simplification souhaitée par la commune.

. Aspect extérieur (article 11 du règlement):

Afin d'assurer une certaine cohérence, les règles sont globalement les mêmes que pour la zone UB, mais légèrement moins restrictives: les lucarnes, cheminées, menuiseries et ouvertures ne sont plus réglementées.

Il est demandé en plus que la ligne des faitages soit de préférence parallèle aux courbes de niveaux afin d'assurer une meilleure intégration paysagère des nouveaux quartiers compte tenu de la **topographie "en cuvette" et la présence de versants sensibles**.

. L'article 12 concernant les stationnements reprend les caractéristiques minimales prévues par le POS:

- **Pour les constructions nouvelles à usage d'habitation :**
 - 2 places de stationnement ou de garage par habitation individuelle,
 - 1,5 places de parking par logement pour les habitations collectives.

- Pour les constructions nouvelles à usage de bureaux :

- 1 place de stationnement pour 20 m² de surface hors-œuvre nette.

- Pour les constructions nouvelles à usage commercial de surfaces de vente :

- Parking de surface égale à 100% de la surface de vente.

. Les espaces libres et les plantations définis à l'article 13 du règlement voient leur réglementation initiale conservée.

. Le coefficient des sols (article 14) fixé à 0,4 dans l'ancien POS est maintenu.

. L'article 15 (dépassement du COS) est supprimé par la loi SRU.

3.3.2.2. La zone 2AU:

La zone 2AU est une zone d'extension de l'urbanisation à long terme, appelée également zone de réserve foncière.

Elle ne peut être ouverte à l'urbanisation qu'après modification ou révision du Plan Local d'Urbanisme. D'ici là, ces terrains doivent conserver leur vocation agricole ou naturelle.

Aucune construction n'est admise dans cette zone hormis les travaux de d'entretien et d'amélioration des constructions existantes, ainsi que leur démolition et leur reconstruction, sans changement de destination, dans la mesure où il ne s'agit pas de constructions précaires, les ouvrages et installations techniques nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement du service public et l'implantation de canalisations de transport de gaz.

3.3.2.3. La zone 1AUZ:

La zone 1AUZ est une zone dont la vocation est l'accueil des constructions à usage d'activités industrielles, artisanales, commerciales, de services ou de bureaux.

Cette zone correspond au **projet du Conseil Général des Ardennes de création d'une zone d'activités liée au projet d'implantation d'une Tuilerie et de la carrière nécessaire à son fonctionnement.**

Ce projet s'il se réalise sera accompagné d'un **nouvel accès** via un giratoire situé à l'entrée Nord en venant de Rocroi.

Limitations administratives à l'utilisation du sol :

. Occupation du sol (articles 1 et 2 du règlement):

Le P.L.U apporte peu de changements par rapport au POS (zone NAZ).

La zone est destinée aux activités.

Les occupations et utilisations du sol ne sont admises que si elles font partie d'une **opération d'ensemble.**

. Accès et voirie (article 3 du règlement) et desserte par les réseaux (article 4):

Les modalités sont les mêmes que celles appliquées à la zone UZ.

. Caractéristiques des terrains (article 5):

Non réglementé dans l'ancien POS; dito dans le PLU.

Les ouvrages et installations techniques nécessaires aux équipements d'infrastructure et au fonctionnement du service public et les constructions à usage d'équipements publics et les constructions autorisées dans les secteurs Ns et Nv pourront déroger à ces règles afin de ne pas entraver les projets touristiques par la mise en place de contraintes d'implantation qui s'avèrent souvent incompatibles.

L'article 10 (hauteur des constructions) fixe la hauteur maximale des constructions à usage d'habitation liée à une exploitation agricole à un niveau au dessus du rez-de-chaussée.
Pas de hauteur fixée pour les autres bâtiments.

Il n'est pas fixé **d'emprise au sol (article 9 du règlement)**.

. Les implantations des constructions les unes par rapport aux autres sur une même construction (article 8) n'est pas.

. Aspect extérieur (article 11 du règlement):

Dans l'ancien POS, cet article, réduit au strict minimum, proposait de mesures générales d'harmonisation avec les paysages environnants.

Le PLU introduit quelques notions supplémentaires permettant **d'assurer l'intégration paysagère des futurs bâtiments autorisés dans la zone et la préservation des constructions traditionnelles (fermes, écarts,...)**.

A cet effet, **les constructions devront être de couleur sombre s'accordant avec l'environnement.**

Les matériaux de couverture seront **de ton schiste.**

Les bardages bois seront utilisés à chaque fois que cela est possible.

Tous les éléments, matériaux et couleurs projetés, traitement des abords, seront joints à la demande de permis de construire.

En plus dans les secteurs Ns, Nf et Np :

Les constructions traditionnelles en pan de bois ou en pierre locale devront être préservées et réhabilitées selon des techniques traditionnelles.

Les constructions devront par leur volume, leurs matériaux et leur coloration s'inscrire avec discrétion dans le site et de manière qualitative.

Cette même règle s'impose aux aménagements ou extensions mesurées des constructions existantes.

. L'article 12 concernant les stationnements et l'article 13 concernant les espaces libres et les plantations reprennent les dispositions allégées du POS. Il est demandé de préserver le caractère boisé des parcelles de la forêt communale de Signy dans le secteur Nv

. Le coefficient des sols (article 14) n'était pas réglementé dans l'ancien POS; dito dans le PLU et **l'article 15 (dépassement du COS)** est supprimé par la loi SRU.

3.3.5. EMBLEMES RESERVES

3.3.5.1. Dispositions générales :

(cf. articles L.123-1 8° alinéa et R.123-11 du Code de l'Urbanisme)

Le Plan Local d'Urbanisme instaure des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts. **Ces emplacements réservés assurent la programmation d'une utilisation rationnelle des futurs équipements publics.**

Ils sont soumis à un statut spécial, afin qu'ils ne fassent pas l'objet d'une utilisation entrant en contradiction avec un projet général, et permet d'assurer à leur bénéficiaire l'inconstructibilité à titre privé des terrains concernés. En contrepartie, le propriétaire des terrains peut mettre en demeure le bénéficiaire de la réserve d'acquiescer. **En cas de non-réponse, l'emplacement réservé tombe.**

3.3.5.2. Limitations administratives à l'utilisation du sol :

Le P.O.S. comprenait 11 emplacements réservés. Le P.L.U apporte les modifications suivantes :

Concernant les emplacements réservés en vigueur avant la révision :

- Suppression de l'emplacement réservé n°5 (création d'une voie débouchant sur le chemin de Maranwez) suite à la suppression de la zone NA "La Forte Terre",
- Suppression de l'emplacement réservé n°6 (élargissement d'une voie : ruelle du Cul de Sa) suite à la suppression de la zone NA "La Forte Terre",
- Suppression de l'emplacement réservé n°9 (création d'une voie) suite à la réalisation du projet : lotissement "La Tuilerie",
- Suppression de l'emplacement réservé n°13 (élargissement d'une voie en face du groupe scolaire) suite à la suite à la réalisation du projet.

La numérotation est entièrement revue; **douze nouveaux emplacements réservés sont créés.**

Création de nouveaux emplacements réservés en vue de permettre :

- l'extension du cimetière (n°1) et l'aménagement d'un parking à ses abords (n°2),
- l'élargissement à 10 m de la Ruelle Ponsart avec création d'une aire de retournement (n°3),
- l'élargissement à 10 mètres du chemin de la maison Debitte pour améliorer l'accès aux terrains situés au lieu dit " La Ruelle Ponsart " (n°4),
- l'élargissement de la rue du Thin (n°8) et l'aménagement du carrefour à son débouché afin d'en améliorer la visibilité (n°9),
- la création de voies d'accès à la zone d'urbanisation future "Tarne de Thin" (n° 10 et 11),
- L'élargissement à 10 m de la ruelle Mabourette avec aire de retournement (n°12),
- la réalisation d'une maison de retraite (n°13),
- la création d'une voie d'accès à la zone d'urbanisation future "La Maison Taton" (n°14),
- l'élargissement de la rue de Dommery (n°16),

3.3.5.3. Tableau récapitulatif des emplacements réservés en vigueur :

(cf. Règlement et documents graphiques du dossier de P.L.U.)

Le tableau récapitulatif des emplacements réservés désormais en vigueur figure dans le règlement et sur le document graphique du P.L.U. (cf. Pièce 4C2 du présent dossier). Ce tableau précise la destination, le bénéficiaire et la surface approchée de chaque emplacement réservé instauré.

N° de la réserve	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHÉE
1	Extension du cimetière	Commune de Signy-l'Abbaye	3 255 m ²
2	Aménagement d'un parking aux abords du cimetière	Commune de Signy-l'Abbaye	520 m ²
3	Élargissement à 10 m de La Ruelle Ponsart	Commune de Signy-l'Abbaye	1 385 m ²
4	Élargissement à 10 mètres du chemin de la Maison Debitte pour améliorer l'accès aux terrains situés au lieu dit "La Ruelle Ponsart"	Commune de Signy-l'Abbaye	495 m ²
5	Élargissement de la rue du Château	Commune de Signy-l'Abbaye	21 m ²
6	Élargissement de la rue du Château	Commune de Signy-l'Abbaye	18 m ²
7	Élargissement d'une voie (Place de l'Hôtel de Ville)	Commune de Signy-l'Abbaye	2 m ²
8	Élargissement de la rue de Thin (visibilité)	Commune de Signy-l'Abbaye	38 m ²
9	Aménagement du carrefour au débouché de la rue de Thin (amélioration de la visibilité)	Commune de Signy-l'Abbaye	150 m ²
10	Création d'une voie d'accès à la zone à urbaniser "Tarne de Thin" (10 mètres)	Commune de Signy-l'Abbaye	1 191 m ²
11	Création d'une voie d'accès à la zone à urbaniser "Tarne de Thin" (10 mètres)	Commune de Signy-l'Abbaye	854 m ²
12	Élargissement à 10 mètres de la ruelle Mabourette avec la création d'une aire de retournement	Commune de Signy-l'Abbaye	780 m ²
13	Réalisation d'une maison de retraite	Commune de Signy-l'Abbaye	12 835 m ²
14	Accès zone 1AU "Maison Taton" depuis la route de Lalobbe	Commune de Signy-l'Abbaye	500 m ²
15	Espace réservé à des aires de jeux et espaces verts	Commune de Signy-l'Abbaye	2 225 m ²
16	Élargissement de la route de Dommery	Commune de Signy-l'Abbaye	4 m ²

4^{ème} PARTIE :

INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES ADOPTÉES POUR SA PRESERVATION ET MISE EN VALEUR

4.1. Incidences des orientations du plan sur l'environnement

Le Plan Local d'Urbanisme de Signy-l'Abbaye a été élaboré avec le souci d'être compatible avec les normes supra-communales existantes, et de respecter les principes édictés par l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme (cf. § 3.1.) :

1. Principe d'équilibre,
2. Principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale,
3. Principe de respect de l'environnement.

4.1.1. EVOLUTION DU PAYSAGE URBAIN

A/ Partie urbanisée existante:

Hormis quelques adaptations de limites de zones, le Plan Local d'Urbanisme maintient globalement l'enveloppe urbaine originelle du centre du bourg de Signy-l'Abbaye et du hameau de Librecy, ainsi que ses extensions périphériques.

. Les limites de la zone UA sont inchangées.

. Les incidences du Plan Local d'Urbanisme concernent essentiellement la zone urbaine périphérique (zone UB), dont l'augmentation sensible de la superficie correspond essentiellement la prise en compte de l'urbanisation de fait de certains secteurs, intervenue depuis l'approbation de 1983 à savoir:

- ▶ l'intégration du lotissement de la Tuilerie (anciennement classé en zone d'urbanisation future),
- ▶ l'intégration des anciennes zones NB (zones faiblement constructibles où les réseaux étaient insuffisants et où les lotissements étaient interdits) situées initialement aux franges de la zone urbanisée.

. La zone d'activités UZ gagne environ 14 hectares suite à l'intégration des activités existantes de la minoterie du Moulin Saint-Pierre, du transporteur implanté route de Lalobbe, et de la volonté communale de dégager de nouveaux terrains pour l'accueil de nouvelles entreprises ou l'extension des activités existantes (de part et d'autre de la route de Lalobbe).

Globalement la zone urbaine augmente de 31 ha 55a*.

DENOMINATION DES ZONES	SUPERFICIE AVANT REVISION (1)	SUPERFICIE APRES REVISION (2)	EVOLUTION DES ZONES
ZONE UA	18 ha 00 a	20 ha 65 a	+ 2 ha 65 a
ZONE UB	51 ha 20 a	64 ha 98 a	+ 13 ha 78 a
ZONE UZ	6 ha 00 a	21 ha 12 a	+ 15 ha 12 a
TOTAL	75 ha 20 a	106 ha 75 a	+ 31 ha 55 a

(1) : Surfaces mentionnées dans le rapport de présentation du P.O.S. en vigueur avant révision.

(2) : Surfaces approchées et indicatives calculées sous D.A.O. (Autocad).

* Avertissement : Les limites de la zone UA étant inchangées, les 2,65 hectares de différence sont donc injustifiées et correspondent vraisemblablement à une surface originelle erronée. Les surfaces initiales étant peu crédibles, l'interprétation des évolutions de surfaces s'avère très délicate.

B/ Zones à urbaniser:

La révision du Plan Local d'Urbanisme conduit à **une augmentation sensible des zones à urbaniser**, au détriment des espaces agricoles.

Toutefois, elle est essentiellement due au **projet du Conseil Général des Ardennes de créer une zone d'activités** à Signy-l'Abbaye intégrant le site pressenti par la société "LAFARGE Couverture" pour installer un nouveau **complexe de production de tuiles en terre cuite**, comprenant à la fois **l'usine et la carrière**.

Cette **zone d'activités départementale** représente à elle seule une superficie de près de 43 hectares à l'est de la commune, au lieu-dit "Fond de la Fosse au Mortier", sur des terres agricoles.

Une analyse globale indique une hausse raisonnée des zones à urbaniser à **vocation d'habitat** (+ 2,44 ha). La plupart des terrains sont classés en zone à urbaniser à long terme (2 AU), et la superficie des terrains destinés à être urbanisés à court terme est en baisse après révision du PLU (- 4 ha 79). Ces tendances d'évolution sont à relativiser compte tenu du classement direct de certaines parcelles libres et desservies de fait en zone urbaine, en vue de les rendre constructibles de suite (route et chemin de Lalobbe), ainsi que de la suppression de la zone NB suite à la loi SRU et de son transfert en zone UB, permettant potentiellement de dégager rapidement **une quarantaine de terrains à bâtir**.

Les 6,21 hectares de terrains classés en zone 1AU ont été choisis en **continuité directe des zones urbanisées existantes** ou bien par densification des îlots, afin de préserver les vues sur la silhouette urbaine du bourg (en venant de Rethel), et de **limiter la colonisation des versants particulièrement sensibles**.

Des emplacements réservés ont été mis en place afin **d'assurer un maillage cohérent et des liaisons inter-quartiers**.

Aucune zone d'urbanisation future n'a été prévue à Librecy, afin de **préserver l'identité rurale de ce hameau**.

La zone 1AU devrait permettre de dégager **une centaine de parcelles** à échéance de cinq ans, à supposer toutefois qu'aucun blocage foncier ne vienne perturber cette hypothèse.

DENOMINATION DES ZONES	SUPERFICIE AVANT REVISION (1)	SUPERFICIE APRES REVISION (2)	EVOLUTION DES ZONES
<i>Ancienne zone INA du P.O.S. (urbanisation à court terme)</i>	22 ha 00 a	-	<i>Supprimée par la loi S.R.U</i>
TOTAL ZONE 1AU du P.L.U. (ouvertes à l'urbanisation)	-	49 ha 07 a	+ 27 ha 07 a
<i>Ancienne zone IINA du P.O.S. (urbanisation à long terme)</i>		-	<i>Supprimée par la loi S.R.U</i>
TOTAL ZONE AU2 du P.L.U.(fermées à l'urbanisation)	-	7 ha 23 a	+ 7 ha 23 a
TOTAL ZONE A URBANISER (AU)	22 ha 00 a (dont 11 ha à vocation d'activités)	56 ha 30 a (dont 42 ha 86 a à vocation d'activités et 13 ha 44 a à vocation d'habitat)	+ 34 ha 30 a

(1) : Surfaces mentionnées dans le rapport de présentation du P.O.S. en vigueur avant révision.

(2) : Surfaces approchées et indicatives calculées sous D.A.O. (Autocad).

Le choix des zones à urbaniser délimitées par le Plan Local d'Urbanisme répond :

- ▶ **au souhait de la commune de préserver le caractère rural actuel de Signy-l'Abbaye**, cette orientation d'urbanisme et d'aménagement figurant d'ailleurs dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (cf. Pièce n°2 du présent dossier de P.L.U.).
- ▶ **au principe d'équilibre** (protection des espaces naturels et des paysages - préservation des espaces agricoles et forestiers),
- ▶ **au principe de respect de l'environnement** (utilisation économe de l'espace - sauvegarde du patrimoine - prise en compte des risques).

Elles ont été définies également en tenant compte des paramètres suivants :

- Dispositions du porter à connaissance de l'État (cf. pièce complémentaire annexée au présent dossier de P.L.U.),
- Crues du ruisseau de la Vaux,
- Paysage naturel sensible des versants Est et Ouest nécessitant la **définition d'une limite à l'urbanisation**,
- Cônes de vues importants à préserver déterminés par le diagnostic paysager (vues sur la silhouette urbaine en venant de Rethel et de la Vénérie ,...).

En définitive, le P.L.U. révisé délimite des terrains ouverts à l'urbanisation (zone 1AU), permettant non seulement de répondre aux demandes actuelles, mais aussi de satisfaire l'accroissement démographique prévu pour les dix années à venir.

4.1.2. EVOLUTION DU PAYSAGE NATUREL

La révision du Plan Local d'Urbanisme aboutit à **un renforcement de la protection du paysage naturel**, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières étant globalement relativement stables.

- ▶ **Les zones agricoles** voient toutefois leur surface diminuer avec la création :
 - de l'important secteur Nc (157 ha) réservé au projet de carrière liée au projet de la Tuilerie Lafarge,
 - du secteur Nv, concernant le projet touristique de la Vénérie,
 - du secteur Nf, couvrant les écarts et les fermes isolées,
 - du secteur Ns touristique, culturel, scolaire, sportif et de loisirs,
 - du secteur Nh, des haras départementaux,
 - du secteur Ni, inondable le long de la Vaux,
 - du secteur Nt, destiné aux ouvrages techniques.

Globalement, on constate que **le transfert de la zone agricole s'est fait essentiellement au profit des zones naturelles** et non, comme on peut le craindre souvent, au profit des zones à urbaniser (56,30 hectares seulement dont 42,86 pour la zone 1AUZ pour le projet de zone d'activités départementale).

On notera que la diminution des surfaces agricoles (- 18,03 hectares) indiquées dans le tableau ci-après paraît faible eu égard aux surfaces calculées sous Autocad des différents secteurs décrits ci-dessus et détaillées dans le tableau de la page suivante.

Les surfaces indiquées dans l'ancien POS furent vraisemblablement sous-estimées.

ZONES AGRICOLES (A)			
DENOMINATION DES ZONES	SUPERFICIE AVANT REVISION (1)	SUPERFICIE APRES REVISION (2)	EVOLUTION DES ZONES
NC	2 878 ha 00 a	-	<i>Supprimée par la loi S.R.U.</i>
A	-	2 777 ha 89 a	
Ac	-	82 ha 08 a	+ 82 ha 08
TOTAL ZONE A	2 878 ha 00 a	2 859 ha 97 a	- 18 ha 03 a

(1) : Surfaces mentionnées dans le rapport de présentation du P.O.S. en vigueur avant révision.

(2) : Surfaces approchées et indicatives calculées sous D.A.O. (Autocad)

Avertissement : la surface totale indiquée avant révision du P.L.U. étant visiblement erronée, l'évolution de la zone A n'est qu'indicative.

- **Les zones naturelles et forestières** semblent stables mais ont vraisemblablement dû augmenter plus que ne le disent les chiffres indiqués dans le tableau.

Outre les secteurs créés par la révision du P.L.U (voir page précédente), **la zone N protège désormais l'ensemble de la vallée de la Vaux et sa ripisylve, et les terrains inondables sont identifiés par un indice " i ".**

De plus, **la protection des massifs forestiers concernés par les Z.N.I.E.F.F et les sites Natura 2000 est accrue par la création d'un secteur spécifique Np.**

Ces nouvelles dispositions du plan répondent :

- *au principe d'équilibre* (protection des espaces naturels et des paysages - préservation des espaces agricoles et forestiers),
- *au principe de respect de l'environnement* (utilisation économe de l'espace).

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES (N)			
DENOMINATION DES ZONES	SUPERFICIE AVANT REVISION (1)	SUPERFICIE APRES REVISION (2)	EVOLUTION DES ZONES
ND	3 209 ha 00 a	-	<i>Supprimée par la loi S.R.U.</i>
N (tous secteurs confondus)	-	3 215 ha 98 a	
TOTAL ZONE N	3 209 ha 00 a	3 215 ha 98 a	+ 6 ha 98 a

(1) : Surfaces mentionnées dans le rapport de présentation du P.O.S. en vigueur avant révision.

(2) : Surfaces approchées et indicatives calculées sous D.A.O. (Autocad).

Avertissement : la surface totale indiquée avant révision du P.L.U. étant visiblement erronée, l'évolution de la zone N n'est qu'indicative.

4.2. Mesures prises pour sa préservation et sa mise en valeur

4.2.1. PROTECTION DES ESPACES NATURELS

(cf. partie précédente "Délimitation des zones du P.L.U.)

Le P.L.U. révisé assure la préservation de l'environnement par :

- ▶ **un classement en zones agricoles (zones A)** des terrains à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles,
- ▶ **un classement en zones naturelles et forestières (zones N)**, des terrains de Signy-l'Abbaye en raison :
 - de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique (massifs forestiers de la forêt domaniale de Signy-l'Abbaye avec ses circuits de découverte, ses étangs et ses sources légendaires ("La Fontaine Rouge", "l'étang branlant", l'étang monacal de la Héronnière,...), la vallée historique de la Vaux, les sites touristiques,...),
 - de leur caractère d'espaces naturels ou inondables: vallée de la Vaux et sa ripisylve, ...
- ▶ **une identification à l'aide d'un indice "i" (pour inondable)** des terrains naturels inondés en cas de crue de la Vaux.
- ▶ **une identification à l'aide d'un indice "p" (pour patrimoine naturel)** des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.) du site Natura 2000 (Np).
- ▶ **un déclassement des terrains non propices à l'urbanisation** définis par le Plan Local d'Urbanisme en vigueur avant la présente révision (crues de la Vaux, ...).

4.2.2. ESPACES BOISES CLASSES (E.B.C.)

(cf. articles L.130-1 et s. et R.130-1 et s. du code de l'Urbanisme)

Le Plan Local d'Urbanisme classe comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations.

Ce classement :

- **interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol** de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements,
- **entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement**, prévue par le Code Forestier (hormis pour les exceptions prévues par le Code de l'Urbanisme),
- **soumet à autorisation préalable les coupes et abattages d'arbres.**

Ces espaces boisés classés sont situés par ailleurs en zones naturelles et forestières (zones N).

Le P.L.U. révisé maintient la protection des espaces boisés structurants du paysage local, par le classement en E.B.C.

- des vastes et denses massifs boisés de la forêt domaniale Signy-l'Abbaye,
- les boisements résiduels dans les fonds de vallée et sur le plateau.

La révision du P.L.U. entraîne **les seules modifications suivantes** :

AVANT REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan d'Occupation des Sols)	APRES REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (Contenu Plan Local d'Urbanisme)	JUSTIFICATIONS DES MODIFICATIONS OPEREES
1. Parc communal du Gibergeon dans le bourg		
Espace boisé classé aux abords du Gibergeon	Suppression de fait du caractère boisé par l'ancien propriétaire	Prise en compte de l'existant.
2. Projet d'aménagement touristique de la Vénerie (forêt communale)		
Espace boisé de la forêt communale de Signy-L'Abbaye	Suppression de l'espace boisé classé (5 ha 77 a)	Permettre la réalisation des aménagements liés au projet touristique de la Vénerie (parcours ludique et pédagogique en forêt, camping, espaces gîtes,) tout en maintenant le caractère boisé.

SUPERFICIE AVANT REVISION	SUPERFICIE APRES REVISION (1)	EVOLUTION DES E.B.C.
Non calculée	3 281 ha 50 a	-

(1) : Surfaces approchées et indicatives calculées sous D.A.O. (Autocad).

4.2.3. MESURES REGLEMENTAIRES

(cf. Règlement - Document écrit / Pièce n°4A du présent dossier et § 3.3. du présent rapport " Motifs des limitations administratives apportées à l'utilisation du sol ")

Au regard notamment des conclusions de l'analyse de l'état initial de l'environnement (cf. tableau de synthèse atouts / faiblesses du territoire), la commune a souhaité renforcer la préservation et la mise en valeur de l'environnement urbain et naturel **par le biais de nouvelles prescriptions réglementaires.**

Les principaux articles du P.L.U. concernés sont en outre :

- ▶ **Article 3: Voirie et réseaux**
- ▶ **Article 11 : Aspect extérieur des constructions et leurs abords**
- ▶ **Article 13 : Espaces libres et plantations**

4.3. Tableau récapitulatif des superficies des zones.

ZONES URBAINES (U)			
DENOMINATION DES ZONES	SUPERFICIE AVANT REVISION (1)	SUPERFICIE APRES REVISION (2)	EVOLUTION DES ZONES
UA	18 ha 00 a	19 ha 55 a	
UAi	-	1 ha 10 a	
TOTAL Zone UA	18 ha 00 a	20 ha 65 a	+ 2 ha 65 a
UB	51 ha 00 a	63 ha 07 a	
UBa	0 ha 20 a	0 ha 23 a	
UBi	-	1 ha 68 a	
TOTAL Zone UB	51 ha 20 a	64 ha 98 a	+ 13 ha 78 a
UZ	6 ha 00 a	20 ha 77 a	
UZi	-	0 ha 35 a	
TOTAL Zone UZ	6 ha 00 a	21 ha 12 a	+ 15 ha 12 a
TOTAL ZONES URBAINES	75 ha 20 a	106 ha 75 a	+ 31 ha 55 a

(1) : Surfaces mentionnées dans le rapport de présentation du P.O.S. en vigueur avant révision.

(2) : Surfaces approchées et indicatives calculées sous D.A.O. (Autocad).

Avertissement : Les limites de la zone UA sont inchangées. Les 2,65 hectares de différence correspondent vraisemblablement à une surface originelle erronée.

ZONES A URBANISER (AU)			
DENOMINATION DES ZONES	SUPERFICIE AVANT REVISION (1)	SUPERFICIE APRES REVISION (2)	EVOLUTION DES ZONES
Zones ouvertes à l'urbanisation à vocation <u>d'habitat</u>			
NA	11 ha 00 a	-	Supprimée par la loi S.R.U.
1AU "Chemin de Lalobbe"	<i>non calculée</i>	2 ha 84 a	
1AU "La Maison Taton"	<i>non calculée</i>	1 ha 65 a	
1AU "Pré Virly"	<i>non calculée</i>	1 ha 72 a	
TOTAL Zones ouvertes à l'urbanisation : habitat	11 ha 00 a	6 ha 21 a	- 4 ha 79 a
Zones ouvertes à l'urbanisation à vocation <u>d'activités</u>			
NAz	11 ha 00 a		Supprimée par la loi S.R.U.
1AUZ		42 ha 86 a	
TOTAL Zones ouvertes à l'urbanisation : activités	11 ha 00 a	42 ha 86 a	+ 31 ha 86 a
TOTAL Zones ouvertes à l'urbanisation :	22 ha 00 a	49 ha 07 a	+ 27 ha 07 a
Zones fermées à l'urbanisation :			
IINA	-	-	Supprimée par la loi S.R.U.
2AU "Pré du Cadet"	<i>non calculée</i>	2 ha 39 a	
2AU "Tame de Thin"	<i>non calculée</i>	4 ha 84 a	
TOTAL Zones fermées à l'urbanisation :	-	7 ha 23 a	+ 7 ha 23 a
TOTAL ZONE A URBANISER	22 ha 00 a	56 ha 30 a	+ 34 ha 30 a

(1) : Surfaces mentionnées dans le rapport de présentation du P.O.S. en vigueur avant révision.

(2) : Surfaces approchées et indicatives calculées sous D.A.O. (Autocad).

ZONES AGRICOLES (A)			
DENOMINATION DES ZONES	SUPERFICIE AVANT REVISION (1)	SUPERFICIE APRES REVISION (2)	EVOLUTION DES ZONES
NC	2 878 ha 00 a	-	<i>Supprimée par la loi S.R.U.</i>
A	-	2 777 ha 89 a	
Ac	-	82 ha 08 a	+ 82 ha 08 a
TOTAL ZONES AGRICOLES	2 878 ha 00 a	2 859 ha 97 a	- 18 ha 03 a

(1) : Surfaces mentionnées dans le rapport de présentation du P.O.S. en vigueur avant révision.

(2) : Surfaces approchées et indicatives calculées sous D.A.O. (Autocad).

Avertissement : L'évolution d'environ 18 hectares paraît faible eu égard aux surfaces prises à la zone agricole par le projet de zone d'activités départementale, par le projet de la Venerie, par les écarts et fermes isolées et par la zone de carrières (voir tableau ci-après). Il semble que les chiffres initiaux soient également douteux.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES (N)			
DENOMINATION DES ZONES	SUPERFICIE AVANT REVISION (1)	SUPERFICIE APRES REVISION (2)	EVOLUTION DES ZONES
NB (pour mémoire)	10 ha 00 a	-	<i>Supprimée par la loi S.R.U.</i>
NBa (pour mémoire)	8 ha 00 a	-	<i>Supprimée par la loi S.R.U.</i>
ND	3 200 ha 00 a		<i>Supprimée par la loi S.R.U.</i>
NDa	9 ha 00 a	-	<i>Supprimée par la loi S.R.U.</i>
N	-	278 ha 78 a	
Nc	-	156 ha 67 a	
Nf	-	16 ha 74 a	
Nh		3 ha 16 a	
Ni		16 ha 14 a	
Np	-	2 686 ha 66 a	
Ns	-	18 ha 15 a	
Nsi		0 ha 38 a	
Nt		1 ha 20 a	
Nti		0 ha 09 a	
Nv		38 ha 01 a	
TOTAL ZONE N	3 209 ha 00 a	3 215 ha 98 a	+ 6 ha 98 a

(1) : Surfaces mentionnées dans le rapport de présentation du P.O.S. en vigueur avant révision.

(2) : Surfaces approchées et indicatives calculées sous D.A.O. (Autocad).

Avertissement : La surface totale indiquée avant révision du P.L.U. étant fautive, l'évolution de la zone N n'est qu'indicative.

TOTAL TERRITOIRE COMMUNAL	6 202 ha 00 a	6 239 ha 00 a	
dont Espaces Boisés Classés	<i>non calculée</i>	3 281 ha 50 a	

Bibliographie / Sources:

Etudes :

- . **Extrait du guide des Ardennes** - Editions Larrieu-Bonnel
- . **Recensement agricole 2000** - D.D.A.F.
- . **Signy-l'Abbaye** : Renseignements fournis par la municipalité " Signy en quelques chiffres "
- . **Signy-l'Abbaye:**
Association des amis de l'Abbaye de Signy - Conception N.Boucher.
- . **Signy-l'Abbaye:**
Connaissances des Ardennes - Chambre Syndicale des Industries du Bâtiment et des Travaux Publics des Ardennes.
- . **Fiches Z.N.I.E.F.F:**
Site internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - DIREN Champagne-Ardenne.
- . **Etude d'Impact**
Dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'installation classée pour la protection de l'environnement - Exploitation d'une carrière - Lafarge Couverture - Groupe Géovision SENLIS - Décembre 2001.
- . **Document d'Objectif Natura 2000 - Site n°55 : Massif Forestier de Signy-l'Abbaye:**
DIREN / ONF - Réalisation ONF 08 - Décembre 2000.

ANNEXES 1 :

Fiches ZNIEFF et Natura 2000

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

SOURCES, RUISSEAUX ET VALLONS FORESTIERS EN FORET DE SIGNY-L'ABBAYE

N° rég. : 03730001

N° SPN : 210009854

Type de zone : 1

Année de description : 1988

Année de mise à jour : 2000

Superficie : 711,00 (ha)

Altitude : 136 - 181 (m)

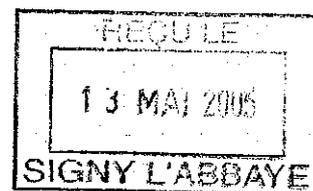
Type de procédure : Evolution de zone

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

08196	GRANDCHAMP
08272	MARANWEZ
08307	MONTMEILLANT
08419	SIGNY-L'ABBAYE
08472	VIEL-SAINT-REMY
08496	WAGNON



Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

443	40	Aulnaies-frênaies médio-européennes
414	9	Forêts mélangées de ravins et de pentes
2412	3	Cours d'eau : zone à truite
5412	2	Végétation des sources incrustantes

b) Autres milieux :

412	36	Chênaies-charmaies
449	4	Bois marécageux à aulne, saule et piment royal
371	3	Groupements à reine des prés et communautés associées
532	3	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)

c) Périphérie :

4	Forêts
---	--------

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

57	Vallon
70	Escarpeement, versant pentu
21	Ruisseau, torrent
29	Source, résurgence

Commentaires :

b) Activités humaines :

02	Sylviculture
05	Chasse
07	Tourisme et loisirs

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

N° rég. : 03730001 / N° SPN : 210009854

- 60 Domaine de l'état
- 01 Propriété privée (personne physique)
- 30 Domaine communal

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 21 Forêt domaniale
- 01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 620 Chasse
- 610 Sports et loisirs de plein-air

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 35 Ptéridophytes
- 36 Phanérogames
- 22 Insectes
- 24 Amphibiens
- 23 Poissons
- 21 Invertébrés (sauf insectes)
- 26 Oiseaux
- 27 Mammifères

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	0	0	3	1	1	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	2	3	0	7	3	25	1	67	6	6	0	0	0
Nb. Espèces protégées	2	3		5				1					
Nb. sp. rares ou menacées	2	1		2	2	3	1		2				
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe								1	1				
Nb. sp. en						1		1					

N° rég. : 03730001 / N° SPN : 210009854

limite d'aire																				
Nb. sp. margin. écologique																				

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 06 Contraintes du milieu physique
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La délimitation de la ZNIEFF suit les contours des vallons forestiers les plus intéressants de la Forêt de Signy-l'Abbaye.

Commentaire général :

La ZNIEFF des sources, ruisseaux et vallons en Forêt de Signy-l'Abbaye, dans les Crêtes préardennaises, fait partie de la grande ZNIEFF II de la forêt de Signy-l'Abbaye. D'une superficie de 711 hectares, elle résulte de la fusion de trois ZNIEFF originellement séparées et regroupe aujourd'hui six secteurs proches : dans la partie nord de la Forêt Domaniale, les vallons de Maimby, de la Pichelotte (avec des arbres remarquables) et de la Fontaine Rouge (ancienne ZNIEFF n° 210009856), le vallon de Serre et ses diverticules, le bois situé au nord-est du monument funéraire dit des Quatre Frères (ancienne ZNIEFF n°210009854), dans la partie sud de la Forêt, la totalité du vallon de Rosière (dont un petit secteur constituait la ZNIEFF n°210009857), ainsi que le vallon et la Forêt de Mortier, le vallon du Moulinet et les vallons adjacents des ruisseaux d'Argival et des Fonds.

L'ensemble comprend leurs banquettes alluviales avec des ruisselets et une belle végétation forestière (aulnaie-frênaie et aulnaie à *Carex pendula* et *lysimaque* des bois), de nombreuses petits ravins boisés avec une forêt de type érablière à scolopendre (orme des montagnes, érables plane et sycomore, sureau à grappes), des escarpements à fougères (dont de belles populations de polystic à aiguillons), des zones de sources plus ou moins tourbeuses (caractérisées par la présence de la dorine à feuilles opposées, de la dorine à feuilles alternes, de la cardamine amère, de la cardamine flexueuse et du faux cresson) et de petites tuffières de pente (vallon de Rosière et Fontaine Sainte-Anne), milieu extrêmement rare dans le département des Ardennes. La ZNIEFF abrite de nombreuses espèces végétales rares ou peu fréquentes, dont la nivéole printanière protégée au niveau régional, la prêle des bois (espèce circumboréale, très rare dans la moitié nord de la France) et la prêle d'hiver (rare en plaine) inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, l'hellébore vert (rare dans l'est de la France), l'impatiante ne-me-touchez-pas (peu courante dans les Ardennes), etc.

Les ruisseaux sont en bon état, leur faune invertébrée aquatique est caractéristique des ruisseaux collinéens aux eaux pures : ils constituent une zone de frayère pour la lamproie de Planer et le chabot (relativement abondants), tous les deux étant inscrits à l'annexe II de la directive Habitats et ils abritent des populations indigènes de truite sauvage. Ils recèlent aussi, notamment dans le vallon de la Rosière, des populations d'écrevisses à pieds blancs, protégées en France depuis 1983, figurant aussi à l'annexe III de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats et dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable). Les amphibiens sont bien représentés et possèdent deux espèces rares inscrites sur la liste rouge régionale, le triton crêté (inscrit à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats et dans le livre rouge de la faune menacée en France) et la salamandre tachetée. Le putois (partiellement protégé) et la musaraigne (totalement protégée) fréquentent assidûment le site. La cigogne noire se nourrit notamment dans les ruisseaux forestiers de la ZNIEFF : elle est protégée sur tout le territoire national, inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux, à l'annexe II de la convention de Berne, figure sur le livre rouge de la faune menacée en France (dans la catégorie vulnérable) et sur la liste rouge des oiseaux de Champagne-Ardenne. On y note également la présence de libellules dont trois font partie de la liste rouge régionale, le cordulégastre bidenté (d'origine montagnarde, et dont c'est ici une des stations les plus à l'ouest, au nord de la Loire), l'aeshne printanière et la grande aeshne.

Dans l'ensemble, cette ZNIEFF est dans un bon état général de conservation, à noter malgré tout certains enrésinements le long des pentes et quelques plantations de peupliers en fond de vallon, notamment dans la zone aval du vallon de Rosière et à proximité de la petite tuffière.

Liens avec d'autres ZNIEFF

- : 210009855 MASSIF FORESTIER DE SIGNY-L'ABBAYE
- 210009851 BOIS DE ROCQUIGNY (PARTIE SUD-EST)

210009852 FORET D'ESTREMONT (PARTIE SUD-OUEST)

Sources / Informateurs

COPPA Gennaro - 2000

EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1988

Sources / Bibliographies

OFFICE NATIONAL DES FORETS - Document d'objectifs Natura 2000, Site n°55, massif forestier de Signy l'Abbaye. 94 pages (2000)

**SOURCES, RUISSEAUX ET VALLONS FORESTIERS EN FORET
DE SIGNY-L'ABBAYE**

54 : crustacés

Austropotamobius pallipes

57 : insectes

Aeshna grandis

Brachytron pratense

Cordulegaster bidentatus

70 : cyclostomes

Lampetra planeri

71 : poissons

Cottus gobio

Salmo trutta fario

72 : amphibiens

Salamandra salamandra

Triturus cristatus

74 : oiseaux

Ciconia nigra

75 : mammifères

Mustela putorius

Neomys fodiens

81 : ptéridophytes

Equisetum hyemale

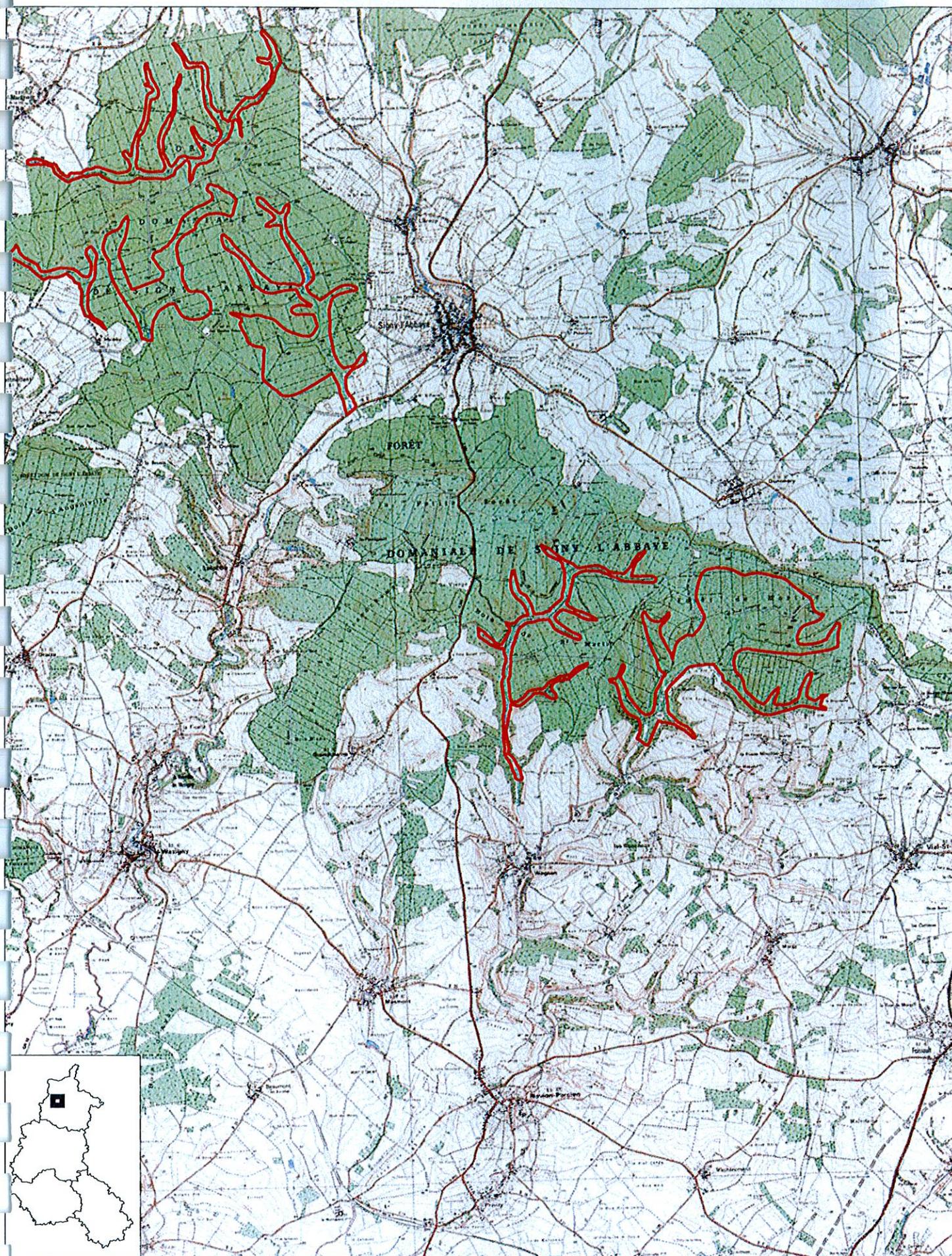
Equisetum sylvaticum

83 : angiospermes

Helleborus viridis subsp. *occidentalis*

Leucojum vernum

SOURCES, RUISSEAUX ET VALLONS FORESTIERS EN FORET DE SIGNY-L'ABBAYE



Surface (ha) : 711.2

Echelle : 1 cm pour 0.7 km

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 2910 O, 2909 O, 2910 E

DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

FORET DOMANIALE DE SIGNY-L'ABBAYE

N° rég. : 03730000

N° SPN : 210009855

Type de zone : 2

Année de description : 1987
Année de mise à jour : 1999

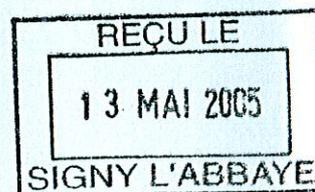
Superficie : 4563,00 (ha)
Altitude : 140 - 270 (m)
Type de procédure : Evolution de zone

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 07/11/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

08141	DOMMERY	08146	DRAIZE
08196	GRANDCHAMP	08307	MONTMEILLANT
08243	LALOBBE		
08272	MARANWEZ		
08419	SIGNY-L'ABBAYE		
08472	VIEL-SAINT-REMY		
08496	WAGNON		
08499	WASIGNY		



Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

4124	17	Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire
415	5	Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)
443	5	Aulnaies-frênaies médio-européennes
4111	30	Hêtraies acidiphiles médio-européennes à luzule
4113	30	Hêtraies neutrophiles à aspérule

b) Autres milieux :

377	0	Franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes
449	2	Bois marécageux à aulne, saule et piment royal
414	1	Forêts mélangées de ravins et de pentes
2412	1	Cours d'eau : zone à truite
532	1	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)
5412	0	Végétation des sources incrustantes
371	0	Groupements à reine des prés et communautés associées
38	3	Prairies mésophiles
221	0	Eaux dormantes
8331	5	Plantations de conifères

c) Périphérie :

81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
82	Cultures
4	Forêts

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

61	Plateau
57	Vallon
70	Escarpement, versant pentu
21	Ruisseau, torrent
29	Source, résurgence

N° rég. : 03730000 / N° SPN : 210009855

Commentaires :

b) Activités humaines :

- 02 Sylviculture
- 07 Tourisme et loisirs
- 05 Chasse
- 12 Circulation routière ou autoroutière
- 03 Elevage

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 60 Domaine de l'état
- 30 Domaine communal
- 01 Propriété privée (personne physique)

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 21 Forêt domaniale

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- 540 Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 620 Chasse

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 27 Mammifères
- 26 Oiseaux
- 22 Insectes
- 24 Amphibiens
- 23 Poissons
- 21 Invertébrés (sauf insectes)
- 35 Ptéridophytes
- 36 Phanérogames

b) Fonctionnels :

- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- 51 Role naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).
- 83 Géologique
- 82 Géomorphologique
- 86 Historique

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	3	3	3	3	0	2	0	3	3	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	31	51	3	8	3	78	1	135	14	8	0	0	0
Nb. Espèces protégées	13	42		6				1					
Nb. sp. rares ou menacées	5	3		2	2	6	1	1	2				
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe						1			2				
Nb. sp. en limite d'aire						1		1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La délimitation de la ZNIEFF prend en compte les milieux les plus riches du massif forestier de Signy-l'Abbaye (les limites sont majoritairement les limites du boisement, avec quelques

Commentaire général :

La Forêt de Signy-l'Abbaye constitue l'un des massifs forestiers les plus vaste et les plus beaux des Ardennes. Par son étendue (9 855 hectares), son caractère typique, la richesse de sa flore et de sa faune, cette ZNIEFF de type II se range parmi les sites majeurs du département.

Etabli sur les roches variées des Crêtes préardennaises, il est riche en secteurs humides (dont certains font l'objet d'une ZNIEFF I) ; les types forestiers rencontrés sont très représentatifs de cette région naturelle avec la hêtraie (hêtraie acidiphile à luzule, hêtraie neutrophile à asperule) qui domine, la chênaie-charmaie-hêtraie mésotrophe (sur sol limoneux), la chênaie à tendance acidophile, la chênaie-hêtraie un peu plus sèche (sur pente bien exposée) et l'aulnaie-frênaie en fond de vallon. Les essences forestières sont très diversifiées et comportent le hêtre, l'érable plane, l'érable sycomore, l'érable champêtre, l'aulne, le charme, le frêne, le merisier, l'orme des montagnes, l'orme champêtre, etc. Une des originalités floristiques du massif est constituée par ses vallons humides ou marécageux parcourus par des ruisseaux (plus ou moins tufeux) aux eaux vives (dont certains font l'objet d'une ZNIEFF I). Les sources sont nombreuses (fontaine Sainte-Anne, source de la Pichelotte, fontaine Rouge, source de la Vierge), leur végétation est caractérisée par la présence de la dorine à feuilles opposées, de la dorine à feuilles alternes, de la cardamine amère, de la cardamine flexueuse, du faux cresson et du populage des marais. Certaines formations de tufs diffus (sur les bryophytes) se remarquent çà et là, ainsi que des petits barrages tufeux ou des éléments incrustés dans le lit des certains ruisseaux (sur 7,82 km de ruisseaux de la Grande Forêt par exemple. Cette association est dominée par *Cratoneuron filicinum* et *Cratoneuron commutatum*, accompagnés par certaines hépatiques, des bryophytes et par la menthe aquatique, la véronique des ruisseaux, l'eupatoire chanvrine, l'épilobe hirsute, le lycope d'Europe, le pétasite officinal, la cardamine amère...

Le massif abrite de nombreuses espèces végétales rares ou peu fréquentes, dont la nivéole printanière protégée au niveau régional, la prêle des bois (espèce circumboréale, très rare dans la moitié nord de la France), la prêle d'hiver (rare en plaine) et l'euphorbe des marais inscrites sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, la sous-espèce "borreri" du dryoptéris écailléux, l'hellébore vert (rare dans l'est de la France), l'impatiante ne-me-touchez-pas (peu courante dans les Ardennes), le polypode dryoptère (rare en plaine), etc.

Ce massif forestier est d'une grande richesse faunistique dont la diversité est renforcée par la présence à proximité de nombreuses surfaces en herbe, d'un réseau hydrographique important, des vergers et des haies. Les ruisseaux

sont en bon état, leur faune invertébrée aquatique est caractéristique des ruisseaux collinéens aux eaux pures : ils constituent une zone de frayère pour la lamproie de Planer et le chabot (tous les deux étant inscrits à l'annexe II de la directive Habitats) et abritent des populations indigènes de truite fario. Dans le Vallon de Rosières ou dans la Petite Forêt, on peut observer l'écrevisse à pieds blancs, protégée en France depuis 1983, figurant à l'annexe III de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats et dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable).

La faune entomologique est très diversifiée (avec près de 80 espèces inventoriées), notamment les libellules qui sont bien représentées avec 25 espèces différentes recensées dont trois inscrites sur la liste rouge des Odonates de Champagne-Ardenne : il s'agit du cordulégastre bidenté (d'origine montagnarde, dont c'est ici une des stations les plus à l'ouest du nord de la Loire), la grande aeschne et l'aeschne printanière. Un papillon, le nacré de la sanguisobe et un criquet, le criquet ensanglanté font également partie des listes rouges régionales. Le lucane cerf volant (inscrit sur l'annexe II de la directive Habitats) a été également contacté.

Les amphibiens sont variés : on note la présence du triton crêté (inscrit aux annexes II et IV de la directive Habitats, à l'annexe II de la convention de Berne et dans le livre rouge de la faune menacée en France, catégorie vulnérable) et de la salamandre tachetée, tous les deux figurant sur la liste rouge des amphibiens de Champagne-Ardenne. Ils sont accompagnés par le triton alpestre (inscrit sur l'annexe III de la convention de Berne et dans le livre rouge), le triton ponctué, le triton palmé, le crapaud, les grenouilles rousse et verte.

Ce massif est d'une grande richesse avifaunistique (plus d'une cinquantaine d'espèces différentes recensées). La cigogne noire y niche depuis plus de trois ans : très rare, elle est inscrite sur la liste des oiseaux protégés en France, ainsi qu'à l'annexe I de la directive Oiseaux, à l'annexe II de la Convention de Berne, dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable) et sur la liste rouge régionale ; en 1999, le couple a produit quatre jeunes à l'envol. Deux autres espèces nicheuses font partie de la liste rouge régionale : le pic mar, nicheur forestier rare et discret et le rougequeue à front blanc (nicheur très rare et en régression inquiétante en Champagne-Ardenne). Des rapaces (bondrée apivore, buse variable, chouette hulotte), le pic épeiche, la tourterelle des bois, le pouillot siffleur, le gobemouche gris (nicheur peu commun), la sitelle torchepot, le gros bec, de nombreuses fauvelles et mésanges s'y rencontrent également. Les bergeronnettes grise et des ruisseaux fréquentent les cours d'eau et le canard colvert est considéré comme nicheur possible.

Certaines chauves-souris s'y rencontrent : noctule commune (inscrite sur les annexes II et IV de la directive habitats et convention de Berne, sur le livre rouge de la faune menacée en France), vespertilion de Daubenton (annexes II et IV de la directive Habitats et convention de Berne), vespertilion à moustaches et pipistrelle commune. Le chat sauvage, le putois, le blaireau, la martre, la musaraigne aquatique (inscrite sur la liste rouge régionale), le loir (limite nord-ouest de son aire) et une belle population de cerf élaphe y ont été observés.

La ZNIEFF possède aussi des intérêts archéologiques (voie gallo-romaine) et géologiques (gouffres, sources et résurgence caractéristique chargée de calcaire et d'oxyde de fer, présence de mares plus ou moins permanentes).

Dans l'ensemble, cette vaste ZNIEFF est dans un bon état général de conservation, elle a été présentée dans le cadre de la directive Habitats. Certaines dégradations (plantations monospécifiques de peupliers ou plus rarement de résineux) se remarquent néanmoins au niveau de certains fonds de vallons (souvent non domaniaux), ainsi que certaines coupes rases dans la partie sud de la ZNIEFF (grandes régénérations).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210009852 FORET D'ESTREMONT (PARTIE SUD-OUEST)
- 210009854 SOURCES, RUISSEAUX ET VALLONS FORESTIERS EN FORET DE SIGNY-L'ABBAYE
- 210009851 BOIS DE ROCQUIGNY (PARTIE SUD-EST)

Sources / Informateurs

- COPPA Gennaro - 1999
- EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE (1987 - 1988)
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX, délégation de Champagne-Ardenne - 1999
- MIONNET Aymeric - 1999
- Observations O.N.F. - 1998
- SAUVAGE Alain - 1998

Sources / Bibliographies

- OFFICE NATIONAL DES FORETS - Document d'objectifs Natura 2000, Site n°55, massif forestier de Signy l'Abbaye. 94 pages (2000)

ESPECES DETERMINANTES ZN
FORET DOMANIALE DE SIGNY-L'ABBAYE

210009855

54 : crustacés

Austropotamobius pallipes

57 : insectes

Aeshna grandis

Brachytron pratense

Brenthis ino

Cordulegaster bidentatus

Lucanus cervus

Mecostethus grossus

70 : cyclostomes

Lampetra planeri

71 : poissons

Cottus gobio

Salmo trutta fario

72 : amphibiens

Salamandra salamandra

Triturus cristatus

74 : oiseaux

Ciconia nigra

Dendrocopos medius

Phoenicurus phoenicurus

75 : mammifères

Mustela putorius

Myotis daubentoni

Myotis mystacinus

Neomys fodiens

Nyctalus noctula

81 : ptéridophytes

Equisetum hyemale

Equisetum sylvaticum

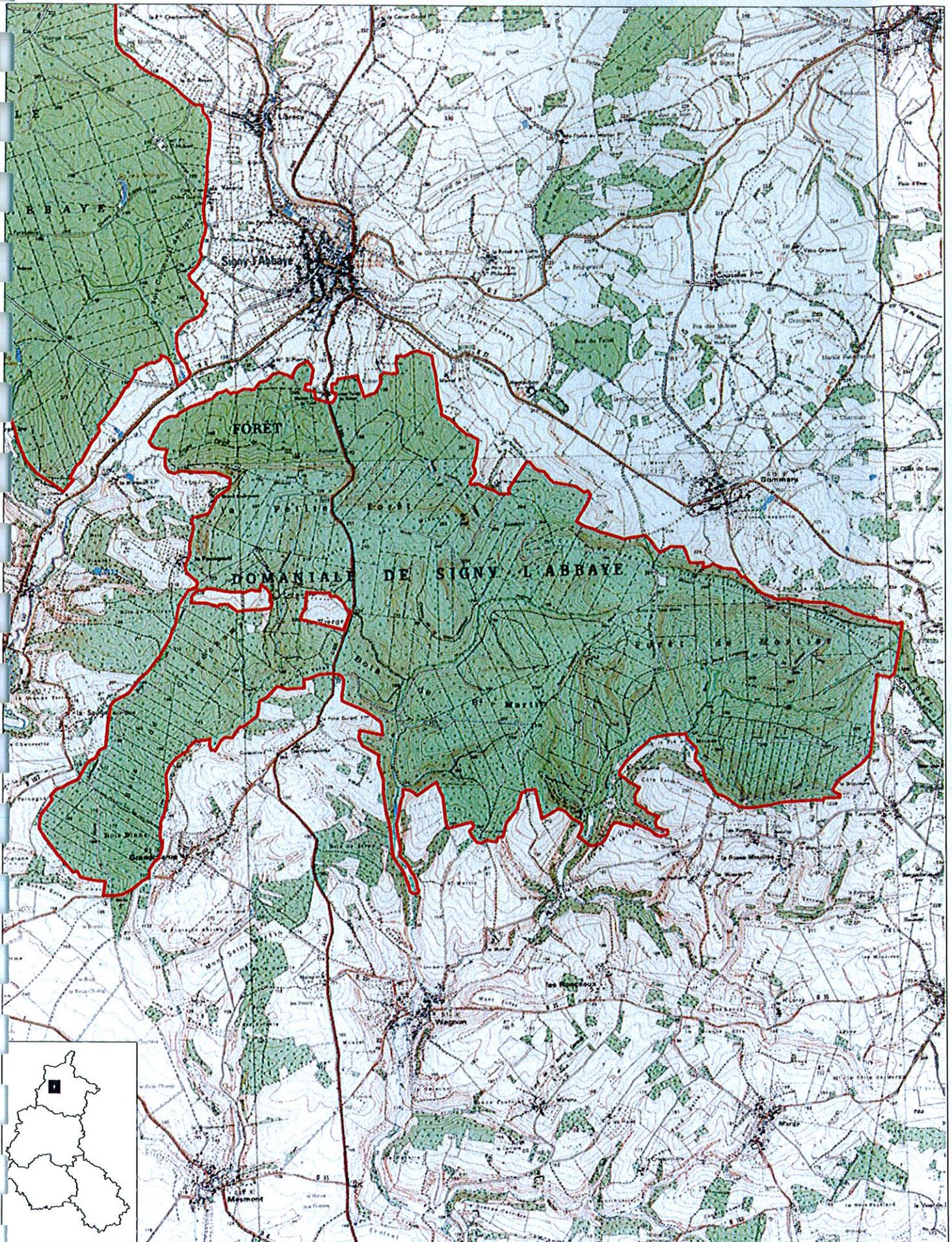
83 : angiospermes

Euphorbia palustris

Helleborus viridis subsp. *occidentalis*

Leucojum vernum

MASSIF FORESTIER DE SIGNY-L'ABBAYE



Surface (ha) : 4563

Echelle : 1 cm pour 0.5 km

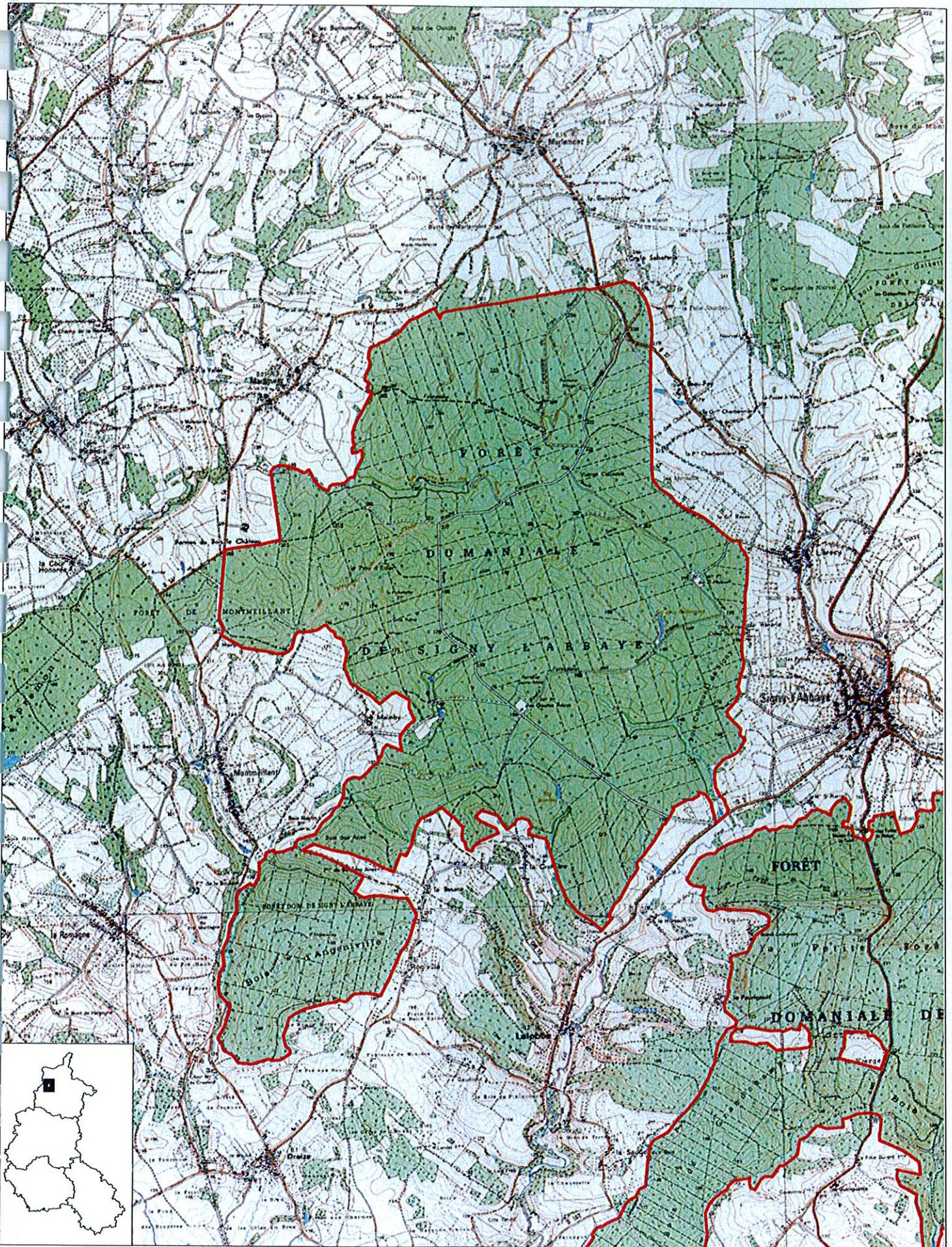
Planche 1 sur 2

N° de carte IGN : 2909 O, 2910 O

DIREN Champagne-Ardenne

Novembre 2002

MASSIF FORESTIER DE SIGNY-L'ABBAYE



Surface (ha) : 4563

Echelle : 1 cm pour 0.5 km

Planche 2 sur 2

N° de carte IGN : 2909 O, 2910 O

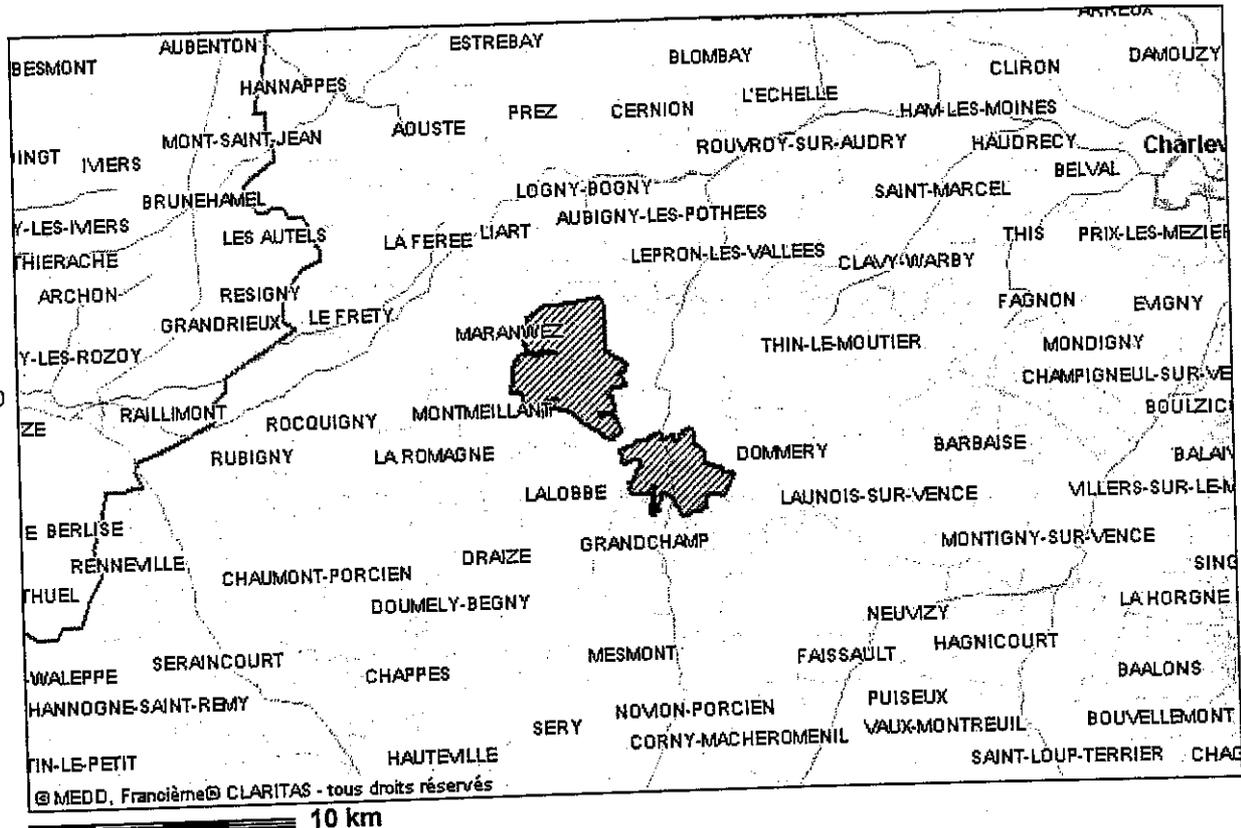
DIREN Champagne-Ardenne

Novembre 2002

Fiche du site FR2100300:
MASSIF DE SIGNY-L'ABBAYE



accueil > patrimoine naturel > natura 2000 > recherche géographique > champagne-ardenne > ardennes > site fr2100300



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des restrictions d'utilisation.
 Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code : FR2100300
 Appellation : MASSIF DE SIGNY-L'ABBAYE
 Date de compilation : 06/1995
 Mise à jour : 05/1998
 Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Département : Ardennes
 Superficie : 2228 ha
 Altitude minimale : 140 m
 Altitude maximale : 270 m
 Région biogéographique : Continentale

Description

Le massif de Signy-l'Abbaye est un vaste ensemble forestier domanial, caractéristique des Crêtes Pré-Ardennaises, reposant sur la Gaize. Plusieurs habitats de la Directive sont présents : forêts acidophiles, forêts riveraines à *Fraxinus* bordant les ruisseaux, aulnaies marécageuses,...

Composition du site :

Forêts caducifoliées	98 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %

Types d'habitats présents

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinus betuli</i>	57 %	C
Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	25 %	C
Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)*	10 %	C
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	3 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2 %	C

Espèces présentes : Amphibiens et reptiles

Triton crêté (*Triturus cristatus*)

PR⁽²⁾

C

Espèces présentes : Invertébrés

Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

PR⁽²⁾

C

Espèces présentes : Poissons

Chabot (*Cottus gobio*)

PR⁽²⁾

C

Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

C

⁽¹⁾ Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

⁽²⁾ Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. **Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 15 juin 2004.** Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

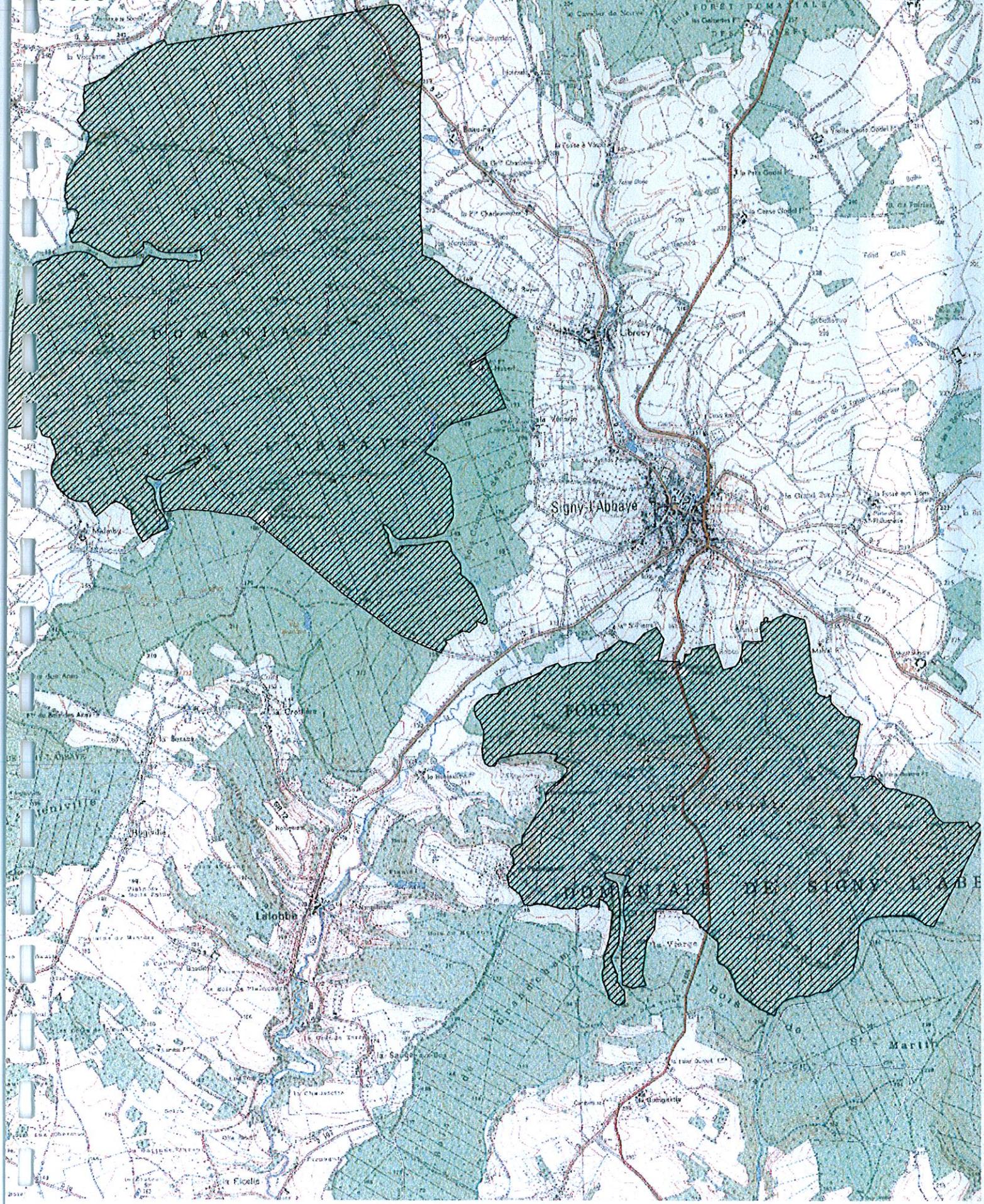
[haut de page](#)

S e NATURA 2000
CHAMPAGNE-ARDENNE (Ardennes)

FR2100300

Massif de Signy-l'Abbaye

1/40 000



ANNEXES 2:

**Compléments historiques
apportés par l'Association des
Amis de l'Abbaye de Signy**

SIGNY L'ABBAYE

Remarques sur l'origine et l'évolution du bourg
à l'usage des
NOTICES P.L.U.

Nicole BOUCHER,
Présidente de l'A.S.S.A.S.

ASS. A.S.



SIGNY-L'ABBAYE

08460

(Ardennes)

Association des Amis de l'Abbaye de Signy

08460 SIGNY L'ABBAYE

2004

- 1 -

I - PARTIE : Diagnostic communal

1-2	<i>Éléments historiques</i>	p. 3
	I - Toponymie et site d'installation	
	II - Cartographie ancienne	
	III -Résumé historique	
1-5-3	<i>Activités touristiques et de loisirs</i>	p 10
	Animation du site cistercien dans le cadre de la "Charte Européenne des Abbayes et Sites Cisterciens"	
1-6-4	<i>Milieu associatif</i>	p. 11
	L'Association des Amis de l'Abbaye de Signy (A.S.S.A.S.)	
1-8	<i>Domaine des transports et déplacements urbains</i>	p. 11
	Les chemins, éléments du patrimoine local.	
1-9	<i>Conclusions du diagnostic... besoins répertoriés</i>	p. 18
	Potentiel touristique et culturel à aménager : - Site abbatial - Hydraulique cistercienne du vallon	

II - PARTIE : État initial de l'environnement

2-1-3-2	<i>Hydrologie</i>	p 14
	Hydraulique cistercienne du vallon de la Vaux	
2-1-5-7	<i>Milieu physique et naturel</i>	p. 19
	Un patrimoine naturel à régénérer à proximité du bourg : les vergers issus des sélections monastiques	
2-2-1	<i>Composition du paysage naturel et urbain</i>	p. 19
	Unité 4 - Le site d'installation monastique	
2-2-2	<i>Morphologie urbaine et typologie du bâti</i>	p. 19
	Le patrimoine bâti	
2-4-2	<i>Patrimoine archéologique</i>	p. 25
	Sites archéologiques localisés sur le cadastre "napoléonien"	
2-4-3	<i>Risques d'inondations</i>	p. 25
	Les enseignements à tirer des aménagements monastiques.	

III - Conclusions de l'ASSAS : Perspectives pour Signy ... p. 26

IV - Iconographie

p. 28

BIBLIOGRAPHIE et SOURCES

p. 38

TABLE DE L'ICONOGRAPHIE

p. 39

TABLE DES PLANS ET CARTES

p. 39

I - PARTIE
Diagnostic communal
1 - 2 Éléments historiques

I - TOPONYME et SITE d'INSTALLATION

Le toponyme "Signy" fait pressentir l'existence d'une villa gallo-romaine¹ Sinni-Acus. Sur le terroir quelques vestiges attestent d'une occupation ancienne : stèle d'un couple essuen assis, à la Charbonnière, cave gallo-romaine, à Noirval, trésor d'une légion romaine, à la Saboterie, fibule mérovingienne d'une tombe franque, au Bonhéry. A l'arrivée des moines, quelques maisons en bois couvertes de chaume occupent la clairière, en amont du hameau de Saint-Pierre-sur-Veel, incendié et disparu vers l'an mil...

Avant les moines, Signy comptait peu.

À la fondation de l'abbaye en 1135, il entre dans l'histoire..." Une des plus belles abbayes, voire la première en antiquité et en sainteté au Pays des Éssuens"... note le Chartreux dom Ganneron en 1639... En 1640, il la compte parmi les édifices les plus remarquables du diocèse de Reims. Construite dans la solitude des forêts, elle est maintenant le centre d'une petite ville, fière de sa richesse et de ses imposants bâtiments".

Le nom même de Signy l'Abbaye, encore plus explicite dans les documents d'Ancien Régime²: *Signiacum juxta Abbatiam*, révèle la place de l'abbaye dans la construction du bourg et son histoire.

Le site³ même de Signy a tous les caractères exigés par la règle cistercienne : "le plus loin des hommes... dans un vallon plein d'eau... et d'orientation est-ouest " :

La Vaux prend sa source dans la profondeur du massif forestier ardennais. Alimentée par de puissantes résurgences, elle coule du nord vers le sud pour se jeter dans l'Aisne. Signy est installé dans le méandre est-ouest le plus proche de sa source : l'église-abbatiale, au nord, contre laquelle s'ordonnent tous les bâtiments de l'abbaye devant avoir, pour des raisons symboliques, son grand axe orienté vers l'est.

L'installation dans cette harmonieuse et antique clairière, en contrebas du Gibergeon, méandre marécageux de la Vaux, n'a pu se faire que grâce aux travaux de "génie civil" des cisterciens⁴ : barrage du vallon et constitution d'un plateau de terre de près de 3m sur sa plus grande épaisseur. Réalisé en 1135, ce site d'installation hors d'eau de l'enclos abbatial forme une île artificielle, délimitée par la rivière Vaux, déviée et canalisée contre le coteau au Nord et à Est, et la fausse-rivière ou "rayère" établie sur le bord le plus élevé du plateau, à l'Ouest et au Sud.

Profitant de la topographie de la vallée, le bourg s'installe alors tout contre l'enclos abbatial, vers l'aval.

¹ Plan I: Situation de Signy à proximité des voies romaines de Reims à Trèves et à Cologne dans les Ardennes

² Comme dans le dictionnaire Universel de la France de 1726

³ Plan II: Localisation de Signy sur la Vaux d'après la carte du PAIS DE RETHÉLOIS, Jean Jubrien, 1618

⁴ Plan III: Vallon d'origine et travaux monastiques d'installation

II - CARTOGRAPHIE et ICONOGRAPHIE ANCIENNES

Les cartes d'Ancien Régime, actuellement connues, n'apportent de renseignements notables sur Signy qu' à partir du XVIII^os.

Sur la feuilles Mézières de la *Carte générale du royaume de France, dite de CASSINI* carte de référence à la fin du XVIII^os le bourg de Signy est signalé par l'église paroissiale à l'est de la Vaux, l'abbaye dans la boucle de rivière arrivant de Librecy et le palais abbatial de L-A d'Harcourt à l'ouest. L'échelle au 1/86.400^o ne permet pas plus de détails.

Plus intéressante est la figuration de Signy sur la *Carte très particulière de la frontière de Flandre*, réalisée, à la demande de Louis XV, par *Naudin* bien que l'on ne puisse accorder qu'une fiabilité relative aux structures urbaines représentées : le paysage relevé, essentiellement militaire, étant simplifié pour guider les armées en campagne.

Signy ABHOB y est représenté dans la boucle de la Vaux, sur la bordure nord du massif forestier que la rivière sépare dans sa trouée vers Lalobbe. Le nouveau pont⁵ sur la Vaux est tracé à côté de l'église paroissiale construite dans la boucle du ruisseau de Malval qui se jette dans la Vaux. L'abbaye est représentée par une importante maison en cour donnant sur le bourg (hôtellerie pouvant servir de cantonnement pour les troupes) et le site abbatial, dans la boucle de la Vaux, n'est signalé que par la muraille renforcée de tours protégeant un espace, l'enclos monastique : l'intérieur de l'enclos réservé aux moines n'est pas représenté. Par contre, le palais abbatial de L.A. d'Harcourt construit, sur la hauteur ouest hors de l'enclos monastique, est signalé par une importante construction⁶.

Mais cette carte se précise lorsqu'on la rapproche d'un dessin de la fin du XVII^{ème} s., *Plan des bois, forêts et lieux environnants de Signy l'Abbaye* conservé aux Archives de Charleville⁷.

D'un tracé beaucoup plus fruste que la célèbre gravure de Chastillon de 1650, ce dessin donne la silhouette de l'abbaye entourée d'un mur de clôture ayant la puissance d'un véritable rempart. Il permet une restitution d'ensemble du site :

- l'église paroissiale à l'est de la Vaux à l'arrivée du ruisseau de Malval.
- l'abbaye située, elle, dans la boucle de la Vaux arrivant de Librecy, contre le Gibergeon : son mur de clôture complet, en bon état, se trouve renforcé de tours et de bâtiments. Un castelet s'ouvrant sur un large chemin représente la porterie ouest. Au sud-est, proche de l'église paroissiale, une importante construction (hôtellerie monastique?) est accrochée à l'extérieur du mur de clôture. Au centre de l'enclos, l'église abbatiale se trouve surmontée symboliquement d'une crose au-dessus du tympan, d'un clocheton élevé au-dessus du chœur plat. Un bâtiment élevé s'y accroche à l'aplomb de ce clocheton (bâtiment "est" des constructions conventuels c'est à dire le bâtiment des moines) .

Ces renseignements complètent remarquablement la représentation du site de l'abbaye sur la carte de *Naudin*⁸ :

- *Naudin* donne *en plan* deux ensembles : imposants bâtiments ouverts aux laïcs, pèlerins et militaires, au sud (hotellerie et ses annexes) et enclos monastique protégé par un mur renforcé de tours au nord (vide).

⁵ Joseph MATHY: *Histoire de l'abbaye de Signy*, Imp. Coulon, Reims, 1970 p 200-201

⁶ De plus les cartes de 1739 [Vincennes] et de 1735 [IGN-St Mandé] présentent le bourg avec des variantes. Ainsi, sur la carte conservée à St Mandé, il est possible de distinguer une "chapelle des étrangers" à l'entrée sud de l'abbaye. Ce pourrait être le bâtiment à clocheton construit à l'extérieur de l'enceinte sur la gravure H 226. Ouverte aux laïcs, cette chapelle aurait eu un intérêt pour *Naudin*.

⁷ Plan IV a - *Plan des bois, forêts et lieux environnants de Signy l'Abbaye*, Arch. Ardennes H 226 (détail)

⁸ Plan IV b - Comparaison : Dessin Arch. Ardennes H 226 (détail) et Carte *Naudin* de 1739 (détail)

- Le dessin des Archives de Charleville représente *en vue cavalière* ce même mur de clôture avec ses fortifications, sa porterie ouest mais aussi, dans l'enclos, des bâtiments des lieux réguliers de l'abbaye et principalement l'église abbatiale absente sur le plan Naudin.

Une restitution de l'ensemble devient alors possible, s'accordant avec la célèbre gravure de Chastillon de 1650⁹, elle-même confirmée par les descriptions données par les visites canoniques ainsi que par les fouilles 1994 de la porterie sud.

Le cadastre 1826¹⁰ dit "napoléonien" montre cette organisation remarquable, unique parmi les sites cisterciens européens : le bourg se développant en "patte d'oie" à l'entrée sud de l'abbaye elle-même enchassée dans les installations hydrauliques cisterciennes de la boucle de la Vaux. Mais, là encore, le document est incomplet : l'enclos monastique devenu chantier de démolition est vide...

L'organisation urbaine s'est ainsi constituée en fonction des installations de l'abbaye : hydraulique, chemins, constructions.

III - RÉSUMÉ HISTORIQUE

Signy, dont le site a été choisi et aménagé par les moines, a vécu durant six cents ans dans la connaissance des aménagements monastiques et le souci de les perfectionner, pour une meilleure gestion des ressources du terroir. La Révolution a détruit cet équilibre et fait perdre la mémoire collective... L'utilisation de ces aménagements pour les besoins de l'industrie naissante du 19^es a apporté une prospérité d'un siècle détruite brutalement par la guerre 1914-18.

Depuis, aucune protection patrimoniale n'existant, les installations monastiques se dégradent et leur souvenir s'estompe dans les esprits. Les essais d'aménagement du territoire successifs, conduits en ignorance de ce patrimoine, ont abouti à une désorganisation et une dégradation de son terroir. Le bourg perd peu à peu ce qui a fait son caractère, sa beauté et sa notoriété.

Souhaitons que Signy renoue avec son histoire pour retrouver son équilibre et une nouvelle prospérité dans le cadre de l'aménagement de ce nouveau carrefour touristique, que constitueront les Ardennes en centre Europe.

La Période Monastique

1 - Les cisterciens à Signy

Pour cette création au diocèse de Reims, il est permis de supposer l'intervention de Bernard de Clairvaux auprès de son ami l'archevêque Renaud de Martigné, lors du concile de Reims, présidé par le pape Innocent II, en octobre 1131.

Aux abondantes recrues d'Igny, désirant une vie plus parfaite dans la solitude, le Chapitre de la cathédrale fait donation d'un alleu dans le Porcien, aux confins du vaste domaine des Pothées. La Charte-Notice, rédigée après-coup en 1135, reconnaît les dons des principaux bienfaiteurs. Figurent ainsi à titre de donateurs, quatre seigneurs: Henri de Grandpré Comte de Château-Porcien, Geoffroy de Ribemont, Clérembaud de Rozoy-sur-Serre et Raoul de Thour.

À l'Annonciation 1135, 12 moines arrivèrent d'Igny, à 5 jours de marche par la voie romaine menant à Château-Porcien puis en remontant la vallée de la Vaux jusqu'à cette harmonieuse et antique clairière, ouverte dans la forêt de Signy par des défrichages bien antérieurs, en contre-bas du Gibergeon jaillissant.

Leur conquête du sol, au XII^es, correspond aux enclaves en bordure de ce

⁹ fig. 1 - l'Abbaye médiévale : Gravure de Chastillon (1650)

¹⁰ Plan V - Cadastre de 1826 dit Napoléonien Section I : du chef-lieu. assemblage de la 1^e et 2^e feuille

vallon comme celles de Tivoli, du Hurlault, du Faurigault.

2 - Un maître spirituel

Guillaume, ancien abbé du monastère bénédictin de Saint-Thierry (Liège vers 1087 - Signy 1148) ami et biographe de Bernard de Clairvaux y entre, comme simple moine, dès 1135. Il se montre un théologien de la vie mystique des plus féconds. Sa spiritualité sur l'Amour de Dieu et l'Esprit Saint marque toute l'Europe du Nord. Il rédige à Signy l'essentiel de son œuvre, dont en 1138 la célèbre "Lettre aux frères du Mont-Dieu" traité de la vie solitaire. Elle recommande aux Chartreux la plus grande simplicité de vie comme Bernard le faisait aux clunisiens. Elle se propagea sous le nom de *Lettre d'Or* pendant tout le Moyen Âge et sert encore actuellement de modèle dans l'établissement de la règle des monastères du monde entier. Il meurt à Signy en 1148. Enterré à l'abbaye, sa translation en 1215 en une châsse placée dans une arcade du mur du cloître, équivalait à l'époque à une béatification. Sa présence donne à ce site démantelé à la Révolution l'attrait d'un site de mémoire.

3 - Les bâtiments conventuels

XII^os CHANTIERS D'INSTALLATION

<u>Chantier 1</u> (1135 - 1156)	église I (chœur)
<u>Chantier 2</u> (1135 - 1156)	cloître I (galerie EST, Chapître)
(1156 - 1174)	cloître II (galerie EST)

XIII^os¹¹ ACCROISSEMENTS

<u>Chantier 1</u> (1217 - 1226)	cloître II (galerie SUD) chauffoir des moines (1217) réfectoire (1226)
<u>Chantier 2</u> (1226 - 1254) 2 b (1254 - 1264)	cloître III (galerie EST) nouveau Chapître cloître III (galerie EST) terminé : dortoir

JONCTION AVEC LE CHANTIER 1 (1264)

<u>Chantier 3</u> (1226 - 1306)	nouvelle église (II ^o ... ou III ^o ...)
---------------------------------	---------------------------------------------------------------

XIV^os AGRANDISSEMENT DU MONASTERE et TRAVAUX DE L'EGLISE

XV^o et

XVI^os TRAVAUX IMPORTANTS À L'EGLISE - Dédicace en 1514
nef gothique de 11 travées + chœur de l'église du 12^o s.
comme sur la gravure de Chastillon (1650)

XVII^os REMISE EN ETAT (1672) après - Les dévastations de 1568 (calvinistes)
- L'incendie de 1650 (troubles de la Fronde)

CONSTRUCTION DU MUR DE CLOTURE (1686 - 1692)

XVIII^os NOUVEL ACCROISSEMENT

1753	: Cloître IV (...ou V) aile EST 1 ^o pierre - non terminée
1724	: Palais abbatial de Louis-Abraham d'HARCOURT (rue du Château)
1780	: Nouveau bâtiment conventuel ¹² .

4 - Le domaine

¹¹ Plan VI - Constructions des lieux réguliers de Signy au XIII^os d'après la chronique des XIII^o-XIV^os

¹² fig. 1 - Élévation de la façade principale de l'abbaye de Signy de 1780

roseraie, espaces culturels et sportifs "verts" charmilles, parterres et bosquets... routes d'accès réhabilités, et "esplanade" abbaye regroupant les parkings qui mitent actuellement le site (permettant ainsi une organisation en zone piétonne).

Ce nouvel ensemble domanial pourrait alors se doter, devant cette esplanade, face au bourg, d'un bâtiment pour fêtes s'inspirant de l'architecture du bâtiment des moines de 1780 à l'exemple de la Halle parfaitement intégrée à l'architecture du bourg.

En annexe : - Envisager un espace d'exposition temporaire sécurisé, pour le matériel des fouilles archéologiques de l'abbaye très demandé par les touristes, surtout étrangers (dépôt estival).

- La présentation du site à l'entrée sud, ainsi qu'il avait été prévu lors du rebouchage des fouilles 1994 permettrait à partir du plan général de centraliser les balisage de circuits souhaités par la municipalité.

2°) Hydraulique cistercienne de la vallée de la Vaux.

La mise en valeur des éléments hydrauliques faisant partie intégrante du site de l'abbaye, grand et petit étang à l'amont, ainsi que des abords paysagers, chute du Pré de Baune et côteau paysager du Gibergeon à l'aval permettrait une meilleure présentation du site abbatial typiquement cistercien.

La sauvegarde et la mise en valeur des sites annexes du Moulin de Librecy et des Forges du Hurtault permettrait de constituer un ensemble d'aménagements cisterciens remarquables.

II - PARTIE

État initial de l'environnement

2 - 1 - 3 - 2 - 2 L'hydraulique cistercienne

L'hydraulique cistercienne du vallon de Signy

1 - Aménagements du vallon pour la construction de l'abbaye

À l'Annonciation 1135, douze moines arrivèrent donc de l'abbaye d'Igny jusqu'à cette harmonieuse et antique clairière, ouverte dans la forêt de Signy, en contre-bas du Gibergeon jaillissant.

Le site naturel retenu par les moines présente donc :

-une rivière, la Vaux, coulant du nord vers le sud, le site choisi étant sur un méandre est-ouest.

-la possibilité d'installer des chutes d'eau pour l'énergie, offerte par la rivière, la Vaux et la résurgence du Gibergeon

-la possibilité d'un apport d'eau potable, en creusant des puits mais aussi en captant des sources sur le versant "ouest", le versant "est" qui alimente les résurgences

donnant une eau non filtrée, qui ressort boueuse lors des crues.

Des travaux d'aménagement, visibles dans le paysage, comme sur les plans cadastraux, notamment celui de 1826 dit "napoléonien", sont nécessaires pour transformer ce vallon marécageux en un vaste plateau hors d'eau sur lequel sera construite l'abbaye :

- *l'élargissement du site* : le cours de la rivière est rejeté contre les versants nord et est, canalisé en sections rectilignes de son arrivée en amont au pré de Baune à son entrée dans le bourg.

- *le drainage, l'assèchement et l'assainissement du marais* complété par l'installation d'un réseau de pieux en chêne destinés à stabiliser les sols mouvants.

- *la constitution d'un "plateau" surélevé* par d'importants travaux de remblaiement du vallon. Nécessairement conduits en plusieurs étapes, ils se sont d'abord limités à l'emplacement de l'enclos monastique pour être étendus par la suite aux zones annexes. La tradition veut que les moines aient séjourné à Draize pendant ces travaux de terrassement faits par les convers aidés d'ouvriers laïcs. Ce plateau appuyé contre le versant ouest au Pré de Baune jusqu'à la chute du moulin du bourg à l'est, barre la boucle de la Vaux. Une dénivellation en marque le rebord sud. Même, inscrit sur le cadastre napoléonien, un mur de soutènement surplombe d'au moins 2m50 l'actuelle salle des fêtes de Signy construite à l'emplacement du moulin. Ce "plateau" s'incline en pente douce vers la berge nord de la Vaux. Destiné à protéger les installations des inondations, il se montre très utile aussi dans l'établissement des canalisations entre bâtiments ainsi que pour permettre l'aménagement d'une adduction d'eau sous-pression pour l'ensemble de l'enclos.

2- Réseau hydraulique de l'abbaye²³

Le réseau hydraulique de l'abbaye peut alors être organisé. Les moines vont ceinturer d'eau l'enclos : au nord et à l'est par la rivière Vaux qu'ils ont repoussée et canalisée; à l'ouest et au sud, par une fausse rivière ou "rayère" établie sur le plateau.

a - *La chute du Pré de Baune*, à l'amont, commande le site abbatial.

b - *La "rayère"* alimentée par une vanne de dérivation juste en amont de cette chute, est tracée sur le rebord sud du plateau. Elle est ainsi tenue par un important remblai de terre. Plus élevée que l'abbaye, elle va pouvoir alimenter en eau "domestique" courante et sous pression les installations de l'enclos : fontaines, bassins, vergers, potager, ateliers, viviers... Dès 1141, elle alimente le moulin de la cour de l'abbaye. Son débit devait alors être plus fort que maintenant. Elle a été réutilisée au 19ème s par la filature Berthélémy. En 1994, les fouilles de la porterie sud ont révélé, en contrebas de cette rayère, quelques installations pouvant en dépendre :

- *Un vivier de stockage* avec filtre à eau à l'entrée de l'abbaye : construction en pierre percée d'un orifice appareillé par un assemblage de madriers en bois sur lesquels s'ajustent de longs tenons en bois formant une grille triangulaire constamment en eau.

- *Des canalisations en pierre* servant à la distribution d'eau domestique. Leur orientation sud-nord indique que cette eau devait couler de la rayère vers le fond du vallon en suivant la pente du plateau.

c - *La rivière Vaux*, lors de son parcours le long de l'enclos, va collecter les eaux usées rejetées par les canalisations des différents bâtiments. Dans l'enclos, son ancien lit fait office de grand collecteur. Là encore, l'existence de ce réseau semble confirmée sur le terrain :

- *Un canal en pierre*, vouté de briques, et constamment en eau, trouvé fortuitement sous la filature établie sur l'abbaye, pourrait être un vestige de cet ancien lit de la rivière utilisé comme collecteur. Le niveau de ses eaux

²³ Plan VIII - hydraulique de l'abbaye de Signy et ses niveaux (cadastre 1826)

varie avec celui de la Vaux. Une coupe géologique le confirmerait.

- *Les fouilles de 1994* ont mis à jour le collecteur d'un bâtiment de la porterie. Une descente circulaire donne sur un canal d'évacuation encore en eau. Celui-ci se raccorde à un plus grand collecteur se dirigeant vers la rivière. Il n'a pas été possible d'en connaître davantage, ces fouilles ayant été arrêtées rapidement pour faire place à un parking aménagé en forme d'église en souvenir de l'abbaye, fabriquant du même coup un "faux archéologique".

d - *Un réseau d'eau potable*, provenant de puits ou de sources captées sur le versant ouest va desservir les bâtiments du monastère. Les villageois eux aussi utilisaient des puits alimentés, au pied de ce versant ouest, par des captages venant de la hauteur comme le puits couvert en pierre qui subsiste derrière l'Hôtel de Ville. Les fouilles 1994, dans l'enclos, ont mis à jour des vestiges de canalisations descendant ouest-est et servant à la distribution d'eau potable: manchons en fer utilisés pour l'assemblage des conduits en bois. Devant l'enclos, côté village, à la porterie de l'actuel collège, on accède par deux cellæ médiévales voûtées, à l'un des plus importants vestiges encore visibles. C'est un souterrain voûté et dallé de pierre servant d'aqueduc qui alimentait en eau potable la *grangia* de l'abbaye à l'emplacement du collège. Cette canalisation, passant sous la rayère et connue sur près de 37 m., alimentait une citerne équipée d'un trop-plein. Celui-ci se déversait dans un collecteur conduisant à la rivière les eaux usées de l'ensemble de ce quartier de "l'abbaye-extérieure" comme a pu le confirmer un tracé à la fluorescéine en 1976. Ces vestiges mériteraient restauration et présentation au public.

3- Extension du site aux abords de l'enclos abbatial²⁴

a - En amont de l'abbaye, et de la chute du Pré de Baune :

- *Digues du Grand et du Petit Étang.*

Comme à Clairvaux, l'abbaye est précédée en amont par deux étangs répertoriés parmi les biens de la Mense Conventuelle des Sieurs Religieux. En 1711 ils furent abandonnés et amodiés pour les foins. Leurs digues subsistent sur le cadastre napoléonien comme sur le terrain. Ils constituaient tout autant une zone tampon protégeant le site monastique des crues de la Vaux²⁵, que des plans d'eau, réserves de poissons. À la hauteur du Petit Étang, Jean Robin, maître de forges au Hurtault, fit construire à bail de 9 ans en 1630, une filiale où l'on fondit le fer. On disait les *Forges Hautes* à cause de leur situation en amont de Signy. Le toponyme "Petites Forges" est resté à cause de leur moindre importance. Actuellement, aucune trace de fours ni de branchement hydraulique n'a été détectée, seul reste encore une colline de scories.

- *Moulin "de la Folie".*

Ce moulin, dont le toponyme vient du latin "foliata" endroit feuillu, remuait les eaux du Grand Étang. Sa chute établie avec canal de dérivation, a été détruite en 1993 ainsi que le pont de pierre qui lui donnait accès.

b - *En aval, de l'abbaye.* Après la jonction de la rayère de l'abbaye et de la Vaux, les installations hydrauliques sont directement liées à la vie du bourg :

- *Chute du bourg.*

La Vaux, grossie des eaux du Gibergeon, entre dans le bourg en une chute importante dévalant le prolongement est du mur de soutènement du plateau aménagé par les moines. À cet endroit, elle retrouve son tracé naturel, mais coule jusqu'au pont de l'église, en une gorge profonde entre

²⁴ Plan VII - le vallon de Signy au XVIII^es

²⁵ ce qui évitait les inondations actuelles du bourg

deux berges maçonnées. Au 19^{ème} s. elle a été réutilisée par la filature Noblet installée sur le moulin du bourg.

- Moulin et rayère du bourg

Une dérivation - petite rayère du bourg - aménagée au niveau de la chute a permis l'établissement du moulin banal à trois roues aux usages multiples : meule à grains, pressoir à huile, scierie à bois et à pierre. Cette rayère à ciel ouvert délimitait une petite place en bordure de la Vaux, centre de Signy. Elle recevait les eaux d'un lavoir à double bac alimenté par une source avant de retourner à la rivière au pont de l'église en passant sous les maisons du bord de l'eau. Dans les années 60, cet ensemble a disparu, remplacé par un parking à camions. Une salle des fêtes a été construite à l'emplacement du moulin.

Le cours de la Vaux de sa sortie de Librecy jusqu'à celle de Signy, est régularisé par des chutes ou des vannes. Il en subsiste, en ruine, en amont du Grand Étang, qui se signalent de loin par des monticules de pierres sur la berge provenant de leur effondrement. Au-delà du pont de l'église et jusqu'au moulin de la Carolle, actuelle scierie Collet, elles ont été réutilisées au 19^{ème} s. par des filatures de laine. Le moulin Saint-Pierre, encore aujourd'hui moulin à blé, marque l'emplacement de l'ancien hameau de Saint-Pierre-sur-Veel.

4 - Extensions sur le terroir de Signy, de part et d'autre de l'abbaye.

a - En amont, au-delà de Librecy

*Le moulin de Librecy*²⁶

Assis sur le cours de la rivière, près du chemin de Noirval, il appartenait en 1609 à Hugues de Maupinois qui payait pour lui une rente à l'abbé de Signy. Considéré comme faisant partie du temporel de l'abbaye dans le contrat de partage de 1661 entre les religieux et l'abbé commendataire, il n'est définitivement acheté qu'en 1700.

Ce moulin utilise la résurgence annexe de celle de la Fosse Bleue qui jaillissait à mi-coteau au lieu-dit la "Côte du Bochet" pour se jeter directement dans la Vaux dans la prairie en contre-bas. Il est remarquable qu'établi par des laïcs, ce moulin fut monté en usant des techniques spécifiques aux cisterciens : un chenal ou "rayère" maintenu par un talus de remblai, parallèle à la rivière, constituant le bief d'alimentation du moulin.

Dans un paysage à la fraîcheur médiéval, l'ensemble des chemins d'eaux est encore complet : bief amont, bief aval, bassin de retenue, vanne commandant le canal de décharge, chute du canal de décharge se déversant directement dans la Vaux. Moulin à blé, il a fonctionné jusqu'en 1948. Puis, durant une dizaine d'année, une station d'épuration utilisant sa source, a fourni en eau potable le bourg de Signy. Depuis 2002, il est en cours de restauration.

b - En aval, vers Lalobbe

-Viviers dans la Forêt Royale

Les 3 fortes digues des viviers, appelés aussi l'étang du Bois des Chênes, qui subsistent encore partageaient cette vallée de la Grande Forêt en trois bassins capables de contenir une quantité considérable d'eau dont le trop-plein se déversait dans la Vaux. Réparés et reempoisonnés en 1722, ils sont hors d'eau en 1727 et loués en savarts en 1729. Les digues ayant été percées à la Révolution, les viviers, divisés en parcelles de jardins pour les villageois, sont vendus comme biens nationaux. Ce sont maintenant des marécages où pullule le gibier d'eau.

²⁶ Plan XII - Le moulin de Librecy (cadastre de 1826)

- *Forges et rayère du Hurtault.*²⁷

En 1525, les religieux de Signy baillent à Jean Regnesson, toute la place avec le cours de l'eau de la rivière Vaux entre Signy et Lalobbe pour, sur ce cours d'eau, faire retenue d'eau et étang et construire une forge à battre le fer. Le Hurtault fut le plus important établissement métallurgique des Ardennes au XVIII^es. produisant notamment les boulets de la marine royale à Rochefort et les tuyaux des fontaines du parc de Versailles et de Marly. Il comprend entre autres deux hauts-fourneaux, une batterie de boulets à deux marteaux, actionnés par six roues hydrauliques. L'établissement fonctionnera en moulerie jusqu'au début du XX^es. De nos jours, la digue dérivant les cours de la Vaux subsiste. Le socle du bâtiment de la forge est encore bien visible, ainsi que les deux coursiers d'eau et les cabinets de pierre qui contenaient l'eau. La "radière" ou canal de fuite rejette toujours ses eaux usées en aval dans la Vaux.

- *Le Laidtrou*

En aval sur le terroir de Lalobbe, la montagne fut percée à l'automne 1718. Le percement du trou pour établir la forge a coûté à lui seul 400 livres... La forge était établie à la sortie d'un tunnel creusé dans la colline et qui recoupait le méandre de la rivière, créant ainsi une chute d'eau. Ce tunnel existe toujours.

Plus en aval, le lit de la rivière étant peu profond et son cours sinueux, la Vaux n'avait pas un tirant d'eau suffisant pour servir de débouché facile vers la Champagne. Cependant, plusieurs fois au XVIII^es, notamment en 1732, 1733 et 1766 elle fut rendu flottable entre Lalobbe et son confluent avec l'Aisne pour transporter les bois de la réserve de Signy. Il fallut pour cela construire huit écluses, lâcher les eaux des moulins et peut-être celles des viviers.

En conclusion

Les cisterciens attirés par la configuration hydraulique remarquable de Signy ont enrichi le terroir par des aménagements de maîtrise d'eau spécifiques à leur génie technique. L'actuelle présentation de l'hydraulique bien que très partielle est prometteuse. En ce début de 21^es, l'inscription des éléments patrimoniaux cisterciens dans le Plan Local d'Urbanisme devrait favoriser un nouveau dynamisme du bourg. L'aménagement de l'hydraulique pourrait en être l'élément conducteur.

2 - 1- 5 - 7 Milieu physique et naturel : faune et flore

Un patrimoine naturel à régénérer à proximité du bourg : les vergers issus des sélections monastiques.

Vergers et potagers, étaient essentiels dans l'économie monastique. Les moines ont initié les villageois à leurs plantations, leur faisant partager leurs efforts de sélection ou amélioration des variétés (semis, greffons, bouturages...)²⁸

Ainsi, à Signy, ont perduré en de nombreux vergers locaux²⁹ des variétés

²⁷ Plan XII - Les forges du Hurtault (cadastre de 1826)

²⁸ la vente aux enchères du 24 Brumaire et du 1^{er} Frimaire An X, indique des lots de greffons

²⁹ Plan XI - Les vergers autour du bourg de Signy l'Abbaye sur le cadastre napoléonien

monastiques offrant des pommes à couteau à maturité d'août à juin³⁰ et des pommes donnant un cidre réputé, que le petit train emportait par wagons entiers. Cette prospérité a duré tout le 19^os et la première moitié du 20^o... la vie des pommiers ! Elle s'est ralentie au fur et à mesure de la disparition des arbres, la régénération des plants n'étant pas associée à l'exploitation. Cette richesse, sur le point de disparaître, mérite sauvegarde.

2 - 2 Composition du paysage naturel et urbain

2 2 1 - UNITÉS PAYSAGÈRES

Unité 4 - Le site urbain de Signy l'Abbaye développé à partir de l'enclos monastique a tous les caractères exigés par la règle cistercienne : "le plus loin des hommes... dans un vallon plein d'eau... orienté est-ouest"... Cette installation dans cette harmonieuse et antique clairière, en contrebas du Gibergeon, n'a pu se faire que grâce aux travaux de "génie civil" des cisterciens.

Le vallon de la Vaux constitue un remarquable site de vallée aménagé par les moines.

2 - 2 - 2 Morphologie urbaine et typologie du bâti

LE PATRIMOINE BÂTI

1 - Les matériaux
employés, sont caractéristiques de chaque période

a - Maisons villageoises

- à pans de bois sur assises de pierre, du type Thiérache, et Porcien, Des restaurations récentes laissent le pan de bois apparent ce qui, est plus sain pour la construction, mais à l'origine, n'était pas toujours l'usage : les maisons du bourg, proches de l'abbaye, ont une corniche et un enduit destinés à donner l'impression de maisons urbaines de pierre faisant "plus riche". Cette tendance a été accentuée par l'arrivée de maçons italiens début 20^os qui ont généralisé l'emploi du crépi. Disséminées dans le village des maisons rurales n'ont pas cet enduit et peuvent, lorsqu'elles n'ont pas de bardage³¹, laisser leurs pans de bois apparents sous un large auvent. Cette grande variété d'aspect vient de la situation de Signy dans une zone de contact entre le Porcien et la région des Crêtes.

- à pignon de pierre, en petits appareils, et entrée sous un arc clavé ³²

³⁰ Transparentes, Calville blanc et rouge, Reinettes dorées, grises, vertes, blanches, rouges ou rousses, Rambourg d'été et d'hiver ainsi que Croquet évoquant le nom de jardiniers de Laval-Dieu.

³¹ fig; 2- Comme la maison du maréchal-ferrant rue de la justice (ancienne rue des convers)

³² Archives des Ardennes : La 1^o moitié du XVII^os dans le territoire actuel du département des Ardennes, Charleville, 1992 planche X cliché J.L.Guenoun. Maisons fréquentes à Librecy mais qui s'écroulent. Celle-ci, rue du pré des sarts, a disparue dans les années 70.

comme il en existait plusieurs, début 17^os. à Librecy, avec une couverture de chaume remplacée vers 1870 par des ardoises.

b- Constructions de l'abbaye :

- *en pierre calcaire blanche en grands appareils*, provenant des carrières de la forêt de Froidmont, pour d'importantes constructions à toiture à la Mansart (Maison du procureur³³) comme pour des ensembles de maisons plus simples en rez-de-chaussée avec combles (logis des moines desservant l'hôtellerie³⁴ de la rue des gendarmes³⁵ ou communs³⁶ - écuries et granges - du palais abbatial L.A. d'Harcourt³⁷ au "château"), Pavillon³⁸ de la "grangia"³⁹, palais abbatial de L.A. d'Harcourt⁴⁰ porterie sud⁴¹ croix des convers⁴², mur de clôture, aqueduc, citerne et cellæ de la grangia⁴³, grange de la "grangia juxta abbatiam"⁴⁴, pont et grange à charbon de bois du Hurtault, pont du moulin de la Folie...

- *pierres blanches appareillées de briques roses* produites sur place⁴⁵ comme les nombreux carreaux de sol estampés et vernissés⁴⁶ utilisés par les moines : maison des Hôtes dans l'hôtellerie XVIII^os.⁴⁷

L'abbaye a servi de carrière à la Révolution. Les pierres étaient sorties par la porterie sud, vers le village, comme en témoignent des éléments sculptés, provenant de l'abbatiale au fond du vallon, stockés dans la cour de cette porterie⁴⁸. Ces pierres ont été utilisées en réemploi dans le village, soit pour une construction complète comme la maison construite par L.S. Grenier en 1810, sur la grand'place⁴⁹, soit pour des fondations⁵⁰, des murs⁵¹, dallages⁵² ou des éléments de décoration en de nombreux endroits du village, notamment rue du Croissant, rue du Bonhéry, place de l'Hôtel de Ville, dans le collège⁵³, dans la maison Berthélemy. Élément de pressoir au château, colonne du cloître au château ou à Librecy, base de colonne à Liart, tambour de colonne rue de Dommery, piliers réutilisés pour aménager un portail ouvrant le jardin de l'Hôtellerie sur la grand'place. Des dalle funéraires servent de perron rue de

³³ fig. 2 - Maison du procureur à l'entrée de la Grangia Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 126 photos 20, 21, 22.

³⁴ fig. 2 - Hôtellerie XVIII^os : alignement de maisons des moines et maison des Hôtes

³⁵ n° 727, 726, 725

³⁶ n° 1472, 1473, 1475, 1476, 1477 et fig. 2 communs du palais abbatial de L.A. d'Harcourt

³⁷ n° 1484 sur le cadastre de 1826 ; démonté à la Révolution, reconstruit et actuellement complet, 3 rue Marie Feuillet à Rethel

³⁸ fig. 2 - La Grangia : Pavillon d'entrée

³⁹ Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 125 fig. 18-19 et n° 164 du cadastre de 1966. Remonté dans l'hôtellerie lors de la construction de la route 27, Charles Noblet y recevait ses ouvriers. Il renferme maintenant le petit musée "Marie-Thérèse"

⁴⁰ n° 1484 sur le cadastre de 1826 ; démonté à la Révolution, reconstruit et actuellement complet, 3 rue Marie Feuillet à Rethel

⁴¹ Fouilles 1994, Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 171 photo 5

⁴² Fig. 2 - détail de la croix des convers, élevée primitivement devant la Grangia - Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 268 fig. 1 et 2

⁴³ Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 113 photos 11 et 12

⁴⁴ fig. 2 - La "Grangia" : grange des moines Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 123 photo 17

⁴⁵ lieux-dits la tuilerie, la briqueterie...

⁴⁶ Fouilles 1994, Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 177 fig. 12 Les moines connaissaient-ils le banc d'argile prospecté actuellement par l'entreprise Lafarge. La "Fosse au Mortier" aurait-elle un lien avec cette extraction ?

⁴⁷ n° 728 du cadastre 1826

⁴⁸ Fouilles 1994, Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 163 fig.7

⁴⁹ J. Mathy : Histoire de l'abbaye de Signy, p. 371 et n° 694 du cadastre de 1826 et fig. 5 - Typologie du bâti

⁵⁰ "château" de Montaibois

⁵¹ pierres de l'abbaye, provenant de la démolition du moulin de la Carolle, réemployées pour le mur du collège

⁵² Maison familiale Mathy à Librecy et n° 416 cadastre napoléonien

⁵³ Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 121 photo 13

Rethel, d'escalier de cave rue de la Justice, celle de Bertrand de Givron, 20° abbé, sert de support à la grande croix au cimetière, le bas-relief funéraire du moine Guillaume d'Ivory est scellé sur le mur d'entrée de l'appartement du directeur du collège⁵⁴ ...

Des éléments sculptés, provenant des travaux du collège sont entreposés à l'entrée du souterrain de la "grangia"⁵⁵ ... Les maisons villageoises ayant maintenant deux cents ans, il arrive que des éléments sculptés soient dégagés lors de démolitions et certains apportées salle Guillaume : doubles colonnes du cloître I⁵⁶, élément de l'abbatiale⁵⁷, éléments d'architecture.

Un inventaire pourrait faire l'objet d'un mémoire d'étudiant.

c - Constructions de la période industrielle du 19°s en briques rouges.

Un bel ensemble d'architecture industrielle mériterait restauration : les travées de la filature Mongeot avec la dernière cheminée de briques encore en élévation au Pré l'Abbé⁵⁸, ainsi que les travées construites de la même filature dans la cour de la "grangia"⁵⁹.

Les deux dernières travées de la filature Boucher⁶⁰, sur le site abbatial, ainsi que le petit pavillon Mathias Boucher et la conciergerie, ont été restaurées depuis dix ans pour abriter des manifestations culturelles.

Les travées de la filature Berthélemy, reprises par les "Tricoteries de l'Abbaye" de P. Saucourt-Harmel,⁶¹ ont disparu en 1982 lors de la construction du nouveau collège, restent les ateliers métalliques annexes occupés par la Socotep.

La maison familiale Boucher⁶², construite sur la grand place en 1912, en pierre⁶³ et brique, avec porche de céramique vernissée et vitraux, est très représentative de l'architecture de cette époque.

La maison Lambert-Gouge-Grenier⁶⁴, place de la digue sur la rive gauche de la Vaux, est très remaniée. La filature, sur la Vaux et la rive droite a disparu, ne reste qu'une construction annexe donnant cour Brodard et transformée en habitation.

Courant 19°s, de vastes demeures sont construites sur les hauteurs environnantes : château de Montaubois du baron Seillières sur la route de Dommery, maison Morhet sur la route de Librecy, château de la Cense Godel de la famille Jonnart incendié depuis, château des Vallées, et vers 1910 rendez-vous de chasse de M. Morel, maître de forges à Revin, à la Vénérie, sur le coteau ensoleillé en lisière de la forêt⁶⁵.

Les nombreuses constructions bourgeoises en briques, de cette époque dans le village, montrent, avec la multiplication des emplacements commerciaux, la prospérité du bourg.

En 1870, les fermiers de la Fosse aux Lions, édifient une chapelle votive à Sainte-Philomène⁶⁶ sur la route de Thin. Le calvaire du fond de la Bouverie, sur le chemin de Neufmaisons, datant des moines, est restauré en 1893, puis en 1925 on

⁵⁴ classée en 1971. Cliché N. Boucher mai 1992

⁵⁵ et le mobilier "bois" des fouilles 1994, conservé dans les eaux de la Vaux à "La Pierre Glissante" entre grand et petit étang des moines.

⁵⁶ sous-bassement de la grange démolie derrière l'Hotel de Ville parcelle n° 1315

⁵⁷ démolition du moulin de la Carolle

⁵⁸ fig 3 - Patrimoine bâti industriel du 19°s

⁵⁹ la maison du procureur devenue maison familiale Mongeot

⁶⁰ fig. 3 - Patrimoine bâti industriel du 19°s

⁶¹ son gendre, Jacques Julienne, ayant reconstruit après 1920, rue de Thym, sur les fondations de la maison familiale de Charles Noblet, où est née Marie-Thérèse en 1889, l'actuelle demeure "modern'-style". Pour aller à ses usines de l'abbaye, il empruntait la passerelle sur la Vaux et traversait le champ de roses de l'esplanade de l'abbaye.

⁶² fig. 3 - Patrimoine bâti industriel du 19°s

⁶³ des carrières de Billy-sur-Aisne

⁶⁴ fig. 3 - Patrimoine bâti industriel du 19°s.

⁶⁵ devenu colonie de vacances en 1923 le domaine passe à 5 hectares en 1939

⁶⁶ où un pèlerinage fixé au 25 mai est transféré en 1886 au lundi de la Pentecôte par l'archevêque de Reims.

dressa le grand Christ qui regarde Signy et la statue de saint Michel⁶⁷, patron de la paroisse.

Enfin, au cimetière, l'allée centrale conduit à la grande croix de fer plantée sur un socle cubique recouvert par la pierre tombale de Bertrand de Givron, 20ème abbé mort en 1293⁶⁸. Agrandi jusqu'à la "ruelle du Pré de Beaune" en 1877, une tombe témoigne de la nouvelle distribution des concessions à partir du rond-point central⁶⁹. Subsistent les chapelles des filateurs Noblet et Boucher, le caveau Mongeot, une tombe Gouge. Le caveau Berthélemy, dans une chapelle ogivale en pierres de l'abbaye, donnant accès à la filature, lui, a disparu en 1965. Des stèles du 19^s sculptées en pierres blanches mériteraient sauvegarde. Beaucoup ont disparues, avec le monument Gervaise, lors des destructions du cimetière dans les années 1980.

2 - Les phases d'extension du bourg repérables sur le plan de 1826

a - L'abbaye

Dans l'île formée entre les deux bras de la Vaux, le mur de l'enclos monastique était encore en élévation au début du 20ème s. Un dernier vestige qui sert de support à une cabane de jardin, subsiste entre le clos des moines et le collège⁷⁰.

Bâtiments conventuels (église et cloître) dans l'enclos monastique :

a1 - l'abbaye médiévale⁷¹

Elle se situe au nord-est de l'enclos. On y accédait par le chemin du Pré de Baune. L'infirmerie du monastère est à l'extrême est⁷². La filature du 19ème s. a été construite en s'appuyant sur les fondations des bâtiments conventuels : l'abbaye serait ainsi en grande partie à l'emplacement de cette filature. Des fouilles archéologiques permettraient d'en faire la vérification et de rechercher le tombeau de Guillaume de Saint-Thierry.

a2 - L'abbaye du temps de la Commende ou "seigneurie abbatiale"

Elle se situe au sud de l'enclos. On y accédait par la porterie sud. Elle comprend les bâtiments monumentaux construits aux 17ème et 18ème s. dont le bâtiment des moines achevé en 1780⁷³, construit face au village et lui masquant les bâtiments médiévaux. À l'est, jusqu'à la Vaux en contre-bas du Gibergeon, s'étendent les jardins monastiques⁷⁴.

Bâtiments entre l'enclos monastique et le village :

a3 - Quartier de "l'abbaye extérieure"

- À l'ouest de la rue de l'abbaye : ferme ou "grangia juxta abbatiam" avec

⁶⁷ patron de la paroisse, statue promise pendant la guerre 14-18.

⁶⁸ Pour l'adapter aux dimensions de ce socle, on l'a mutilée, en en sciant les deux extrémités de sorte qu'elle ne porte qu'une inscription tronquée en beaux caractères du 13^s :

INISTER + SIGNIACI + RECTUS BERTRAND : IN HOC LA

CESIM'ABBAS + XPISTI + SOLAMEN : IN CELIS SENTIAT

la 2^e ligne continue la 1^{ère} sur le bord opposé de la pierre. il est facile de compléter les mots : minIster ; LAPide, viCESIMUS. - J. Mathy, Histoire de l'abbaye de Signy p. 70-71

⁶⁹ gravé sur la pierre tombale : "Hubert Bulleryal, âgé de 28 ans, fut enterré le premier dans ce nouveau cimetière le 11 décembre 1880".

⁷⁰ Ses fondations ont disparu, à l'ouest, au Pré de Baune, lors du nivellement du terrain de football. Il a été mis à jour également, au nord, le long de la Vaux, par les tranchées amenant l'électricité salle Guillaume.

⁷¹ fig. 1 - Gravure de Chastillon, Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 14

⁷² sous l'école maternelle construite en 1994

⁷³ fig. 1 - Élévation de la façade principale de l'abbaye de Signy en 1780, Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 98

⁷⁴ Lettre Berthélémy au Préfet du 16/9/1839 et règlement des eaux n° 7, procès verbal de récollement du 23/10/ 1865 établissant la borne (en contre-bas de la maison Julienne) qui règlemente les exhaussements de la retenue des usines Texier pour empêcher l'inondation de ces jardins "les meilleurs de la contrée" et fig. 7

ses installations hydrauliques, cellæ du 12^os. Grange, pavillon d'entrée et maison du procureur dâtant de la Commende

- À l'est de la rue de l'abbaye : ensemble de l'hôtellerie rénovée au 18^os.

Bâtiments hors de l'enclos monastique

a4 - Extension vers la hauteur du "château" ⁷⁵ par la construction du palais abbatial de Louis-Abraham d'Harcourt en 1724

Bâtiments hors du village

a5 - Bâtiments artisanaux et industriels :

- À l'amont : Moulin de Librecy

- A l'aval : Forges du Hurtault

b- le village

b1 - Centre primitif

À l'est de la chapelle paroissiale, le village se situe entre le Gibergeon et la rue de la digue qui longe le ruisseau de Malval. Les maisons de la rue de Thym en bordure de l'abbaye, ont de très anciennes charpentes, certaines solidaires entre elles⁷⁶.

Le centre du bourg se situe entre l'église⁷⁷ et la maison communale⁷⁸ aux abords de la rayère du bourg qui alimente le gros moulin banal⁷⁹ à trois roues et le lavoir⁸⁰.

Ce village comporte des îlots de maisons groupés en "cour", survivance d'habitudes communautaires médiévales : Cour du croissant, Cour Brodard... ainsi qu'une maison en pierre⁸¹, rue de la digue, ayant encore des percées défensives⁸²

Ravagé au cours des guerres de religion, Signy est dévasté en 1568 puis après avoir subi la guerre de Trente Ans, et les conflits avec l'Espagne, est incendié en 1650 lors de la Fronde. Lors des guerres de Louis XIV pour la succession d'Autriche, l'abbaye constitue un refuge en s'entourant d'un mur de clôture fortifié de tours⁸³. Le bâti de bois et de torchis des maisons villageoises résiste mal à ces désastres :

- la "maison espagnole"⁸⁴ de la rue de Thin⁸⁵, est le dernier vestige de l'occupation espagnole.

- l'analyse dendrochronologique⁸⁶ des poutres de la maison actuellement Waeles⁸⁷ place A. Briand (ancienne Place Royale) révèle une charpente faite de chênes abattus vers 1650.

b2 - Extension vers le sud par défrichage

Cette extension vers le coteau ouest de la rue du château ainsi que par défrichage vers le sud, aval de la vallée de la Vaux se fait en rues rectilignes : rue du Hurtault prolongeant la rue des convers, rue du Bonhéry, rue Lagasse, rue des fumiers...

⁷⁵ Bibliothèque Nationale : Ge D 12940 : plan du terrain acquis par M. l'Abbé d'Harcourt (18^o s),

⁷⁶ n^o 658 et voisines sur le cadastre de 1826

⁷⁷ n^o 657 sur le cadastre de 1826

⁷⁸ n^o 729 sur le cadastre de 1826

⁷⁹ n^o 724 sur le cadastre de 1826

⁸⁰ n^o 733 sur le cadastre de 1826

⁸¹ fig. 2 - maison villageoise en pierre

⁸² n^o 499 sur le cadastre de 1826, en cours de restauration

⁸³ protégé par des ouvrages annexes comme les meurtrières du 2^o sou-sol de la maison n^o 672, habitée par la famille de Charles Noblet, père de M.-Thérèse, jusqu'en 1894. Fondations utilisées lors de la reconstruction Julienne "moderne style" après la guerre 14-18.

⁸⁴ fig. 2 - maison espagnole

⁸⁵ n^o 673 du cadastre napoléonien de 1826. habitée par la famille la plus notable de Signy aux 17^o-18^os, les Godel-Solerac, alliée à Claude Gilbert, bailli de Signy au milieu du 18^o.

⁸⁶ réalisée à la demande de l'ASSAS par le laboratoire de dendrochronologie de l'Université de Franche-Comté à Besançon, rapport de Mme Catherine Lavier du 6/11/1997

⁸⁷ n^o 739 du cadastre de 1826, devenu la maison Charles Noblet jusqu'à sa mort en 1894

b3 - Extension, par de beaux corps de fermes, en couronne autour de la cuvette de Signy : les cens. ("fosses" lorsque le terme géologique prévaut)

Ces fermes, en exploitation indirecte, n'apparaissent qu'après le 16^os : le nombre des convers ayant diminué, l'abbaye est obligée de confier "à cens" l'exploitation de ses terres. Les bâtiments d'une cens sont disposés autour d'une cour carrée où l'on pénètre par un porche comme à Montaubois, la Cense Godelle, la Fosse au Mortier. Elles ont de belles charpentes comme à la Fosse aux Lions.

3 - Constructions de la période industrielle du 19^os. sur le cadastre de 1966

Réutilisant les installations hydrauliques monastiques, ces constructions industrielles sont désormais comprises dans l'étude archéologique des sites cisterciens détruits à la Révolution.

De la filature Bonnevie, établie début 19^os en amont du moulin de la Folie⁸⁸, rien ne subsiste.

La filature Noblet réutilise toutes les installations industrielles faites dès 1809, par la filature Texier sur la chute du bourg, l'ancien moulin banal ainsi que ses aménagements nouvellement établis sur le Gibergeon, barrage et trop plein. Elle reprend également à usage d'habitation familiale et ouvrière, l'ensemble de l'hôtellerie XVIII^os, la maison de hôtes devenue maison familiale des grands-parents Texier-Noblet, le pavillon de la "grangia", ainsi que, sur la rive gauche, la maison⁸⁹ de la rue de Thym, dont dépendent sur le coteau les jardins du Gibergeon. Une passerelle au-dessus de la chute, relie l'ensemble.

La filature Boucher s'installe au nord-est du "plateau" de l'abbaye, sur l'espace laissé vide par les bâtiments médiévaux détruits. Les travées de la filature, alimentée par une machine à vapeur, s'appuient sur les fondations subsistant. Le potager des moines en contré-bas du Gibergeon est conservé⁹⁰, préservé de la montée des eaux de la retenue Texier à l'aval par la surveillance établie à partir de la borne de la chute du bourg⁹¹. La maison familiale est construite tardivement sur la place royale.

La filature Mongeot s'étend au Pré l'Abbé le long de la Vaux rive gauche, la maison du procureur⁹² sur la Place Royale devenant la maison familiale. Les travées subsistant constituent, fin 19^os, une sabotterie, puis une scierie, et enfin le site industriel " Donnay⁹³ racheté par la commune après la faillite de la filiale de Signy.

La filature Berthelémy installée sur le moulin de la rayère, s'étend de part et d'autre de cette rayère, dans l'enclos monastique rive gauche et couvrant la cour d'entrée de l'abbaye rive droite. La construction de la maison familiale, à proximité du cimetière, réutilise des éléments architecturaux des bâtiments 18^os de l'abbaye. Cette filature a disparu lors de la construction du collège en 1982, côté rive droite. La rive gauche, sur l'enclos monastique, est actuellement occupée par l'usine de plastique Socotep.

De la filature Lambert dont les droit d'eau ont été repris par la filature Gouge-Grenier en 1836, ne subsiste, place de la digue, qu'une maison d'habitation très remaniée, l'usine sur la Vaux ayant disparu.

De la filature Béert-Poussart, établie en aval du moulin de la Carolles en 1836, rien ne subsiste.

⁸⁸ Procès-verbal de récollement du Moulin de la Folie du 17 août 1852

⁸⁹ n° 672 du cadastre de 1826

⁹⁰ jusqu'à l'expropriation de 1982 qui l'a transformé en COSEC, terrain de tennis et de joueurs de boules.

⁹¹ fig: 7- borne (cliché N. Boucher 1992) et procès-verbal de récollement du 23 octobre 1865 (croquis)

⁹² lors de sa vente fin 20^o ses boiseries ont été transférées à la maison n° 694 du cadastre de 1826

⁹³ du nom de l'entreprise belge de Couvin produisant, dans la filière bois, des articles de sport.

2 - 4 - 2 Patrimoine archéologique

Sites archéologiques connus et localisés sur le cadastre "napoléonien" :

Abbaye cistercienne dans son enclos

- + "Abbaye extérieure" : intégrée dans l'habitat du bourg
- + Palais abbatial L.A. d'Harcourt sur la hauteur du "château"

Hydraulique cistercienne : plateau d'installation du site abbatial, dérivations, chutes, retenues, étangs, viviers, moulins, forges...

Village médiévaux disparus :

- Saint-Pierre sur Veel
- Vieux Fourigault

Forges Hurtault, Maimby, Bois-Martin, Petites Forges...

2 - 4 - 3 Risques d'inondations

Les enseignements à tirer des aménagements monastiques

- *Route D 27 Signy-Librency* tracée fin 19^s sur le grand étang des moines.

La remise en service de la "Vieille Route" de Librency permettrait de rendre aux étangs (Grand et Petit Étangs) leur rôle d'amortisseurs des crues en cas d'inondations et constituerait un itinéraire de dépannage.

- *Ruisseau de Malval* : Inondations hivernales rue de la digue.

Un ensemble de micro-retenues dans le vallon de Malval et la remise aux dimensions monastiques de l'aqueduc sous la place de la Digue devraient améliorer la situation.

- *Abbaye* : Le plateau, hors d'eau du temps des moines, est de plus en plus souvent inondé de crues boueuses, conséquence de l'assèchement du grand étang, des perturbations en chaîne provenant des travaux multiples de modification du "plateau" monastique ainsi que l'abandon depuis 200 ans du réseau hydraulique souterrain des moines.

Le repérage de ce réseau monastique souterrain et le curage du colmatage remettrait en service un réseau de drainage qui devrait permettre d'éviter l'inondation comme cela a été fait avec succès sur d'autres sites cisterciens.

III - Conclusions de l'ASSAS :

Perspectives pour Signy

Un besoin de renouveau se fait jour à travers des initiatives patrimoniales :

- Aménagement du centre-bourg par la municipalité de Signy
- Routes touristiques par l'Association des amis de l'Abbaye de Signy (ASSAS),

Ces initiatives ne constituent qu'une étape dans la réconciliation de Signy avec son patrimoine : elles ne seront pérennisées que lorsque les pouvoirs publics leur auront donné une réalité officielle, leur assurant le suivi, leur certifiant la qualité... L'Association des Amis de l'Abbaye de Signy, espère que les paroles encourageantes du Professeur Pressouyre, en préface des Actes du colloque cistercien de Signy⁹⁴, pourront un jour devenir une réalité pour le terroir de Signy...

" Moins connue que d'autres grandes abbayes cisterciennes de la région, en raison peut-être de la disparition à l'époque contemporaine d'un grand nombre de bâtiments monastiques, Signy pose en termes très actuels des problèmes de sauvegarde : sauvegarde de la mémoire dans un haut-lieu de la pensée médiévale, auquel est directement associé le souvenir de Guillaume de Saint-Thierry, sauvegarde d'un espace caractéristique de l'organisation domaniale cistercienne dans une région qui pourrait devenir un conservatoire de paysages et de savoir-faire..."

Signy doit en effet permettre d'alerter l'opinion sur des politiques d'aménagement du territoire appelées à se généraliser dans l'Europe de demain. La réserve archéologique, historique et écologique que constitue un grand domaine cistercien dont l'assiette foncière est encore clairement inscrit dans le cadastre, mériterait des mesures conservatoires appropriées dans le cadre d'une protection intégrée associant l'action de plusieurs administrations à l'échelon central, régional et local "...

Léon PRESSOUYRE 16 février 1993
vice-président de la Sorbonne
auteur du "Rêve cistercien"

En effet, paradoxalement, Signy, dépositaire d'un exceptionnel potentiel patrimonial foncier ne bénéficie encore d'aucune protection. La disparition des bâtiments réguliers conventuels (église abbatiale et cloître) à la Révolution, puis le remplacement, à l'époque industrielle du 19^os, de la petite église paroissiale romane par l'édifice néo-gothique actuel, le prive de la protection naturelle dont bénéficie le plus petit village français.

Cette situation est préoccupante pour le devenir du bourg.

Livré au bon-vouloir d'initiatives ponctuelles - individuelles ou municipales - pleines de bonne volonté ou plus soucieuses de rentabilité immédiate, mais constamment déconnectées de l'intérêt patrimonial qui fait la particularité et la richesse de son terroir, il a perdu en ces 50 dernières années presque autant que durant la période révolutionnaire : au delà de la disparition de monuments historiques, c'est la structure même de son terroir qui est atteinte.

Le P.L.U devrait apporter une réhabilitation de son patrimoine.

La ZPPAUP, préconisée par les Architectes des Bâtiments de France successifs,

⁹⁴ SIGNY L'ABBAYE site cistercien enfoui, site de mémoire et GUILLAUME DE SAINT -THIERRY, Actes du colloque Signy-Les Vieilles Forges 1998, éd. Ass. des Amis de l'Abbaye de Signy, 2000.

permettrait de donner des directives patrimoniales sûres aux plus simples qui sont les grands perdants. Souhaitée par des municipalités où s'exerce déjà une protection M.H. elle paraît redoutée par celles, comme Signy, où "chacun peut faire chez lui ce que bon lui semble". Le classement d'un des éléments historiques subsistants, demandé depuis de longues années, permettrait alors de clarifier et d'ordonner la situation.

Dans cette optique l'Association des Amis de l'Abbaye de Signy, confortée par nombre d'habitants du bourg, suggère:

- Qu'une ZPPAUP puisse être établie pour le quartier de "l'abbaye-extérieure" (ancienne ferme *juxta abbatiam* et rue des convers, hôtellerie du 18^os, ancienne rayère du bourg jusqu'à la Vaux) ainsi pour que le versant ouest de la rue de Thin en corniche paysagère au-dessus du site de l'abbaye et comprenant la maison espagnole.... On pourrait y ajouter l'espace du palais abbatial de Louis-Abraham d'Harcourt sur la hauteur du "château" .

- Qu'en complément s'exerce une protection DIREN selon la loi de 1930 sur les installations hydrauliques cisterciennes notamment

- l'espace naturel de l'enclos monastique soit l'île constituée par la Vaux canalisée et la rayère de l'abbaye depuis la chute du Pré de Baune jusqu'à la chute de l'entrée dans le bourg.

- En élargissant le site, cette même protection DIREN permettrait de constituer un ensemble patrimonial et touristique cistercien avec :

- en amont, les chemins d'eau et l'espace du moulin de Librecy actuellement en bonne voie de restauration.

- en aval, le domaine des forges du Hurtault : espace des ateliers, grange à charbon de bois (témoin encore intact de la continuité entre la technologie des cisterciens et celle des métallurgistes du 19^os.), écuries des mulets, maison du régisseur, espace des jardins et viviers ainsi que les chemins de crêtes des muletiers (actuellement chemins de promenades très fréquentés). Le site des anciens hameaux d'ouvriers-paysans des Grand Courmont et Petit Courmont pourraient-ils être repris en gîtes ruraux ?

Tous ces éléments devraient alors être inclus dans le nouveau PLU.

Signy retrouverait ainsi l'harmonie de son plan d'urbanisme, remarquable sur le cadastre napoléonien de 1826 : sa grande particularité parmi les sites cisterciens, avec l'hydraulique cistercienne qui le structure. En effet, les abbayes sont le plus souvent isolées, loin du monde. Parfois, un village se trouve à proximité. Ici, le site abbatial est l'origine et le cœur de Signy qui se développe en patte d'oie devant son entrée sud. C'est bien ce que traduit son ancien nom "*Signiacum juxta abbatiam*". Signy sauvera-t-elle cet urbanisme remarquable et la beauté de ses paysages ?

La décision revient aux administrations...

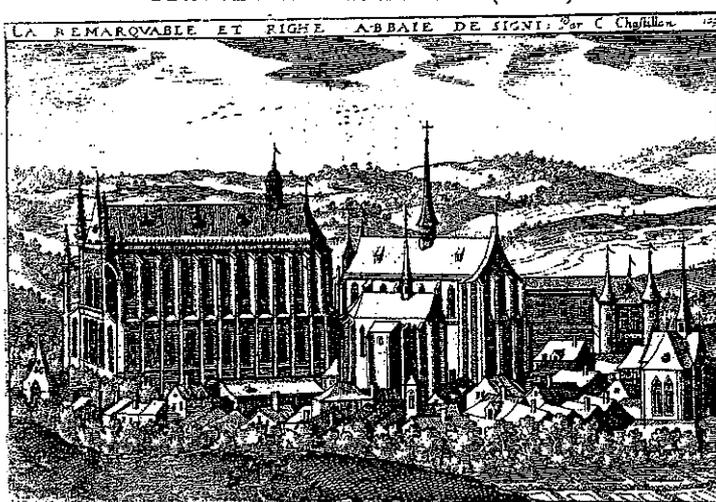
... Au delà "du formidable essor des cisterciens, l'impact est encore lisible de nos jours sur non seulement nos paysages, mais aussi sur l'aménagement et l'organisation de notre territoire national. La responsabilité de protéger ces entités historiques, qui incombe à l'État, concerne non seulement la valeur historique de ces hauts lieux culturels, mais aussi la structure même de la France et, au-delà, de l'Europe"

Jean FRÉBAULT

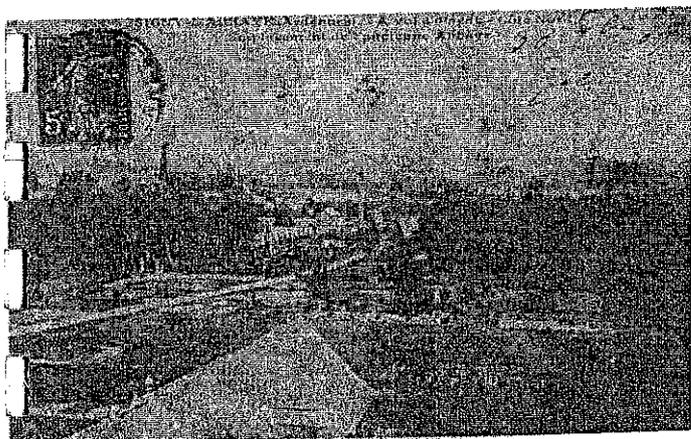
*directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme,
au colloque international de "l'espace cistercien"
Fontfroide, mars 1993*

Patrimoine bâti de l'abbaye, disparu mais connu par des documents iconographiques

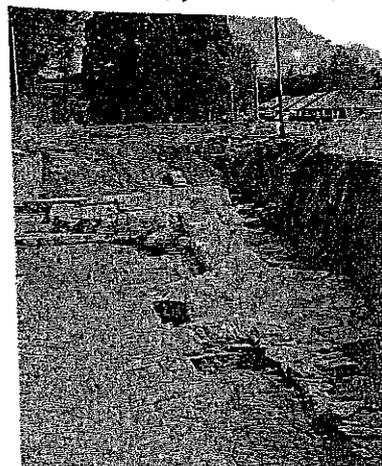
I - L'abbaye médiévale Gravure de Chastillon (1650)



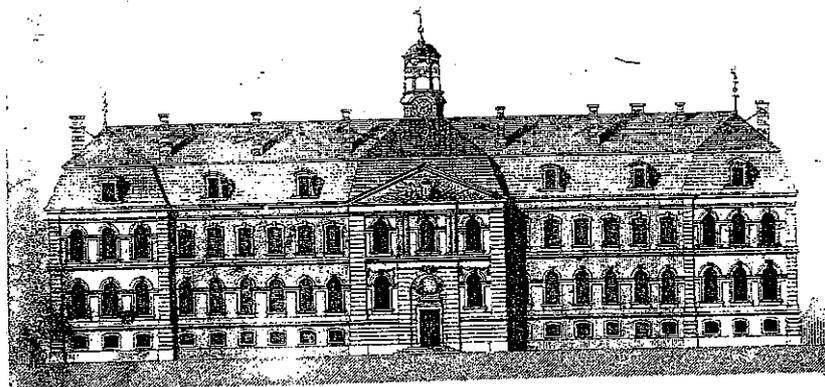
Emplacement du site abbatial en 1900
(Carte postale Nicaise)



Porterie sud avec tour et chaussée
(Fouilles 1994, JP. Lémant)



II - L'abbaye-seigneurie du XVIII^es en cours de reconstruction lorsqu'éclate la Révolution Elévation de la façade principale de l'abbaye de Signy de 1780 (gravure)



Patrimoine bâti subsistant de la période "abbaye "

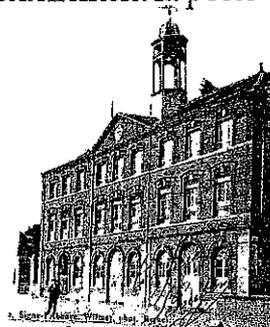
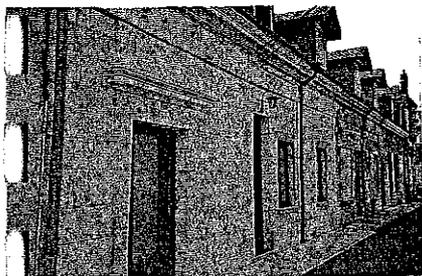
I - Bâtiments de " l'abbaye extérieure "

à) Hôtellerie XVIII^os

Logis des moines
desservant l'hôtellerie

Bâtiment des hôtes
n'ayant pas accès à l'enclos
monastique

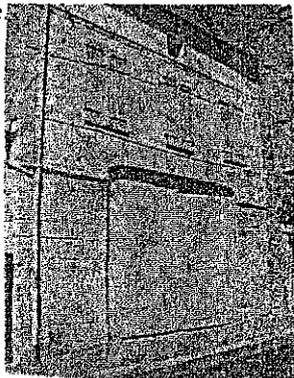
Ancienne
maison communale
actuellement la poste



b) Ensemble de la ferme "juxta abbatiam" ou "Grangia"

Grange des moines

primitivement à l'entrée de la ferme, elle fut déplacée fin XIX^os lors de la percée de la route Launois-Aubenton et remontée rue de l'abbaye



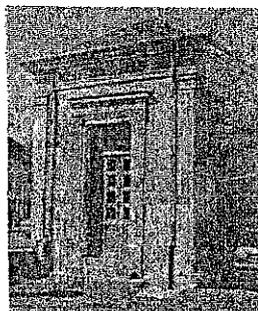
Croix des Converters

à fût monolithique en pierre de 7m de haut, élevée au XIII^os devant la ferme du monastère, socle restauré en 1728, transférée "au château" lors de la construction du nouvel Hôtel de Ville au XIX^os



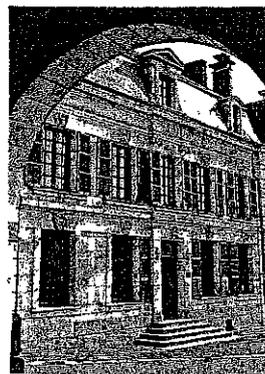
Pavillon néo-classique dit "Marie-Thérèse"

construit fin 18^os, entre la grange et la maison "du procureur", transféré sur la place lors de la percée de la route Launois-Aubenton. Abrite un musée sur M-T Noblet qui y a vécu fin 19^os.



Maison dite "du procureur"

construite fin 18^os à l'entrée de la ferme. Remploie des pierres provenant de la réorganisation de l'enclos monastique pour la construction de nouveaux bâtiments.



Éléments de décoration sur :

La grange

Le pavillon "Marie-Thérèse"

Maison du "procurateur"

Croix converters



bandeaux plats

décors en volutes

Patrimoine bâti subsistant de la période "abbaye "

II - Palais abbatial de L.-A d'Harcourt (1723)

Écuries et granges des communs subsistant sur la hauteur du "château" hors de l'enclos monastique.

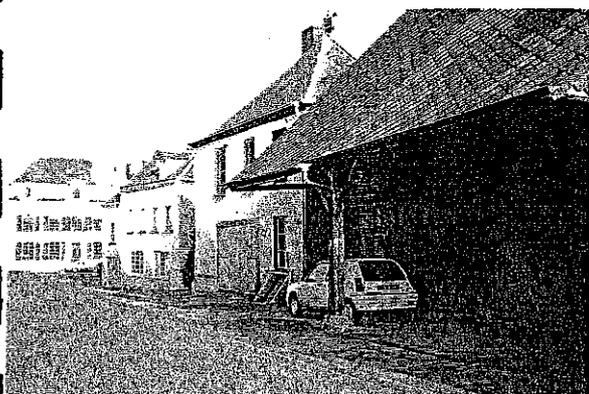


Palais abbatial démonté et remonté à Reithel, rue Marie Feuillet début 19 °s



III - Constructions villageoises contemporaines de l'abbaye

Auvent du maréchal-ferrant rue des convers, actuelle rue de la Justice, devant l'entrée de la ferme de l'abbaye.



Maison type villageoise en pierre à l'entrée du village, rue de la digue Elle conserve encore des ouvertures défensives.

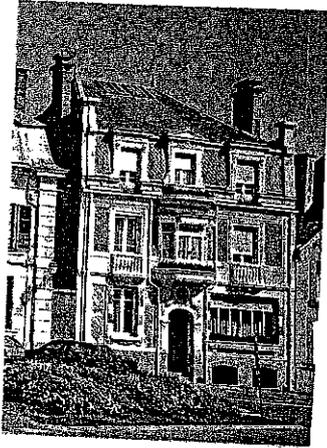


Maison espagnole construite rue de Thin au XVI°s lors de l'occupation espagnole (remauiée au XX°s)

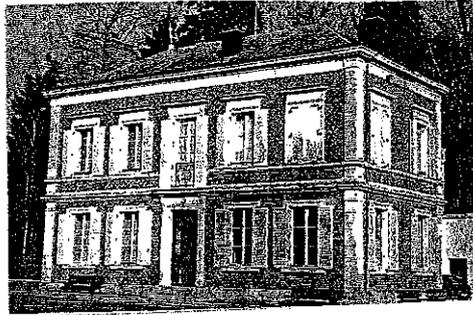


Patrimoine bâti de la période "industrielle" 19^os

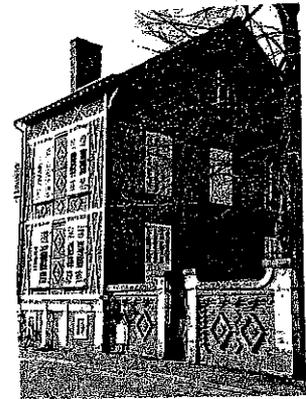
Maison de filateur
avec porche carrelé
place A. Briand



Maison de filateur
Avec pierres de rempli "abbaye"
actuellement dans la cour du
collège



Maison de filateur
en brique travaillée imitation
pans de bois, place de la digue



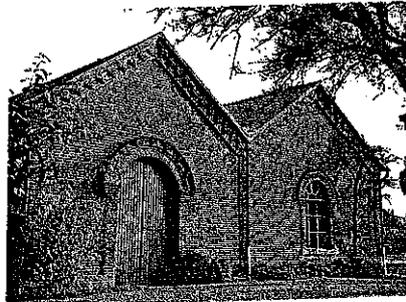
Bâtiments industriels

filature de l'abbaye

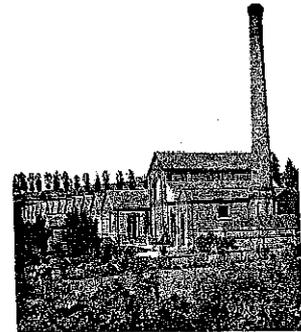
baie



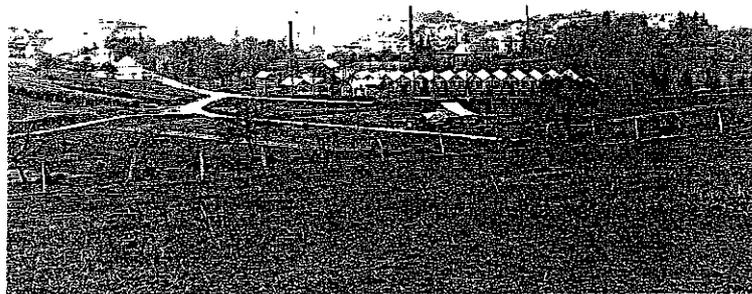
porte



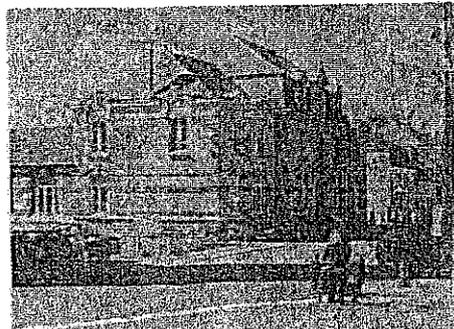
Ensemble industriel "Pré l'abbé"



Vue générale de Signy industriel vers 1900
prise du nord-est



bâtiments de style "néo-industriel 19^os"
école des filles construite en 1920



Ensembles de formes urbaines particulières

Alignement de maisons monastiques :
logis des moines de l'hôtellerie XVIII^os

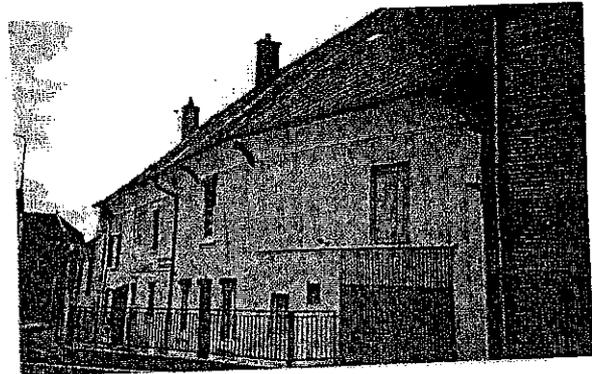


Alignement de maisons à pans de bois :
constructions à charpente commune

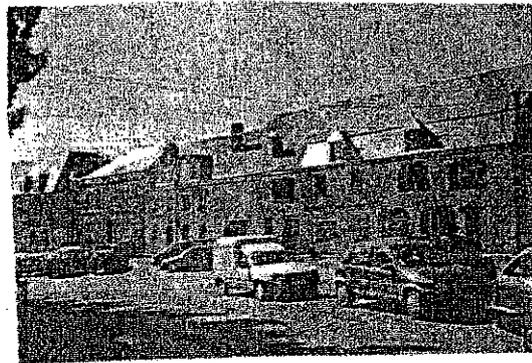
Place de l'église



Rue de Rethel



Alignement de maisons "hétérogènes"
pans de bois, pierres de l'abbaye, briques industrielles du 19^os...
rue Hôtel de ville



Maisons à seuils surélevés
sur escaliers en alignement
rue Justice, rue Rethel...



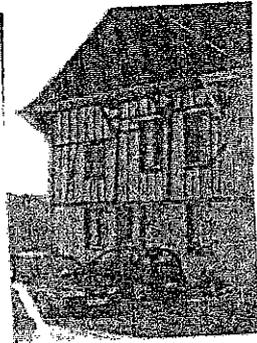
Passage sous alignement de maisons
de la rue du croissant donnant rue de Thin



Typologie du bâti

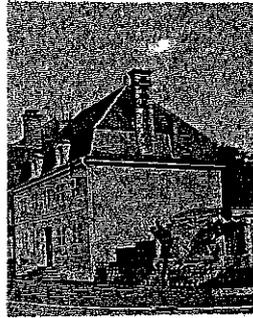
Types selon les matériaux et les époques...

Maison à pans de bois, sur assise de pierre
structure enduite à l'origine mise à jour récemment.



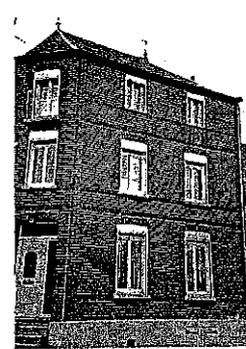
Maison à la Mansard en pierre de l'abbaye, calcaire blanc de grand appareil en remploi.

Place A. Briand



Maison de briques type industrielles 19^s

Hôtel des voyageurs près de l'ancienne gare



et nombreuses variantes...

Maisons villageoises à enduit

corniche "façon" pierre imitant les maisons de pierre
place A. Briand



maison villageoise avec remploi

de pierres de l'abbaye décorant corniche porte et fenêtre de pierre de l'abbaye



Maison pans de bois
corniche "façon" pierre imitant la maison à la Mansard
Place A. Briand



Maisons à pans de bois protégées par un enduit selon l'usage ancien, corniche concave témoin de la couverture de chaume remplacée par l'ardoise vers 1870.



maison filateur 19^s

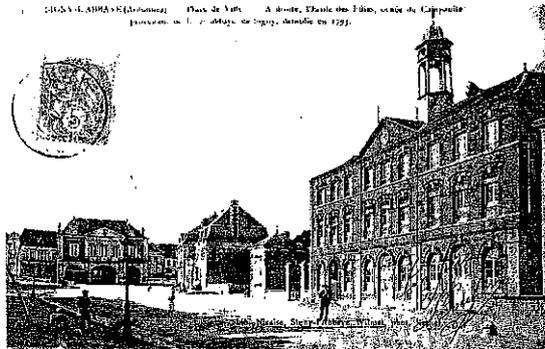
harmonisant ses volumes, sa toiture et ses lucarnes avec la maison voisine sur la "grangia"
("filateur" + "procureur")



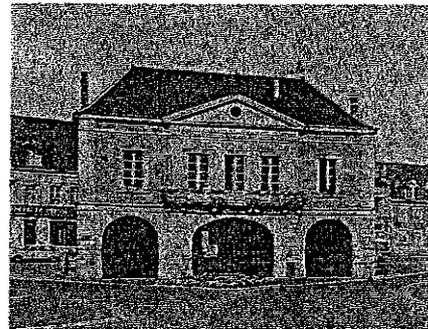
Patrimoine bâti inspiré de " l'abbaye "

Façades s'inspirant du fronton du bâtiment 1780 de l'abbaye

Ancienne maison communale,
plusieurs fois remaniée : claveau de façade témoin
de la restauration de 1873. Clocheton provenant
de l'abbaye déposé milieu 20^{es}.



Hôtel de ville
construit milieu 19^{es}



Construction XX^{es} évoquant l'abbaye Collège Ganichon

Détail fenêtres du bâtiment des moines
de 1780 en remploi dans le collège



Adaptation des constructions 20^{es} du collège



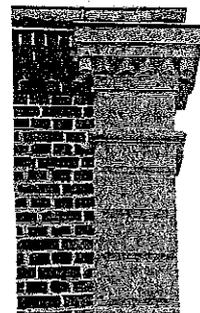
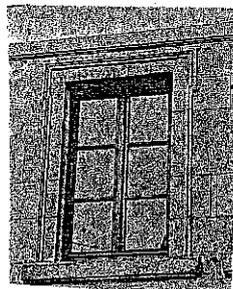
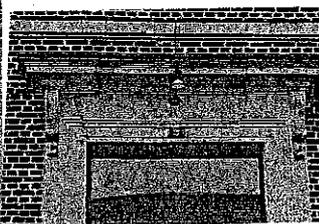
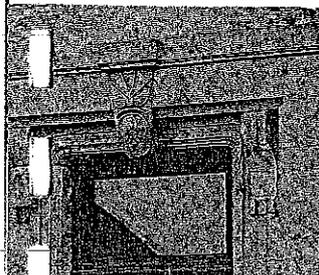
Grande particularité du bourg :

Très nombreuses maisons ornées de pierres de remploi de l'abbaye

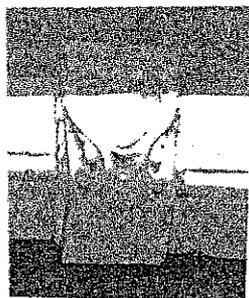
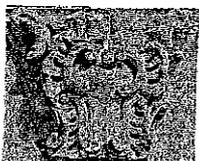
encadrement
de portes

encadrement
de fenêtres

corniches



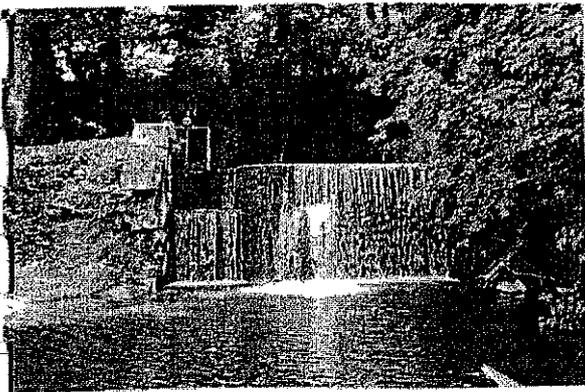
Et nombreux reemplois de claveaux du type abbaye...



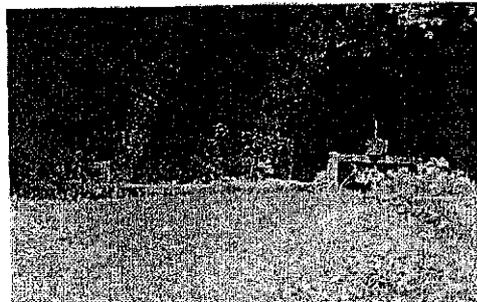
Hydraulique cistercienne

I - En surface

Chute du Pré de Baune
qui commande l'hydraulique
du site abbatial

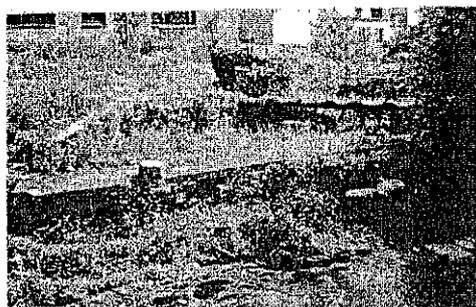


Vannes de la chute du Pré de Baune
venne du trop-plein au 1er plan et de la rayère
au fond à gauche.



Borne-témoin

en amont du déversoir du moulin du bourg
mesurant l'exhaussement de la retenue des eaux
"afin de ne pas submerger les terrains occupés
par les jardins de l'ancienne abbaye"



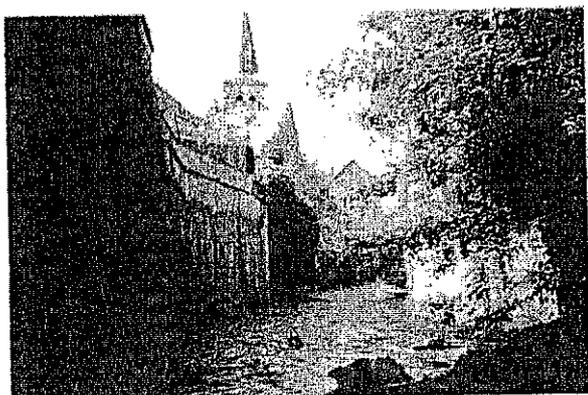
Le "petit étang"

en amont du site de l'abbaye,
en remontant vers Librecy. À
gauche, talus artificiel (scories ?)
au lieu-dit "les Petites Forges"

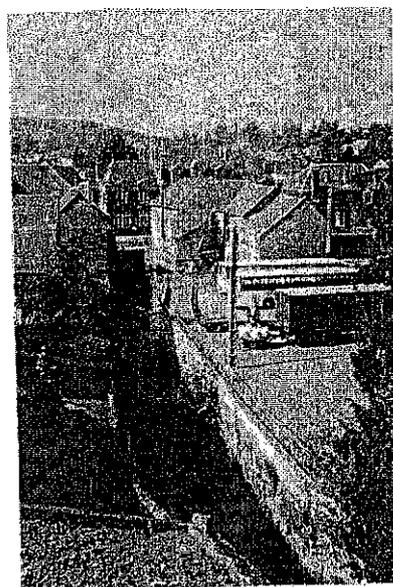


Cours de la Vaux encaissée à son entrée dans le bourg

Vue prise au niveau du débouché
du trop-plein du Gibergeon sur la Vaux.



Vue prise de la maison "Julienne"

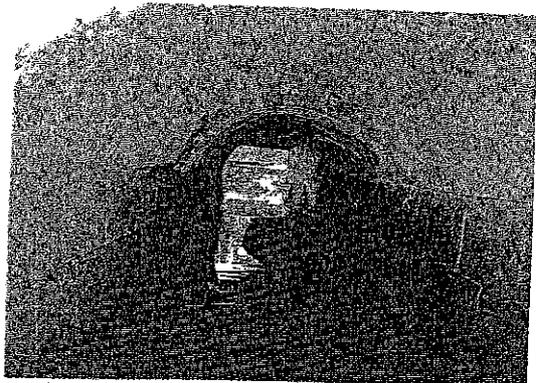


Hydraulique cistercienne

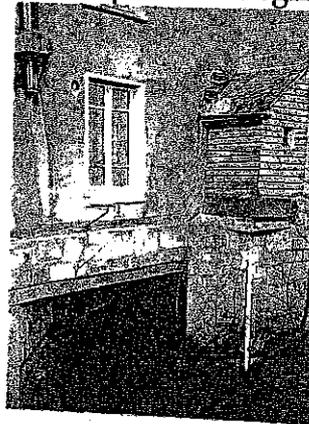
II - Souterraine

Rayère du bourg : sortie sur la Vaux

Vue de l'intérieur de la rayère
(cliché Dirk Roelandt)



Vue du pont de l'église



Aqueduc d'amenée d'eau potable de l'abbaye à la "grangia"

Arrivée de l'aqueduc voûté et dallé de pierre connu sur 37 m. il alimente une citerne équipée d'un trop-plein se déversant lui-même dans un collecteur conduisant les eaux usées de la Grangia à la Rivière (cliché Dirk Roelandt)



Cella médiévale de pierre donnant accès à l'aqueduc depuis la "grangia"



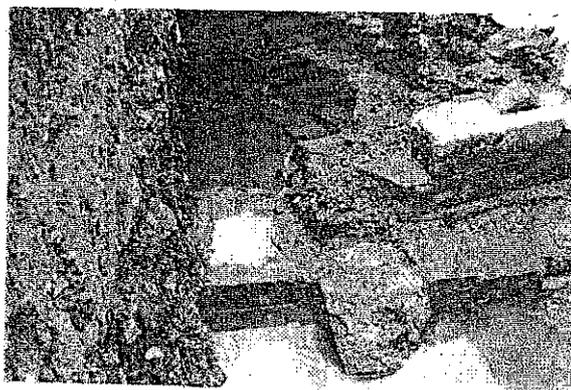
Réseau hydraulique de l'enclos monastique

connu par les fouilles "porterie sud" de 1994

Vivier de stockage avec filtre à eau formé de madriers et de tenons en bois et alimenté par la rayère de l'abbaye.



Collecteur de la porterie en descente circulaire sur un canal d'évacuation se raccordant à un grand collecteur se dirigeant vers la rivière.



Sites annexes de l'abbaye

I - En amont : moulin de Librecy

le bief amont

vue prise du nord
(de la source vers le moulin)
Le bief coule parallèlement à
la Vaux qu'il surplombe



vue prise du sud
(en regardant la source)
Bief amont et la vanne
du canal de décharge



Bâtiment principal du moulin
avec roue et bief aval. Il a fonctionné jusqu'en 1948.



II - En aval : forges du Hurtault

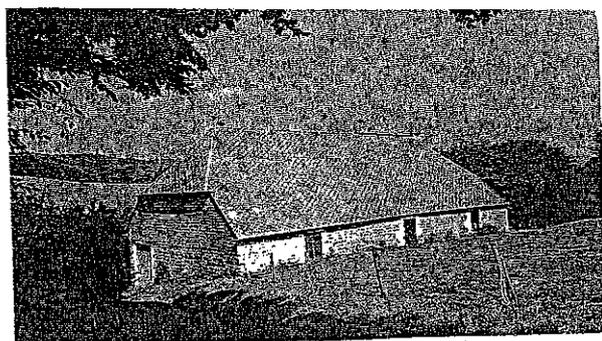
Les bâtiments encore en élévation

(vus d'hélicoptère cliché J. Labre)
halle à charbon de bois, écuries des mulets,
logis du commis prolongé d'une grange à charbon



Grange à charbon de bois

Les 3 portes supérieures pour le chargement
du charbon de bois par les mulets arrivant
du " chemin des mineurs".



Grange à charbon de bois :
charpente (cliché Arch. Ardennes)

BIBLIOGRAPHIE et SOURCES

- J. Mathy : *Histoire de l'abbaye de Signy, S.I. de Signy*, 1992 (2° éd.)
- " *SIGNY L'ABBAYE site cistercien enfoui site de mémoire ET GUILLAUME DE SAINT-THIERRY* " Actes du colloque cistercien de 1998 réunis par N. Boucher, 2000.
- B. Peugniez : *Routier des abbayes cisterciennes (France, Belgique, Luxembourg, Suisse)*, Gaud, 2001 (2° éd.)
- Carte IGN des abbayes cisterciennes
- P. Verdeyen : *Guillaume de Saint-Thierry, premier auteur mystique des anciens Pays-Bas* , Brepols, 2003.

À paraître début 2004 :

- " *Les systèmes hydrauliques d'anciennes abbayes cisterciennes de nos régions (France du Nord - Belgique)* " Contribution à l'ouvrage collectif, édité par le Centre du Patrimoine Wallon de la Paix-Dieu (B)

En préparation vers 2006 :

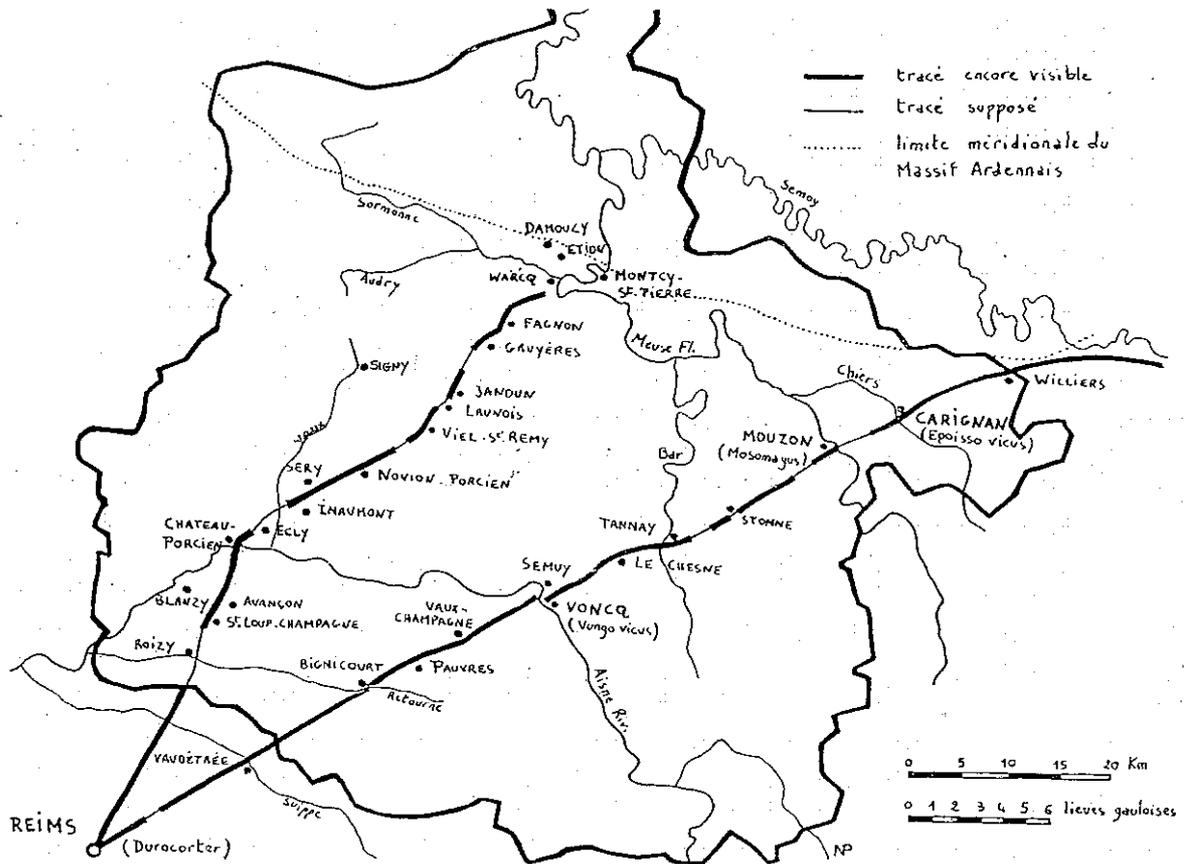
- " *SIGNY L'ABBAYE, site cistercien industrialisé, site de mémoire, ET MARIE-THÉRÈSE NOBLET* " (Histoire de Signy à la période industrielle du 19°s)

Table de l'iconographie

- fig. 1 - Patrimoine bâti de l'abbaye, disparu et connu par documents iconographiques
- fig. 2 - Patrimoine bâti subsistant de la période "abbaye "
- I - "Abbaye extérieure"
 - II - Palais abbatial sur "le château"
 - III - Dans le village
- fig. 3 - Patrimoine bâti de la période "industrielle " 19^os
- fig. 4 - Ensembles de formes urbaines particulières
- fig. 5 - Typologie du bâti
- fig. 6 - Patrimoine bâti inspiré de " l'abbaye "
- fig. 7 - Hydraulique cistercienne
- I - En surface
 - II - Souterraine
- fig 7 - Sites annexes
- I - En amont : Moulin de Librecy
 - II - En aval : Forges du Hurtault

Table des cartes et plans

- Plan I - Situation de Signy à proximité des voies romaines dans les Ardennes
- Plan II - localisation de Signy sur la Vaux PAIS DE RETHÉLOIS, Jean Jubrien 1618
- Plan III - Travaux d'aménagement du vallon courbes de relief de la carte au 1/20.000^o
- Plan IV - Iconographie d'Ancien Régime. Vue comparée :
- Plan des bois, forêts et lieux environnants de Signy l'Abbaye (fin 17^os) Arch. H 226
 - Carte de la frontière de Flandre, Naudin le cadet (1739), Vincennes, S. Hist. Armée Terre
- Plan V - Cadastre "napoléonien" de 1826, section I : du chef-lieu (1^{ère} + 2^{ème} feuille) + détail
- Plan VI - Constructions des lieux réguliers de Signy au XIII^os d'après la chronique des XIII^o-XIV^os
- Plan VII - Le vallon de Signy au XVIII^os
- Plan VIII - Hydraulique de l'enclos monastique et ses niveaux d'après le cadastre de 1826
- Plan IX - Un domaine clos : voies d'accès contournant l'enclos monastique sur le cadastre de 1826.
- Plan X - Le bourg de Signy l'Abbaye à l'époque industrielle : les percées du 19^os
Etude comparative du Plan cadastral napoléonien de 1826 et du Cadastre de 1966
- Plan XI - Les vergers sur le terroir de Signy l'Abbaye , d'après le cadastre 1826
- Plan XII - Les sites "satellites" de l'abbaye sur le terroir de Signy sur le cadastre de 1826
- Amont : Moulin de Librecy
 - Aval : Forges du Hurtault



**Situation de Signy sur la carte des
 Voies romaines de Reims à Trèves et à Cologne dans les Ardennes**
 hypothèses et problèmes
Revue Historique Ardennaise, 1969, n° 1 pp. 1 - 25 - Nicole Périn



Localisation de Signy sur la Vaux

d'après la Carte DU PAIS DE RETHELOIS de Jean Jubrien chaalonois (1618)

Archives des Ardennes I Fi 33

(détail montrant le cours de la Vaux : source à Librecy, traversée de la forêt de Signy, embouchure sur l'Aisne entre Rethel et Château-Porcien)

Le domaine cistercien de Signy s'agrandit entre Reims et Laon. Maimby et Draize à 5 et 8 kms de Signy furent très tôt érigées en granges, et avant 1200 Bray, Ruisselois et Chaudion distantes de 8 à 10 kms de Signy deviennent d'importantes granges céréalières, le terroir de Signy étant réservé à l'élevage et à la forêt. La grange de Waleppe fut donnée à l'abbaye de Bonnefontaine lors de sa fondation en 1152. Le 13ème s. voit la constitution de quatre autres granges : Chappes, Mésancelle, Laverigny grange du vignoble laonnois et l'Ecaillère, entre Rimogne et le Chatelet, grange spécialisée dans l'extraction de l'ardoise (associée à l'élevage ovin) qui succède à l'exploitation de Fumay trop loin de Signy. Ces granges reliées à un trafic plus lointain vers les Flandres et les pays mosans donnèrent à l'abbaye un important rôle économique régional.

Les moines multiplient au 13ème s. les achats de maisons urbaines : sur les marchés locaux de Launois ou de Wasigny mais aussi à Festieux près de Laon, Marcheel, lieu-dit de Reims, Bruyère, Vorges et Veslud pour le stockage du vin de Laverigny, Mézières et Huy près de Liège, non loin de son abbaye-fille du-Val-Saint-Lambert fondée en 1200.

Utilisant les eaux courantes, l'abbaye, au Moyen Âge, possède 10 moulins en pleine propriété mais se constitue aussi un patrimoine meunier important sur des donations de parts en copropriété et des rentes. Le moulin de l'enclos monastique est signalé dès 1141, et en 1158, l'abbaye acquiert celui de Villaine. Jusqu'à la fin 12° s. le patrimoine meunier ne s'accroît plus. Il se développe à nouveau au 13° s. Signy reçoit 5 moulins en pleine propriété à Maranwez, La Romagne, La Lobbe, Juise et Berlize, des parts dans trois autres à Doumely, Balham, Dommery et des rentes dans 4 autres à Rouvrois, Wasigny, Begny et Grandchamps. Le mouvement se poursuit au 14° s par la donation des moulins de Draize et de Peu-de-Peine. Les moines ayant profité, dans une tradition séculaire, des petites rivières faciles à exploiter, ces acquisitions se situent sur de petits cours d'eau locaux en aval de l'abbaye, sauf les moulins sur l'Aisne de Balham et de Château-Porcien acquis au 13°s.

Les moulins étaient implantés sur biefs selon une tradition ancienne, ou sur digues d'étang, particularité régionale liée à la multiplication des plans d'eau aux 11° et 12°s. permettant le drainage des sols et le développement de la pisciculture. L'abbaye acheta aussi fin 13°s. des viviers à La Romagne, Dommery, Maranwez. Ces acquisitions étant tardives, les moines avaient obtenu très tôt, pour les besoins de la communauté, des droits de pêche dans les rivières des seigneuries voisines. Plus tardives, sont les acquisitions des étangs poissonneux de Maimby, Bois-Martin, la Crotière et l'aménagement des digues des étangs des viviers dans le Bois Royal.

Dès le 12°s, les cisterciens domptent l'eau vive à des fins industrielles : concassage du minerai de fer par de lourds pilons mus par une roue hydraulique ou bocard, marteaux à battre le fer qui deviennent des martinets ou moulins à fer, soufflets mis en branle par des roues hydrauliques couplées à des arbres à came : tout concourt à la *naissance d'une nouvelle métallurgie où la fonte succède au fer*. Par son affinité avec l'eau, cette métallurgie se sédentarise sur le réseau hydrographique. Dès le début du 13°s le cartulaire atteste l'exploitation de minières en forêt de Froidmont, près de Neuville-les-This : minerai de qualité, *la mine poivrée*, bien adapté au procédé de la réduction directe.

Créé en 1525 par Jean Regnesson, sur un terrain appartenant à l'abbaye, le Hurtault a toujours été l'un des plus importants sites métallurgiques des Ardennes avec fourneau, marteau, forge à battre le fer et 2 affineries. Gérard Coulon, qui afferme l'usine, de 1670 à 1699, est le plus important maître de forges du règne de Louis XIV. C'est au Hurtault que furent fondus les boulets de canon de la marine royale, les canalisations du parc de Versailles et de Marly. Gérard Coulon reçoit en 1685 de Louvois, l'énorme commande de 23.000 toises (45 kilomètres) de tuyaux de fonte de 18 pouces (49 cm) de diamètre en pièces de 1m. de long pesant 135 kgs, pour

l'alimentation de Versailles par les eaux de l'Eure. Signy constituait un véritable ensemble métallurgique avec les hauts fourneaux du Bois-Martin et de Mainby, ainsi que les petites forges sur la Vaux.

À la veille de la Révolution, les Ardennes comptaient 18 hauts-fourneaux au charbon de bois produisant entre 120 et 600 tonnes de fonte par an. Ces hauts-fourneaux et forges employaient près de 1200 personnes¹³ qui se concentraient autour de trois pôles principaux : Boutancourt (400 ouvriers), Signy l'Abbaye (350), Vendresse (250). La grande majorité d'entre eux étaient ouvriers-paysans.

" A la fin de l'Ancien Régime, la Commission des Réguliers avait supprimé une partie des établissements réguliers jugés trop nombreux, et les plus grandes abbayes étaient en commende. C'est ainsi que l'Almanach Royal de 1787 en mentionne un certain nombre, avec l'estimation de leur revenu annuel : 4.800 livres pour Bonnefontaines, ce qui est peu, 7.000 livres pour Septfontaines, 9.000 livres pour Belval, 12.000 livres pour La Val-Roy, 20.000 livres pour Mouzon mais 50.000 livres pour Signy qui "valait" ainsi autant que l'abbaye de Cluny ..." ¹⁴

5 - La Commende

A partir de 1550, l'abbaye entre en Commende et devient dépendante de l'Administration Royale. Aux abbés réguliers succèdent de grands seigneurs : Charles de Bourbon, oncle d'Henri IV (37° abbé), Antoine de Bourbon, fils naturel d'Henri IV (40° abbé), Armand de Richelieu, ministre de Louis XIII (41° abbé), Louis-Abraham d'Harcourt (45° abbé), Louis-Aimé de Bourbon, fils naturel de Louis XV (48° abbé), Arthur-Richard de Dillon, Président des États du Languedoc (49° et dernier abbé).

Aussi, le XVIII^es voit s'épuiser les vocations ainsi que les revenus perçus par l'abbaye. Mais l'aide monastique aux plus démunis demeure importante : J. Mathy assure que sur 400 feux, moins de 40 étaient en état de s'en passer.

6 - La Révolution

Pourtant la Révolution lui porte un double coup mortel :

- A la Déclaration du 4 août 1789, l'abbaye n'existe plus en tant que seigneurie.
- Le 13 février 1790, le décret de suppression des ordres religieux disperse la communauté.

Hormis la Croix des Convers, témoin des violences de 1226, et les bâtiments annexes devant l'entrée sud vers le village (Hôtellerie, Grangia "*juxta abbatiam*", Maison du procureur...) tout fut vendu, démonté, utilisé dans les nouvelles constructions... Même l'église abbatiale contrairement à la demande des habitants. Le Palais abbatial de 1724, démonté partit à Reims. Sur les 3948 volumes de la Bibliothèque, moins de 300 subsistent à la Bibliothèque de Charleville ou à la Bibliothèque Nationale.

La Période Industrielle

Le territoire communal englobait les possessions immédiates de l'ancienne abbaye. Dans le cadastre de 1826, la commune se trouva emputée de Mézencelles et Froidmont rattachées à Thin-le-Moutier.

En 1813, le préfet confirme maire, le notaire impérial L.S. Grenier puis

¹³ H. et G. BOURGUIN, L'industrie sidérurgique en France au début de la révolution., Paris, Imprimerie Nationale, 1920, 485 p.

¹⁴ Hubert Collin - n°52 des Études Ardennaises, Janvier-Mars 1968, p. 2

nomme ses successeurs. Le maire n'est élu¹⁵ qu'à partir de 1836. La municipalité constituée entreprend alors de réorganiser le chef-lieu.

1 - Réorganisation du bourg

L'ancienne Halle, maison communale sur la place servait aussi, du temps des moines, de prison, corps de garde, logement de troupes de passage. Distrainée de la vente de l'abbaye, elle fut cédée par l'État à la commune en 1825, son étage étant affecté à la mairie et la salle d'audience. Elle est transformée en 1849 en maison d'école, avec préau séparés pour garçons et filles ainsi qu'une école spéciale de filles confiée à des sœurs jusqu'à la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1902. Dirigée alors par des institutrices, l'école fut transférée en 1922 près de l'église, au bord de la Vaux. et l'ancienne Halle, surmontée du clocheton de l'abbaye depuis 1836, affecté à la poste en 1929 en partage avec la perception. En 1881, une autre école, pour les garçons, primitivement prévue à l'étage de la nouvelle Halle, est construite rue de la Justice.

Le projet, dès l'An IV, d'avoir une mairie digne de la localité est réalisé en 1852 par construction en haut de la place, entre la croix de pierre et la maison Henry Pais, de la nouvelle Halle, destinée à abriter aussi les foires à bestiaux et les marchés.

La municipalité s'était vu refusé, sous la Révolution, le droit de garder l'église abbatiale en remplacement de la petite chapelle romane de 1580, croulante au bord de la Vaux et trop étroite pour contenir toute la population. La question agitée durant tout le 19^os est résolue par sa démolition en 1898 pour faire place à une nouvelle église néo-gothique, au plan inversé pour gagner de l'espace. Elle est consacrée le 13 juin 1900.

L'emplacement du cimetière primitif, autour du chœur de la petite chapelle paroissiale de 1580, se trouve maintenant devant le portail de la nouvelle église, sous le carrefour routier et les jardins environnants. Sur le cadastre de 1826, le nouveau cimetière contigu à celui des moines dont la commune est propriétaire, et séparé du clos des moines par une haie, est appuyé contre le mur de clôture de l'abbaye. Une extension en 1877 entre la nouvelle route Librecy-Signy et la ruelle du Pré de Baune¹⁶ est visible sur le cadastre suivant. Il est clos de mur en 1893.

L'installation d'un éclairage public, en 1878 à partir d'un gazomètre établi rue du Bonhéry, montre la prospérité de cette nouvelle petite ville. La substitution au gaz d'un éclairage électrique est réalisée en 1896, à partir d'une turbine installée aux Carolles¹⁷. Ce réseau de distribution d'énergie électrique, au fonctionnement difficile, fut détruit à la guerre de 1914.

2 - Les grandes percées du 19^os

L'aménagement des anciens chemins était devenu indispensable à l'économie locale. Il pu se faire sans trop de difficultés pour la route de Tournes à Sévigny-Waleppes avec en 1849, une participation de M. Barrachin du Hurtault pour son important usage, ainsi que pour la route départementale de Rethel à Rocroi vers 1842 en évitant simplement la vieille "Voye de Rethel". Par contre, la nouvelle route n°27 de Launois à Aubenton posa de multiples problèmes entre 1844 et 1868 du fait de son nouveau tracé. Celui-ci en 1865, de Librecy à Signy, évite le "Grand Chemin" qui longeait l'abbaye par la rive gauche de la Vaux, pour suivre sur l'autre rive, un sentier qui avait autrefois longé le bord du Grand Étang jusqu'aux Petites Forges, vers la rue du château. Ainsi la route de Librecy, arrivant par le cimetière, traverse désormais

¹⁵ (Th. M. Grenier) puis en 1842 (A. Berthélemy), en 1845 (Grenier), en 1848 (A. Berthélemy), en 1852 (L.C. Noblet), en 1853 (J.Fr-D. Berthélemy), en 1861 (L. Jonnare), en 1865 (A. Berthélemy), en 1878 (E. Boucher-Leblanc), en 1887 (C. Noblet), en 1894 (A. Berthélemy), en 1908 (E. Fromage), en 1919 (J-M. Valtier), en 1931 (É.A. Duvivier), en 1940 (P. Jupinet), en 1941 (É.A. Duvivier), en 1942 (F. Biesse), en 1946 (P. Wahart), en 1947 (R. Terley), en 1947 (M. Ganichon), en 1964 (L. Lebrun), en 1978 (J. Galichet), en 1983 (P. Faille), en 2001 (J.-P. Grès)...

¹⁶ entrée primitive de l'abbaye

¹⁷ ancien moulin Périère, et actuelle scierie Collet.

Signy par la grande place.

Le transport des produits des filatures qui formaient 25.000 broches, avec ceux des forges du Hurtault, des forêts, ainsi que des cidreries, amena la commune à se relier aux grandes voies ferrées. La ligne Signy-Wasigny traversant le Hurtault est terminée en 1897 Partant de la grand place de Signy, elle est prolongée vers Mézières en 1908 en empruntant la rue de l'abbaye et traversant l'île de l'abbaye formée par les deux bras de la Vaux à proximité des filatures. La ligne Wasigny -Renneville sera mise en service en 1909. Elle constituait une liaison commode entre le "réseau mixte" Aisne-Ardenne et les ateliers de Mézières. Les résultats d'exploitation étant décevants, la ligne ne doit sa survie qu'à son classement en tant qu'itinéraire stratégique. Le dernier train parvient à Mézières en 1949.

3 - L'essor industriel du 19^os

Comme sur toutes les autres abbayes cisterciennes détruites à la Révolution, les industries se sont implantées sur le site monastique viabilisé, disponible, à proximité du bourg et surtout de la principale source d'énergie de l'époque : les chutes d'eau aménagées par les moines. Le vallon de la Vaux, qui possédait déjà des industries liées à l'exploitation de la forêt et du minerai, est devenu alors une vallée industrielle avec l'installation, à proximité de la Champagne, de 7 filatures de laine qui ont fait la prospérité de Signy jusqu'à la Grande Guerre; soit entre le moulin de Librecy à l'amont et le moulin St-Pierre à l'aval : filature *Bonnerie-Vandenbergen* au moulin de la Folie, *Berthélemy* sur le moulin de la rayère de l'abbaye et la "grangia", *Mongeot*, au Pré l'Abbé, *Boucher-Leblanc* sur l'Abbaye, *Noblet* (primitivement *Louis Texier, Melchior Dubois et C^o*) sur l'ancien moulin banal du bourg à trois roues, y ajoutant une retenue sur le Gibergeon ainsi que l'usage de l'hôtellerie XVIII^os, *Lambert* (primitivement *Grenier-Gouge*) remplaçant, place de la digue, le pressoir édifié par *Colle* en 1792, *Béert-Poussart* en aval de la Carolle...

Mais, comme la Révolution pour la période monastique, les deux guerres du 20^os ont détruit cet équilibre, y compris le témoignage des archives. Seuls subsistent les témoins bâtis de cette 2^{ème} période remarquable de l'Histoire de Signy.

4 - Une nouvelle mystique

Née à Signy le 30 septembre 1889, d'une famille de filateurs, originaire de Rethel alliée aux Harmel, Marie-Thérèse Noblet eut une enfance malade après la ruine du foyer familial. Reconnaissant la vitalité de sa spiritualité, alliée à des états mystiques, Mgr de Boismenu, vicaire Général de la Papouasie, l'installe en 1921 au couvent indigène de Koubouna dans la forêt papoue où elle devient la Mère des Ancelles papoues. Elle y meurt le 15 janvier 1930. Un dossier de béatification en instance à Rome devrait faire reconnaître les qualités apostoliques de Mgr de Boismenu et la spiritualité de Marie-Thérèse.

1 - 5 - 3 Activités touristiques et de loisirs

Animation du site cistercien dans le cadre de la "Charte Européenne des Abbayes et Sites Cisterciens".

Dès sa constitution en 1992 l'ASSAS adhère à la *Charte des Abbayes Cisterciennes* constituée en 1988 devenue *Européenne* en 1996. Celle-ci met à l'étude une "Route des Abbayes Cisterciennes" qui intéressera 116 sites recensés en France et plus de 300 en Europe.

L'appartenance à la Charte a permis à Signy, ignoré jusqu'ici des itinéraires ardennais, de figurer au "*Routier des abbayes cisterciennes en France*" publié par B. Peugniez en 1994 réédité en 2001 étendue aux sites de l'Europe francophone ainsi que sur la "*Carte des abbayes cisterciennes en France*" éditée en 1995 par l'I.G.N.

Au-delà de ce "tourisme cistercien", l'ASSAS participe à la diffusion des études

historiques sur l'univers cistercien. Le 9ème centenaire de la fondation de Cîteaux et le 850ème anniversaire de la mort de Guillaume de Saint-Thierry à Signy (1148) ont été l'occasion d'un Colloque International d'Études Cisterciennes en 1998 au Centre de Congrès des Vieilles Forges qui a rassemblé les spécialistes mondiaux de Guillaume de St-Thierry ainsi que des scientifiques de l'archéologie.

Les Actes du Colloque "*SIGNY L'ABBAYE, site cistercien enfoui, site de mémoire, et GUILLAUME DE SAINT-THIERRY*" publiés en 2000 présentent en termes actuels les problèmes de sauvegarde :

- Mémoire d'un haut lieu de la pensée médiévale, lié à Guillaume de St-Thierry, spirituel du XIIème s, ami et biographe de Bernard de Clairvaux chantre de l'Esprit Saint, grand guide des spirituels flamands qui vient de renaître aux yeux des médiévistes et des historiens de la spiritualité.

- Aménagement d'un espace cistercien, enjeu d'une recherche archéologique adaptée aux objectifs de restauration et de mise en valeur des sites cisterciens enfouis.

L'aube du troisième millénaire voit de nouveaux projets :

- www.cister.net "Les cisterciens dans l'Europe d'hier et d'aujourd'hui," site internet de la Charte Européenne des Abbayes et Sites Cisterciens.

- À Signy, outre les expositions estivales (notices en français, anglais, allemand, néerlandais) et les *Journées cisterciennes*, l'ASSAS projette d'établir, en collaboration avec les pouvoirs locaux et régionaux :

- des *circuits touristiques balisés dans le bourg*, (Hydrologie naturelle... Installations hydrauliques cisterciennes... Vestiges cisterciens et industriels dans le bourg... sur les pas de Marie-Thérèse Noblet...)

- *des routes touristiques régionales*

1°) "*Route Guillaume de Saint-Thierry*" (De Liège où il est né à Signy où il est mort le 8 septembre 1148 en passant par Reims Saint-Nicaise, Clairvaux, l'abbaye bénédictine de Saint-Thierry, l'abbaye cistercienne d'Igny, la chartreuse du Mont-Dieu, Charleville-Mézières")

2°) "*Route métallurgique en Ardennes*", lorsqu'elle se constituera à partir de la présentation des Hauts-Fourneaux de Vendresse...

1 - 6- 4 Milieu associatif

L'ASSAS

L'association "Les Amis de l'Abbaye" (statuts J. O. 15.04.92) constituée pour "la défense et l'illustration de l'anciezne abbaye de Signy" est adhérente à

- la Charte Européenne des Abbayes et Sites Cisterciens
- la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)
- la Fédération des Sociétés Archéologiques de Champagne-Ardenne (FSACA)

. 140 adhérents signaciens + familles signaciennes dispersées en France + acteurs culturels

1 - 8 Domaine des transports et déplacements urbains

Les chemins, éléments du patrimoine local

La restructuration du bourg de Signy après la Révolution s'est faite par une transformation profonde de son réseau viaire.

1 - L'abbaye était un "domaine clos"

Le Chapitre 66 de la Règle de saint Benoit, dont les cisterciens se veulent

les stricts applicateurs prévoit que le monastère doit "autant que possible, être disposé de telle sorte que l'on y trouve tout le nécessaire: de l'eau, un moulin, un jardin, des ateliers pour que l'on puisse pratiquer les divers métiers à l'intérieur de la clôture". Dans son enclos, l'abbaye se présente comme un ensemble cohérent et complet, un chef-d'œuvre de maîtrise de l'espace et de l'organisation sociale.¹⁸ La seule ouverture officielle prévue par s. Benoît (chap. 66) est la porterie.

Le cadastre "napoléonien" montre :

a - que toutes les routes arrivant à Signy contournent l'espace monastique¹⁹ pour constituer une grande boucle périphérique. Parmi celles-ci, le Grand Chemin, ou vieille route de Librecy, chemin de corniche pittoresque venant par la rive gauche de la Vaux, est la seule à avoir été abandonnée au 19^os par le tracé de la route de 1865 venant de Liart, Montcornet, Aubenton.

b- Les entrées de l'abbaye qui se raccordent à cette voie circulaire :

- Un sentier, "le chemin du Pré de Baune" partant de la route qui vient de Lalobbe-Wasigny, traverse le "clos des moines" pour conduire à l'esplanade du "Pré de Baune" : c'est l'entrée primitive du monastère médiéval construit au fond du vallon. Sur les sites cisterciens, cette entrée primitive est toujours à l'ouest de l'enclos pour donner directement accès au portail de l'église.

- Une deuxième voie, plus large : la "rue de l'abbaye" conduit à l'enclos. C'est l'entrée de l'abbaye aux 17^o - 18^os, ouverte vers le sud, comme à Villers-la-Ville (Brabant wallon) ou à Clairvaux. Elle correspond au réaménagement de l'enclos monastique lorsque l'abbaye placée sous Commende est devenue une sorte de "seigneurie". Cette porterie a été fouillée en 1994. Elle donne accès directement aux bâtiments construits 17^o-18^o s. à l'intérieur de l'enclos²⁰, arrivant du village entre les ensembles de l'abbaye-extérieure : hôtellerie à l'est, ferme ou grangia "juxta abbatiam" à l'ouest.

- La "ruelle des gendarmes" qui s'en détache conduisait à la grange aux dîmes près du moulin : elle est actuellement encore coupée en arrivant au niveau du "plateau" fait par les moines.

Sur le plan cadastral de 1966, deux chemins se coupent à angle droit, à l'intérieur de l'enclos monastique : l'un ouest - est allant de l'entrée du chemin du Pré de Baune au Gibergeon. L'autre sud-nord allant de l'entrée de la rue de l'abbaye aux bâtiments médiévaux du fond du vallon. Selon la tradition, ces chemins, existant du temps des moines, ont été gardés lors de la démolition de l'abbaye pour l'évacuation des matériaux. Ils ont subsisté au 19^os en copropriété des propriétaires du lieu-dit "l'abbaye". Les fouilles de 1994 confirment l'axe nord-sud prolongeant la rue de l'abbaye²¹.

2 - Le 19^os a percé ce domaine²².

La voie ferrée Mézières -Renneville, traverse l'abbaye, le bourg et le Hurtault de part en part. Démontée dans les années 50, elle est à l'origine de chemins pittoresques : chemin creux traversant le Rigaudon de la Grande Place à la cour Piermé ou voie piétonne traversant le lieu-dit "l'abbaye" de la rue de l'abbaye à la route de Rocroi, banquette en remblai le long de la route de Lalobbe jusqu'au Hurtault.

La route n°27 Launois - Aubenton, dans sa traversée du bourg, entre la grand'place et les étangs de Librecy, traverse le clos du cimetière et le clos des moines, mais aussi la grangia en mutilant son entrée. Les bâtiments, Pavillon d'entrée et Grange, démontés, réapparaissent rue de l'abbaye sur le cadastre de 1966.

¹⁸ L. PRESSOUYRE *Le Rêve Cistercien* - Coll. "Découvertes" Gallimard, Paris, 1990

¹⁹ Plan IX - Les voies d'accès contournant l'enclos monastique sur le cadastre napoléonien

²⁰ parmi eux, le bâtiment de 1780 dont une gravure donne l'élévation

²¹ Fouilles 1994, Signy l'Abbaye et Guillaume de St-Thierry, actes du "colloque 1998", 2000, p. 173 photo 6

²² Plan X - Le bourg de Signy à l'époque industrielle: les percées du 19^os

3 - A l'extérieur de l'enclos monastique

Sur la hauteur du "château" les voies d'accès à l'emplacement de l'ancien palais abbatial de L.-A d'Harcourt du 18^os, sont encore en place : recoupant à angle droit la rue du château, la petite rue du château donnait directement accès à la cour de ce palais abbatial et la ruelle du château à l'arrière du bâtiment.

Enfin, plus en périphérie : les très anciens chemins de crêtes restent des chemins de promenade.

Particulièrement intéressants, ceux qui sont liés au site métallurgique du Hurtault :

- "Chemins des mineurs", empruntés par les mulets qui apportaient le minerai de Viel-Saint-Remy... Neuvizy... Dommery...

- "Chemin des italiens" qui servaient au transport par chariots à bœufs du charbon de bois des forêts depuis Froidmont.

- Embranchement des chemins conduisant aux hameaux d'ouvriers-paysans travaillant au Hurtault : Grand Courmont (57 feux) Petit Courmont (11 feux) et Faurigault construit à partir de 1225 après l'incendie du "vieux Faurigault" antérieur à l'abbaye.

A travers la forêt également, les chemins des moines constituent des chemins de promenades comme ceux allant de l'abbaye de Signy à l'abbaye de la Valroy par l'éperon barré du Mont-de-Châtillon.

4 -Aménagements

Inspirés du tracé primitif de l'abbaye : la remise en service de la Vieille Route de Librecy, tout en lui gardant son aspect pittoresque, pourrait offrir un circuit en sens unique aux voitures "touristes"

- délestant la grande place, les jours de fêtes et de foires.

- donnant une voie d'accès à Librecy en périodes d'inondations.

La mise à l'étude d'une rocade élargie autour du bourg donnerait de l'ampleur à l'extension de Signy et éviterait les passages camions dans le bourg.

Des promenades paysagères sur la percée du chemin de fer dans "l'abbaye" (voie piétonne) et dans le Rigaudon (chemin vert) valoriseraient le réseau fer du 19^os abandonné.

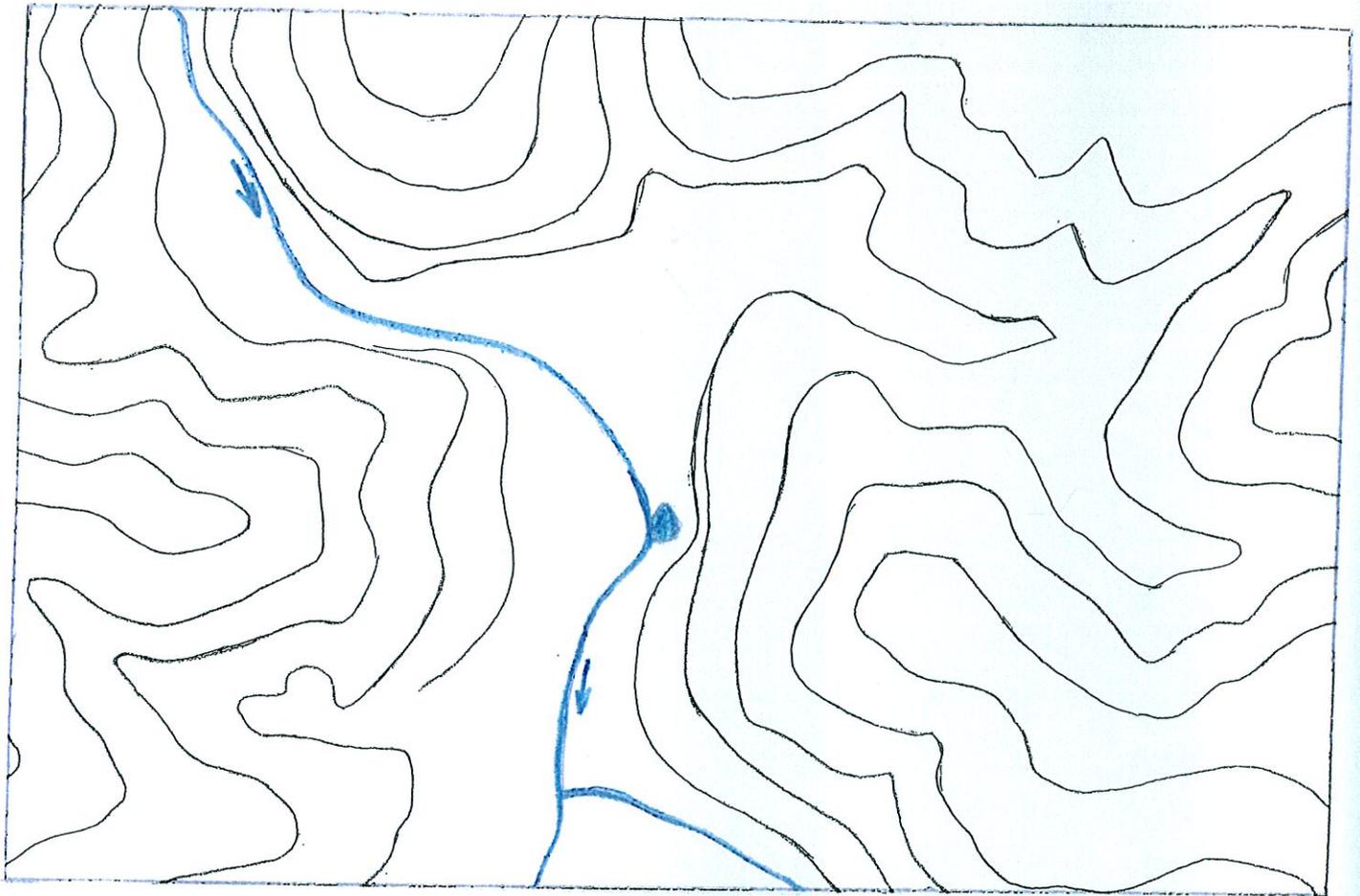
1 - 9 Conclusions du diagnostique : besoins répertoriés

Besoins répertoriés par l'ASSAS

1^o) Site abbatial

L'aménagement touristique et culturelle du plateau aménagé par les moines entre la Vaux et la rayère, permettrait à Signy, tout en refaisant surgir un site demandé par les touristes avec présentation archéologique et pièce d'eau sur les fouilles 1994 de la porterie Sud, de reconstituer cet exceptionnel espace "vert " qui le caractérisait sur le cadastre napoléonien.

Espace écologique prenant tout son sens sur un espace historique qui redonnerait un poumon en centre bourg : parc et jardins publics de la chute du Pré de Baune au Gibergeon, avec espaces de vergers conservatoires, potager monastique,



A

Travaux d'aménagement du vallon

(schéma établi sur fond de courbes de relief de la carte au 1/20.000^e)

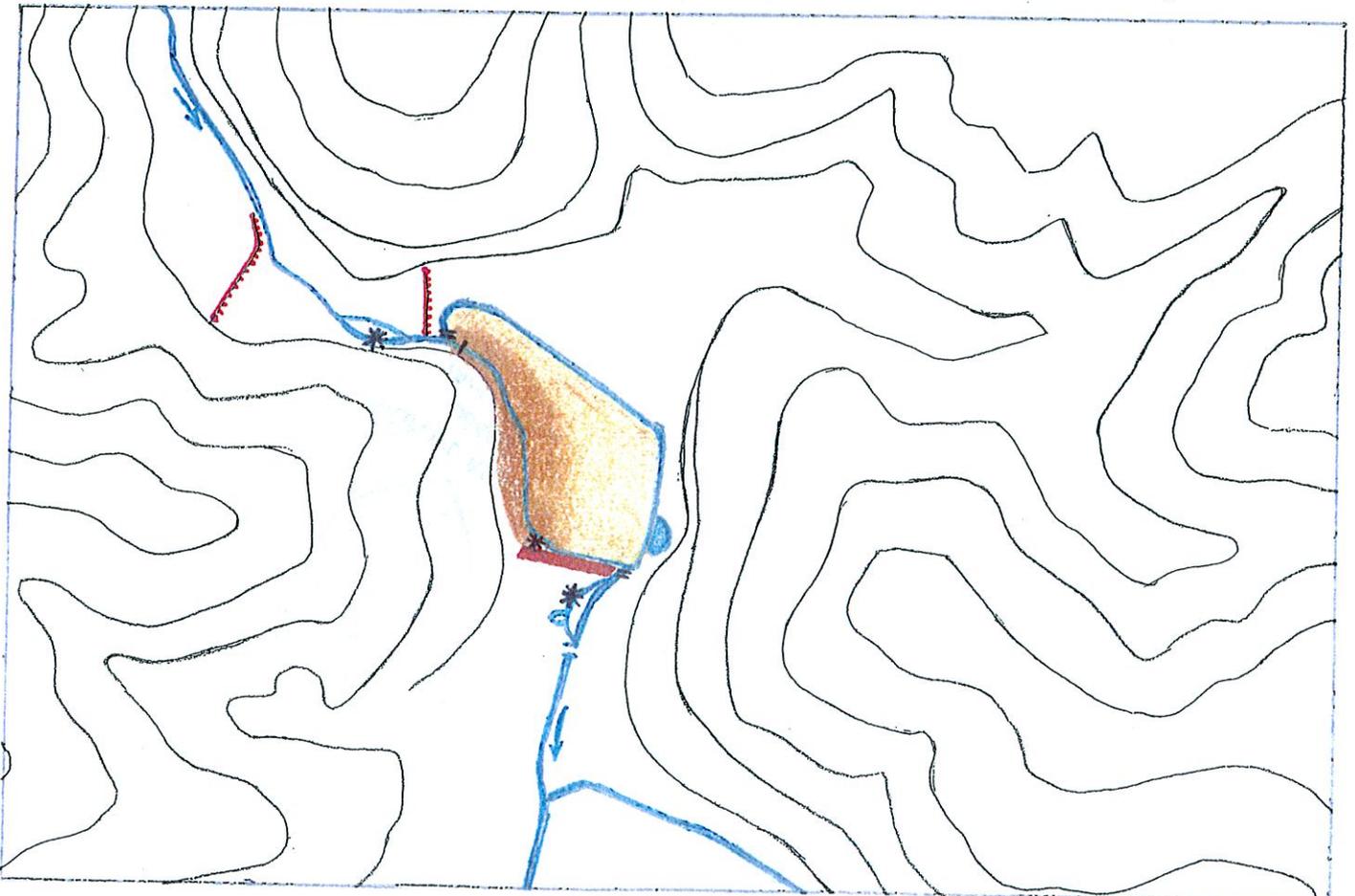
A - Le site choisi par les moines :

-  La Vaux, rivière.
-  Le Gibergeon, résurgence.

B - Le site aménagé par les moines :

-  Barrage de la vallée soutenant le "plateau"
-  Plateau de terre plongeant vers le nord-est
-  Dignes des étangs amont.
-  Vaux déviée, canalisée et rayère
-  Moulin
-  chute
-  vanne

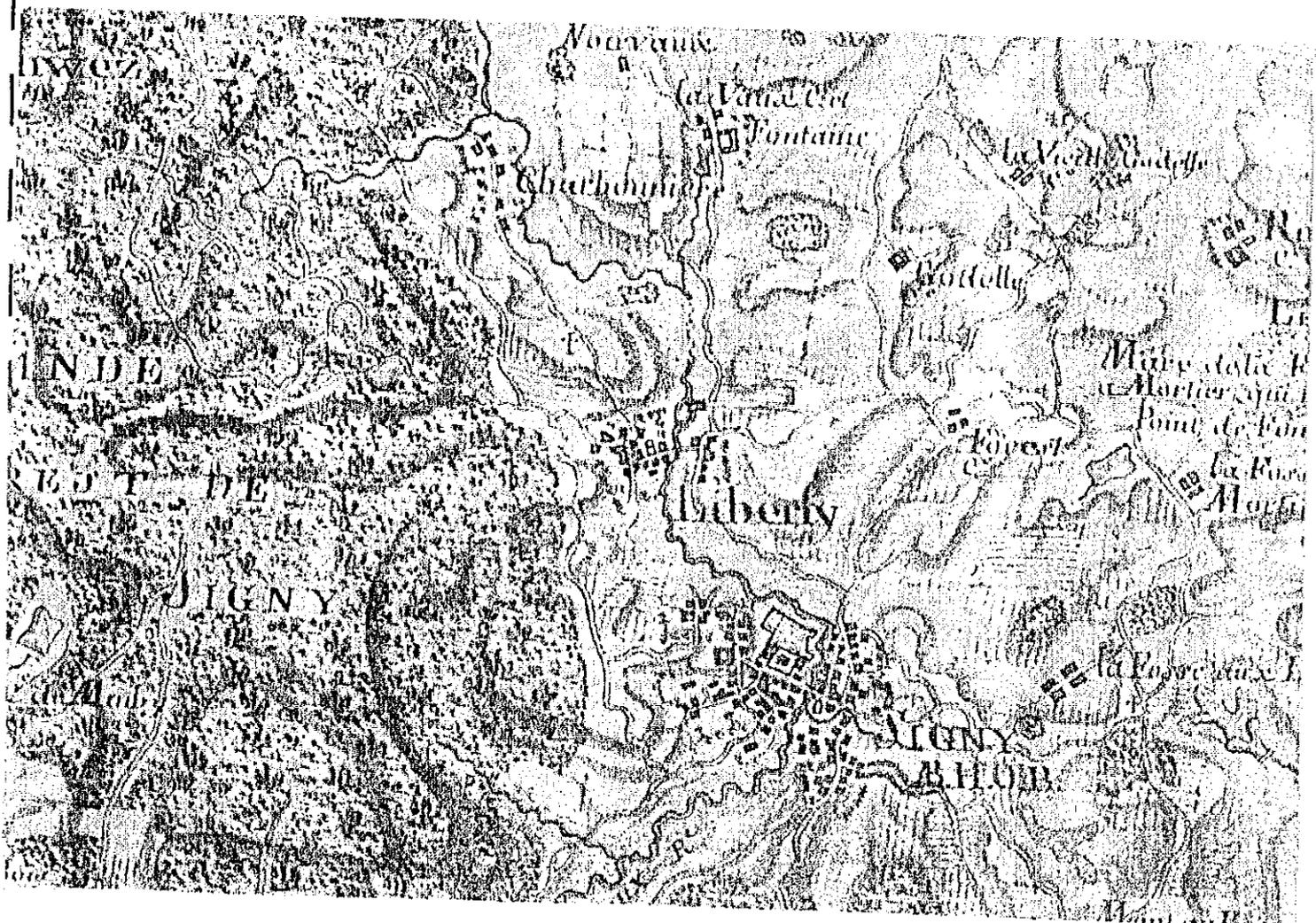
B



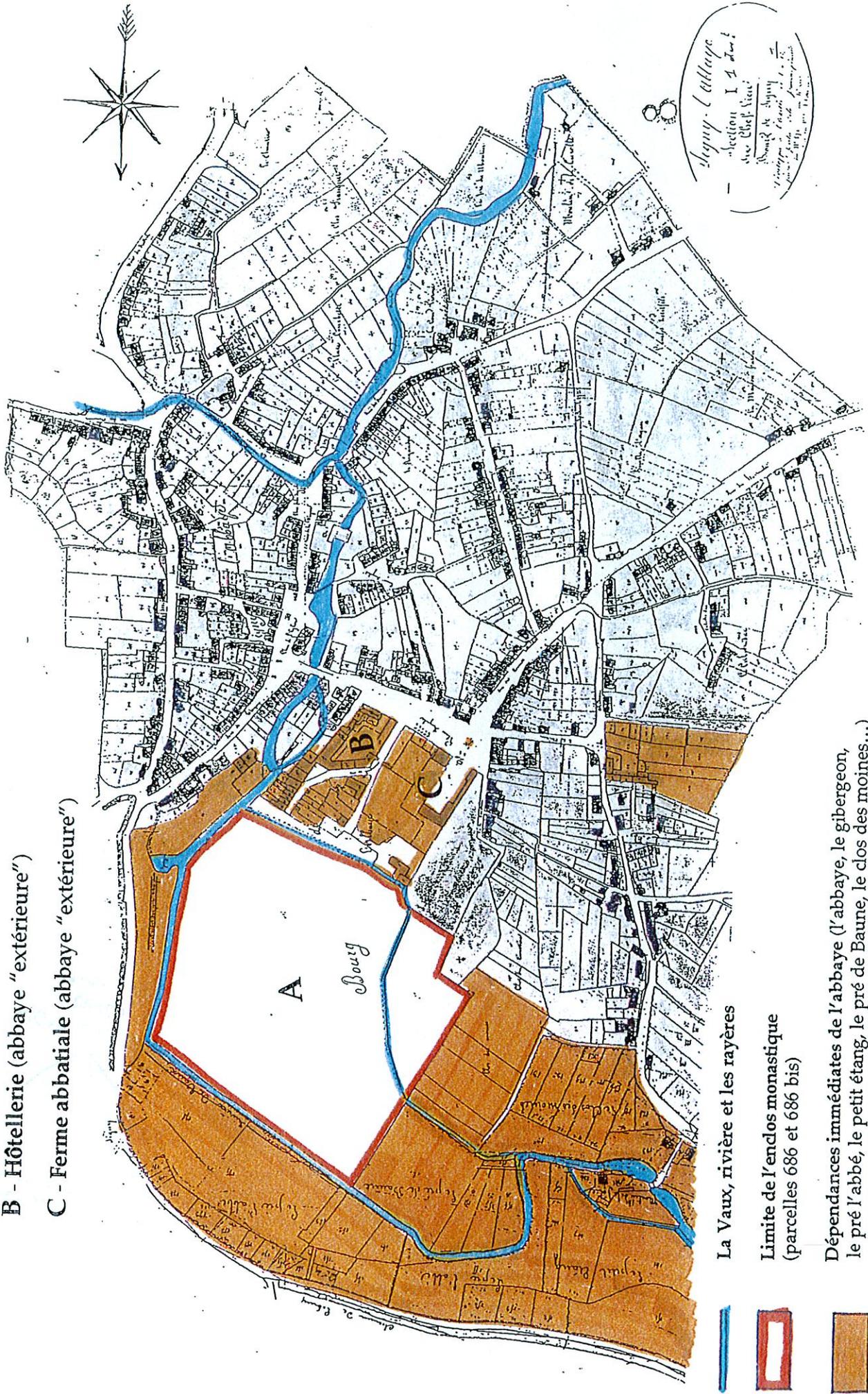
Signy
l'abbaye

le fontain
Signy

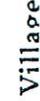
A

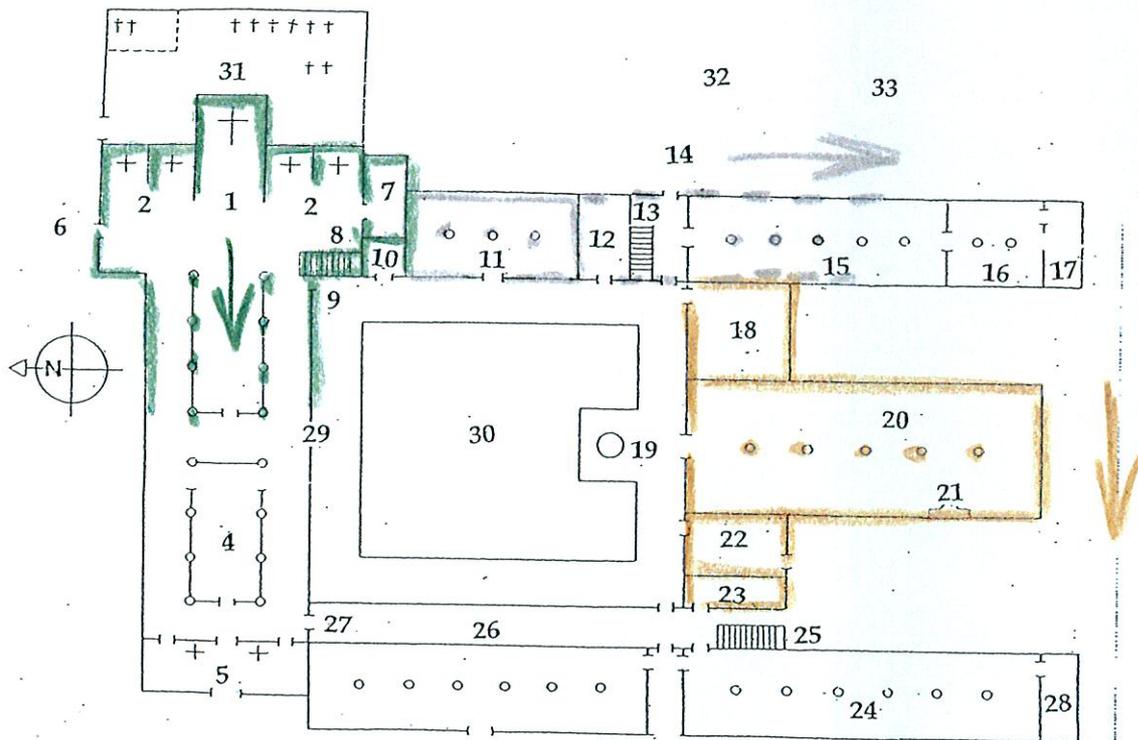


- A - Abbaye (enclos monastique)
- B - Hôtellerie (abbaye "extérieure")
- C - Ferme abbatiale (abbaye "extérieure")



Signy-l'Abbaye
 section I et II
 des Bief-Vaux
 (Plan de Signy
 dressé par l'abbé de
 Signy en 1774)

-  La Vaux, rivière et les rayères
-  Limite de l'enclos monastique (parcelles 686 et 686 bis)
-  Dépendances immédiates de l'abbaye (l'abbaye, le gibergeon, le pré l'abbé, le petit étang, le pré de Baune, le clos des moines...)
-  + territoire du palais abbatial de 1724 de l'abbé d'Harcourt (le château)
-  Village



CONSTRUCTIONS de SIGNY au XIII^es

établies par Frère J.B. Lefèvre, *osb*

d'après les Chroniques des XIII^es et XIV^es dites de SIGEBERT

- Chantier 1 : aile sud du cloître (de l'Est à l'Ouest)
- Chantier 2 : aile est du cloître (du Nord au Sud)
- Chantier 2b : jonction avec le chantier 1
- Chantier 3 : au nord, l'église (de l'Est à l'Ouest)

sur le

Plan des lieux réguliers d'une abbaye cistercienne en Europe du Nord

(église abbatiale s'élevant au nord, cloître se développant au sud)

Eglise abbatiale

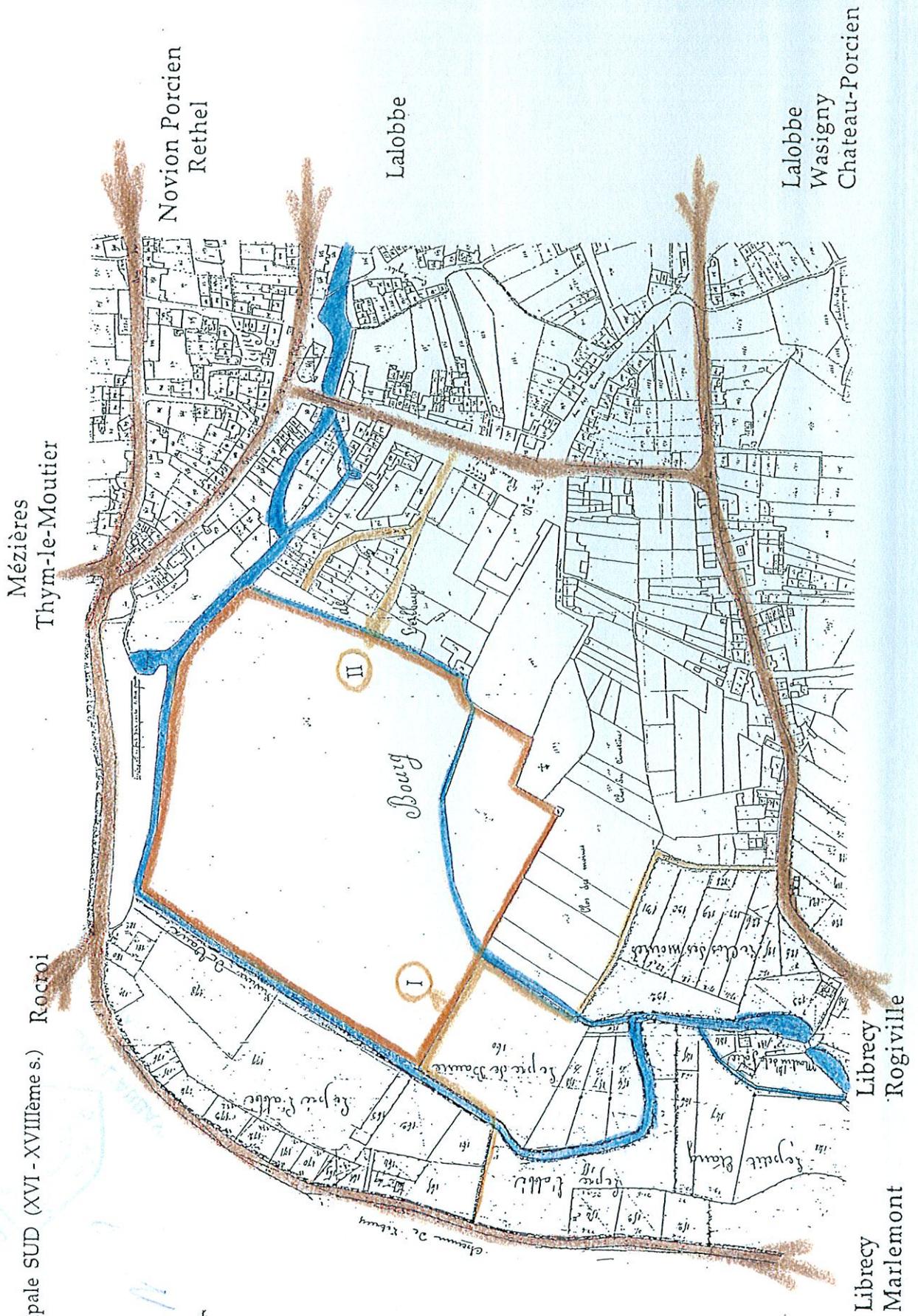
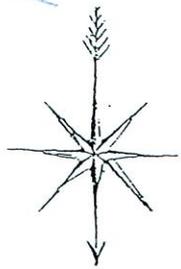
(1 à 7 : autels, chœurs des moines, convers, narthex des laïcs, ainsi que porte des morts au nord et sacristie au sud)

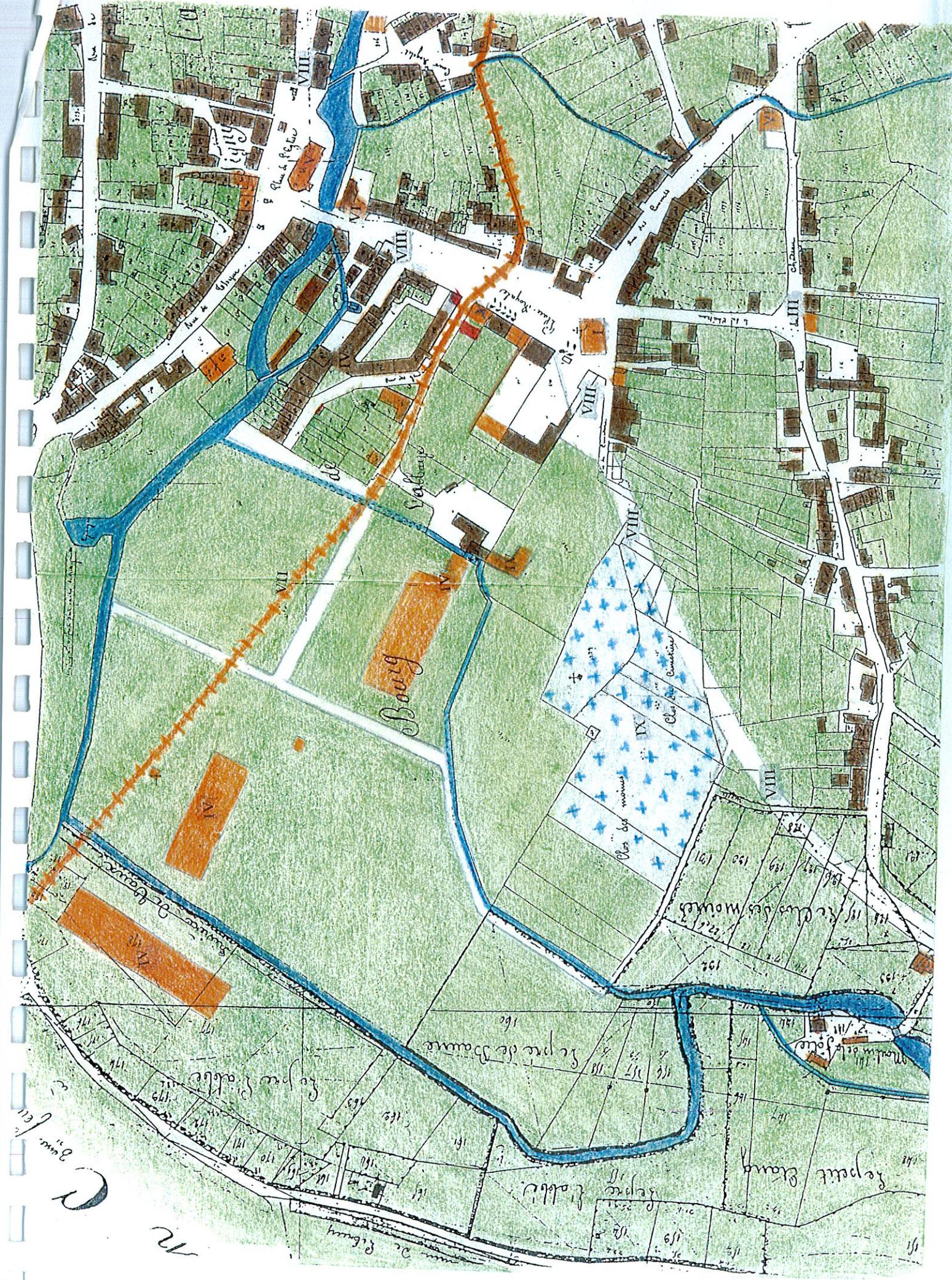
Cloître :

- Aile "est" réservée aux moines
(8 à 17 : accès au chœur de l'église, armarium, salle capitulaire, scriptorium noviciat et latrines à l'extrême sud)
- Aile "sud" ou domestique
(18 à 23 : organisée autour du réfectoire des moines avec chauffoir, et fontaine côté moines, cuisine et office côté convers)
- Aile "ouest" réservée aux convers
(24 à 28 : réfectoire, ateliers, ruelle et accès à l'église, latrines à l'extrême sud)
- Aile "nord" de l'église
(29 : Galerie de la "collation" = lecture des moines après vêpres)
- Cour du Cloître (espace central résiduel)
(30 - Puits dans le préau du cloître
et passages vers les installations de l'extrême-est :
(31 à 33 : cimetière, jardin médicinal et infirmerie isolée)

LIBRECY / ALBAÏLE - Les voies d'accès entourant le domaine de l'abbaye
 Plan cadastral "napoléonien" établi en 1826, section I : du chef-lieu au 1/2.500ème (feuille 1 et 2)

-  La Vaux, rivière et les rayères.
-  Limite de l'enclos monastique : église et lieux réguliers (parcelles 686 et 686 bis).
-  I Entrée primitive OUEST (XII - XIIIème s.)
-  II Entrée principale SUD (XVI - XVIIIème s.)
-  Routes





2
Bourne

2

Le pré de l'abbé

Le pré de Bourne

Le petit étang

Champs des moines
Champs des Comédiens

Bois

IV

VII

VIII

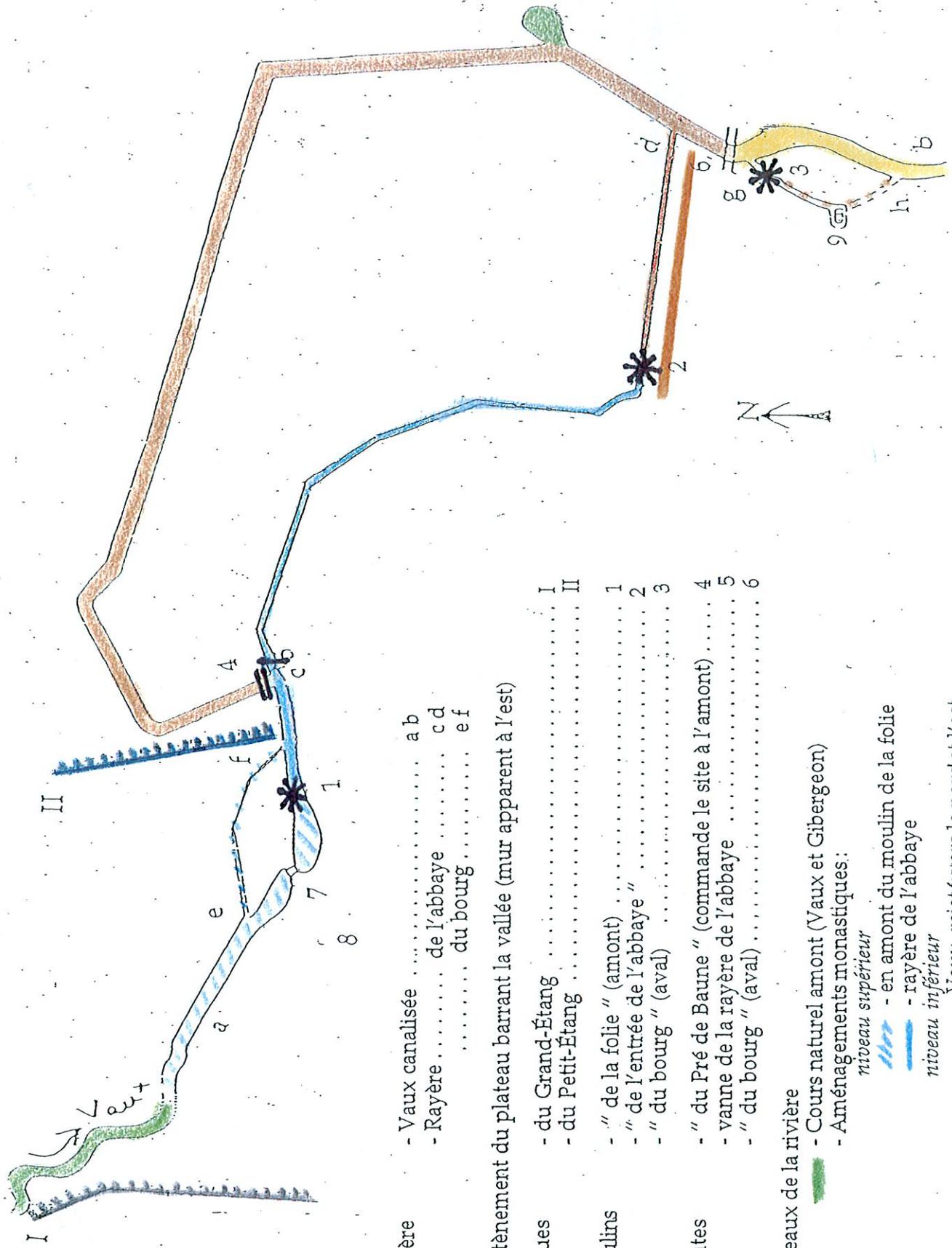
Le bourg de SIGNY L'ABBAYE à l'époque industrielle : les percées du XIX^os

*Etude comparative
du Plan cadastral napoléonien de 1826 et du Cadastre de 1966*

-  Constructions sur le cadastre napoléonien
-  Constructions de la période industrielle
-  Déplacement : grange et pavillon de la *grangia*
-  Chemin de fer

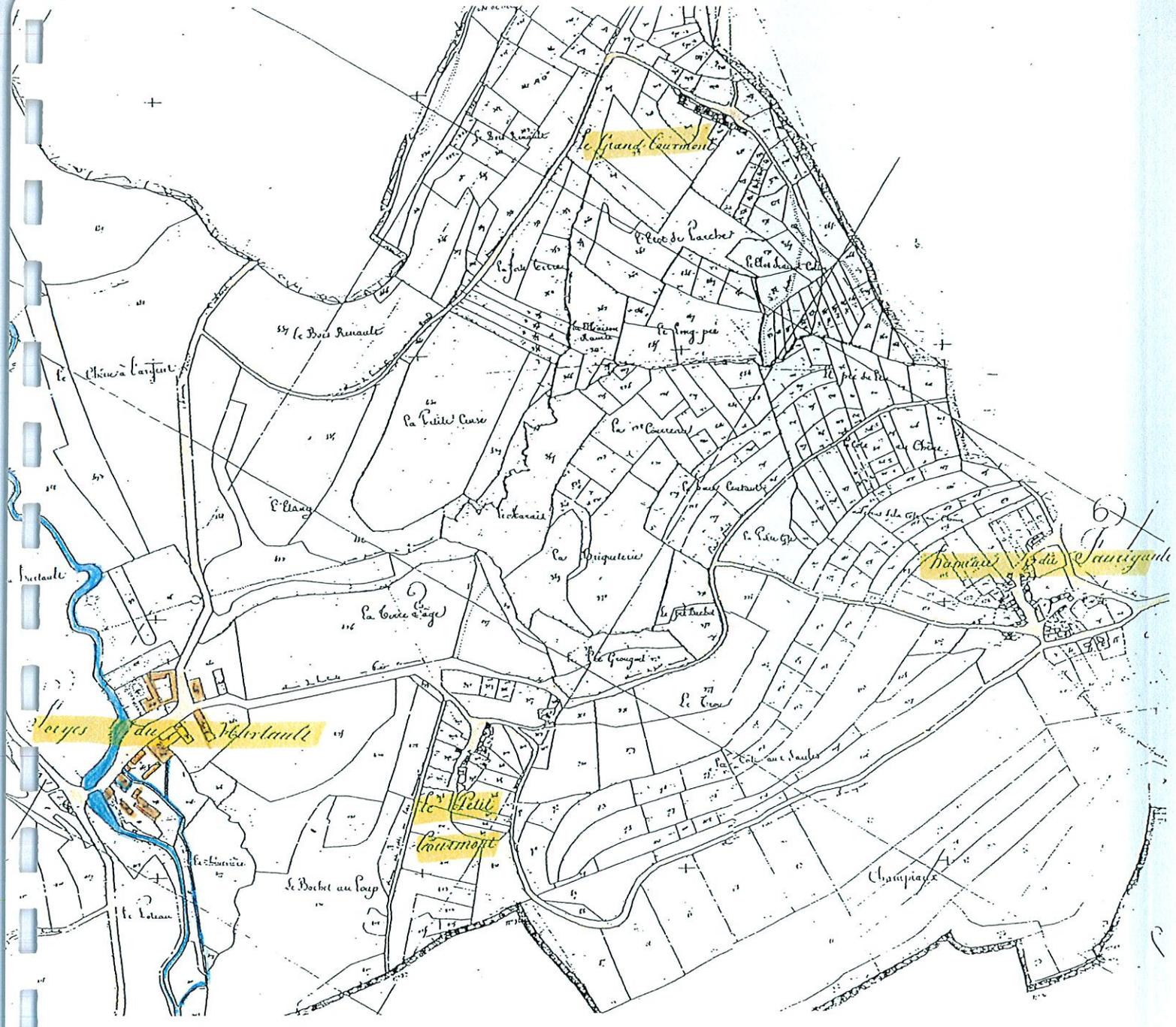
- I - Nouvel Hotel de Ville (1852)**
à l'emplacement de la croix des convers.
- II - Ancienne maison communale**
devenue école des filles (puis... poste et perception).
- III - Croix des Convers**
remontée en haut de la petite rue du château.
- IV - Installation de 7 filatures de laine** utilisant l'énergie hydraulique des chutes équipées sur la VAUX par les moines :
 - Bonnevie**, au moulin de la Folie
 - Berthélemy**, au moulin de la rayère de l'abbaye
 - Mongeot**, au Pré l'abbé
 - Boucher**, sur l'Abbaye
 - Texier - Noblet**, au moulin du bourg
 - Lambert, Gouge-Grenier**, au moulin place de la digue
 - Béert- Poussart**, au moulin de la Carolle...
- V - Nouvelle église néo-gothique (1900)**
plus grande et orientée S-W.
- VI - Nouveau bâtiment de l'école des filles (1926)**
à l'emplacement de la ferme proche du grand pont.
Nouveau bâtiment de l'école des garçons (1881)
rue de la justice (ancienne rue des convers)
- VII - Tracé du chemin de fer départemental MEZIERES-RENNEVILLE,**
traverse l'abbaye, la place A. Briand (ancienne Place Royale),
le Rigaudon. Gare, Cour Pierné.
- VIII - Percée de la route LAUNOIS-AUBENTON**
élargissement de la place de l'église et de la place A. Briand,
percée de la route de Librecy.
Déplacement, rue de l'abbaye, de la grange et du pavillon d'entrée
de la *grangia*.
- IX - Agrandissement du cimetière**
sur le clos des moines et le clos du cimetière (Bulleryal : 1^o tombe du
nouveau cimetière)
- X - Monument aux morts (1924)**

Hydraulique de l'enclos monastique de Signy et ses niveaux (cadastre "napoléonien" de 1826)



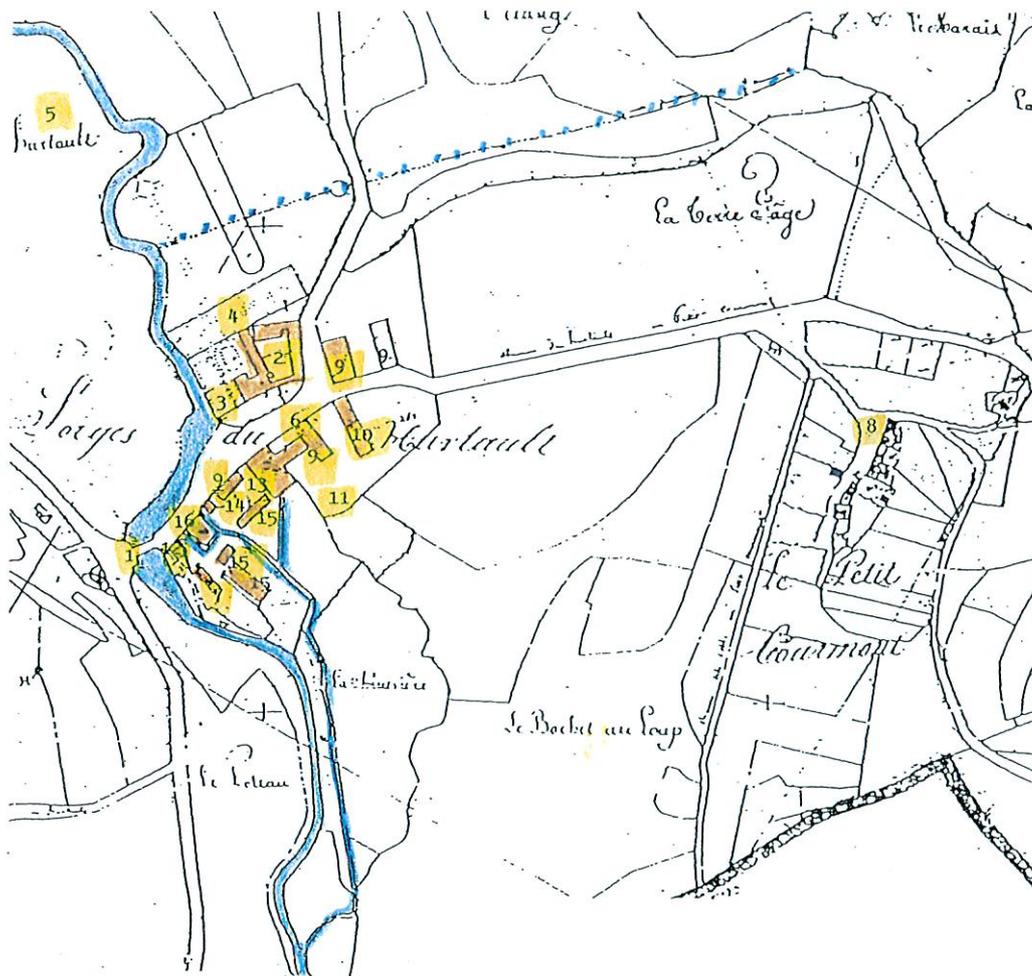
- == Rivière
 - Vaux canalisée a b
 - Rayère de l'abbaye c d
 - du bourg e f
- Soutènement du plateau barrant la vallée (mur apparent à l'est)
 - du Grand-Étang I
 - du Petit-Étang II
- * Moulins
 - " de la folie " (amont) 1
 - " de l'entrée de l'abbaye " 2
 - " du bourg " (aval) 3
- ≡ Chutes
 - " du Pré de Baune " (commande le site à l'amont) 4
 - vanne de la rayère de l'abbaye 5
 - " du bourg " (aval) 6

- Niveaux de la rivière
- Cours naturel amont (Vaux et Gibergeon)
 - Aménagements monastiques:
 - niveau supérieur*
 - en amont du moulin de la folie
 - rayère de l'abbaye
 - niveau inférieur*
 - Vaux rejeté vers le nord et l'est
 - rayère du moulin du bourg
 - Cours naturel aval, dans le bourg (encaissé).



Les forges du Hurtault : Les accès.
 cadastre "napoléonien" de 1826 - section F - 2^o feuille

- Route Nord-Sud Signy - Lalobbe, par le pont du Hurtault, départ des fontes par voituriers :
 - N : abbaye de Signy, Charleville et la Belgique (taques, tuyaux)
 - S : Wasigny, Chaumont et embarquement sur l'Aisne à Pontavert pour Paris, Versailles (tuyaux) Brest, Rochefort (boulets) ...
- Au Nord - Est, " Chemins des mineurs " arrivée des matières premières :
 - route de crêtes servant au transport à dos d'ânes ou de mulets, des minerais provenant de Neuvizy, Viel-St-Remy,
 - embranchement du "chemin des italiens" servant au transport par chariots à bœufs du charbon de bois des forêts jusqu'à Froidmont
- À l'Est -Nord-Est : Chemins des ouvriers-paysans
 - Sur le "chemin des mineurs" embranchement du " chemin du Grand Courmont", hameau-ouvrier de 57 feux (reste une maison habitée)
 - "Chemin du Faurigault" : hameau construit à partir de 1225, après l'incendie du "Vieux Faurigault" village antérieur à l'abbaye situé 1 km. plus à l'est (H 205)
 - embranchement du "Petit Courmont" hameau-ouvrier de 11 feux (abandonné)



*Plan de la forge
1812*

Les forges du Hurtault : Les installations métallurgiques

cadastre "napoléonien" de 1826 - section F - 2° feuille

..... déversoir de l'étang vers la rivière Vaux
 la Vaux, rivière et la "radière" ou canal de fuite

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 - Pont des moines en pierres
(et, en amont : digue de bois sur la Vaux) 2 - Habitation du maître de forges et dépendances 3 - Chapelle St-Jean Baptiste (bénie le 24 juin 1763) 4 - Jardins 5 - Viviers 6 - Logis du commis 7 - Logis du charpentier 8 - Hameaux des ouvriers-paysans | <ul style="list-style-type: none"> 9 - Grange à charbon de bois 10 - Écuries à mulets 11 - Stockage du minerai 12 - Lavage du minerai 13 - Hauts-Fourneaux (2 fours alternés) 14 - Ventileries (2 tuyères conservées) 15 - stockage du fer 16 - Forge |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

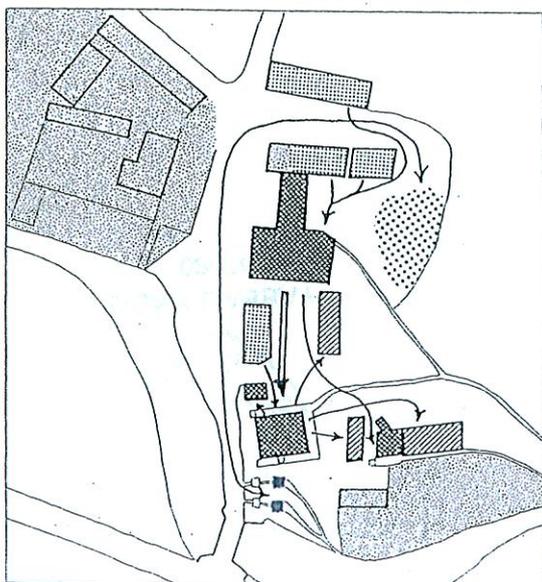
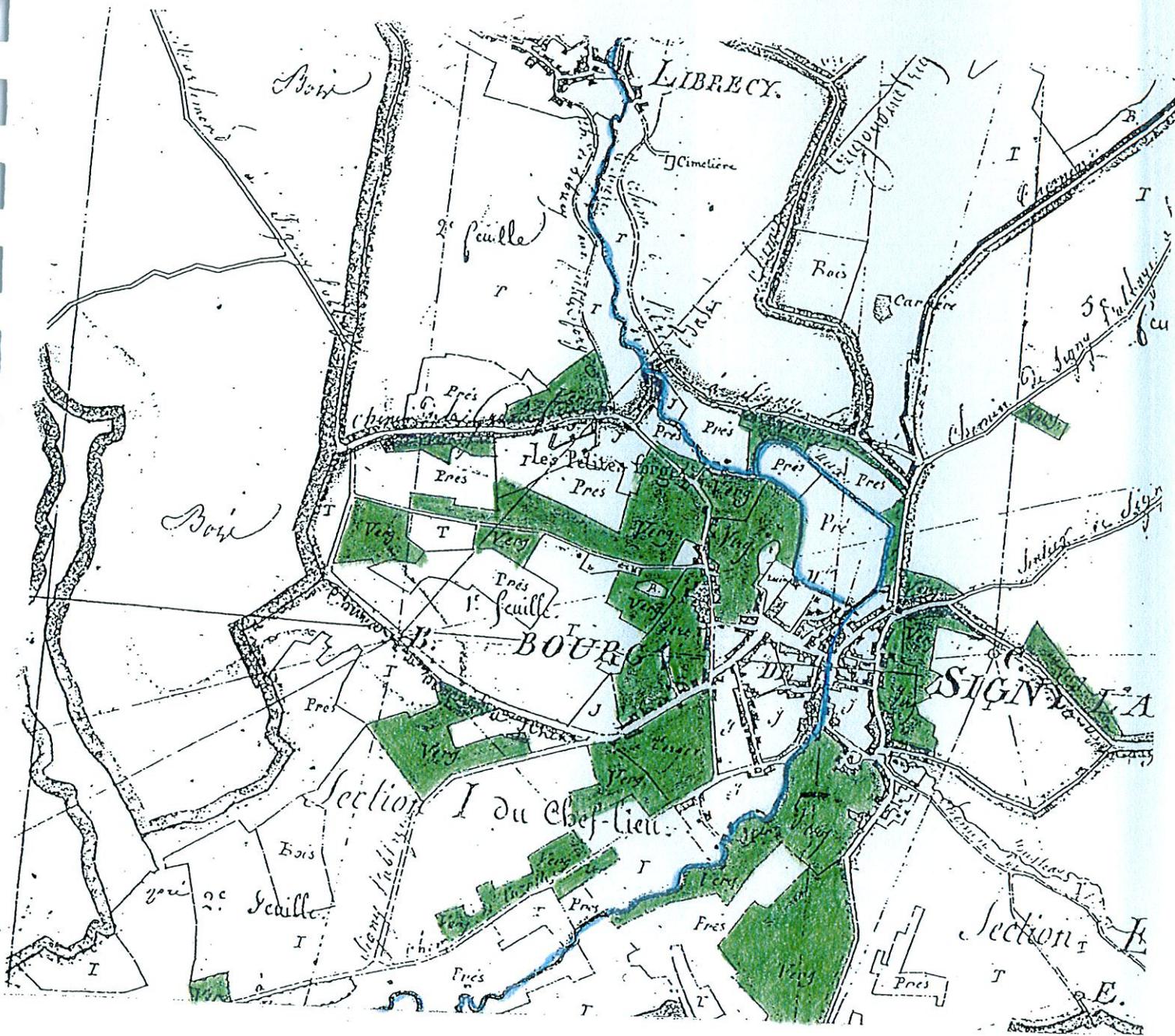


Schéma du fonctionnement de la forge en 1812

(Dessin Patrice Bertrand d'après A.N. F¹⁴)

extrait de :

La métallurgie du fer dans les Ardennes 16^e-19^es
 Cahier de l'Inventaire n° 11, p. 73



Les vergers sur le terroir de Signy l'Abbaye
 Relevé sur le plan d'assemblage du cadastre "napoléonien" de 1826

*Élevation de la façade principale de
l'abbaye de Signy.*

